

PDZA

Plan de
Développement de la
Zone Agricole

Portrait, diagnostic et plan d'action de la zone
agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville



Marc Fernand Clément, agronome
MRC de Thérèse-De Blainville
21/05/2014

©MRC de Thérèse-De Blainville, 2014

Le document est disponible en version électronique sur le site Internet de la MRC de Thérèse-De Blainville :

<http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca>

Partenaire financiers à l'élaboration du
Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 



**Communauté métropolitaine
de Montréal**

Table des matières

Message du Préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville	8
Message du président du Comité de travail	9
Message du directeur général	10
Tableau des membres des comités	11
Vision de la MRC de Thérèse-De Blainville	12
Introduction	13
Rappel de la définition d'un PDZA	13
Les objectifs du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville	13
Le contenu du PDZA.....	13
Le calendrier.....	13
Le cadre d'analyse méthodologique.....	14
Étapes de réalisation du PDZA	17
1. Caractéristiques du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville	18
Résumé du chapitre 1	18
1.1. Espace agricole	19
1.1.1. Superficie de la zone agricole	19
1.1.2. Superficie cultivable des terres agricoles	21
1.1.3. Terres en friches	24
1.1.4. Profil des propriétaires de terres en friches	26
1.1.5. Boisés et défrichement	27
1.2. Zonage agricole	29
1.2.1. Exclusions (dézonage) et inclusions	29
1.2.2. Nature des demandes faites à la CPTAQ	31
1.3. Espaces hors zone agricole	35
1.3.1. Carrières, activités minières, et infrastructures énergétiques	35
1.3.2. Espaces urbanisés et types d'usages urbains sympathiques à l'agriculture	38
1.3.3. Milieux naturels ou protégés (boisés, milieux humides, cours d'eau, etc.)	40
1.3.4. Cartes des espèces menacées ou protégées	41
1.3.5. Sols cultivés en zone blanche	41
1.4. Planification territoriale de la MRC.	41
1.5. Planification territoriale de la CMM	42

1.6.	Paysages.....	44
2.	Population de la MRC de Thérèse-De Blainville.....	48
	Résumé du chapitre 2.....	48
2.1.	Population et prévisions démographiques.....	49
2.2.	Âge, revenu, emploi et scolarité de la population.....	50
3.	Caractéristiques agronomiques et pratiques agricoles.....	54
	Résumé du chapitre 3.....	54
3.1.	Caractéristiques géophysiques.....	55
3.1.1.	Origines des sols.....	55
3.1.2.	Pédologie et classification des sols.....	57
3.2.	Caractéristiques climatiques.....	59
3.3.	Caractéristiques environnementales et impacts des pratiques agricoles.....	60
3.3.1.	Bandes riveraines, milieux humides et impact sur l'eau.....	60
3.3.2.	Façons culturales et impact environnemental.....	62
3.3.3.	Entretien des cours d'eau.....	67
3.3.4.	Rejets des eaux usées et prises d'eau potable.....	68
3.3.5.	Application du règlement sur les exploitations agricoles (MDDEFP).....	70
3.3.6.	Équilibre Phosphore.....	73
3.3.7.	Eaux souterraines.....	73
3.4.	Autres caractéristiques des pratiques agricoles.....	75
3.4.1.	Haies brise-vent.....	75
3.4.2.	Modes de culture.....	77
3.4.3.	Superficies drainées.....	77
3.4.4.	Problématiques environnementales et contamination des sols.....	79
4.	Institutions, services, histoire, continuité et fierté.....	80
	Résumé du chapitre 4.....	80
4.1.	Système organisationnel et institutionnel du milieu agricole.....	81
4.1.1.	CLD (SOJET).....	81
4.1.2.	Marché central à Montréal.....	82
4.1.3.	La Table de concertation agroalimentaire des Laurentides TCAL.....	82
4.1.4.	L'Union des producteurs agricoles (UPA).....	83
4.1.5.	Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.....	84

4.1.6.	Financement agricole Canada	85
4.1.7.	La Financière agricole du Québec (FADQ)	85
4.1.8.	Le Club-conseil Profit-eau-sol CCAE	86
4.1.9.	Services en formation agricole.....	86
4.2.	Histoire du développement agricole	88
4.2.1.	L'histoire de l'agriculture : l'histoire des familles et de la continuité.	88
4.2.2.	La fierté	91
4.2.3.	Mérite agricole	92
5.	Entreprises agricoles et leur évolution.....	94
	Résumé du chapitre 5	94
5.1.	Nombre de fermes	96
5.2.	Nombre de fermes spécialisées en productions animales et les cheptels.....	97
5.3.	Nombre de fermes en productions végétales et superficies en cultures.....	99
5.4.	Fermettes et entreprises à vocation non agricole.....	102
5.5.	Superficie moyenne des fermes	103
5.6.	Superficie des terres en location	104
5.7.	Revenus des fermes	108
5.8.	Dépenses des fermes	114
5.9.	Valeur du capital agricole	115
5.10.	Endettement	118
5.11.	Statut juridique des fermes	120
5.12.	Portrait des exploitants agricoles (âge et sexe).....	121
5.13.	Relève Agricole.....	122
5.14.	Main-d'œuvre agricole.....	125
5.15.	Scolarité des exploitants agricoles.....	128
6.	Secteurs secondaires, tertiaires et commercialisation.....	130
	Résumé du chapitre 6	130
6.1.	Activités complémentaires ou non conventionnelles à l'agriculture.....	131
6.2.	Transformation alimentaire.....	131
6.3.	Distribution alimentaire.....	133
6.4.	Restauration.....	134
6.5.	Marchés publics, évènements agroalimentaires et promotion des produits locaux	134

6.6.	Mise en marché des produits agricoles	136
6.7.	Banques alimentaires	138
7.	Exploitation forestière	139
	Résumé du chapitre 7	139
7.1.	Superficies forestières de la MRC de Thérèse-De Blainville	140
7.2.	Superficies forestières sur les fermes	141
7.3.	Contribution de la forêt au revenu de l'exploitation agricole	141
7.4.	Produits forestiers commercialisés par les agriculteurs	141
7.5.	Carte forestière	142
7.6.	Cultures en champ de matières ligneuses ou fibreuses	143
8.	Conclusion	145
	Diagnostic sommaire	146
	Les Annexes	147
	Annexe 1.1	148
	Annexe 1.2	149
	Annexe 2.1	150
	Annexe 2.2	151
	Annexe 3.1	152
	Annexe 3.2	153
	Annexe 4	154
	Annexe 4a	155
	Annexe 5	156
	Annexe 6	157
	Annexe 7	158
	Annexe 8	159
	Annexe 9	160
	Annexe 10	161
	Annexe 11	162
	Annexe 12	163
	Annexe 13	164
	Annexe 14	165
	Annexe 15	166

Annexe 16	167
Annexe 17	168
Entrevues et Groupes de discussion	171
Entrevues	172
Groupe de discussion Intervenants	177
Groupe de discussion Citoyens.....	183
Groupe de discussion Agriculteurs	189
Groupe de discussion Syndicat de base UPA	194
Entrevues avec les aménagistes	199
Sondage	203
Sondage Questionnaire	204
Sondage: Les Réponses	216
Carte 1 (Zone agricole, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)	233
Carte 2 (Zone agricole, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)	234
Carte 3 (Zone agricole, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)	235
Carte 4 (Zone agricole, Blainville)	236
Carte 5 (Zone agricole, Boisbriand)	237
Carte 6 (ARDA, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)	238
Carte 7 (ARDA, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)	239
Carte 8 (ARDA, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)	240
Carte 9 (ARDA, Blainville)	241
Carte 11 (ARDA, Boisbriand)	242
Carte 12 (Pédologie, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)	243
Carte 13 (Pédologie, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)	244
Carte 14 (Pédologie, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)	245
Carte 15 (Pédologie, Blainville)	246
Carte 16 (Pédologie, Boisbriand)	247
Carte 17 (Milieux naturels, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)	248
Carte 18 (Milieux naturels, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)	249
Carte 19 (Milieux naturels, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)	250
Carte 20 (Milieux naturels, Blainville)	251
Carte 21 (Milieux naturels, Boisbriand)	252

Carte 22 (Agrotourisme, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)	253
Carte 23 (Agrotourisme, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)	254
Carte 24 (Agrotourisme, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)	255
Carte 25 (Agrotourisme, Blainville)	256
Carte 26 (Agrotourisme, Boisbriand)	257
Carte 27 (Milieux urbains, MRC de Thérèse-De-Blainville)	258
Carte 28 (Zone agricole, Friches et matrice, Boisbriand)	259
Carte 29 (Lots cultivés et friches, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)	260
Carte 30 (Lots cultivés et friches, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)	261
Carte 31 (Lots cultivés et friches, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)	262
Carte 32 (Lots cultivés et friches, Blainville)	263
Carte 33 (Lots cultivés et friches, Boisbriand)	264
Carte 34 (Lots cultivés et friches, Boisbriand-Est)	265
Carte 35 (Zone agricole et agrotourisme MRC)	266
DIAGNOSTIC	267
FORCES	267
FAIBLESSES	268
OPPORTUNITÉS	270
CONTRAINTE	271
Consultation publique tenue le 19 mars 2014	272
Bibliographie	300
Acronymes	303
Enjeux, objectifs et plan d'action	304
Enjeu 1.....	304
Enjeu 2.....	306
Enjeu 3.....	307
Enjeu 4.....	308
Enjeu 5.....	309
Enjeu 6.....	310
Plan d'action.....	311
Mise en œuvre et comité de suivi	323

Message du Préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville Me Paul Larocque

Le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville est fier de présenter son plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce plan stratégique vise essentiellement à valoriser les potentialités agricoles et agroalimentaires sur le territoire de la MRC. Il s'inscrit dans le court, moyen et long terme et précise des enjeux, objectifs et actions ayant pour but la mise en valeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de notre MRC, le tout dans un contexte métropolitain en mutation et en transformation. Fruit des deux années de travail, le plan identifie six (6) enjeux, quarante (40) objectifs et trente-deux (32) actions stratégiques.



La protection et la mise en culture des terres agricoles, le dynamisme des entreprises et de la relève agricoles, la diversification et l'innovation en agriculture, la durabilité et la responsabilité des activités agricoles de la MRC, constituent la toile de fond de ce PDZA et des actions à mener pour renforcer la vitalité et la durabilité du système agricole et agroalimentaire actuel. Le PDZA représente un outil stratégique de planification agricole et d'appui à nos agriculteurs qui demeurent la cheville ouvrière de ce secteur d'activité.

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'égard de ceux et celles qui ont assisté et accompagné, avec assiduité et détermination, les étapes de réalisation de ce plan : le président du Comité consultatif agricole de la MRC, monsieur Guy Charbonneau; la mairesse de Boisbriand, madame Marlene Cordato; le maire de Blainville, monsieur Richard Perreault; les agriculteurs et représentants de l'industrie agroalimentaire; le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal; nos partenaires financiers : le ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM); nos partenaires institutionnels: la direction régionale des Laurentides du ministère d'agriculture, Pêcheries et Alimentation; l'Union des producteurs agricoles – Régions de l'Outaouais et Laurentides; le centre local de développement de la MRC (SODET). Sans l'implication de tous, ce PDZA n'aurait pu voir le jour.

Par l'adoption du PDZA, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville confirme sa volonté de soutenir l'agriculture et croit irrévocablement à l'importance d'une agriculture prospère, durable et viable dans notre territoire.

Message du président du Comité de travail
M. Guy Charbonneau
maire de Sainte-Anne-des-Plaines et président du CCA

C'est avec beaucoup de fierté que je présente, au nom du Comité de travail, le **Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville**. Je le présente d'abord au Conseil des maires de la MRC, au MAMROT et à la CMM mais, je le présente surtout aux citoyens et aux acteurs de notre territoire.

Ce rapport est d'abord constitué d'un portrait de la ruralité de Thérèse-De Blainville avec ses trois pôles différents et complémentaires à la fois. Il est une image fidèle de ce que nous sommes en 2014, de nos forces et de nos faiblesses, de nos contraintes comme de nos potentialités. Ce portrait reflète l'image brute, sans retouche, de ce qu'a l'air notre agriculture et nos agriculteurs, près de 300 ans après l'arrivée des premiers défricheurs.



L'image qui se dégage nous montre que l'agriculture a du vécu avec quelques cicatrices laissées par les années. Par ailleurs, elle nous montre aussi que les agriculteurs sont en bonne santé, dotés d'une véritable résilience et d'une très grande fierté. C'est encourageant pour autant que, désormais, nous sachions en prendre soin comme pour des espèces en voie de disparition. Car n'avons-nous pas encore besoin de nourriture tous les jours?

Ce rapport comprend également un plan d'action à la fois simple et détaillé qui interpelle tous les secteurs de la société, du politique au citoyen. Pour les 6 enjeux identifiés, 40 objectifs ont été dégagés résultant en 32 actions à entreprendre en concertation avec les différents acteurs de la région.

Je suis particulièrement fier aussi du style rural qui transpire dans la rédaction de ce rapport. Il est rédigé avec des mots simples et des phrases directes à la manière des gens de la terre. Vous n'y trouverez pas de grandes rhétoriques pompeuses pour éviter qu'on ne le retrouve rapidement empoussiéré sur une tablette dans un bureau obscur. Au contraire, sa rédaction nous invite à l'action dans un délai prochain.

En terminant, je veux saluer la contribution de tous les membres du Comité de travail et en particulier, les membres du comité technique qui ont participé à une vingtaine de rencontres depuis le début de 2013. À cela s'ajoutent les nombreux échanges de courriels, d'innombrables heures de lecture et de recherches. Franchement, nous avons eu une belle équipe.

Je m'en voudrais de ne pas remercier également toutes les personnes qui nous ont partagé leurs opinions tout au long de notre processus de consultation. Également, un grand coup de chapeau à Mme Annie Maheu et à M. Kamal El-Batal, respectivement aménagiste et directeur général de la MRC, qui ont assuré le suivi du dossier en surplus de leurs tâches régulières. Enfin, un merci particulier à M. Marc Fernand Clément qui a eu la tâche d'agencer le tout malgré des opinions divergentes quelques fois et avec autant de muses créatrices autour d'un même sujet.

C'est donc avec la fierté du devoir accompli que je sou mets ce rapport au nom du groupe que je représente et à l'intérieur du calendrier qui nous a été imparti. Je souhaite qu'il débouche sur des actions et des politiques qui permettront le développement de l'activité agricole en tant qu'une des composantes importantes de la MRC, en gardant en tête la multifonctionnalité de l'agriculture.

**Message du directeur général
M. Kamal El-Batal**

Solidarité, défis, détermination, volonté et ambition, résument le processus d'élaboration du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Solidarité : *Les villes, le conseil de la MRC et l'ensemble des parties prenantes se sont donnés avec détermination à l'élaboration du PDZA qui, sans doute, servira d'outil de référence et de planification stratégique de l'agriculture et de l'agroalimentaire.*

Défis : *Le renforcement des assises agricoles et agroalimentaires, la pérennité d'une agriculture durable, en santé, multifonctionnelle et responsable, représentent autant de défis à relever en vue de soutenir le potentiel agricole de la MRC.*

Volonté : *Promouvoir, soutenir, innover et développer, relatent bien les intentions des acteurs concernés par la quête d'une agriculture prospère.*

Ambition : *Contribuer au développement local et régional, prendre place et part dans le territoire métropolitain, contribuer à l'autonomie alimentaire de la région et offrir des produits agricoles et alimentaires sains, mettre sur pied des politiques agricoles efficaces, expriment bien l'ambition des acteurs concernés à développer et promouvoir les potentialités agricoles et agroalimentaires de la MRC.*

C'est donc avec grande joie que j'ai assumé le rôle de coordonnateur du processus d'élaboration du PDZA. Un outil de planification stratégique qui a vu le jour grâce à l'excellent travail accompli par l'ensemble des parties prenantes, et ce depuis le tout début de l'exercice.



Merci.

Tableau des membres des comités

Représentant	Nom	Comité de travail	Comité technique
Agriculteur (Blainville)	Serge Dion	✓	
Agriculteur (Boisbriand)	Patrick Jérôme	✓	
Agriculteur (Sainte-Anne-des-Plaines)	Yvan Chaumont	✓	
Agriculteur (Sainte-Anne-des-Plaines)	Jacques Lauzon	✓	
Agriculteur (Sainte-Anne-des-Plaines)	Yvon Lauzon	✓	
CCA (et agriculteur)	Denis Le Guerrier	✓	✓
CMM	Vincent Robillard	✓	✓
Élu (Blainville)	François Cantin & Richard Perreault	✓	
Élu (Boisbriand)	Marlene Cordato	✓	
Élu (Sainte-Anne-des-Plaines)	Guy Charbonneau	✓	✓
MAMROT	Nelly Santarossa & Thierry Deroux	✓	
MAPAQ	Michel Boisclair Pierre-Olivier Quesnel Claude Paquin	✓	✓
SODET	Charles Le Borgne	✓	✓
UPA	Richard Maheu Guillaume Charest-Hallée	✓	✓
UPA Syndicat local	Alain Desjardins	✓	✓
Maison Le François	Yves Gravel	✓	✓
MRC	Kamal El-Batal Annie Maheu	✓	✓
TOTAL		23	10

Vision de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de sa zone agricole (PDZA)

La MRC de Thérèse-De Blainville comprend un important secteur agricole très dynamique où les agriculteurs y disposent de sols à haut potentiel agronomique et contribuent de manière significative à l'économie régionale. La MRC de Thérèse-De Blainville peut donc être considérée comme une composante importante du «garde-manger» de la région métropolitaine et son rayonnement dépasse largement les limites de la région.

Ainsi, toutes les villes de la MRC, y compris les villes qui n'ont aucune activité agricole sur leur territoire, ont convenu de travailler ensemble pour assurer le succès du plan de développement de la zone agricole (PDZA) et en faire un outil stratégique de planification de son agriculture et de son agroalimentaire pour les générations actuelles et futures.

Pour ce faire, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville s'est donné la vision de développement suivante :

« Dans la perspective de contribuer à l'autonomie alimentaire de la région et d'offrir des produits agricoles et alimentaires sains contribuant au bien-être et à la santé de ses citoyens, la MRC de Thérèse-De Blainville et les villes qui la composent, dans une optique partenariale et collaborative avec l'ensemble des acteurs du territoire, veulent profiter de l'exercice du PDZA pour réaffirmer l'importance de développer, promouvoir et soutenir l'agriculture de son territoire afin qu'elle soit prospère, innovante, durable, multifonctionnelle et responsable. Dans le contexte péri métropolitain, les autorités de la MRC et l'ensemble des acteurs du territoire expriment leur détermination à la protection des bons sols agricoles dans les zones réservées à l'agriculture, au soutien des agriculteurs par des politiques efficaces et à l'atteinte des objectifs métropolitains de mise en culture.»

Introduction

Dans le but de mieux valoriser les potentialités agricoles et agroalimentaires sur son territoire, la MRC de Thérèse-De Blainville veut se doter d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) innovant et avant-gardiste. La MRC de Thérèse-De Blainville a formé un comité de travail composé des acteurs du milieu politique, administratif et agricole, afin d'arrimer les forces et les savoirs de chacun pour la réalisation de ce plan.

Le PDZA s'inscrit, entre autres, dans les orientations fixées par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Parmi les objectifs du PMAD, on veut augmenter de 6% la superficie des terres cultivées à l'échelle métropolitaine et protéger 17% des milieux naturels du Grand Montréal. Ainsi, la MRC de Thérèse-De Blainville, par l'entremise de son PDZA, entend contribuer à ces objectifs dans une optique métropolitaine et dans la mesure de ses possibilités.

Rappel de la définition d'un PDZA

C'est un document de planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC. C'est aussi un outil de développement qui s'appuie sur une démarche de participation et de concertation entre les principaux acteurs concernés par le développement agricole d'une MRC.

Les objectifs du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville

- Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture
- Favoriser une économie agricole et agroalimentaire péri-métropolitaine viable, dynamique et innovante
- Favoriser une utilisation optimale et responsable des terres agricoles
- Favoriser l'émergence d'une diversification agricole et agroalimentaire
- Optimiser le facteur de proximité pour une distribution optimale des productions agricoles et agroalimentaires

Le contenu du PDZA

- Portrait : données existantes sur la zone et les activités agricoles
- Diagnostic : forces, faiblesses, opportunités, contraintes
- Vision concertée avec les principaux acteurs concernés
- Plan d'action : le pourquoi (enjeux, orientations, objectifs), le quoi (actions prioritaires), le qui (responsables, partenaires), le quand (sur 3 à 5 ans), le combien (coûts, subventions), le comment (indicateurs)

Le calendrier

- Du 1er janvier 2013 au 30 juin 2014 (18 mois)
- Étape 1 : portrait et diagnostic : de mars à juin 2013 et de septembre à décembre 2013 (8 mois)
- Étape 2 : vision concertée et plan d'action : de janvier à mai 2014 (5 mois)
- Finalisation, présentation et adoption du plan en juin 2014

Le cadre d'analyse méthodologique

Le cadre d'analyse du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Thérèse-De Blainville s'appuie sur un certain nombre de principes à savoir :

- Le défi de toute société d'assurer son indépendance alimentaire autant par une agriculture viable, moderne, prospère et responsable que par la qualité des aliments produits, transformés et/ou importés en vue d'améliorer la santé et le bien-être de la population. En effet et tout récemment, dans le cadre de la Politique de la souveraineté alimentaire, le Gouvernement du Québec s'est doté d'une vision en cherchant à atteindre les objectifs suivants : Assurer à l'ensemble des Québécois un approvisionnement en aliments de qualité, à juste prix et bons pour leur santé; Accroître la proportion de l'alimentation des Québécois satisfaite grâce aux aliments du Québec. Développer un secteur bioalimentaire prospère, rémunérateur, générateur d'emplois, respectueux de l'environnement et contribuant à l'occupation dynamique du territoire québécois.¹
- La proximité des centres urbains qui influence de manière dynamique l'agriculture dite périurbaine. De facto, la présence de tout milieu dans une orbite métropolitaine ou périurbaine fait en sorte que celui-ci se trouve continuellement en position de défi afin de faire face aux différentes pressions de tout genre comme la spéculation, le prix des terres, la compétitivité et productivité, les exigences des demandes urbaines, etc. Ce principe suppose un regard attentif sur les influences réciproques qui peuvent émerger de cette proximité et suggérer de nouvelles stratégies de développement capable d'assurer la pérennité et la viabilité des milieux agricoles périurbains.
- Dans le cadre des travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), la future politique agricole pour le Québec s'est dotée d'une trame de fond qui peut se résumer en les points ci-après : « la multifonctionnalité de l'agriculture, la durabilité de l'agriculture, la rentabilité de l'agriculture à partir de la valorisation de son potentiel, la fonction entrepreneuriale de l'agriculture, le renforcement de sa mission première qui consiste à nourrir d'abord, les Québécois »² représentent des principes stratégiques dans tout processus d'analyse et de recherche de solutions durables pour l'avenir de l'agriculture d'un territoire.
- L'importance que la Communauté métropolitaine de Montréal accorde aux activités agricoles et agroalimentaires sur son territoire. À cet égard, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, poursuit comme objectif d'augmenter les terres en culture de 6% d'ici 2031, notamment par la mise en culture de certaines terres en état de friche et la valorisation des potentialités agricoles et agroalimentaires.³ Ainsi, le PDZA s'inscrit dans cette dynamique qui vise à assurer la pérennité des activités agricoles en favorisant l'occupation dynamique et responsable des territoires agricoles.

¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Politique de la souveraineté alimentaire du Québec, 2013, ISBN 978-2-550-67754-3 (PDF), p. 20. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique_Souverainete_alimentaire.pdf

² BOUCHARD, Daniel, « Suites au rapport de la Commission sur l'Avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, démarche, gestes concrets et avancement », Conférence prononcée au nom de la Direction de la planification et des priorités stratégiques du MAPAQ au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), 29 avril 2009. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/PlanactionDevdurable.pdf>

³ Communauté métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), avril 2012 ISBN 978-2-923013-89-3 (PDF). <http://pmad.ca/>

Pour atteindre les objectifs retenus, une approche méthodologique a été mise sur pied et suivie vigoureusement afin de valider les tendances et les constats pertinents dans la conceptualisation du portrait et du diagnostic de l'agriculture dans la MRC de Thérèse-De Blainville. Ainsi, comme le signale Miles et Huberman : « L'Homme est un découvreur de sens; il peut en quelques instants trouver une signification aux évènements les plus chaotiques. L'équilibre de chacun dépend de cette faculté; c'est en organisant et en interprétant le monde sur le plan cognitif qu'on le maintient cohérent et prévisible » (2003, p. 438).⁴

En effet, c'est cet équilibre pragmatique qui nous a conduits à mieux comprendre et appréhender la réalité agricole et agroalimentaire sur le territoire de la MRC en mettant l'accent sur la découverte des éléments nouveaux à partir de l'analyse, la concertation, l'interprétation et la synthèse. À ce titre, Lee (1991) précise que la qualité des résultats relève d'un certain nombre de niveaux de compréhension, dont les significations et les interprétations des répondants et de notre propre interprétation de ces significations (dans Miles et Huberman, 2003, p. 473). Le tableau ci-après expose les ressources méthodologiques qui ont servi à la collecte des données quantitatives et qualitatives ainsi que leur validité.

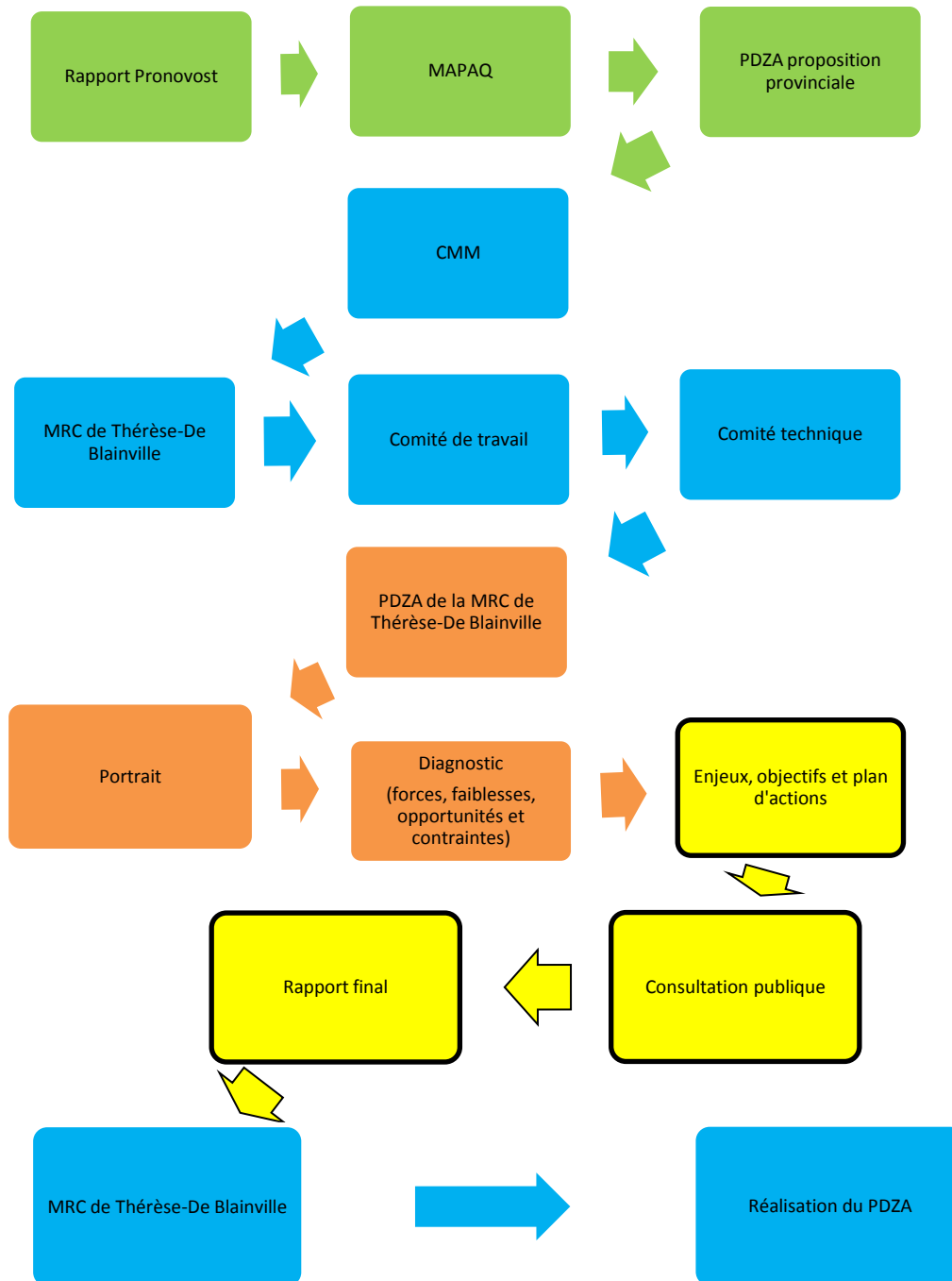
⁴ MILES, M. B. et HUBERMAN, A. M. et (2003). « Analyse des données qualitatives », Traduction de la 2e édition américaine par Hlady-Rispal, Martine. Révision scientifique de Jean-Jacques Bonniol. 2e Édition. De Boeck. 626 pages.

Outils méthodologiques	Répondants	Objectifs
Questionnaires-sondage maisons	36 réponses sur 89 questionnaires envoyés, dont 1 rejeté.	Voir questionnaire en annexe
Groupes de discussion	4 rounds de FG : <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs • Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles • Intervenants professionnels du secteur agricole • Citoyens. 27 acteurs au total ayant participé aux groupes de discussions	Cerner les points de vue sur les 5 objectifs du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville
Entrevues dirigées	4 entrevues dirigées auprès des détaillants et des transformateurs de produits agricoles ⁵ 7 entrevues dirigées auprès d'intervenants du milieu agricole (services et formation) ⁶	Cerner les points de vue sur les aspects de l'agriculture et de la transformation
Visite du territoire agricole de la MRC	M. Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Président du CCA de la MRC M. Marc F. Clément, Chargé de projet M. Kamal El-Batal, DG de la MRC et Coordonnateur du PDZA	Exploration du milieu agricole : terres agricoles, terres agricoles non exploitées, terrain et zone agricole, etc.
Comité de travail	Composé de 23 membres issus de : Milieux agricole, politique, institutionnel et comité 7 rencontres depuis le début du mandat	Valider, échanger, analyser, orienter, interpréter, etc. les faits, constats et démarche poursuivie.
Comité technique	Composé de 10 membres issus de : Milieux agricole, politique, institution et comité 16 rencontres depuis le début du mandat	Valider, échanger, analyser, orienter, interpréter, etc. les faits, constats et démarche poursuivie. Ces changes entre les membres ont permis la triangulation des points de vue.
Recensement de documents référentiels	Divers documents officiels	Ont fait l'objet d'analyse et de lecture critique pour servir de référence
Entretiens téléphoniques	Marc F. Clément, Chargé de projet Kamal El-Batal, Coordonnateur de projet Annie Maheu, Aménagiste de la MRC	Assurer le suivi et veiller sur l'évolution des étapes Analyser, interpréter et évaluer les besoins futurs.

⁵ Jean-Mathieu Touchette-Viau Concept Fruits et Légumes, Charles Gingras, IGA Extra D'Aigle, Mme Chantal Morin MEFQ, Leif Ellefsen, Multi Marques (Groupe St-Hubert)

⁶ Elsa Dufresne et Louis Tremblay Cobamil; Julie Lalande Statistique Canada; Claude Cadieux (CFAM); Lyne Comtois TCAL; Léo Ferland ing. f. Groupe Novafor Inc. Blainville; Cindy Asselin, Collectif de formation agricole.

Étapes de réalisation du PDZA



1. Caractéristiques du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville

Résumé du chapitre 1

La superficie agricole exploitée est de 6 932 ha soit 65 % de la zone agricole. Thérèse-De Blainville est l'une des seules MRC ou agglomérations de la CMM où la superficie exploitée est en baisse, ayant diminuée de 155 hectares entre 2004 et 2010. La superficie cultivée est de 4 961 ha et représente 47 % de la zone agricole. Les boisés de fermes totalisent 1 349 ha.

Il y a dans la MRC de Thérèse-De Blainville 387 ha de friches de 8 ha et plus soit 3,6% de sa zone agricole. C'est à Boisbriand que l'on observe les plus grandes surfaces de friches herbacées et arbustives de toute la MRC; 364,1 ha soit 29,1 % de sa zone agricole. Les participants au sondage maison et aux groupes de discussion nous ont affirmé que ces terres ne sont pas en cultures parce que les propriétaires n'avaient pas l'intention de les mettre en cultures ni de les faire cultiver. Le nombre de demandes d'exclusions refusées par la CPTAQ seraient une preuve des visées spéculatives qu'entreprendraient les propriétaires de ces lots. Il y a plusieurs freins règlementaires au défrichement aux fins de cultures: le REA à Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines, le PMAD et les règlements des villes.

La zone agricole décrétée en 1978 a fait l'objet d'une révision en 1988. Depuis, la zone agricole est pratiquement restée inchangée : seulement 31 ha ont été soustraits de celle-ci, dont 7,6 ha entre 2004 et 2013. On note aussi que, durant cette même période, 138,1 ha ont été affectés à un usage autre qu'agricole. Plusieurs des superficies en friches ont fait l'objet de demandes d'exclusion de la zone agricole. Plusieurs terres sont morcelées en petits lots à but résidentiel.

Il y a quelques carrières et sites d'extractions de gravier et de pierres dans la MRC de Thérèse-De Blainville, mais aucun site minier actif et aucune demande de titre. Il y a peu ou pas de carrières et sablières toutefois la problématique de sablières déguisées est fortement présente et menace même certains boisés.

Plusieurs grands projets d'infrastructures font pression sur la zone agricole notamment les pipelines, une ligne de transport d'électricité et le prolongement de l'autoroute 13. La compagnie Enbridge propose l'inversion du flux de pompage et l'accroissement du débit d'un pipeline bâti dans les années '70. Ces projets inquiètent les agriculteurs et les citoyens tant par l'âge de l'infrastructure que par l'accroissement du débit proposé. Un deuxième projet d'oléoduc, celui de Trans Canada Pipeline, est à l'étude.

Le territoire est traversé ou bordé par quatre autoroutes : la A-13, la A-15, la A-19 et la A-640. L'activité industrielle et commerciale y est fortement développée et explique la convoitise des terres de la zone agricole. La MRC de Thérèse-De Blainville, qui fait partie de la CMM, est un carrefour de grande intensité économique appelé à devenir plus peuplée encore. La MRC compose avec la pression d'une population grandissante et celle de la protection du territoire agricole, des milieux naturels et des paysages à valoriser et à protéger.

1.1. Espace agricole

1.1.1. Superficie de la zone agricole

La zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville est de 10 627 ha (figure 1.1)⁷. Cette zone est restée sensiblement la même depuis la révision de la zone en 1988. Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines ont des proportions importantes de leur territoire en zone agricole. Les superficies de la zone agricole sont à Blainville de 710 ha, à Boisbriand de 1 252 ha et à Sainte-Anne-des-Plaines de 8 648 ha. Sainte-Thérèse a une petite enclave agricole de 17 ha seulement.

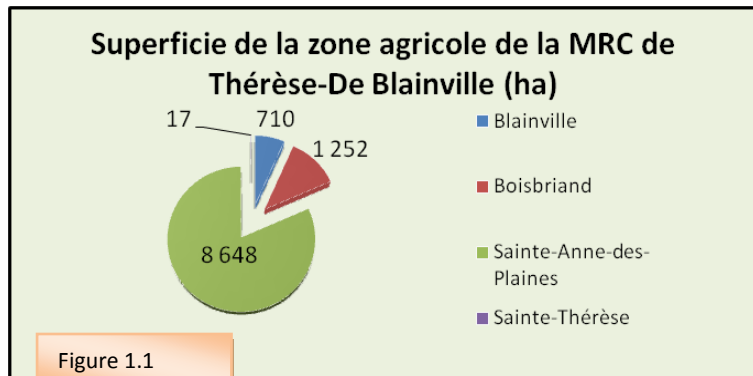
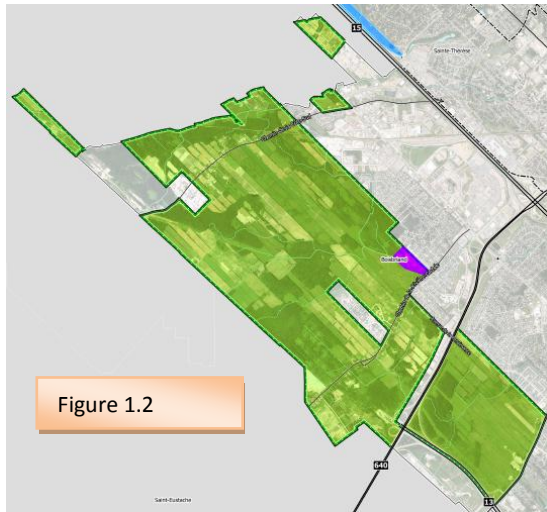


Figure 1.1

La zone agricole de Boisbriand est située dans un axe nord-sud à l'extrême ouest de la ville (figure 1.2, [Carte 5 en annexe](#)). Les parties résidentielles, commerciales et industrielles sont surtout concentrées sur le secteur est adjacent à l'autoroute 15. Quelques enclaves industrielles et résidentielles brisent l'homogénéité de la zone agricole au sud, près de la rivière des Mille-Îles et de la route 344, de même qu'au nord, près du chemin de la Côte Sud.



La seule terre

agricole de Sainte-Thérèse semble attendre une vocation particulière. Elle est enclavée entre un secteur résidentiel et l'autoroute 15 et elle est en friche. Elle fut l'objet d'une inclusion en 1981.



La zone agricole de Blainville est située au sud-est de la ville de chaque côté du chemin de la Côte St-Louis Est (figure 1.3 [Carte 4 en annexe](#)). L'activité agricole cohabite avec deux secteurs résidentiels.

⁷ Les figures 1.1 à 1.3 sont extraites de cartes produites pour la MRC par la CRE des Laurentides avec les données de la CPTAQ.

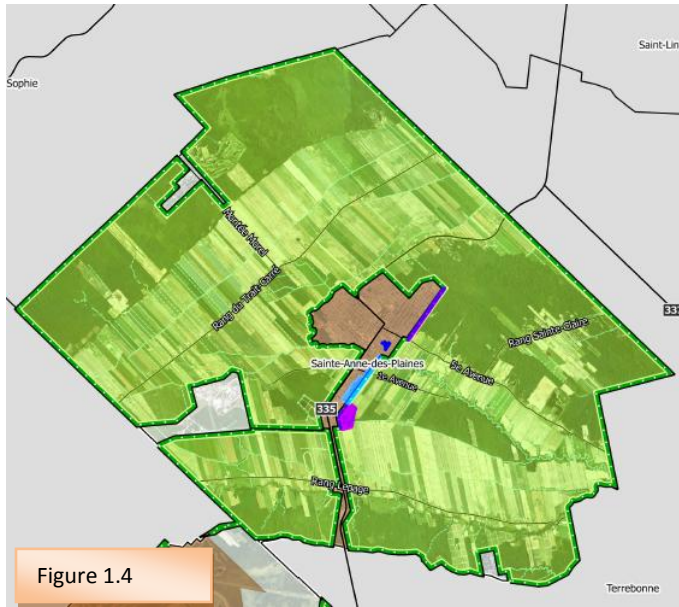


Figure 1.4

Le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines est caractérisé par un développement villageois situé au centre de son territoire alors qu'en périphérie de cette zone on retrouve un espace agricole homogène et des zones boisées (figure 1.3 [Cartes 1 à 3 en annexe](#)). Les seules exceptions qui marquent cet ensemble sont un golf, son quartier résidentiel et le pénitencier. Cette forme d'aménagement, très rare au Québec, est similaire à celle d'une commune de France et contraste avec les développements longilignes de beaucoup de municipalités qui ont choisi d'intensifier l'habitation le long des chemins existants. En fait, cette

municipalité est une des très rares de la couronne Nord où l'on a su valoriser et protéger presque l'exclusivité de l'activité agricole en zone agricole.

1.1.2. Superficie cultivable des terres agricoles

Sur la base des données du MAPAQ produites dans Portrait statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville de novembre 2012, la superficie agricole exploitée est de 6 932 ha (figure 1.5)⁸. La superficie agricole exploitée est la superficie déclarée par les exploitants agricoles enregistrés auprès du MAPAQ. Cette superficie comprend les superficies cultivées et non cultivées, et elle inclut les superficies louées ou possédées. Elle représente 65 % de la zone agricole (figure 1.6). Thérèse-De Blainville est l'une des seules MRC ou agglomérations de la CMM où la superficie exploitée est en baisse, ayant diminué de 155 hectares entre 2004 et 2010 (figure 1.7).

Figure 1.5	Blainville	Boisbriand	Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Thérèse	MRC Thérèse-De Blainville
Superficie de la zone agricole	710	1 252	8 648	17	10 627
Superficie exploitée	396	499	6 037		6 932
Superficie non exploitée	314	753	2 611	17	3 695
Superficie non cultivée	152	113	1 706	-	1 971
Superficie cultivée	244	386	4 331		4 961

Figure 1.6	Blainville	Boisbriand	Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Thérèse	MRC Thérèse-De Blainville
Superficie de la zone agricole	710	1 252	8 648	17	10 627
Superficie exploitée	56%	40%	70%	0%	65%
Superficie non exploitée	44%	60%	30%	100%	35%
Superficie cultivée	34%	31%	50%	0%	47%

La superficie cultivée de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville est de 4 961 ha et représente 72 % de la superficie exploitée du territoire de la MRC (figure 1.8). La superficie non exploitée est composée des résidences, des bâtiments de ferme, des chemins de fermes, des bandes riveraines, des cours d'eau, ainsi que des boisés. Comme il s'agit de données des exploitations enregistrées au MAPAQ, elles ne comprennent pas les terres en friches ou les fermes non enregistrées.

L'enregistrement auprès du MAPAQ procure aux entreprises agricoles un accès aux services et aux programmes agricoles notamment les services vétérinaires, les services-conseils et le remboursement d'une partie des taxes foncières.

⁸ Les figures 1.4 à 1.14 sont adaptées de : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

Certaines fermes ne sont pas enregistrées au MAPAQ, d'autres sont aux mains de propriétaires qui ne les exploitent pas et ne les louent pas. Certaines superficies sont louées sans bail à des producteurs ce qui fait que ces superficies ne sont pas comptabilisées comme des superficies exploitées. Le total des superficies non exploitées est de 3 695 ha dont 2 611 ha à Sainte-Anne-des-Plaines (figure 1.9). Il y a donc un potentiel de sols cultivables à estimer pour cerner la véritable superficie cultivable. Sans connaître les motifs d'abandon de l'exploitation de ces fermes et sans connaître les raisons du manque d'intérêt à louer celles-ci à des exploitants agricoles, on ne peut qu'estimer la portion cultivable des sols à remettre en cultures (figure 1.10). Cette portion cultivable serait tout au plus du même pourcentage que celle des superficies exploitées présentement, soit 72 % (cultivées ÷ exploitées).

Figure 1.7	Superficie exploitée totale	
	ha	
	2004	2010
MRC Thérèse-De Blainville	7 087	6 932
Blainville	352	396
Bois-des-Filion	0	0
Boisbriand	546	499
Lorraine	0	0
Rosemère	0	0
Sainte-Anne-des-Plaines	6 188	6 037
Sainte-Thérèse	1	0
MRC de la couronne Nord	69 450	71 240
MRC de la CMM	274 096	282 627

Le total des superficies non exploitées est de 3 695 ha dont 2 611 ha à Sainte-Anne-des-Plaines (figure 1.9). Il y a donc un potentiel de sols cultivables à estimer pour cerner la véritable superficie cultivable. Sans connaître les motifs d'abandon de l'exploitation de ces fermes et sans connaître les raisons du manque d'intérêt à louer celles-ci à des exploitants agricoles, on ne peut qu'estimer la portion cultivable des sols à remettre en cultures (figure 1.10). Cette portion cultivable serait tout au plus du même pourcentage que celle des superficies exploitées présentement, soit 72 % (cultivées ÷ exploitées).

Ainsi, il y aurait sur cette base spéculative un maximum de 2 660 ha à remettre en culture (figure 1.10). Mais il y a fort à parier que c'est là que nous trouverons une plus grande proportion de sols boisés, une plus grande quantité de sols ayant des limitations de cultures et là aussi que se retrouveront les friches herbacées et arbustives. Conservons cette donnée comme celle d'une valeur maximale.

Figure 1.8	Blainville	Boisbriand	Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Thérèse	MRC Thérèse-De Blainville
Superficie exploitée	396	499	6 037	-	6 932
Superficie cultivée	244	386	4 331	-	4 961
cultivée/exploité	62%	77%	72%	-	72%

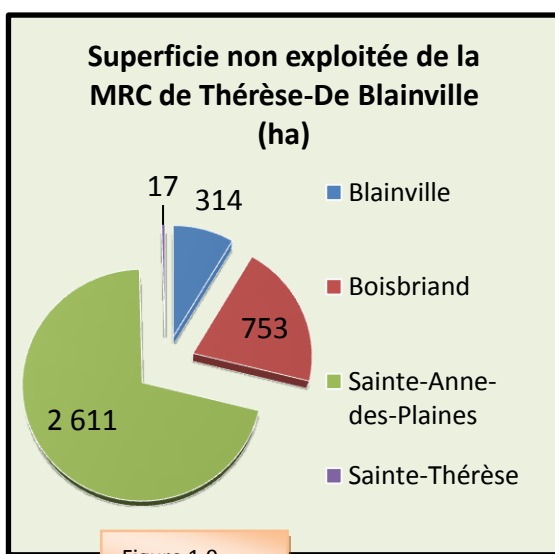


Figure 1.9

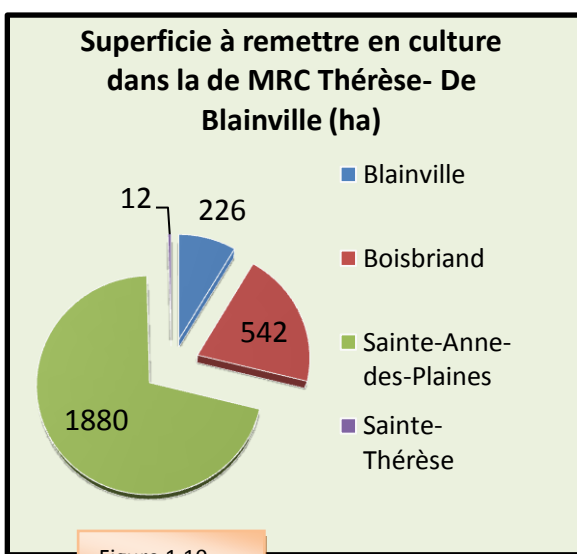


Figure 1.10

Lorsqu'on exprime la superficie non exploitée en pourcentage de la superficie agricole, pour chaque municipalité, un bilan de santé de la zone agricole nous est livré (figures 1.11 à 1.14). C'est à Sainte-Anne-des-Plaines que nous observons la plus petite proportion de sols non exploités avec 30 % de sa zone agricole. Blainville vient en deuxième avec 44 % et Boisbriand avec 60 % de sols non exploités dans sa zone agricole. Ces superficies non exploitées contiennent tous les usages non agricoles (UNA), dont les îlots déstructurés, mais aussi les routes, les cours d'eau et les friches.

Figure 1.11

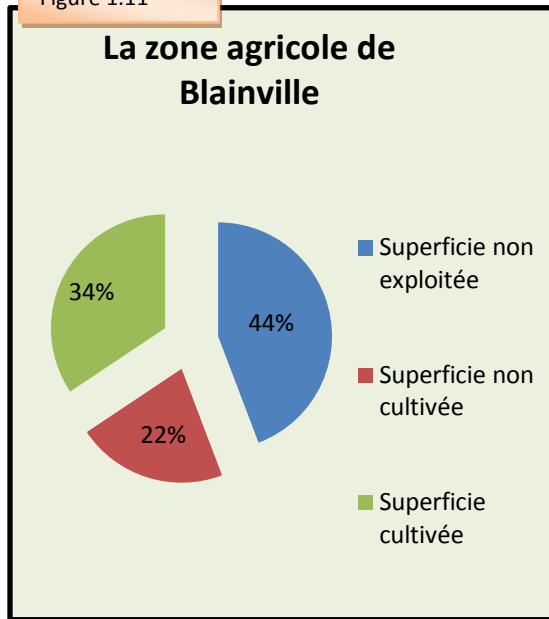


Figure 1.12

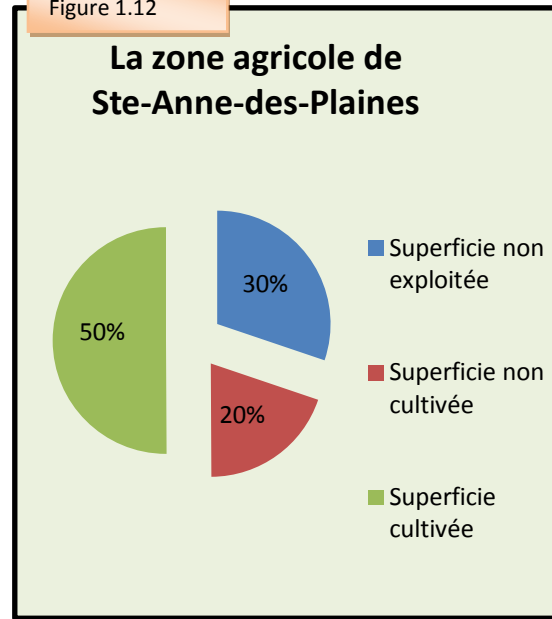


Figure 1.13

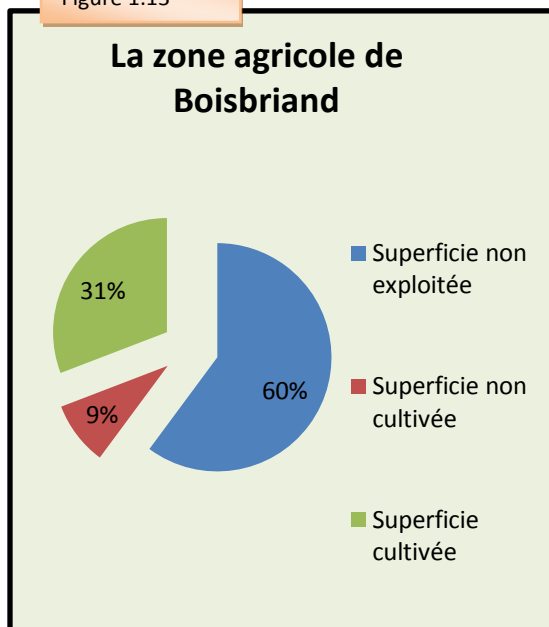
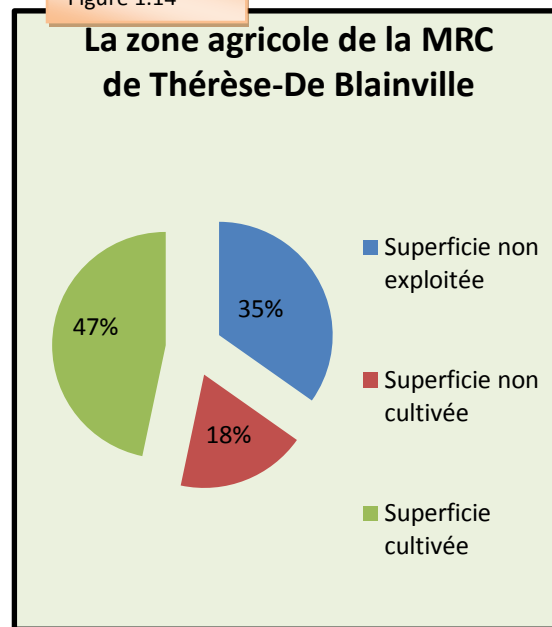


Figure 1.14



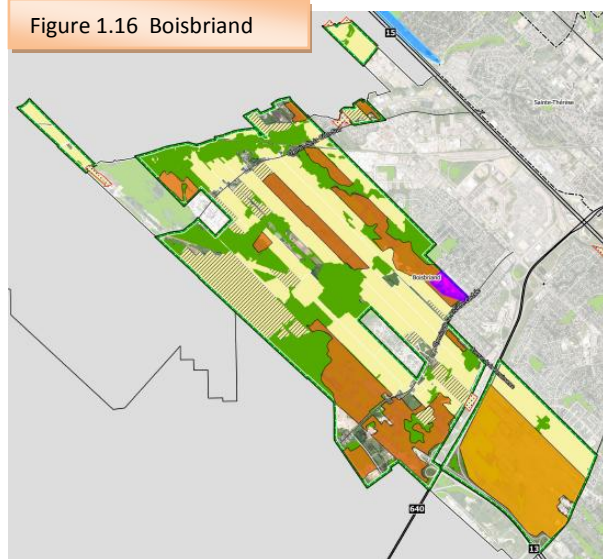
1.1.3. Terres en friches

Figure 1.15	Friches herbacées	Friches arbustives	Total
MRC Thérèse-De Blainville	160,3	226,7	387,0
Blainville	0,0	0,0	0,0
Boisbriand	160,3	203,8	364,1
Bois-des-Filion	0,0	0,0	0,0
Lorraine	0,0	0,0	0,0
Rosemère	0,0	0,0	0,0
Sainte-Anne-des-Plaines	0,0	22,9	22,9
Sainte-Thérèse	0,0	0,0	0,0
Couronne Nord	445,5	1 473,7	1 919,2
CMM	1 204,1	4 197,0	5 401,0

Sources : CMM et MAPAQ, 2012.

Notes :

- Friches herbacées : + de 50 % d'herbacée (hauteur de moins de 1,5 mètre).
- Friches arbustives : + de 50 % d'arbustes (hauteur de 1,5 à 4 mètres).



Il y a dans la MRC de Thérèse-De Blainville 387 ha de friches de 8 ha et plus soit 3,6% de sa zone agricole. C'est à Boisbriand que l'on observe les plus grandes surfaces de friches herbacées et arbustives de toute la MRC de Thérèse-De Blainville (figure 1.15)⁹. Les 364,1 ha de friches de Boisbriand représentent 29,1 % de sa zone agricole (figure 1.16 [Cartes 29 à 33 en annexe](#))¹⁰. À Sainte-Anne-des-Plaines, seulement 22,9 ha sont en friches, mais, certaines de celles-ci sont déjà en voie de restauration. C'est une portion infime de son territoire zoné (0,3 %). La ville de Blainville n'a pas de superficie en friche. La seule terre de Sainte-Thérèse est en friche.

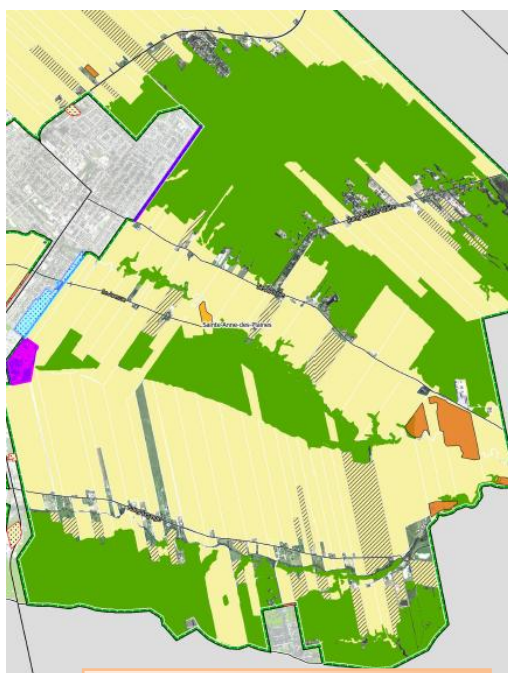
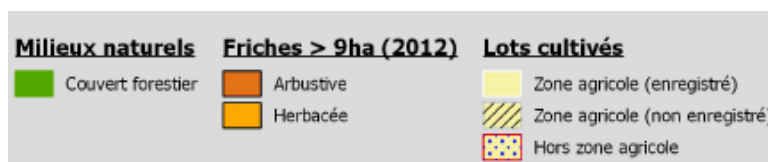
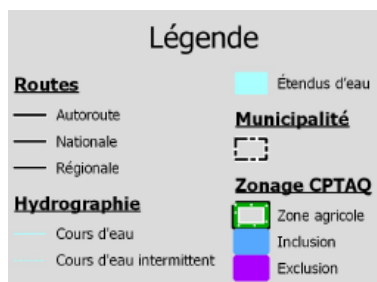


Figure 1.16 Sainte-Anne-des-Plaines

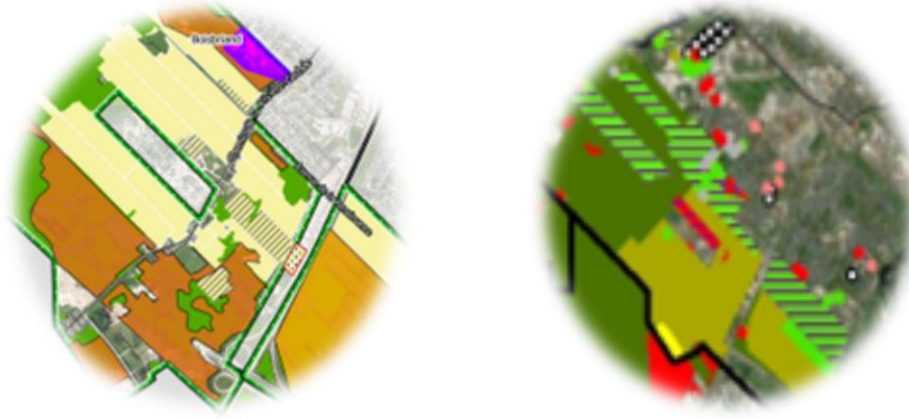


⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

¹⁰ Les figures 1.16 sont extraites de cartes produites par la CRE des Laurentides avec les données de la CPTAQ.

À Boisbriand, les demandes de dézonage ¹¹ se superposent avec beaucoup de similitudes aux superficies en friches (1.17) ¹². Ce tableau et ces cartes ne tiennent compte que des friches de 8 ha et plus.

Figure 1.17



Zone agricole

■ Zone agricole permanente

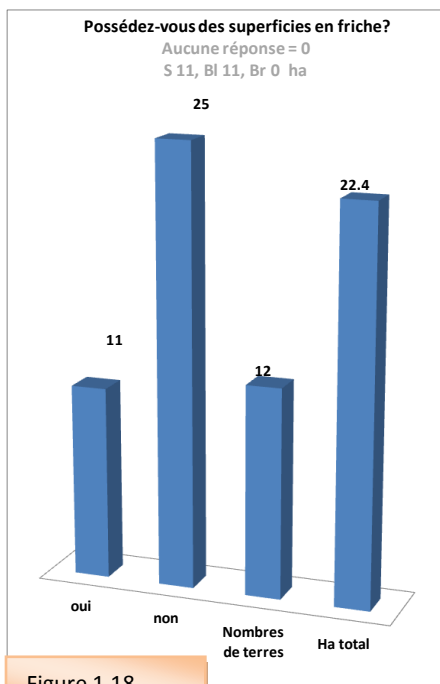
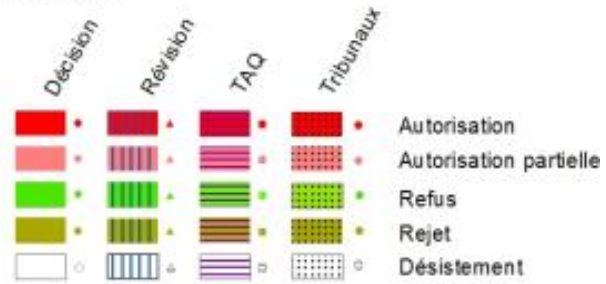


Figure 1.18

Décisions



Le sondage maison réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles ¹³ a révélé que le tiers des producteurs ayant participé au sondage maison ont une friche de 2 à 3 ha, dont certaines ont plus de 15 ans et qui, selon leur perception, seraient cultivables (figure 1.18). Parmi les raisons qui sont évoquées pour les maintenir dans cet état, la pierrosité, le mauvais égouttement et l'accessibilité sont les motifs les plus fréquents.

¹¹ Source CPTAQ, tableau produit en 2013 par Guillaume Charest-Hallée, UPA Outaouais-Laurentides

¹² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012. CMM et cartes de la CPTAQ sur les demandes d'exclusions de la zone agricole.

¹³ Sondage postal réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

Les friches arbustives ont pris place durant les dernières décennies seulement, comme en fait foi la comparaison des images satellites de Google du 25 mai 2010 avec celle d'une photo aérienne de 1975 (figure 1.19)¹⁴ dans la portion de Boisbriand située au nord-est de l'intersection de l'autoroute 13 et de la 640. Elles sont sur de bons sols (ARDA classe 2 [Carte 11 en annexe](#)) et elles étaient presque toutes en cultures en 1975.



1.1.4. Profil des propriétaires de terres en friches

À partir des cartes sur les friches ayant plus de 8 ha (figure 1.16), il est possible de déterminer que 163 matricules (un matricule pouvant contenir plus d'un lot) de Boisbriand contiennent des friches, 2 de Sainte-Anne-des-Plaines et 0 de Blainville. Des lots, dont plusieurs de petites superficies à Boisbriand, se situent donc en zone agricole, mais ils ne sont pas cultivés puisqu'ils se retrouvent sous forme de friches herbacées ou arbustives. Un travail a été amorcé afin de déterminer quels étaient les propriétaires de ces terres en friches, leur lieu de résidence ainsi que la date de la création du lot. L'accès public au rôle d'évaluation des villes permet de connaître les propriétaires, mais pas leur provenance ni le moment du lotissement. Il permet encore moins de connaître les raisons qui poussent ces propriétaires de terres agricoles à les laisser en friche.

¹⁴ Photo aérienne de 1975 numérisée par le MAPAQ, cartothèque du Ministère des Terres et Forêt; 31H-29 Q75870 109

1.1.5. Boisés et défrichement

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui a compétence en matière d'aménagement et de développement du territoire, a identifié des boisés et des corridors forestiers à protéger. Pour la CMM, les usages agricoles et forestiers doivent être compatibles avec la protection du couvert forestier. Voici un extrait des orientations du PMAD :

Les bois présentent une grande valeur pour la région métropolitaine, en raison de leur rareté et de leur potentiel écologique et récréatif. Ils permettent de préserver les sols contre l'érosion hydrique et éolienne; de régulariser les eaux et la nappe phréatique, de protéger l'équilibre écologique en regard du maintien des habitats favorisant une diversité biologique, faunique et floristique; de protéger les potentiels acéricoles, récréotouristiques et paysagers. (8 mars 2012)¹⁵

Pour la CMM, lorsqu'il est question d'abattage d'arbres pour l'introduction de divers usages, dont l'agriculture, des mesures doivent s'appliquer afin d'assurer, notamment, la protection du couvert boisé, la conservation de la biodiversité et le maintien du drainage naturel du terrain. À cet effet, la CMM demande aux MRC et aux agglomérations d'adopter des mesures qui régissent l'abattage d'arbres selon l'ensemble des usages projetés dans les boisés et corridors forestiers métropolitains.

Les parties du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville définies par la CMM comme bois métropolitains et corridors forestiers métropolitains sont situées majoritairement à Sainte-Anne-des-Plaines et un peu à Blainville ainsi qu'à Boisbriand. Il existe aussi des boisés à Lorraine et Rosemère. Seules Bois-des-Filion et Sainte-Thérèse n'ont aucun boisé répertorié sur leur territoire (figure 1.21)¹⁶. L'ensemble de la zone forestière apporte une protection indispensable aux cultures notamment comme régulateur de l'eau des sols, comme brise-vent et comme zone tampon entre les activités agricoles et les autres usages du territoire. L'acériculture est bien présente sur le territoire de la MRC et certaines fermes tirent un revenu de la vente du bois.

L'objectif de la CMM est le maintien du couvert forestier, le déboisement sans restriction pour la mise en culture du sol sera généralement prohibé par les villes. Pour le moment, il reste aux villes à intégrer ces éléments aux schémas d'aménagements et aux règlements. Le schéma de la MRC de Thérèse-De Blainville est en cours de modification. L'exploitation forestière demeure possible, mais avec des contraintes réglementaires qui toucheront les propriétaires de boisés, voici un extrait d'un fascicule (figure 1.20) de la CMM:

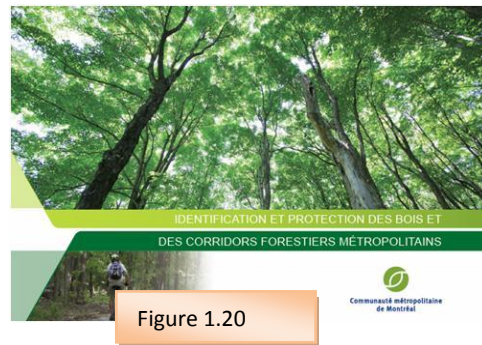


Figure 1.20

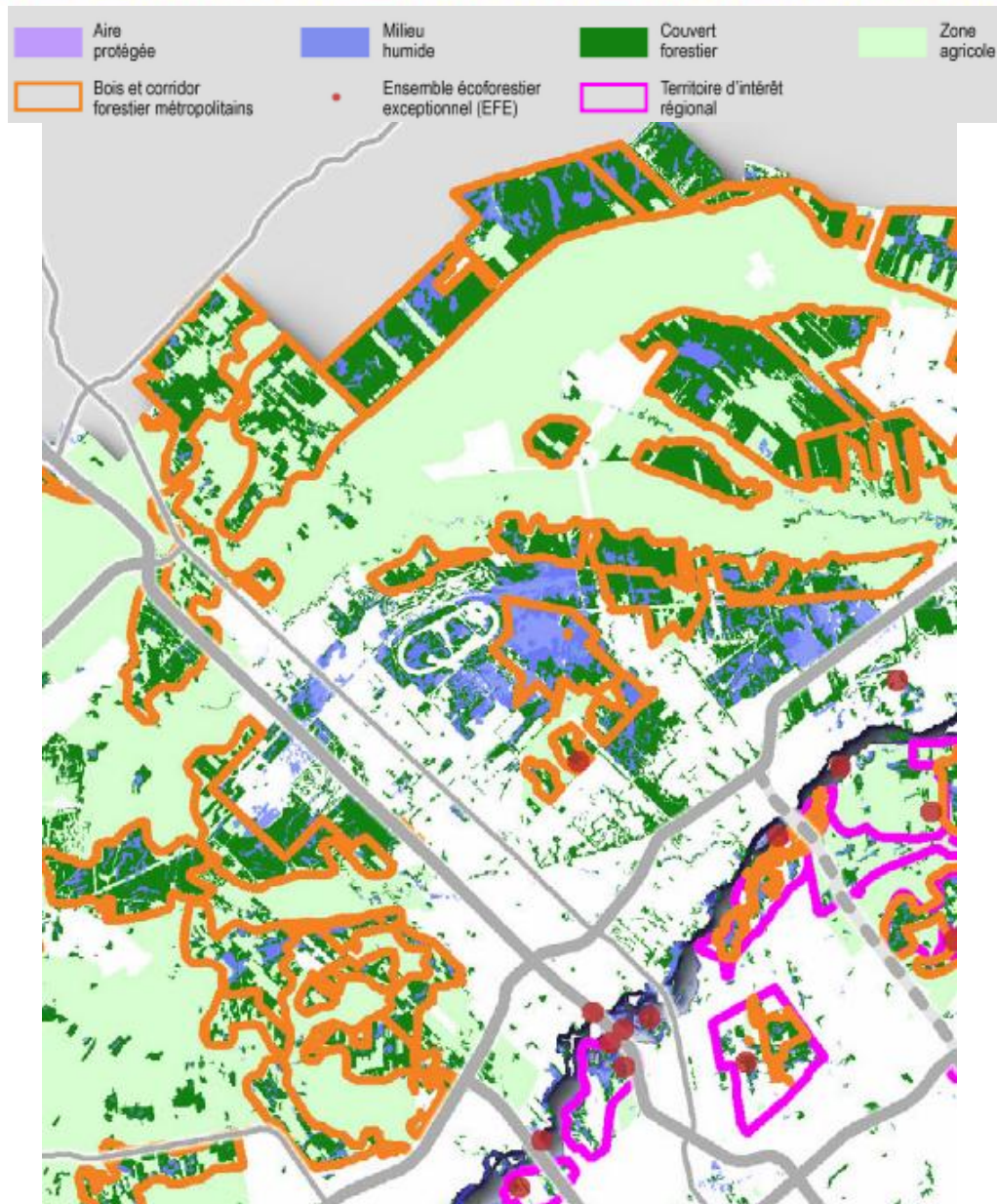
L'exploitation forestière dans les bois serait également possible en respectant les mêmes critères de base énumérés précédemment à savoir : la conservation de la biodiversité, le maintien du drainage naturel, la protection du couvert forestier et la conservation des fonctionnalités écologiques qui y sont associés. À titre d'exemple, les types d'activités forestières inspirées de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1), sont les activités reliées à l'abattage et à la récolte de bois, à la culture et à l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, à l'exécution de traitements sylvicoles (à l'exception des coupes totales) et le reboisement. Pour régir ces activités, un plan d'aménagement forestier (PAF) pourrait être préparé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers.¹⁷

¹⁵ <http://projet.pmad.ca/orientations/environnement/maintenir-le-couvert-forestier-dans-les-bois-metropolitains/>

¹⁶ http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/carte/C21_PMADEntielairesconservation2011-12.pdf

¹⁷ Communauté métropolitaine de Montréal, Identification et protection des bois et des corridors forestiers métropolitains, page 14; http://cmm.gc.ca/fileadmin/user_upload/documents/fascicule_boisCorridors_web.pdf

CARTE 21 – Potentiel de conservation des bois, des corridors forestiers et des milieux humides



1.2. Zonage agricole

1.2.1. Exclusions (dézonage) et inclusions

La zone agricole permanente du Québec constitue la base territoriale pour la pratique de l'agriculture. Bien que la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ait *pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture* (article 1.1)¹⁸, la zone agricole permanente est soustraite d'une superficie importante pour des utilisations non agricoles (UNA), c'est-à-dire des utilisations du sol généralement de nature résidentielle, commerciale, industrielle ou extractive qui ne dépendent pas de l'agriculture. Une autorisation auprès de la CPTAQ est requise pour les cas suivants:

- Exclusion de la zone agricole
- Inclusion de la zone agricole
- Utilisation à des fins autres que l'agriculture (UNA) : résidentiel, commercial, industriel, récréatif, extraction, etc.
- Enlèvement de sol arable
- Coupe d'érables
- Aliénation, lotissement (morcellement)

Il a été estimé qu'en 2012, 2 324 ha (21,8%) de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville étaient utilisés à d'autres fins que l'agriculture¹⁹, la zone de la couronne Nord à 26 001 ha (27,3 %) et celle de la CMM à 63 950 (28,8 %). Ces espaces soustraits à l'agriculture sont souvent les conséquences d'un héritage qui remonte à une époque antérieure à la création de la CPTAQ.

Figure 1.22

Nature de la demande	Décisions		Autorisations		Superficie totale (ha)		
	Nb		Nb	%	Demandée	Autorisée	%
Exclusions	5		2	40%	79.7	7.6	10%
Inclusions	1		0	0%	67	0	0%
Implantations d'un nouvel usage	43		27	63%	168.7	138.1	82%
Agrandissements d'un usage existant	20		18	90%	35.2	7.8	22%

Source : compilation à partir des rapports annuels de la CPTAQ, 2004-2005 à 2012-2013

La zone agricole de 1978 a fait l'objet d'une révision entre 1987 et 1992, celle de la MRC de Thérèse-De Blainville, en 1988, fut l'une des premières. Depuis, la zone agricole est pratiquement restée la même, sauf pour 31 ha qui ont été soustraits de celle-ci, dont 7,6 ha seulement entre 2004 et 2012 (figure 1.22)²⁰. On note aussi que, durant cette même période, 138,1 ha ont été affectés par un nouvel usage. Toutes les villes ont présenté des demandes de dézonage ou de changement d'usage (figure 1.25)²¹. La proximité de la zone métropolitaine, l'accroissement de la population et les opportunités d'affaires alimentent les demandes pour des terrains industriels, commerciaux et résidentiels à développer.

¹⁸ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_41_1/P41_1.html

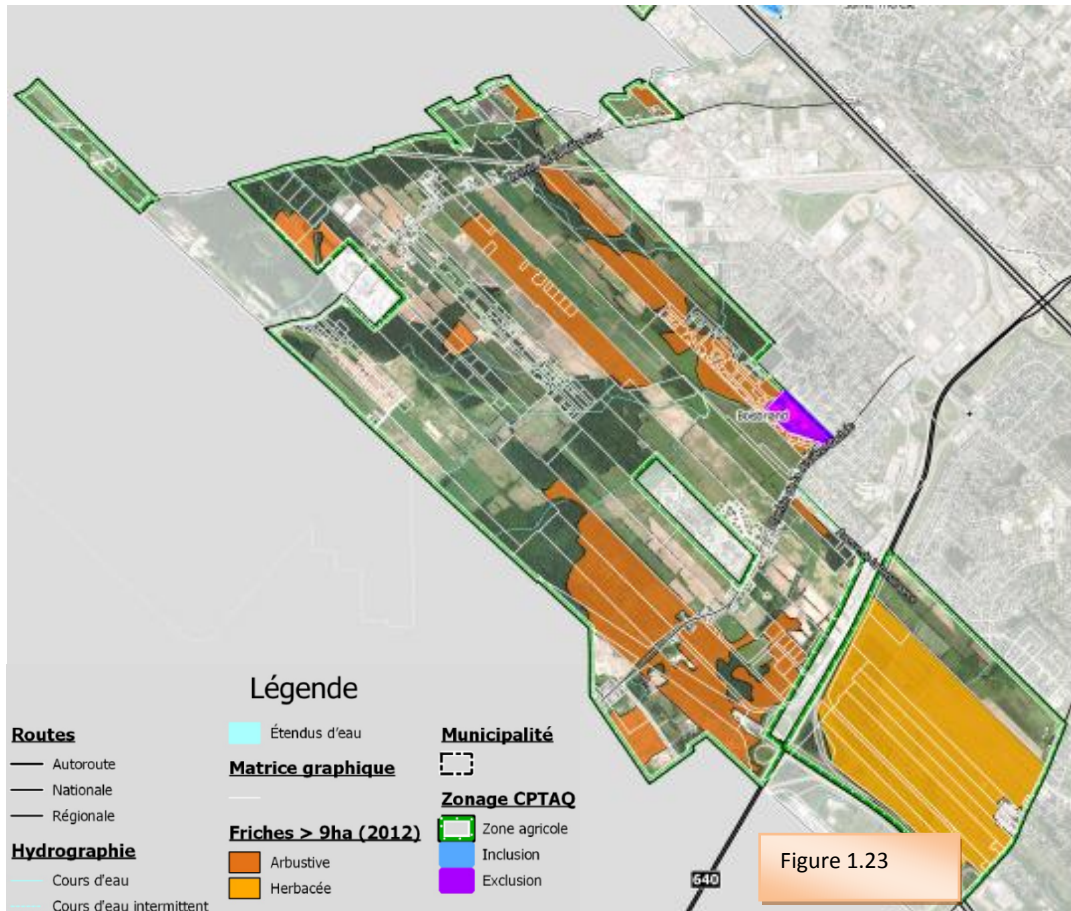
¹⁹ HUDON, Patrick. Que reste-t-il de la zone agricole montréalaise? Rapport de stage (DESS) en milieu de travail, Université de Montréal, 2012, d'après le tableau de la page 12.

²⁰ Source CPTAQ, tableau produit en 2014 par Guillaume Charest-Hallée, UPA Outaouais-Laurentides

²¹ Source CPTAQ, tableau produit en 2014 par Guillaume Charest-Hallée, UPA Outaouais-Laurentides

Lors des Groupes de discussion agriculteurs et syndicat de base, les participants ont identifié deux pistes principales menant à des demandes de dézonage ou à l'abandon de la culture :

- 1- l'achat par un spéculateur qui convoite la terre pour un développement ou dans le dessin d'en faire un investissement à long terme et
- 2- la mise en vente par un exploitant qui n'a pas de relève ou ne favorise pas la vente à une relève agricole et qui veut tirer un maximum de bénéfice de la vente de son fonds de terre.



On compte 155 hectares dont les lots sont subdivisés (morcelés) à Boisbriand et 37 hectares à Sainte-Anne-des-Plaines (figure et tableau 1.24)²². La carte (figure 1.23 **Carte 28 en annexe**) représente Boisbriand. Ces lots sont surtout situés sur des propriétés qui ne sont pas enregistrées au MAPAQ. Le contour des lots apparaît en blanc et se superpose aux autres éléments de cette carte. Certaines villes ont procédé par loi privée pour remembrer les lots ainsi morcelés. Aucune loi privée n'a remembré les lots situés dans la MRC de Thérèse-De Blainville.

Entre 1979 et 2012, il y a eu trois demandes d'inclusion²³, mais, seulement un dossier de 20,9 ha fut autorisé.

²² Communauté métropolitaine de Montréal, Comité consultatif agricole, Rapport final, Portrait statistique des activités et du territoire agricoles de la communauté métropolitaine de Montréal - Édition 2010. pages 18 et 19

²³ Inclusion: propriété foncière qui ne faisait pas partie de la zone agricole décrétée (1978 et révisée 1988) et qui a été incluse suite à la demande du propriétaire

Tableau 5 : Superficie de lots morcelés et loi privée par municipalité

Loi privée - Remembrement	Municipalité	Superficie (hectare)
	Beauceville	35
	Boisbriand	155
	Boucherville	30
	Carignan	187
	Chambly	133
X	Contrecoeur	117
	La Prairie	40
	L'Assomption	56
X	Laval	801
	Les Cèdres	37
	Mascouche	158
	Mercier	110
	Mirabel	156
X	Mont-Saint-Hilaire	104
	Oka	6
	Richelieu	63
X	Saint-Basile-le-Grand	303
	Saint-Constant	75
	Sainte-Anne-des-Plaines	37
	Sainte-Julie	31
	Saint-Eustache	98
X	Saint-Hubert	N/D
	Saint-Philippe	151
	Terrebonne	11
X	Varennes	417
	Vaudreuil-Dorion	96
	Verchères	96
	Total	3 503

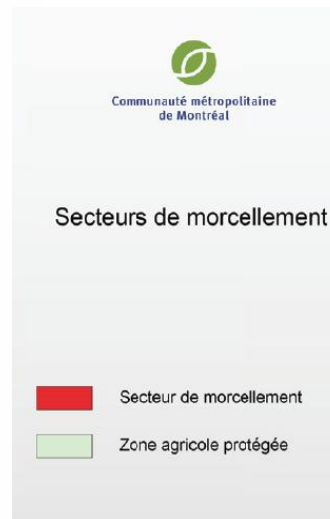


Figure et tableau 1.24

1.2.2. Nature des demandes faites à la CPTAQ

Usages non agricoles autorisés par la CPTAQ, MRC Thérèse - De Blainville

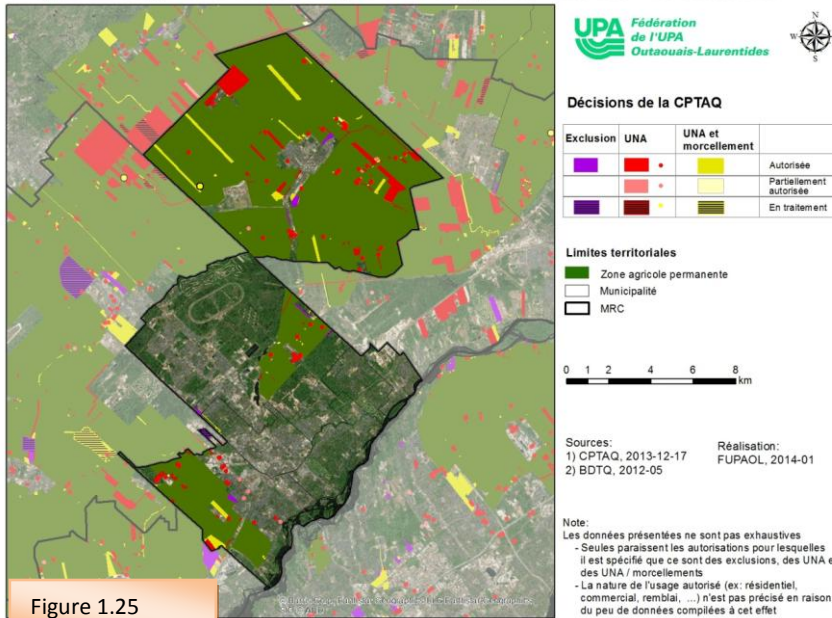


Figure 1.25

La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) reçoit aussi des demandes autres que le dézonage. Ces changements affectent la zone en permettant des usages non agricoles ou en morcelant des lots ou encore en permettant la construction de résidences en zone agricole. La carte produite par Guillaume Charest-Hallée montre les exclusions et les usages non agricoles autorisés (UNA) (figure 1.25).

Les UNA les plus fréquentes concernent les résidences. Les plus grandes superficies autorisées concernent généralement des activités extractives (carrières, sablières). Une exception notable est le golf au nord de Sainte-Anne-des-Plaines. À noter que certaines demandes d'autorisations ont plus d'un volet : les surfaces en jaune représentent souvent une autorisation d'un morcellement de terre accompagnée d'une superficie plus petite pour une UNA (ex : résidence).

Demandes autorisées (1979-2012)
MRC de Thérèse-De-Blainville

	ha
Aliénation / lotissement	1058,4
UNA et aliénation/lotissement	311,9
Utilisation non agricole seule	219,6
Demande d'exclusion	27,6
Inclusion à la zone agricole	20,9
Vide	4,1

Figure 1.26

Grand Total 1642,3

L'étude des dossiers de la CPTAQ permet de dresser un tableau des demandes d'autorisations qui ont été accordées (figure 1.26)²⁴. Il y a eu 326 demandes autorisées entre 1979 et 2012 par la CPTAQ. Ces dossiers concernent 1 642,3 hectares et les motifs des demandes sont très variés. Lorsque l'on analyse le groupe le plus important: "**Aliénation / lotissement**" il totalise 1 058,4 ha, dont 925,3 ha ont la mention Morcellement de ferme.

Le groupe "**UNA et aliénation/lotissement**" totalise 311.9 ha et se décompose en deux niveaux de motifs de demandes dont le plus important est "nouvel usage- 2 résidences et plus" pour une superficie totale de 166,6 ha (tableau et figure 1.28). Comme cette banque de données ressemble à des poupées russes ouvrant toujours plus de combinaisons de possibilités, afin de mesurer la portée des demandes, un tableau et un graphique (figure 1.28) ont été assemblés pour y représenter les motifs les plus importants en nombre d'hectares. La période de pointe des demandes (figure 1.29) se situe entre 1993 et 2004 et concerne 1 003,3 ha dont 762,8 ha pour morcellement de terre.

La synthèse des demandes autorisées montre que le morcellement de ferme représente l'autorisation la plus importante, dans la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville. Ce sont 963,7 hectares (tableau et figure 1.28)²⁵ qui sont concernés par ce changement, soit 58,7% de l'ensemble des superficies non agricoles. Après avoir examiné quelques décisions relatives au morcellement de ferme, on constate que ces autorisations ne semblent pas être une menace pour la pratique de l'agriculture. Il s'agit principalement de changements d'ordre administratif qui permettent la continuité des activités agricoles. Par exemple, il peut s'agir de l'achat d'une terre agricole par un agriculteur ou par un membre de la famille, mais dont le propriétaire actuel garde

Aliénation / lotissement	ha
Morcellement de ferme	925.3
Autres aliénations	62.1
Nouvel usage	36.4
Lots excédentaires	19.5
Morc. avec détach.terr.résid.	9.7
Vide	4.8
Agrand. usage exist. ou access	0.4
Rendre conf. occup. et titres	0.2
Total	1058.4

Figure 1.27

Synthèse des demandes autorisées	ha	%
Morcellement de ferme	963,7	58,7%
2 résidences et plus	166,6	10,1%
Matér. excédent. (déblaiement)	76,8	4,7%
Subst. min. granul. (sab-grav)	43,5	2,6%
Agrand. usage exist. ou access	43,1	2,6%
Morc. avec détach.terr.résid.	36,3	2,2%
Inclusion à la zone agricole	20,9	1,3%
Autre	291,5	17,7%
Total	1642,3	100%

Tableau 1.28

²⁴ Analyse du fichier des demandes d'autorisation présentées à la CPTAQ, Marc F. Clément, agronome, 2013

²⁵ Analyse du fichier des demandes d'autorisation présentées à la CPTAQ, Marc F. Clément, agronome, 2013. Graphiques et tableaux tirés de cette analyse.

un droit d'aliénation sur un lot contigu. Il peut aussi être question du partage de l'exploitation agricole entre deux copropriétaires.

Le morcellement n'est pas seulement négatif puisqu'il est requis par des exploitants qui échangent, remodèlent et remembrement des ensembles pour en faciliter l'exploitation. Certaines entreprises ont modifié leur statut juridique durant cette période pour faciliter l'adhésion d'un conjoint à l'entreprise ou encore pour intégrer la relève agricole à l'entreprise.

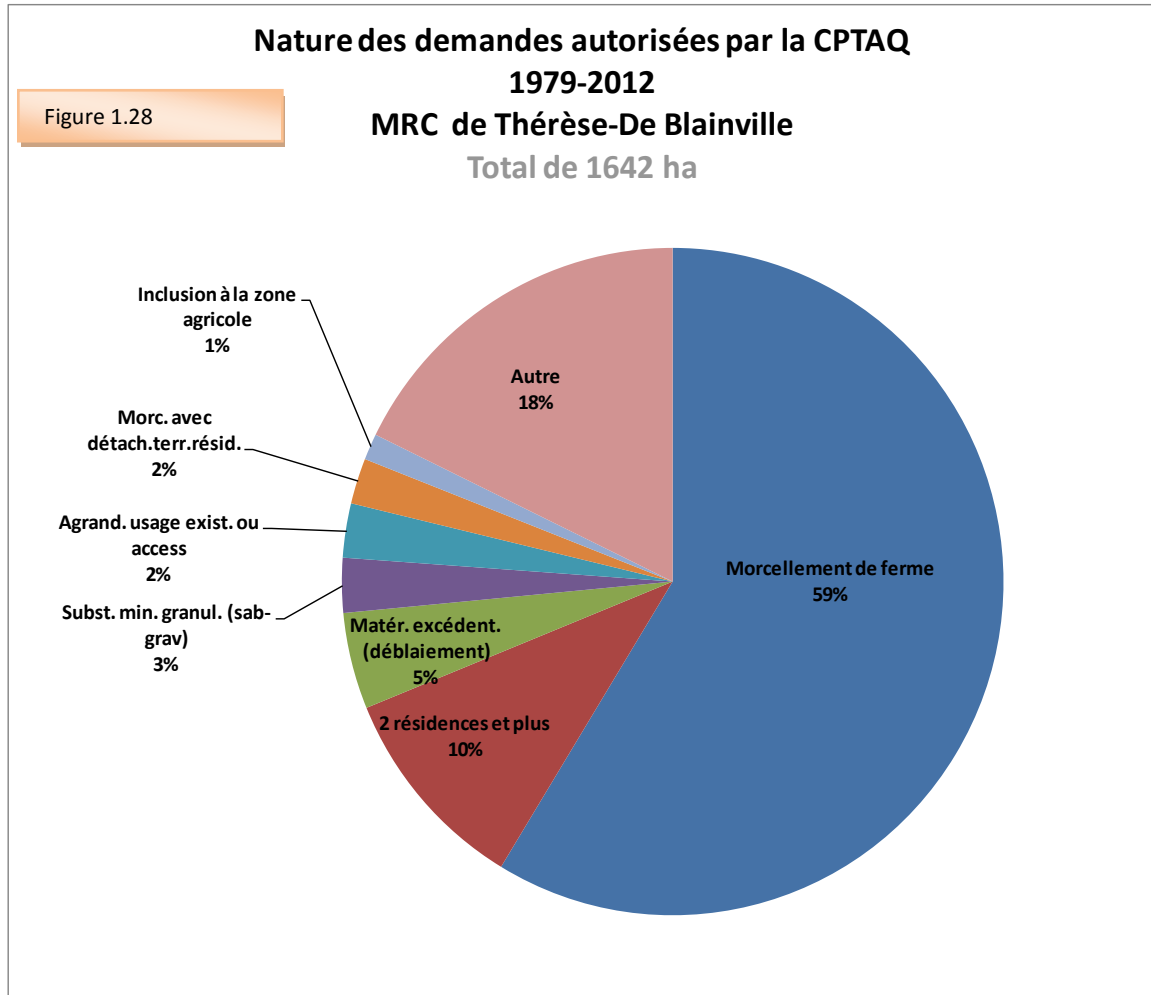
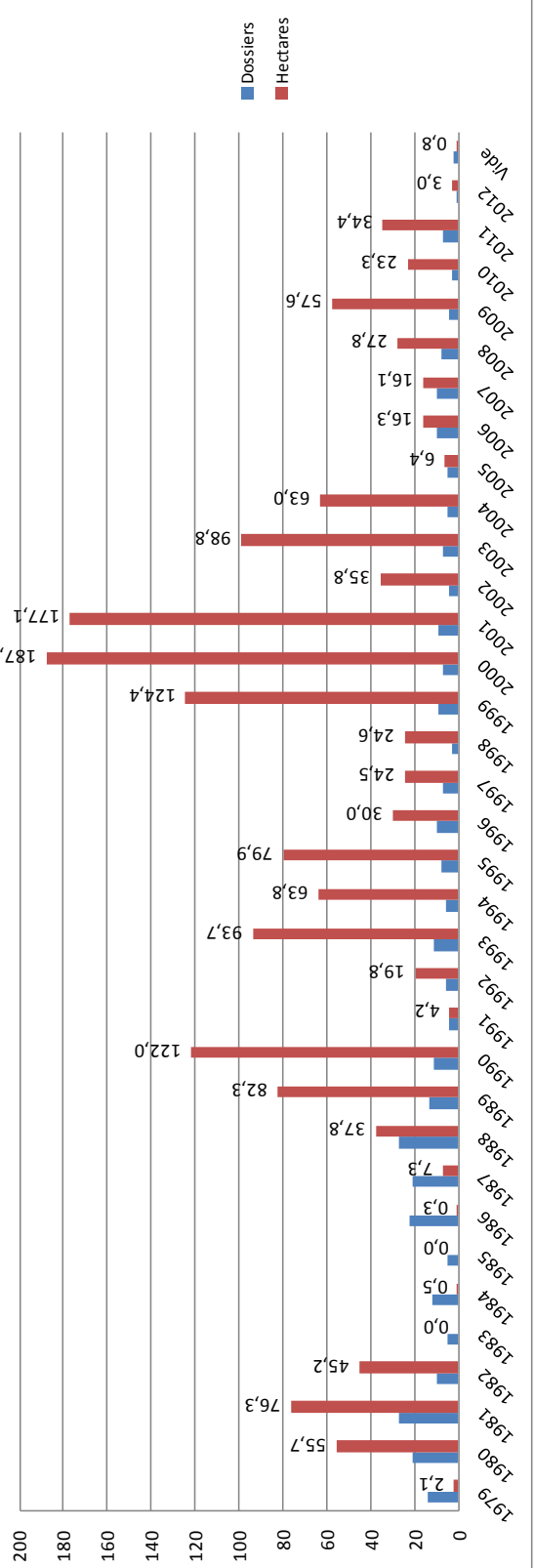


Figure 1.29

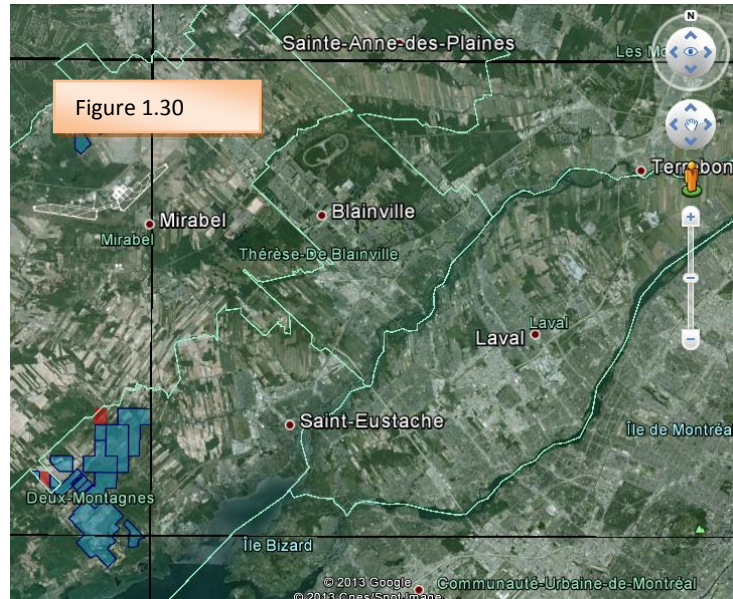
**Demandes autorisées par la CPTAQ
1979-2012
MRC de Thérèse-De Blainville**
Total de 1642 ha



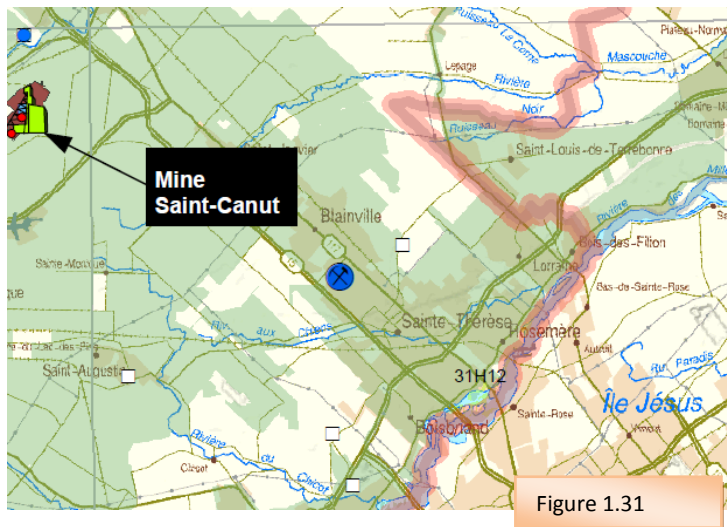
1.3. Espaces hors zone agricole

1.3.1. Carrières, activités minières, et infrastructures énergétiques

Il y a quelques carrières et sites d'extraction de gravier et de pierres dans la MRC de Thérèse-De Blainville. Aucun site minier actif et aucune demande de titre n'apparaissent sur les cartes du MRNF (figure 1.30)²⁶. Les données sur les carrières et sablières sises sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville sont différentes d'une source à l'autre. Le schéma d'aménagement et de développement 2005 de la MRC indique qu'il y a 4 carrières et sablières (3 à Sainte-Anne-des-Plaines et 1 à Boisbriand). Sur une carte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, intitulée Activités minières - Région des Laurentides (15) et datée de 2013 (figure 1.31)²⁷, une carrière de pierre industrielle est située à Blainville.



Mais peu importe la source, il s'avère qu'il y a peu ou pas de carrières et sablières sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. Elles ont donc peu ou pas d'impact sur la zone agricole. Les nouveaux sites d'extraction ainsi que les agrandissements de ceux existants sont interdits. De plus, l'établissement d'une zone tampon à l'intérieur même de la propriété doit être prévu entre les sites existants et les autres secteurs. Toutefois, à Sainte-Anne-des-Plaines, la problématique de sablière déguisée est fortement présente.



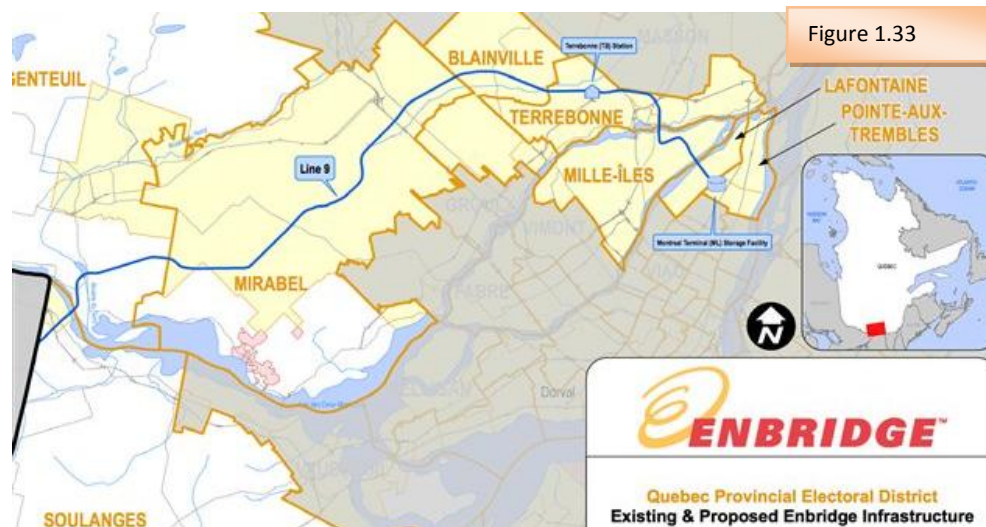
Du sable est prélevé sur des terres agricoles, sous des prétextes agricoles (nivèlement, étang d'irrigation, etc.) sans qu'il s'agisse de sablières officielles et autorisées. En regard à cette problématique, certaines Villes de la MRC optent pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ce qui a pour effet de contrer ces activités à la marge de la légalité²⁸.

²⁶ MRNF, Cartes des titres miniers, feuillet SNRC_NTS sur Google Earth 2013

²⁷ Carte MRNF <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/mines/act-min-laurentides.pdf>

Un dossier touchant le passage de l'oléoduc de la firme Enbridge propose l'inversion du flux de pompage et l'accroissement du débit (figure 1.32). Ce pipeline bâti dans les années '70 inquiète les citoyens tant par l'âge de l'infrastructure que par l'accroissement du débit proposé. D'éventuelles fuites pourraient causer de graves problèmes en regard à l'eau souterraine et celle des cours d'eau. Le pipeline traverse les fermes du secteur de Sainte-Anne-des-Plaines en longeant la rivière Mascouche d'ouest en est (figure 1.33)²⁹.

Enbridge se propose d'inverser le sens d'écoulement d'un tronçon de la canalisation North Westover, en Ontario, et Montréal, au Québec, pour répondre à la demande de ses clients d'un accès accru au pétrole brut de l'Ouest canadien (...) Par conséquent, nous proposons désormais de hausser la capacité de la canalisation 9B pour la porter de 240 000 b/j à 300 000 b/j. Cette expansion n'influe nullement sur la pression d'exploitation maximale du pipeline.(...)



Un deuxième projet d'oléoduc, celui de Trans Canada Pipeline, est à l'étude (figure 1.34)³⁰. Il pourrait traverser le territoire de la MRC à Sainte-Anne-des-Plaines et affecter directement certaines des fermes. Les consultations avec les autorités régionales et municipales ont débuté en 2013. Outre la construction, qui aura un effet immédiat sur les cultures, la servitude permanente et le risque de pollution préoccupent les exploitants agricoles. Le projet est à l'étape des études environnementales préliminaires et le tracé du pipeline n'est pas encore établi avec précision.

Le projet Oléoduc Énergie Est comporte trois principaux volets : la conversion d'un pipeline, la construction d'un nouvel oléoduc et la construction de nouvelles installations connexes. Énergie Est convertira un gazoduc existant en un pipeline de transport de pétrole entre Burstall en Saskatchewan et Cornwall en Ontario. De nouvelles sections de pipeline devront être construites en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, dans l'est de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour relier le pipeline converti. Enfin, des installations connexes, soit des stations de pompage, des terminaux de réservoirs de stockage et des installations maritimes, seront construites pour assurer le transport du pétrole brut de l'Alberta au Nouveau-Brunswick.

²⁸ Rencontre avec les aménagistes (urbanistes) des villes agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville (document en annexe).

²⁹ http://www.enbridge.com/ECRAI_FR/Line9BReversalProject_FR.aspx

³⁰ <http://www.transcanada.com/oleoduc-energie-est.html>

Hydro-Québec désire également installer une nouvelle ligne électrique de transport (735 kV) sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines, c'est le projet de ligne électrique Chamouchouane-Bout-de-l'île³¹. Elle longera sur un peu plus de 10 kilomètres la limite municipale avec la ville de Terrebonne et prendra place dans une servitude que possède Hydro-Québec, où une ligne est déjà présente. Le projet est à l'étape de l'élaboration du rapport d'étude d'impacts.

Ces trois projets se situent en zone agricole. Outre la perte de sols pour l'agriculture et la nécessité de prendre en compte la présence de ces infrastructures lors de pratiques agricoles, des problèmes de compaction et de contamination des sols sont des impacts possibles à considérer (figure 1.35).



Figure 1.35

Photo Marc F. Clément juin 2013

³¹ <http://www.hydroquebec.com/projets/chamouchouane.html>

1.3.2. Espaces urbanisés et types d'usages urbains sympathiques à l'agriculture

Voici comment Pierre-Yves Guay décrivait la MRC de Thérèse-De Blainville dans un document publié sur le site Web « Portail sur les démarches territoriales de développement durable » (figure 1.36)³². Ayant souscrit à la politique de développement durable en 2007, la MRC est composée de villes très variées et dont les intérêts de certaines peuvent paraître en opposition au développement agricole, n'eût été de la protection légale de sa zone agricole.

Figure 1.36

La MRC de Thérèse-De Blainville possède une population de plus de 150 000 habitants et une densité d'environ 724 personnes/km². Elle connaît une forte croissance démographique. La perspective démographique est positive: une variation de + 28,5% est prévue entre 2006 à 2031. Sa population est relativement jeune et les familles y sont nombreuses. Les revenus et le niveau de scolarité y sont un peu plus élevés que la moyenne québécoise. Elle est également caractérisée par un haut taux d'emploi de la population active (79,5%) et un bas taux de chômage. Le revenu personnel disponible par habitant est de 30 322\$ / annuel.

La MRC de Thérèse-De Blainville est formée de 7 municipalités ayant chacune des particularités locales complémentaires. En effet, la vocation de Sainte-Anne-des-Plaines est essentiellement agricole tandis que l'activité industrielle caractérise l'économie de Blainville, de Boisbriand et de Bois-des-Filion. Sainte-Thérèse constitue le pôle culturel et institutionnel de la MRC tandis que Rosemère se démarque par sa vocation commerciale et son cadre naturel de qualité. Si chacune de ses villes propose un ensemble résidentiel diversifié, Lorraine se caractérise par une vocation essentiellement résidentielle. L'économie du territoire de la MRC est marquée par une effervescence soutenue au chapitre des investissements dans tous les secteurs, et plus particulièrement dans celui de la construction.

On doit ajouter à cette description la présence de grands axes routiers qui traversent la MRC du nord au sud (A15) et d'ouest en est (A640), un chemin de fer, de nombreuses lignes de transport d'électricité et un pipeline, bientôt deux, qui en font un carrefour de grande intensité économique appelé à devenir plus peuplé encore.

Figure 1.37



Quels sont les usages urbains sympathiques à l'agriculture ? Certaines personnes y voient spontanément un marché public ou un édifice patrimonial comme la grange des prêtres Chaumont à Sainte-Anne-des-Plaines (figure 1.37)³³ qui fait vivre la mémoire collective des activités agricoles présentes et passées ou encore une activité festive (Blainville en Fête) qui fait une place à la vente de produits agricoles saisonniers.

³² GUAY, P.-Y. (2007). « Une politique microrégionale intégrée de développement durable. Le cas de la MRC de Thérèse-De Blainville ». Dans GAGNON, C. (Éd). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux. <http://a21.qc.ca/galeries-d'experiences/au-quebec/mrc-de-therese-de-blainville/>

³³ Photo <http://www.historicplaces.ca/en/rep-reg/place-lieu.aspx?id=5222>



Figure 1.38

D'autres encore verront les usines de transformation, les entrepôts et les centres de distribution de produits agricoles comme les moteurs d'une puissante machine économique permettant à des producteurs agricoles de nous nourrir et de bien en vivre (figure 1.38)³⁴. Un restaurant misant sur les produits agricoles du terroir (figure 1.39)³⁵, une cabane à sucre qui rassemble visiteurs, parents et amis autour d'un délice saisonnier, voilà aussi des usages urbains sympathiques à l'agriculture.

Ils sont tous présents dans la MRC de Thérèse-De Blainville.

Cependant, même si la CRÉ des Laurentides a mis en place les Chemins du terroir, cette désignation n'a jamais traversé à l'est de l'autoroute 15. Il n'existe pas non plus de Route gourmande ni d'auberges de campagne ou de sentiers d'interprétation de l'agriculture qui amèneraient plus d'urbains en interface avec les ruraux. La seule table champêtre de la MRC, *La Conclusion* de Sainte-Anne-des-Plaines, a fermé ses portes récemment.



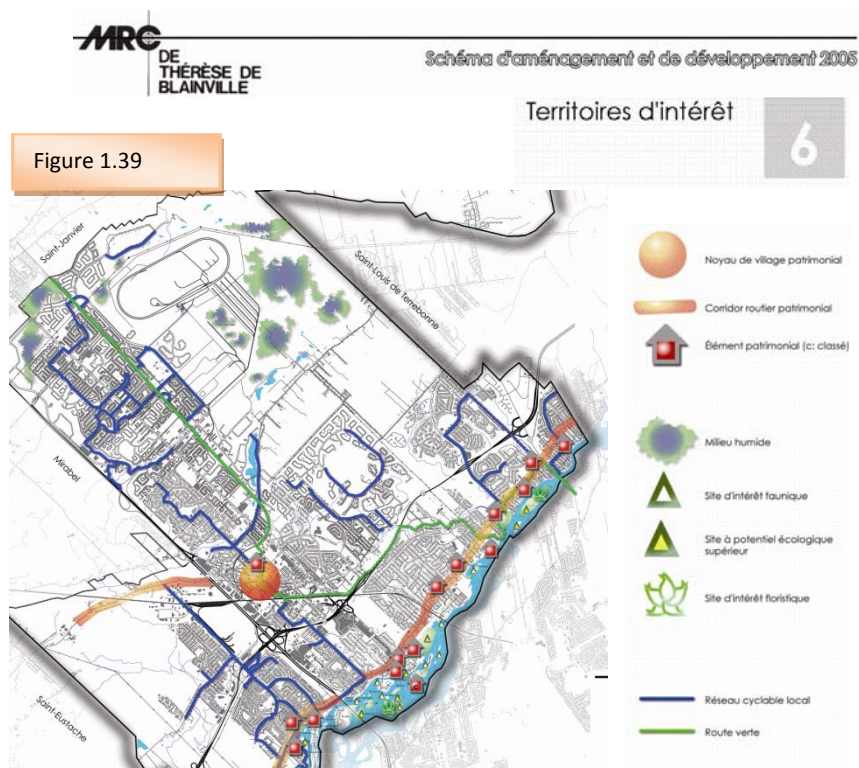
Figure 1.39

³⁴ Le Maître Saladier inc. Boisbriand, Google Street View.

³⁵ Photo : Restaurant Chez Milot, 394, Grande-Côte, Boisbriand. <http://www.chez-milot.qc.ca/boisbriand/fr/galerie.php>

1.3.3. Milieux naturels ou protégés (boisés, milieux humides, cours d'eau, etc.)

À Boisbriand, outre les friches arbustives, les boisés et les milieux humides sont situés près de la rivière aux Chiens; à Sainte-Anne-des-Plaines, ceux-ci sont situés à la limite nord de la ville ainsi que dans sa partie est, à la limite de La Plaine et de Terrebonne. C'est à Blainville que l'on retrouve la plus grande concentration de boisés et de milieux humides; cette zone est au nord du chemin de la Côte-St-Louis (figure 1.39)³⁶. La ville de Blainville a confié un mandat de 5 ans à Nature-Action³⁷ pour la mise en valeur de ses espaces naturels (figure 1.40). La rivière des Mille-Îles qui borde le sud de Boisbriand, de Rosemère, de Lorraine et de Bois-des-Fillion a un lot important des sites boisés et de milieux humides.



Une équipe de Nature-Action Québec prend la charge pour un mandat de cinq ans, du Parc-Nature Blainville afin de mettre en valeur et rendre accessible à sa population les espaces naturels de son territoire. Ce mandat s'inscrit dans la Vision d'espace et d'avenir dévoilant il y a quelques mois que 40 % du territoire de Blainville est constitué d'espaces naturels à faire connaître, à valoriser et à surtout rendre accessible à la population.

Figure 1.40

³⁶ MRC de Thérèse-De Blainville, schéma d'aménagement et de développement 2006.

³⁷ <http://www.journallecourrier.com/Actualites/2013-09-22/article-3402066/Parc-Nature-Blainville%3A-valorisation-et-accessibilite-aux-milieux-naturels/1>

1.3.4. Cartes des espèces menacées ou protégées

Les sites d'intérêt faunique ou floristique et les sites à potentiel écologique supérieur sont tous situés le long de la rivière des Mille-Îles. La zone agricole est libre de contraintes sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville (figure 1.39). Les boisés peuvent abriter des espèces rares ou vulnérables comme l'ail des bois. Les autres sols ayant été cultivés, labourés ou pâturés, il n'y a pas donc pas présence de ces espèces. En bordure des cours d'eau, dans les milieux humides et dans les boisés, on pourrait dans ces endroits toutefois observer de petits trésors de la biodiversité. Le Cobamil identifie le Grand Coteau (Blainville, Rosemère et Lorraine) comme "aire de conservation naturelle volontaire".

1.3.5. Sols cultivés en zone blanche

Il y a 146 ha de sols cultivés en dehors de la zone agricole. Boisbriand en a 25 ha, Blainville 33 ha et Sainte-Anne-des-Plaines 88 ha dont plus de la moitié se retrouve sur la propriété du pénitencier fédéral (figure 5.21)³⁸. On ne peut que spéculer sur les motifs qui font que ces lots situés hors de la zone agricole sont cultivés:

- les propriétaires désirent conserver la possibilité de vendre pour d'autres fins que l'agriculture
- la culture permet d'entretenir les sols jusqu'à ce qu'un autre usage soit introduit
- procure un petit revenu en attendant la vente du lot.

Certains lots pourraient être inclus dans la zone agricole, surtout ceux qui sont adjacents à la zone agricole, mais il est peu probable que leurs propriétaires fassent une demande d'inclusion.

1.4. Planification territoriale de la MRC.

La planification territoriale de la MRC de Thérèse-De Blainville se retrouve à l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) qui est en vigueur depuis 2005. L'agriculture y figure tout particulièrement en tant qu'affectation, mais, également comme objet d'avenues d'interventions, bien qu'elle soit présente dans plusieurs autres sections du schéma.

L'affectation « Agricole » est tout d'abord cartographiée dans les 4 villes concernées et correspond grosso modo à la zone agricole décrétée. Cette affectation vient confirmer la volonté de l'ensemble des intervenants d'assurer la protection des activités agricoles de la MRC, se traduisant concrètement par la délimitation d'un périmètre d'urbanisation à l'intérieur duquel devront prendre place les activités de nature urbaine. Des usages complémentaires à l'agriculture y sont toutefois autorisés, mais limités à la sylviculture, l'entreposage de produits ou de biens utiles à l'agriculture, le conditionnement et la transformation primaire d'un produit de la ferme, la vente d'un produit de la ferme, l'acériculture et l'exploitation d'une cabane à sucre, la récréation extensive, le gîte touristique, l'hébergement à la ferme et la table champêtre.

Par ailleurs, des avenues d'interventions de nature agricole permettent de répondre à une des grandes orientations de l'aménagement du territoire du schéma, soit de développer et de consolider les vocations particulières de chacune des municipalités. Ces avenues d'interventions sont les suivantes :

³⁸ MAPAQ, Claude Paquin, novembre 2013, non publié

- Soutenir la protection, la mise en valeur et le développement agricole dans les zones présentant un bon potentiel agricole, notamment en termes de dynamisme et de qualité des sols
- Dans les aires affectées à l'agriculture, favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et assurer la pérennité de la base territoriale agricole
- Dans une perspective de développement durable, appuyer la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans tous les secteurs où existent des conditions suffisantes à cet effet
- Soutenir les efforts de redéploiement des activités agricoles à Boisbriand et Blainville

De plus, afin de favoriser la cohabitation harmonieuse entre les résidents de la zone urbanisée et les producteurs agricoles, le document complémentaire du schéma inclut des distances séparatrices pour la gestion des odeurs en milieu agricole, issues du document d'orientations gouvernementales de juin 1997. Toutefois, la MRC et les Villes ont convenu de ne pas avoir recours à la technique du zonage des productions et de ne pas utiliser les PIIA afin d'interdire un usage agricole particulier ou de contrôler le développement des entreprises agricoles.

Finalement, il est inscrit au schéma qu'un plan de gestion agricole a été préparé. Toutefois, dans les faits, un tel plan n'a pas été finalisé, bien qu'il fasse partie du plan d'action du schéma. La réalisation du PDZA vient donc répondre à cette nécessité de planifier les activités et la zone agricoles de la MRC.

1.5. Planification territoriale de la CMM

L'ensemble des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville se retrouve à l'intérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La planification territoriale de la CMM est principalement inscrite dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en vigueur depuis 2012.

L'agriculture y figure tout particulièrement en tant qu'objectif et critère de l'orientation 1 qui est : Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables. Il s'agit plus spécifiquement d'augmenter de 6% la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine d'ici 2031. L'augmentation des superficies cultivées devra toutefois tenir compte de la protection des bois, corridors forestiers, milieux humides, rives, littoraux et plaines inondables ainsi que de la préservation de la qualité de l'eau. D'ailleurs, un objectif du PMAD consiste à protéger 17% du territoire du Grand Montréal d'ici 2031, et un autre vise à délimiter le territoire d'urbanisation selon un aménagement durable. De plus, la CMM entend poursuivre certaines démarches relatives à l'agriculture, telles que l'adaptation du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), le suivi des projets de remembrement ainsi que la mise sur pied d'une grappe bioalimentaire.

La CMM indique également au PMAD qu'elle entend favoriser la réalisation, par les MRC et les agglomérations, d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole. Le PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville constitue un de ces outils. Il doit prendre en compte les principes et orientations entourant l'harmonisation et la complémentarité des PDZA à l'échelle métropolitaine.

Afin de soutenir cette démarche, la CMM a mis en place un comité de pilotage et un comité technique métropolitains pour identifier les enjeux communs liés à la mise en valeur du territoire et des activités agricoles. Les enjeux agricoles métropolitains retenus par ces comités métropolitains sont les suivants :

- Appui à la mise en œuvre des PDZA métropolitains
- Accessibilité aux terres agricoles à des fins de productions agricoles, encouragement de la relève et établissement de nouvelles entreprises agricoles
- Remise en culture des friches agricoles ou de terres sous-occupées
- Reconnaissance des fonctions sociales, environnementales et économiques de l'agriculture métropolitaine : rapprochement entre citoyens et agriculteurs, paysage et cadre de vie, identité territoriale, etc.
- Mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains et protection des cours d'eau situés en zone agricole
- Rentabilité des exploitations agricoles (de tailles différentes et aux productions diverses)
- Fiscalité municipale

Ces enjeux font l'objet de pistes d'actions possibles tant au niveau des PDZA métropolitains que du plan d'action métropolitain en matière de développement des activités agricoles.

1.6. Paysages

En 2009, la CRÉ des Laurentides a lancé le *Projet de paysages dans la région des Laurentides : Principes, outils et actions*. Les fondements du projet consistent à soutenir la volonté et les potentiels de développement du milieu ainsi qu'à assurer la protection, la mise en valeur et le développement de ses paysages. Les objectifs généraux du projet visent le développement d'outils d'aide à la décision, d'une stratégie consensuelle de prise en charge des paysages et d'un modèle qui soit applicable et exportable. La démarche globale se résume ainsi : connaître les paysages (caractéristiques biophysiques et anthropiques, composantes visibles et perceptuelles), évaluer les potentiels et les contraintes ainsi que déceler les opportunités, développer un plan global d'intervention, élaborer des projets-pilotes, développer et diffuser des outils (atlas des paysages, modèles de projet de paysage, modèles de plans d'intervention, guides spécialisés). Ce projet étalé sur cinq ans devrait prendre fin en 2014. La Table de concertation sur les paysages des Laurentides, en collaboration avec l'équipe de réalisation de la CRÉ, travaillent à mener à bien le projet. Aucun représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville ne siège toutefois sur cette Table. Le PMAD fait une place dans son plan d'action 2012-2017 à l'identification et à la protection des paysages (objectif 3.3).



Photos de Sainte-Anne -des-Plaines,
source: Ville de Sainte-Anne-des-
Plaines et Marc F. Clément.



Le paysage de Sainte-Anne-des-Plaines est très beau et peu être apprécié à partir des endroits plus élevés qui donne toute la mesure de la production agricole.



La vue offerte à partir de la première avenue en direction nord (photo de droite), de même que celle qui s'offre à nous depuis la montée Morel sur les hauteurs de leurs talus respectifs, est exceptionnelle.

Les champs, les sentiers, les ruisseaux nous rappellent que là où l'œil se pose, l'âme se repose



Blainville agricole, vue à vol d'oiseau.
Photos : Ville de Blainville

Famille Simard Ollendorff
Serres Charbonneau



Fraisière Vieille Grange
Famille Lavoie Bissonnette

Vivaces Plus Tilia Rodriguez
Fanny Gauthier

Photos : Ville de Blainville



Production d'arbres par la ville de Boisbriand.

Photos : Ville de Boisbriand



2. Population de la MRC de Thérèse-De Blainville

Résumé du chapitre 2

La population de la MRC de Thérèse-De Blainville était de 154 144 personnes en 2011. La population est en croissance de 7,5 % par rapport à 2006. Le français est la langue maternelle de 88 % de la population.

La croissance démographique projetée (2011-2031), selon l'Institut de la statistique du Québec, est estimée à 26 % pour la couronne Nord et la croissance des ménages à 35 %. La population de la MRC est plus jeune que celle de la région des Laurentides, de la RMR de Montréal et du Québec. Les personnes de 65 ans et plus sont au nombre de 17 565 dont 15 585 vivent dans des ménages privés.

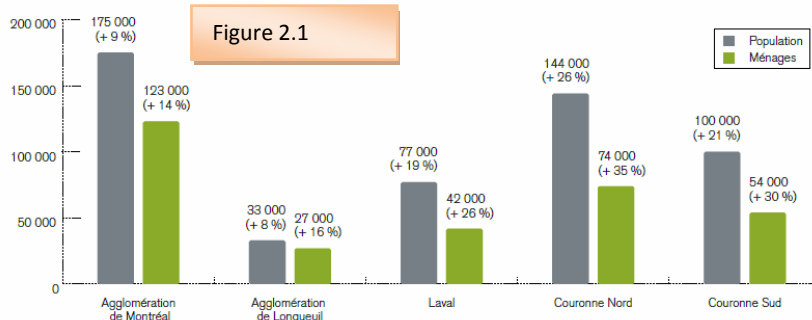
L'impact sur le secteur agricole est double: il est source d'opportunités d'affaires et de contraintes d'exploitation. Certes, une population en croissance constitue un marché grandissant; le vieillissement peut aussi présenter un intérêt pour de nouveaux créneaux de marché. Parallèlement, la pression sur les fermes pourrait s'exercer par une demande accrue pour d'autres usages que celui de l'agriculture et une possible réduction de la zone agricole. La proximité des citadins pourrait accroître les conflits d'usage et susciter des critiques des pratiques agricoles.

Le taux de chômage est plus bas que celui du Québec ou de la grande région de Montréal ou encore celui de la région des Laurentides. Les revenus médians des familles étaient de 81 952 \$ et le revenu moyen de celles-ci était de 98 887 \$. Un faible taux de chômage, associé à un revenu médian supérieur, pourrait stimuler la vente de produits agricoles, notamment les produits fins, mais pourrait à la fois accaparer une partie de la main-d'œuvre agricole potentielle.

2.1. Population et prévisions démographiques

La population de la MRC de Thérèse-De Blainville était de 154 144 personnes au dernier recensement de Statistique Canada de 2011. La population est en croissance de 7,5 % par rapport au recensement de 2006

Graphique 2 - Croissance prévue de la population et des ménages du Grand Montréal, par grand secteur, 2011-2031

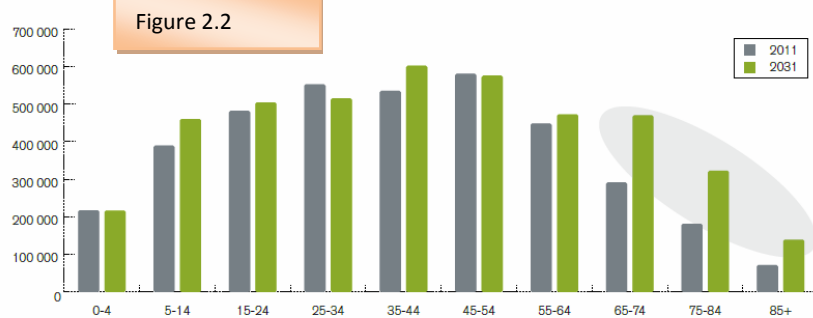


Source : Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, édition 2009. Traitement : CMM, 2011.

La croissance observée dans ces villes fut de 15,1 %, 1,3 % et 11,8 %. Le français est la langue maternelle de 88 % de la population (figure 2.4 Annexe 1.1). La croissance démographique selon l'Institut de la statistique du Québec est estimée à 26 % pour la couronne Nord et la croissance des ménages à 35 % (figure 2.1) ⁴⁰. La projection de la population prévoit une forte augmentation des personnes de plus de 65 ans (figure 2.2) ⁴¹.

Les aînés constitueront une clientèle nouvelle par rapport à la population d'aujourd'hui. Les personnes de 65 ans et plus sont au nombre de 17 565 dont 15 585 vivent dans des ménages privés.

Graphique 3 - Projection de la population du Grand Montréal par groupes d'âge, 2011-2031



Source : Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, édition 2009. Traitement : CMM, 2011.

L'impact sur le secteur agricole est double : il est source d'opportunités d'affaires et de contraintes d'exploitation. Certes, une population en croissance constitue un marché grandissant; le vieillissement peut aussi présenter un intérêt pour de nouveaux créneaux de marché. Parallèlement, la pression sur les fermes s'exercera par une demande accrue pour les terres et une possible réduction de la zone agricole. La proximité des citadins pourrait accroître les conflits d'usage et des critiques des pratiques agricoles. La zone agricole de Blainville est déjà très petite et les fermes sont adossées à des secteurs résidentiels en expansion. Les agriculteurs dans les groupes de discussion et le sondage maison ⁴² ont fait état de plusieurs situations conflictuelles.

³⁹ Figures 2.3 à 2.7. Statistique Canada. 2013. Données du recensement de 2011. Voir annexe 1.1 et annexe 1.2

⁴⁰ Avril 2011 – Communauté métropolitaine de Montréal, Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable, Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement, avril 2011, ISBN 978-2-923013-81-7 (PDF), page 31

⁴¹ Avril 2011 – Communauté métropolitaine de Montréal, Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable, Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement, avril 2011, ISBN 978-2-923013-81-7 (PDF), page 32

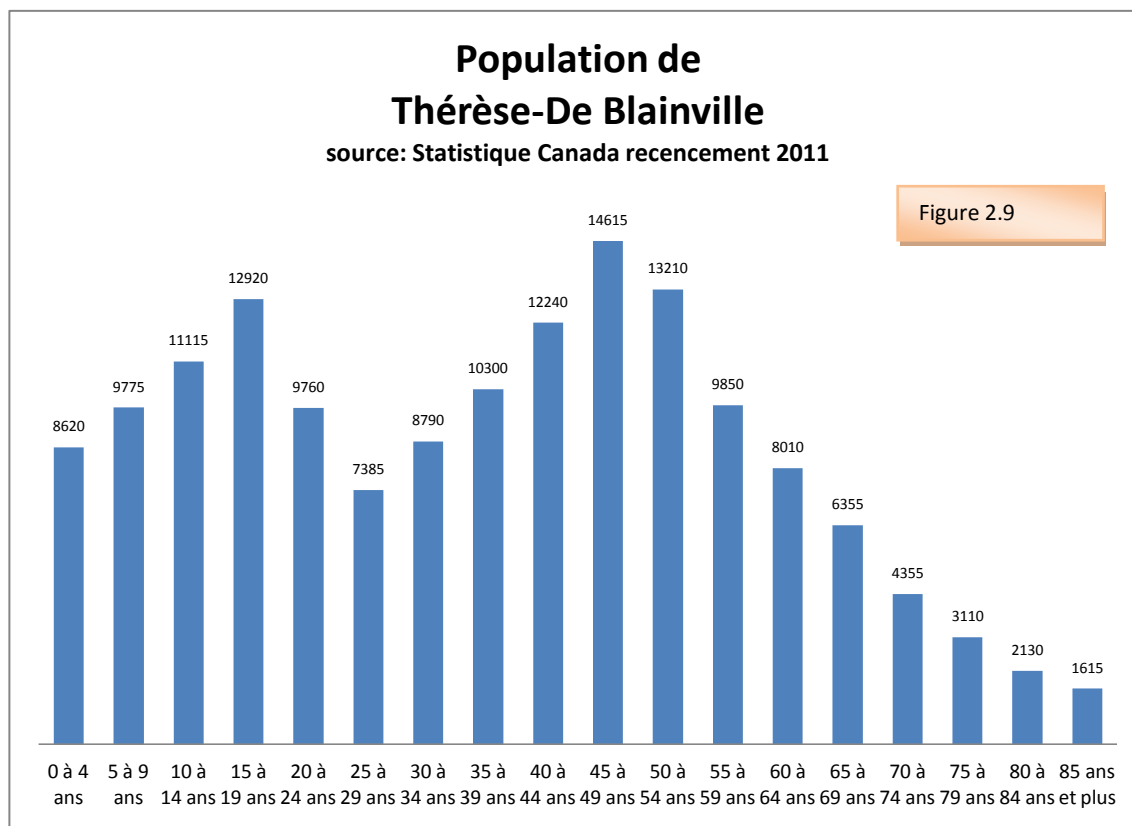
⁴² Sondage postal réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

2.2. Âge, revenu, emploi et scolarité de la population

La population de la MRC de Thérèse-De Blainville présente une distribution selon les catégories d'âges qui est assez similaire aux autres villes du Québec (figure 2.9). La proportion des 0-14 ans est toutefois plus élevée que celle du Québec, de Montréal et des Laurentides (figure 2.8) ⁴³. Les statistiques sur la population (Recensement Canada 2011), incluent les pensionnaires du pénitencier fédéral. Cependant, les données de l'enquête nationale sur les ménages (ENM) de Statistique Canada 2011 les excluent. Les données des figures 2.9, 2.10 et 2.11 proviennent de l'enquête nationale sur les ménages (ENM) ⁴⁴.

Figure 2.8

La population de la MRC est plus jeune que celle de la région des Laurentides, de la RMR de Montréal et du Québec, la proportion des 0-14 ans étant de 21,7 % contre respectivement 18,4 %, 17,1 % et 16,6 %.



On note une distinction entre Sainte-Anne-des-Plaines, la MRC et les autres villes agricoles : la scolarité. Sainte-Anne-des-Plaines affiche plus de personnes sans aucun certificat ou diplôme et moins de personnes ayant un diplôme du CÉGEP ou un baccalauréat (ENM 2011). On note cette caractéristique autant chez les 25 à 64 ans (figure 2.10) que chez la population de jeunes de 15 à 24 ans (figure 2.11).

⁴³ Comité d'emploi-Québec Laurentides, Profil socio-économique et caractéristiques du marché du travail MRC de Thérèse-De Blainville, 2010 ISBN 978-2-550-59225-9, ndlr (basé sur les données de Statistique Canada 2006).

⁴⁴ Graphique 2.9 et tableaux 2.10 et 2.11 produits avec les données de Statistique Canada. 2013. Blainville, Québec. Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa

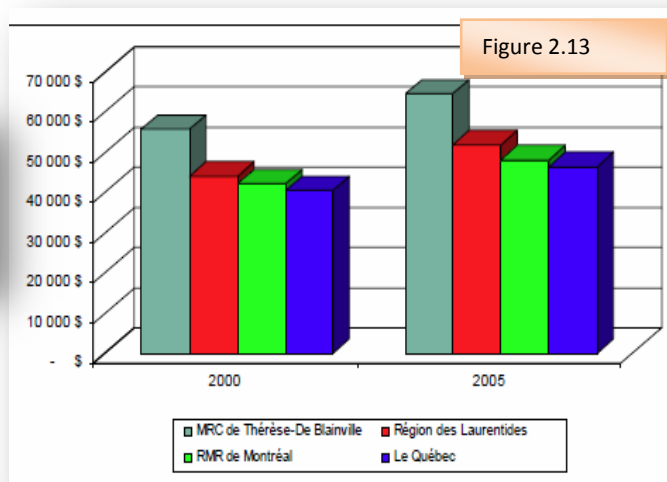
Figure 2.10	MRC Thérèse De Blainville	Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Boisbriand
Population de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat	80085	7085	26520	14675
Aucun	13,8%	22,5%	12,8%	13,2%
Certificat	86,2%	77,6%	87,2%	86,8%
Secondaire	21,5%	26,7%	19,7%	23,4%
Diplôme métiers	18,0%	26,1%	18,0%	18,7%
Certificat d'un cégep	19,2%	15,7%	19,9%	21,9%
Diplôme universitaire	27,5%	9,0%	29,5%	22,8%
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	6,0%	2,7%	5,8%	5,9%
Certificat ou grade universitaire	21,5%	6,4%	23,7%	16,9%
Baccalauréat	15,6%	5,4%	18,0%	12,5%
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	1,8%	0,6%	1,6%	1,6%
Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	0,6%	0,0%	0,7%	0,2%
Maîtrise	3,0%	0,4%	3,0%	2,5%
Doctorat acquis	0,5%	0,0%	0,5%	0,2%

Figure 2.11	MRC Thérèse De Blainville	Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Boisbriand
Population totale de 15 à 24 ans selon le plus haut certificat	18720	1770	5325	3750
Aucun	42,1%	50,6%	44,6%	42,4%
Certificat	57,9%	49,2%	55,5%	57,6%
Secondaire	28,9%	26,8%	30,4%	28,7%
Diplôme métiers	9,1%	10,7%	7,3%	12,7%
Certificat d'un cégep	15,1%	10,2%	13,5%	12,4%
Diplôme universitaire	4,9%	2,0%	4,0%	3,7%
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	1,7%	0,0%	1,9%	2,5%
Certificat ou grade universitaire	3,2%	1,4%	2,3%	1,3%
Baccalauréat	2,8%	1,4%	2,1%	1,1%
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	0,2%	0,0%	0,0%	0,3%
Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Maîtrise	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Doctorat acquis	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%

Le revenu médian à Thérèse-De Blainville en 2010 était de 33 209 \$ pour les personnes de 15 ans et plus. La moyenne du revenu était de 43 026 \$. Les revenus médians des familles étaient de 81 952 \$ et le revenu moyen de celles-ci était de 98 887 \$ (figure 2.12)⁴⁵. Comparée à la région des Laurentides, à la RMR de Montréal, et au Québec, la MRC bénéficiait des revenus les plus élevés en 2000 et en 2005⁴⁶. En 2010 près de 21 % des personnes avaient un revenu de plus de 60 000 \$ par année (figure 2.13)⁴⁷.

Revenu médian	33 209 \$
Revenu moyen	43 026 \$
Revenu médian des familles	81 952 \$
Revenu moyen des familles	98 887 \$

Figure 2.12



⁴⁵ Statistique Canada. 2013. Blainville, Québec, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

⁴⁶ Comité d'emploi-Québec Laurentides, Profil socio-économique et caractéristiques du marché du travail MRC de Thérèse-De Blainville, 2010 ISBN 978-2-550-59225-9. ndlr (basé sur les données de Statistique Canada 2006).

⁴⁷ Statistique Canada. 2013. Blainville, Québec, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

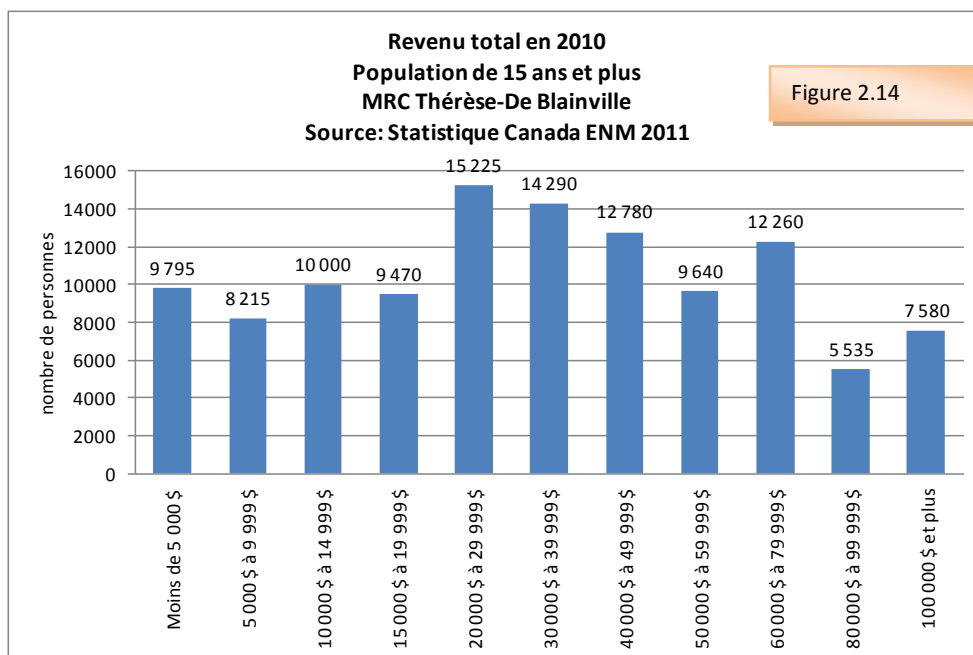


Figure 2.14

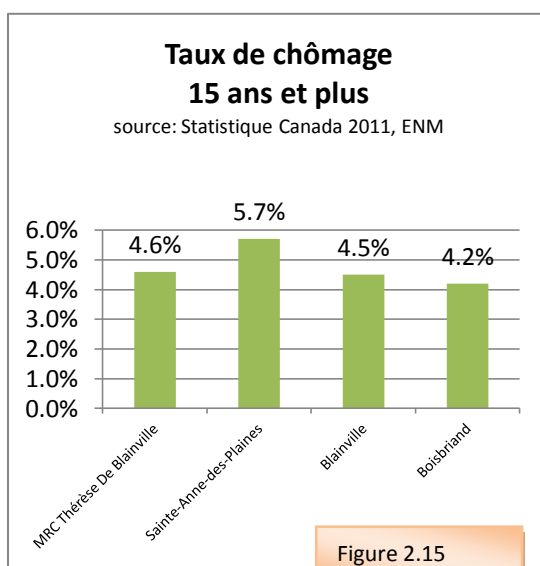


Figure 2.15

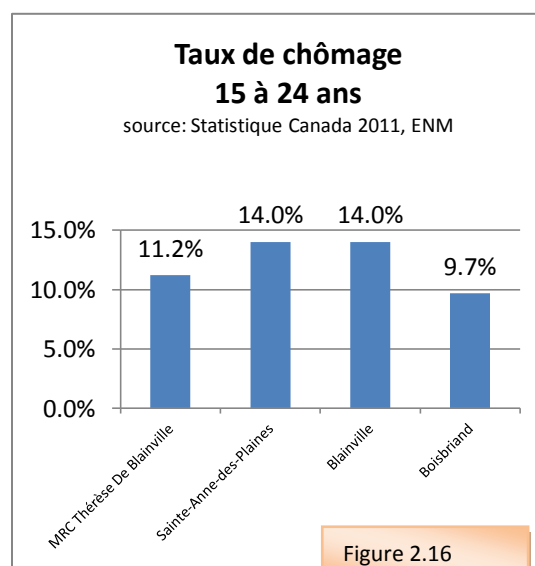


Figure 2.16

Le taux de chômage est plus bas que celui du Québec ou de la grande région de Montréal ou encore celui de la région des Laurentides. Il était plus élevé à Sainte-Anne-des-Plaines que dans l'ensemble de la MRC en 2006. Le taux de chômage des jeunes était aussi plus élevé à Sainte-Anne-des-Plaines et à Blainville que dans l'ensemble de la MRC. Il était de 5,7 % dans l'ensemble de la population des travailleurs (figure 2.15) et il était de 14 % chez les 15-24 ans de Sainte-Anne-des-Plaines et de Blainville (figure 2.16).

Un lien a été établi entre la scolarité et l'emploi dans l'étude suivante: Profil socio-économique et caractéristiques du marché du travail MRC de Thérèse-De Blainville, 2010 (figure 2.17)⁴⁸.

En 2006, le taux de chômage de la population de 15 ans et plus de la MRC était de 11,8 % chez les personnes sans diplôme d'études secondaires, comparativement à 4,6 % chez les personnes détenant un diplôme d'études secondaires.

Figure 2.17

⁴⁸ Comité d'emploi-Québec Laurentides, *Profil socio-économique et caractéristiques du marché du travail MRC de Thérèse-De Blainville, 2010* ISBN 978-2-550-59225-9, page 29.

Les emplois du secteur primaire et en particulier ceux du secteur agricole, occupés par des résidents de la MRC, sont en baisse. Une baisse de 10,9 % entre 2001 et 2006 pour l'ensemble du secteur primaire (figure 2.18). On note une baisse de 21,8 % pour le secteur agricole et une baisse 33,3 % pour le secteur forestier⁴⁹. Ces emplois se retrouvent principalement dans le sous-secteur de l'agriculture; 69,4% soit 340 des 490 personnes employées dans le secteur primaire. Notons que ce sous-secteur représente toutefois seulement 0,4 % des emplois de l'ensemble des secteurs d'activité. Trois entreprises du secteur agricole emploient plus de 20 employés (figure 2.19)⁵⁰.

Figure 2.18

Évolution de la répartition de la population en emploi selon le secteur d'activité, MRC de Thérèse-De Blainville, 2001 et 2006

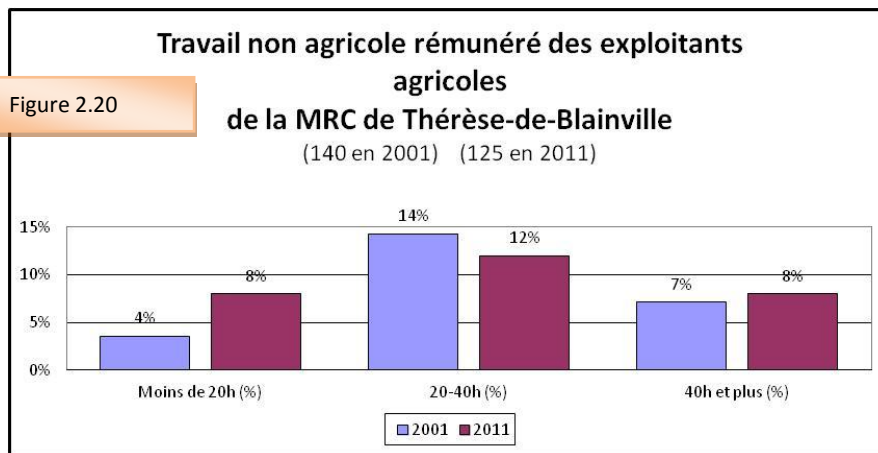
Secteur d'activité	2001		2006		Variation en % 2001-2006
	Nombre	%	Nombre	%	
Secteur primaire	550	0,8	490	0,6	-10,9
Agriculture	435	0,6	340	0,4	-21,8
Foresterie et exploitation forestière	45	0,1	30	0,0	-33,3
Activités de soutien à l'agriculture et la foresterie	0	0,0	20	0,0	100,0
Extraction minière	70	0,1	100	0,1	42,9

Figure 2.19

Répartition des établissements selon la classe de taille et le secteur d'activité, MRC de Thérèse-De Blainville, 2008

Secteur d'activité	Nombre d'employés par entreprise					Total
	1-4	5-19	20-49	50-99	100 et +	
SECTEUR PRIMAIRE						
Agriculture	21	11	3	0	0	35
Foresterie et exploitation forestière	5	0	0	0	0	5
Extraction minière	3	2	0	1	0	6
TOTAL DU SECTEUR PRIMAIRE	29	13	3	1	0	46

Une partie des 125 exploitants agricoles de 2011 déclarait occuper un travail non agricole rémunéré, 8% de ceux-ci travaillent plus de 40 heures par semaine (figure 2.20). Le nombre d'exploitants a légèrement diminué depuis 2001 alors qu'il était de 140. Ces données sont tirées de Statistique Canada 2001 et 2011⁵¹. Elles reflètent le portrait de la situation de l'année précédant chacun des recensements.



⁴⁹ Comité d'emploi-Québec Laurentides, *Profil socio-économique et caractéristiques du marché du travail MRC de Thérèse-De Blainville, 2010* ISBN 978-2-550-59225-, page 101

⁵⁰ Comité d'emploi-Québec Laurentides, *Profil socio-économique et caractéristiques du marché du travail MRC de Thérèse-De Blainville, 2010* ISBN 978-2-550-59225-, page 102

⁵¹ Adapté de : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue et MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)*

3. Caractéristiques agronomiques et pratiques agricoles

Résumé du chapitre 3

La zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville compte une grande proportion de sols de bonne qualité pour l'agriculture. Les classes de potentiel agricole 2 et 3, c'est-à-dire les sols ne présentant que peu de contraintes à la culture, couvrent environ la moitié de la zone agricole. La MRC est située dans une zone climatique de 2701-2900 UTM. Seules les terres situées au sud de Montréal ont une zone climatique plus chaude. La zone de Boisbriand aurait, selon certains agriculteurs, un micro climat qui la protégerait mieux des gels tardifs printaniers et des gels hâtifs automnaux.

La MRC de Thérèse-De Blainville avec 2 149 unités animales (U.A.) sur 4 961 hectares de terres en cultures a un ratio de 0,43 U.A./ha. L'état d'équilibre entre la charge en phosphore provenant des élevages et la capacité réceptrice des sols est d'environ une unité animale à l'hectare. La quantité de phosphore provenant des élevages n'est donc pas excessive. Le fumier est plus abondant que le lisier; il génère moins d'odeurs, réduisant potentiellement les conflits avec le voisinage. Il y a cependant beaucoup de superficies qui présentent à la fois une dominance de cultures annuelles et des enfouissements complets des résidus de cultures. Ces pratiques agricoles sont reconnues pour leurs impacts environnementaux négatifs sur les milieux aquatiques. Considérant la mauvaise qualité des eaux de surface, il faudra notamment réduire la perte de phosphore pour permettre aux cours d'eau de retrouver une bonne santé. Les concentrations élevées de phosphore ont conduit le MDDEFP à inclure Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines dans la catégorie des bassins versants dégradés; en conséquence, le défrichement est généralement prohibé sauf pour quelques exceptions. Les pratiques culturales limitant les pertes de sol sont les voies à privilégier pour freiner la contamination par le phosphore, les bactéries et les matières en suspension.

La qualité des eaux souterraines sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville est bonne. Il importe de protéger les puits et plus particulièrement de fermer ceux qui ont été abandonnés afin de prévenir la contamination de la nappe aquifère. La ville de Sainte-Anne-des-Plaines dépend exclusivement de l'eau souterraine pour l'approvisionnement en eau de sa population, du cheptel et de plusieurs cultures. Les autres fermes des autres villes de la MRC sont également presque toutes approvisionnées en eau par des puits.

Les terres situées au nord du village de Sainte-Anne-des-Plaines sont très exposées aux vents. Il y a près de 15 kilomètres sans boisés importants et très peu de brise-vents ce qui a pour effet de réduire les rendements et de nuire à la récolte des cultures.

Une seule ferme déclare offrir des produits biologiques destinés à la vente.

L'installation de drains agricoles, là où le drainage naturel du sol est lent, est essentielle à l'obtention de rendements élevés. Les registres montrent que 2 653 ha ont fait l'objet d'une étude comportant la réalisation d'un plan de drainage, et que 1 585 ha de drainage ont été réalisés. Plusieurs fermes ont installé des drains agricoles et il s'en installe encore. Cependant, un relevé précis des terres drainées n'existe pas.

Certains sites en zone agricole servent d'entreposage de pneus et d'entreposage de carcasses de voitures. Il y a là un manque d'homogénéité de la zone agricole qui pourrait affecter le développement d'agrotourisme et la vente à la ferme.

3.1. Caractéristiques géophysiques

3.1.1. Origines des sols

Il y a 12 000 ans, le glacier Islandis Laurentidien, haut de 2 000 mètres, commençait un retrait progressif. La fonte du glacier fut complétée 5 000 ans plus tard. Le poids considérable de cette glace, qui avait enfoncé la croûte terrestre durant 25 000 ans environ, a permis à l'eau de mer d'occuper ce qu'on appelle aujourd'hui les basses terres du Saint-Laurent de même que les sols des basses Laurentides jusqu'à la ligne d'élévation actuelle de 175 m (575 pieds). La formation de cette cuve d'eau salée a favorisé le dépôt des argiles si prisées par les agriculteurs (figure 3.1 et 3.2)⁵².

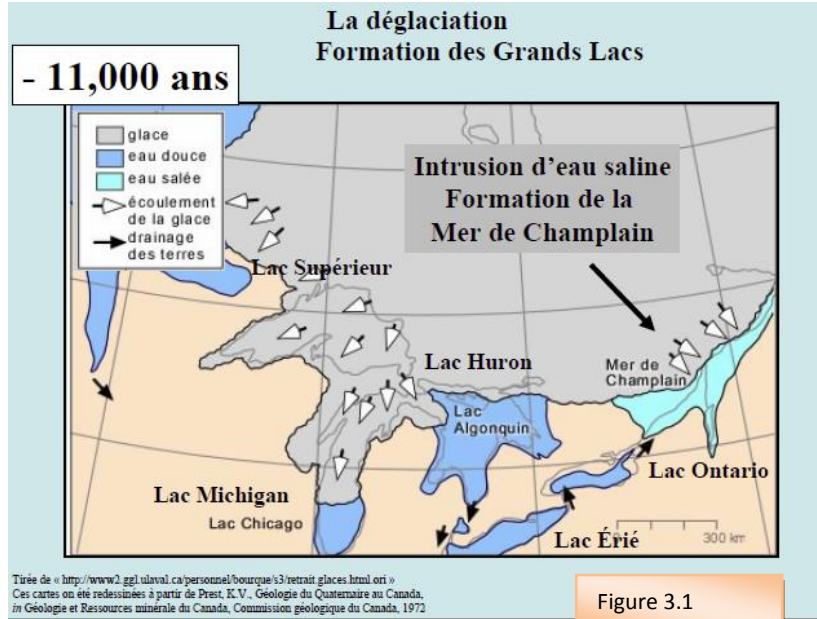


Figure 3.1

La croûte terrestre s'est enfoncée plus profondément dans les Laurentides et les montagnes de la Montérégie que dans la plaine actuelle; ce phénomène se nomme *isostasie*. Après la fonte du glacier, il y a eu un rebond graduel de la croûte terrestre et les élévations actuelles du terrain n'ont rien en commun avec celles de l'ère post-glaciaire.

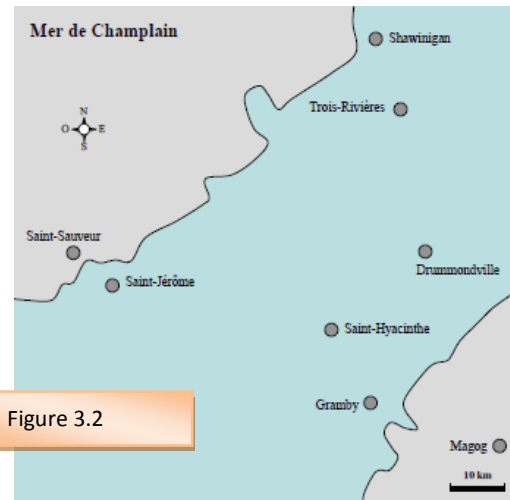


Figure 3.2

⁵² Figure 3.2 : Bourque, Pierre-André, Le retrait des glaces wisconsinienne, les Grands Lacs, la Mer de Champlain, et le fleuve Saint-Laurent. U. Laval. <http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/s3/retrait.glaces.html.ori>

Le rebond et l'apport d'eau douce de la fonte des glaces ont vidangé lentement l'eau salée de la mer de Champlain vers le golfe Saint-Laurent entre 10 000 ans et 8 000 ans et il a fait place à un grand lac d'eau douce le Lac Lampsilis (figures 3.3 et 3.4) ⁵³.

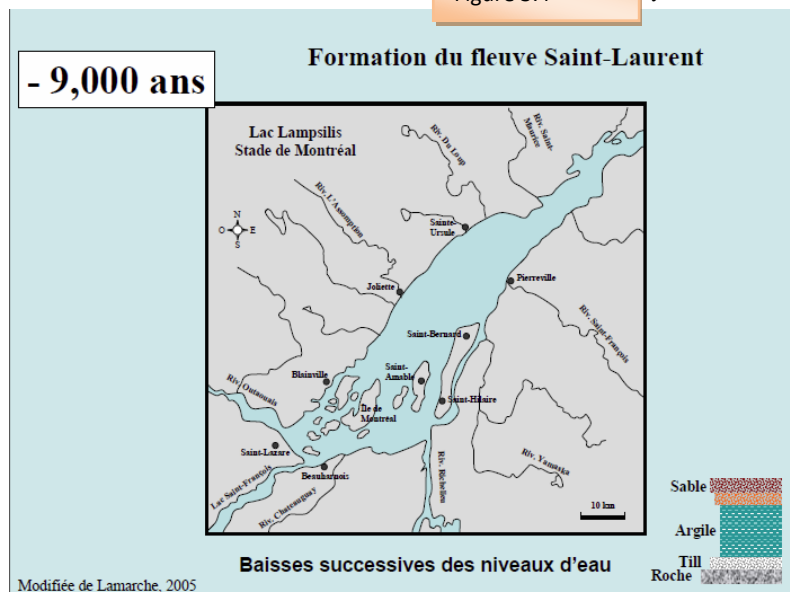
Le retrait et la fonte des glaciers provoquent un phénomène appelé le relèvement isostatique, lequel est dû à la diminution de la pression exercée par le poids des glaces sur le continent. Ce relèvement de la croûte terrestre provoque à son tour le retrait lent et graduel du niveau des eaux, si bien qu'il y a 10 000 ans, l'eau salée fit place à l'eau douce et la mer de Champlain devint le lac de Lampsilis. Le niveau des eaux se situait à l'époque à un axe entre Saint-Jérôme, Sainte-Julienne et Saint-Félix-de-Valois (100 m).

Le lac Lampsilis, qui noyait une immense étendue allant approximativement de Kingston à Québec, constituait donc l'équivalent d'un sixième Grand Lac ayant une superficie similaire à celle des lacs Ontario et Érié.

Figure 3.3

Des dépôts sableux et loameux ont alors recouvert en certains endroits y a 8 000 ans

environ, ce très grand lac, à son tour, s'est vidé progressivement pour ne laisser en vestiges que le lac Saint-Pierre et les cours d'eau principaux que sont l'Outaouais et le Saint-Laurent. L'Outaouais n'a pas toujours occupé le parcours que nous lui connaissons actuellement. Ces parcours anciens ont remodelé les matériaux déposés dans la mer de Champlain et les sédiments accumulés dans le lac Lampsilis.



Vous trouverez aux **Annexes 2.1 et 2.2** quelques extraits d'une étude du pédologue Paul G. Lajoie (figure 3.5) qui illustrent la formation des sols de la MRC de Thérèse-De Blainville. Il décrit comment les premiers parcours de la rivière des Outaouais ont modifié les matériaux déposés dans la mer Champlain et comment l'esker de Blainville a modifié ces parcours (figure 3.5 et figure 3.6) ⁵⁴.

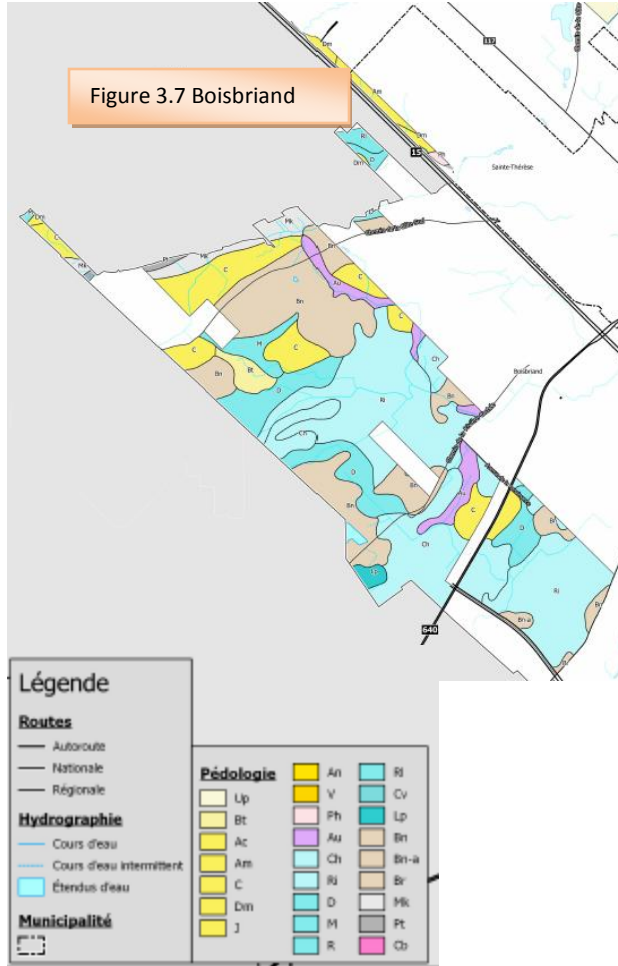
⁵³ Sources : Université Laval, UQAM, Trait d'union http://www.geocaching.com/seek/cache_details.aspx?guid=2426aaec-ec88-4202-b63e-7d7339ced248;

figures 3.1 et 3.4 : La dynamique sédimentaire du lac Saint-Pierre et la contamination des sédiments, Magella Pelletier, 25 janvier 2011;

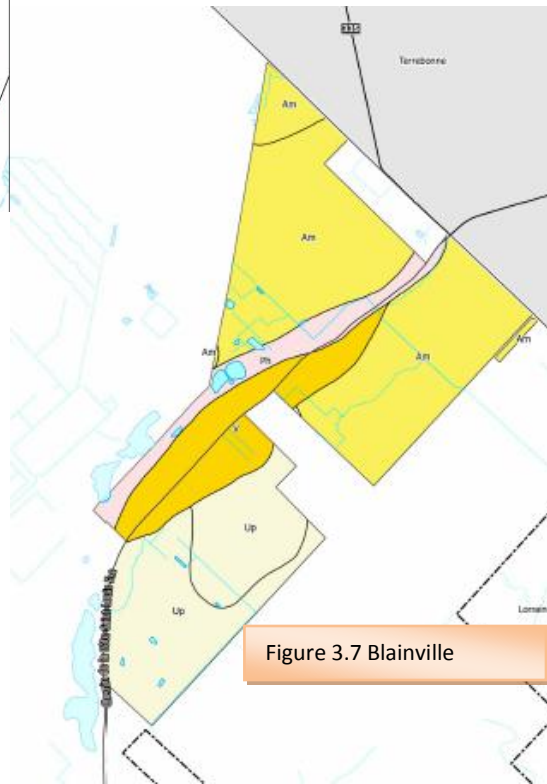
http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/centre-du-quebec/presentation1_dynamiqsesedimentaire.pdf

⁵⁴ Glacio-isostasie et évolution de l'argile marine et des matériaux parentaux des sols sur le bouclier Laurentien et les basses terrasses des rivières Pré-Outaouais et des Outaouais ainsi que du Fleuve Saint-Laurent PAUL G. LAJOIE, agronome et pédologue, 10 septembre 2013; http://www.oaq.qc.ca/getmedia/296cd1e7-2996-4ae7-b0da-d862443a5340/GLACIO_ISOSTASIE_P-G_LAJOIE.aspx

3.1.2. Pédologie et classification des sols



Dans la ville de Boisbriand (figure 3.7 Boisbriand, [Carte 16 en annexe](#)), des argiles et des tills sur sol calcaire forment un ensemble varié de sols très productifs. Les sols sont en pente sud-est et ils sont unis ou ondulés. L'épaisseur des sols varie de très mince à 1 mètre et plus, des pierres sont présentes dans certains sols. Les séries dominantes^{55 56} sont Châteauguay (Ch), St-Bernard (Bn), Rideau (Ri), Dalhousie (D), Chicot (C). Il y a environ 30 mètres de dénivellation entre le chemin de la Côte Sud et la rivière des Mille Îles.



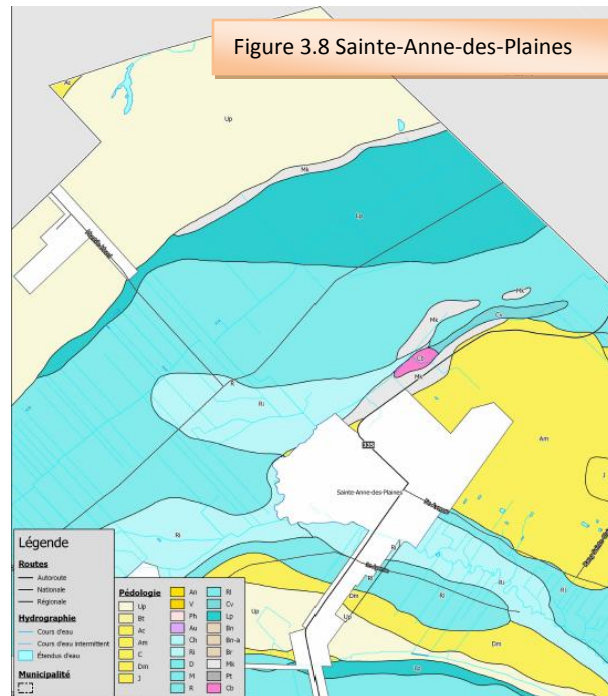
La plus grande partie du secteur agricole de Blainville est située le long du chemin de la Côte Saint-Louis Est et il est composé de dépôts sableux sur argile. L'épaisseur des sols varie de très mince à 1 mètre et plus et sont exempts de pierre. Ce sont les séries Uplands (Up), Vaudreuil (V), Ste-Philomène (Ph) et le complexe St-Amable qui sont au terroir de cette ville (figure 3.7 Blainville, [Cartes 15 en annexe](#)). Les sols sont en pente sud-est et ils sont unis ou très peu ondulés.

⁵⁵ Lajoie, Paul G., *Les sols des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne, Québec, 1960.*

⁵⁶ Environnement Canada. *Inventaire des terres du Canada. 1972.*

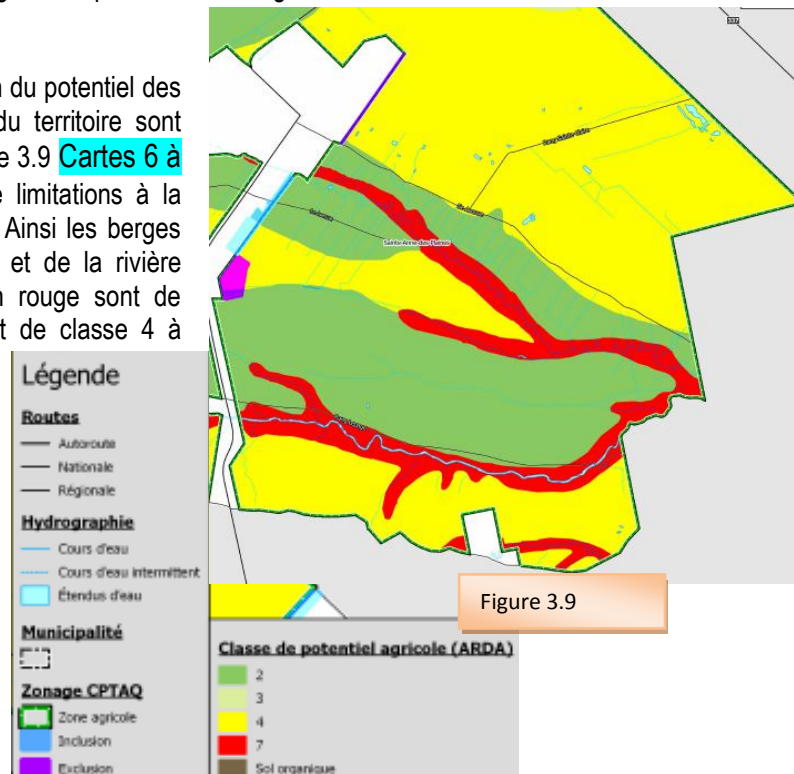
Les terres de Sainte-Anne-des-Plaines (figure 3.8 Sainte-Anne-des-Plaines, Cartes 12 à 14) sont des argiles et des sables sur argile. Le long du rang Lepage et du rang du Trait Carré, les sols dominants sont des argiles et des loams argileux des séries Ste-Rosalie (R et RI), Rideau (Ri), Laplaine (Lp). Les parties hautes sont des sables sur argiles ce sont les séries Uplands, St-Damasse, St-Jude et le complexe St-Amable. Les sols sont en pente sud-est et ils sont unis.

Une seule terre est dans les limites de la ville de Sainte-Thérèse. Celle-ci est située au nord-ouest de la ville, le long de l'autoroute 15. Le sol est du complexe St-Amable et du sable St-Damasse, classe 4 ARDA dans sa partie nord. La partie sud est une terre franche sableuse de la série St-Philomène classe 2 ARDA.



Les sols de la MRC de Thérèse-De Blainville sont bien adaptés aux cultures qui y sont faites. Les loams, les tills calcaires et les argiles une fois drainés conviennent bien à la production de foin de graminées et de légumineuses, dont la luzerne. Ils sont appréciés pour la culture des céréales, du maïs et du soya. Ces mêmes sols sont très recherchés pour la culture de certains légumes, dont le maïs sucré, chou, le brocoli et le chou-fleur. Les sols sableux sont adaptés aux cultures de légumes et de petits fruits lorsqu'ils bénéficient d'amendements organiques, d'irrigation et parfois de drainage.

Selon le système de classification du potentiel des sols agricoles ARDA, les sols du territoire sont surtout de classes 2, 3 et 4 (figure 3.9 Cartes 6 à 11 en annexe). Plus il y a de limitations à la culture, plus le chiffre est élevé. Ainsi les berges abruptes du ruisseau La Corne et de la rivière Mascouche qui apparaissent en rouge sont de classe 7. Les sols sableux sont de classe 4 à cause de leur drainage excessif et de leur faible teneur en humus. Les classes 2 et 3, sont surtout des argiles et des loams, ils se différencient sur la base des pentes.



3.2. Caractéristiques climatiques

Agrométéo Québec ⁵⁷ a produit des cartes agroclimatiques pour le Québec . Ces cartes montrent que la MRC de Thérèse-De Blainville est située dans une zone climatique de 2701-2900 UTM selon une probabilité de 8 années sur 10 (figure 3.10). Seules les terres situées au sud de Montréal ont une zone climatique plus chaude. Les sols de la MRC sont donc situés dans une zone climatique exceptionnelle, ayant un début de saison de culture durant la première semaine de mai et une fin de saison au début d'octobre. La longueur de la saison de culture est de 129 à 142 jours sans gel 8 années sur 10. Le climat y est des plus favorables à la culture. La zone de Boisbriand aurait, selon certains producteurs, un micro climat qui la protégerait mieux des gels tardifs printaniers et des gels hâtifs de l'automne. La région reçoit 522 à 557 mm de précipitation entre le 1er avril et le 30 octobre. Les éphémérides et les statistiques de la station météorologique de Mirabel (figure 3.11 [Annexe 3.1](#) et [Annexe 3.2](#)) ⁵⁸ , la station plus proche et la plus représentative de la MRC de Thérèse-De Blainville, montrent un portrait plus complet des éléments climatologiques qui influencent la culture .

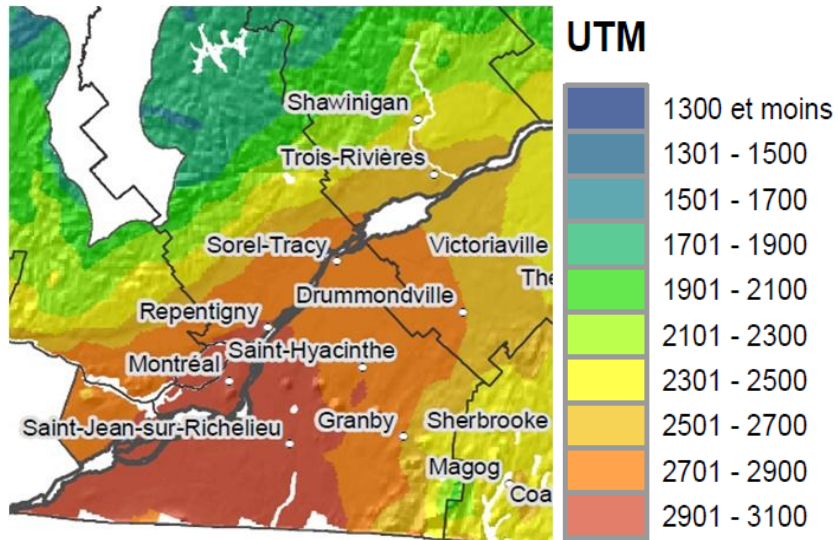


Figure 3.10

Agrométéo Québec, cartes Atlas et cartes Unités thermiques maïs (UTM)	
Nombre de jours sans gel	129-142
Dernier gel printanier	4-11 mai
Premier gel automnal	25 septembre - 2 octobre
Précipitations (1er avril au 30 octobre)	522-557
UTM	2701-2900
Degré Jours base 5	1903-2054
Degré Jours base 10	1067-1179

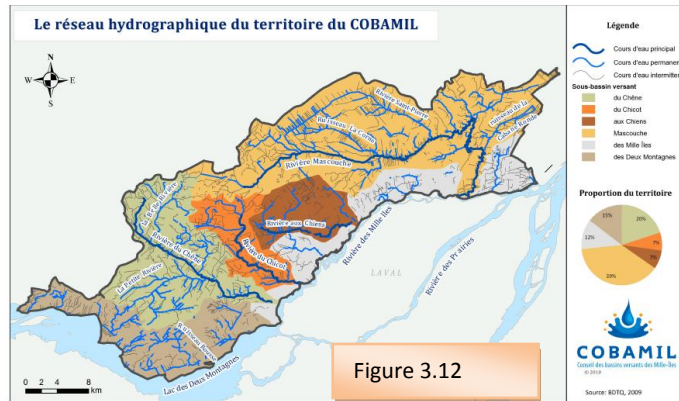
⁵⁷ <http://dev.agrometeo.org/atlas/category/utm/therm/true>

⁵⁸ <http://www.meteo-media.com/previsions/statistics/summary/cl7035290/caqc0350>

3.3. Caractéristiques environnementales et impacts des pratiques agricoles

3.3.1. Bandes riveraines, milieux humides et impact sur l'eau

La zone agricole de Thérèse-De Blainville touche à quatre bassins versants (figure 3.12). Le plus important est celui de la rivière Mascouche, le deuxième en importance est celui de la rivière aux Chiens. Le troisième est celui de la rivière des Mille-Îles. Enfin, une petite pointe de la ville de Boisbriand touche au quatrième bassin versant, celui de la rivière du Chicot.



Un organisme de bassin versant oeuvre sur le territoire et a pour objectif de mettre en oeuvre un plan directeur de l'eau: le CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE ÎLES (COBAMIL). Il a produit de nombreux documents et dont des cartes qui sont présentées en références dans cet ouvrage. Le COBAMIL définit sa mission comme suit ⁵⁹ :

Le CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE ÎLES est une table de concertation qui, en collaboration avec les acteurs des milieux public, privé, associatif ainsi qu'avec les citoyens des bassins versants de la rivière des Mille-Îles, doit mettre en oeuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant GIEBV, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement du territoire.

Notons qu'un premier organisme de bassin versant, le premier des Basses-Laurentides, a été créé en 2002, à Sainte-Anne-des-Plaines. Le CAARUL (Conseil d'assainissement et d'aménagement du ruisseau La Corne) est né de la volonté des agriculteurs de prendre en main la qualité des eaux des cours d'eau agricoles. Le CAARUL agit aujourd'hui en tant qu'organisme de sous-bassin du COBAMIL et appuie surtout les agriculteurs dans leurs démarches d'amélioration des berges, des bandes riveraines et des autres pratiques agro environnementales.

Figure 3.13

Critères

Les MRC du Grand Montréal sont invitées :

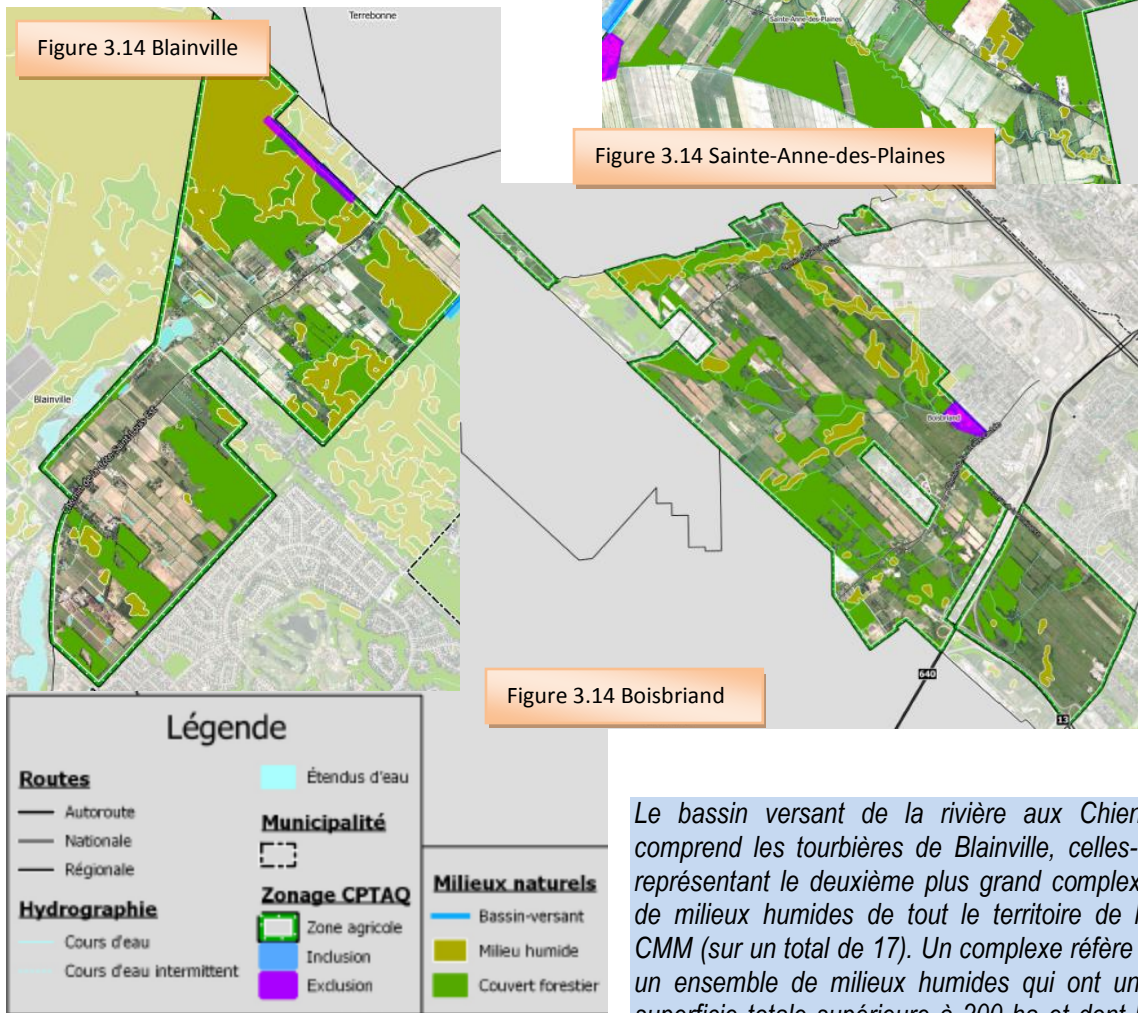
- à intégrer à leur schéma d'aménagement, les dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (R.R.Q., c. Q-2, r. 35). Il leur reviendra de convenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'approche détaillée dans le cadre de plans de gestion.
- à adopter un plan de conservation des milieux humides qui respecte la démarche proposée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exprimée dans le Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. En plus d'établir des priorités de conservation en fonction de critères tels que la superficie, les liens hydrologiques et la présence d'espèces rares ou menacées, la démarche proposée permet :
 - de dresser un inventaire des milieux humides;
 - d'en effectuer la caractérisation;
 - d'en évaluer la valeur écologique et ;
 - de procéder à une conciliation des usages.

Les agglomérations de Montréal et de Longueuil ainsi que la Ville de Laval ont déjà réalisé un tel exercice.

⁵⁹ <http://www.cobamil.ca/le-cobamil/qui-sommes-nous/mission-et-mandats>

Le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) coiffe les schémas d'aménagement des MRC dont celui de Thérèse-De Blainville, dans certains domaines comme les boisés et les milieux humides. Le travail d'identification des milieux humides (figure 3.13) auquel la MRC a été conviée fut confié à Canards Illimités Canada.

On trouve aussi sur le territoire de la MRC, de même que dans la zone agricole, des milieux humides à protéger. Dans la zone agricole, les milieux humides sont situés principalement dans les zones boisées. Les plus importants sont situés à Blainville (figure 3.14, [Cartes 17 à 21 en annexe](#)), mais on en retrouve aussi à Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines.



Le bassin versant de la rivière aux Chiens comprend les tourbières de Blainville, celles-ci représentant le deuxième plus grand complexe de milieux humides de tout le territoire de la CMM (sur un total de 17). Un complexe réfère à un ensemble de milieux humides qui ont une superficie totale supérieure à 200 ha et dont la distance qui les sépare est inférieure à 30 mètres (Beaulieu et al., 2010). Le complexe des tourbières de Blainville couvre un territoire de 838 ha et comprend 130 milieux humides distincts composés essentiellement de marécages, tourbières ombrotrophes (bogs) et tourbières boisées.⁶⁰

⁶⁰ http://www.cobamil.ca/sites/default/files/files/Portrait_bv_aux_Chiens.pdf

3.3.2. Façons culturelles et impact environnemental

Plus la proportion des superficies en cultures est élevée et plus la population qui y habite y est élevée, plus grande est la pression environnementale sur le bassin versant. Plus les surfaces en cultures sont grandes par rapport aux superficies boisées et aux milieux humides, plus il y a de sol qui est transporté dans les cours d'eau et avec ce sol, des minéraux, de la matière organique, des engrais et des pesticides. Les boisés et les marais font office de filtres naturels et apportent une eau

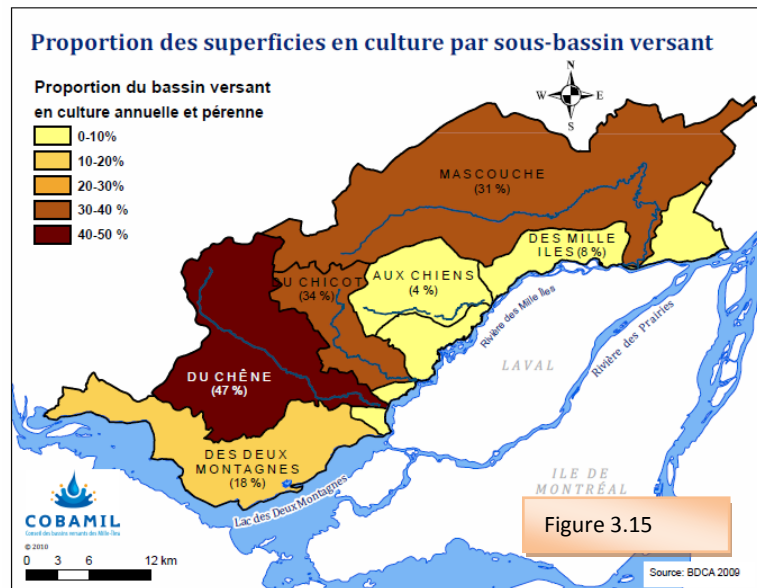


Figure 3.15

de dilution permettant de réduire les concentrations des polluants. Sur les fermes, 23 % des superficies sont boisées (figure 3.16) ⁶¹.

Les superficies en cultures dans le bassin versant de la rivière Mascouche représentent 31 % de sa surface (figure 3.15).

Figure 3.17

Résidus	Travail de sol	% de résidus	% de réduction d'érosion vs labour
Maïs	Labour	7	-
	Chisel	35	74
Soya	Semis direct	69	92
	Labour	2	-
Blé	Chisel	7	32
	Semis direct	27	64
	Labour	9	-
	Chisel	29	72
	Semis direct	86	96

MAAAR, 2012

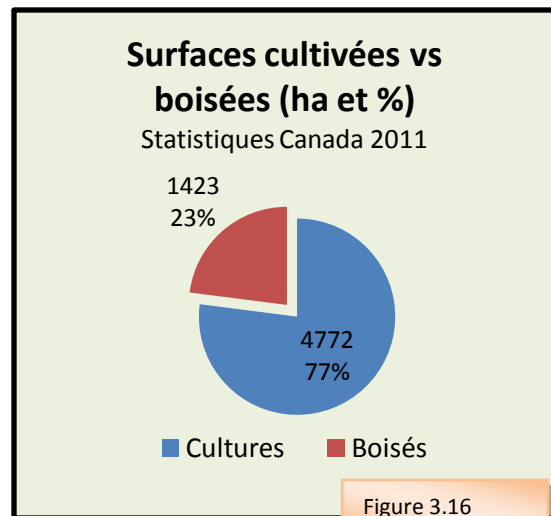


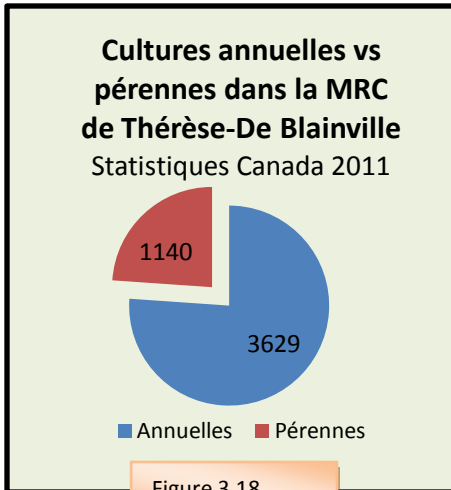
Figure 3.16

La culture du maïs et du soya avec enfouissement de tous les résidus de cultures accroissent les pertes en sol; le tableau ci-contre (figure 3.17) de la conférence

de Anne Vanasse, professeure et chercheuse au département de phytologie de l'université Laval, est très éloquent ⁶². Le remplacement des cultures de foin par des cultures de grain sans l'adoption du travail réduit du sol conduira à des pertes de sol plus élevées.

⁶¹ Adapté de : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

⁶² Vanasse, Anne, Impact des pratiques de conservation sur la qualité des sols et de l'eau, U. Laval, 14 novembre 2013.



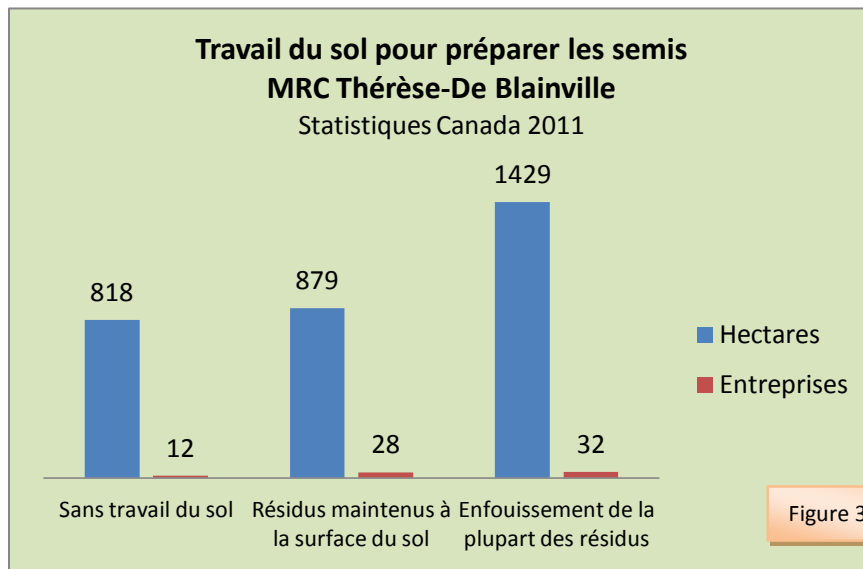
En mettant en parallèle la proportion des cultures pérennes de la MRC (24 %) et la proportion des cultures annuelles (76 %), on peut mieux apprécier le risque de dégradation des cours d'eau (figure 3.18) ⁴⁷. Ce risque augmente avec la proportion de la superficie en cultures annuelles.

Il y a beaucoup de superficies qui présentent à la fois une dominance de cultures annuelles et des enfouissements complets des résidus de cultures, tant en grandes cultures qu'en cultures maraîchères. La photo de droite prise en octobre 2013 près du rang du Trait Carré à Sainte-Anne-des-Plaines le démontre.



Photo Marc F. Clément, 30 octobre 2013.

Des mesures de mitigation des pertes de sol telles que : le travail réduit du sol, les semis sans travail du sol, ou mieux encore, l'utilisation d'une culture intercalaire sont mises à profit sur certaines fermes; 40 fermes pratiquent ces techniques sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. Statistique Canada rapportait en 2011 (figure 3.19) ⁶³ que 1697 ha incombaient à l'une ou l'autre de ces catégories. 54,7 % des superficies préparées pour les semis sont faites avec un souci de réduire les pertes de sol.



⁶³ Adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

Les alternatives sont là, présentes sur certaines fermes, comme un phare qui marque le signal d'un changement à encourager. La photo du bas montre une ferme de Sainte-Anne-des-Plaines ayant des bandes riveraines réglementaires, une culture intercalaire dans une rotation de maïs qui protégera le sol tout au long de l'hiver. Un semis sans labour suivra le printemps suivant.



Le plus grand impact environnemental de l'agriculture est probablement celui de la pollution des eaux de surfaces. Les premières études réalisées par le COBAMIL publiées dans le *Portrait du bassin versant de la rivière Mascouche* en décembre 2011 montrent que les niveaux de contamination de la rivière Mascouche et du ruisseau La Corne sont préoccupants (figure 3.20)⁶⁴.

Figure 3.20

RIVIÈRE MASCOUCHE
Les résultats suggèrent ainsi une eau de très mauvaise qualité de l'eau en amont de la rivière et de mauvaise qualité en aval. En observant les données récentes de l'ensemble des stations, on remarque que plusieurs sous-indices participent aux mauvais résultats de l'IQBP: la chlorophylle a, le phosphore total et la turbidité. De plus, le sous-indice des matières en suspension obtient une note très faible dans le secteur amont de la rivière et se classe dans la catégorie C (qualité douteuse) dans le secteur aval. Les sous-indices d'azote ammoniacal, de nitrites-nitrates et de coliformes fécaux révèlent des dépassements des critères de qualité dans certaines stations.

RUISSEAU LA CORNE
Une comparaison des échantillons prélevés à l'embouchure du ruisseau en 1997-1998 (voir figure 10) et 2010 (voir figure 11) indique une stabilité dans les paramètres affichant une concentration excessive. En effet, les sous-indices de phosphore total et de nitrites-nitrates d'alors sont comparables aux données récentes alors que l'indice des matières en suspension affiche une détérioration dans le cours d'eau.

⁶⁴ http://www.cobamil.ca/sites/default/files/files/Portrait_bv_Mascouche.pdf

Les dépassements en phosphore, en matières en suspension et en chlorophylle A (figure 3.21 [annexe 4](#))⁶⁵ peuvent être associés, en partie du moins, aux pratiques agricoles. Les concentrations élevées de phosphore ont conduit le MDDEP à inclure Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines, dans l'annexe III du REA. Depuis 2004, il est interdit d'augmenter la superficie de certaines cultures annuelles dans les bassins versants dégradés.

Le MDDEP vise par cette mesure à limiter les apports de phosphore de source agricole dans les cours d'eau. Il y a eu accroissement des matières en suspension entre 1997 et 2010 dans les eaux du ruisseau La Corne. Les façons culturales et les bandes riveraines sont les seules mesures à la portée des exploitants pour atténuer l'impact des cultures qui y sont pratiquées. L'accroissement des cultures pérennes et des superficies boisées seraient souhaitables, mais utopiques dans le contexte agroéconomique actuel.

Figure 3.22

	Blainville et Boisbriand	Sainte-Anne-des-Plaines	MRC Thérèse-De Blainville
Fermes ayant des bandes riveraines	6	28	34

La protection des bandes riveraines doit faire l'objet d'une attention particulière dans un plan de développement de l'agriculture. Peu de fermes déclarent avoir des bandes riveraines (figure 3.22)⁶⁶.

Sur le terrain cependant, les bandes de 3 mètres le long des cours d'eau qui sont pourtant une exigence réglementaire (figure 3.23)⁶⁷, sont en place, mais avec plus ou moins de rigueur. De plus, visiblement peu de fermes ont augmenté ces marges ou combiné les effets d'une bande riveraine herbacée à celle d'une bande arbustive plus efficaces à filtrer l'eau de ruissellement provenant des champs. Il est interdit de faire l'application d'engrais ou de fumier dans la bande riveraine de même qu'à moins d'un mètre d'un fossé⁶⁸. Une végétation permanente, sur le talus d'un mètre qui borde le fossé, est indispensable pour une protection contre l'érosion du sol.

La culture du sol à des fins d'exploitation agricole est permise à la condition de conserver une bande minimale de végétation de 3 m dont la largeur est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux; de plus, s'il y a un talus et que le haut de celui-ci se situe à une distance inférieure à 3 m à partir de la ligne des hautes eaux, la largeur de la bande de végétation à conserver doit inclure un minimum d'un mètre sur le haut du talus.

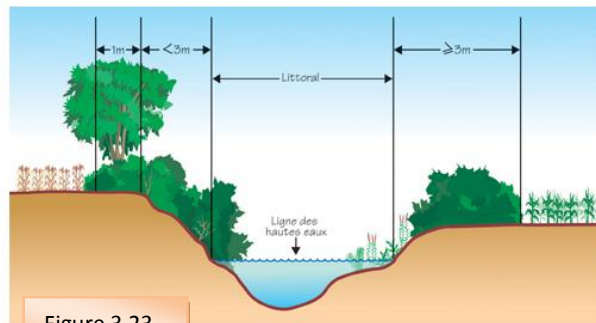


Figure 3.23

⁶⁵ Tremblay, Louis, chargé de projet au Plan directeur de l'eau, Suivi permanent des tributaires de la rivière des Mille Îles et du lac des Deux Montagnes. Présentation des résultats 2012., COBAMIL.

⁶⁶ Adapté de *Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles*, no 95-640-XWF au catalogue

⁶⁷ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/bandes-riv.htm>

⁶⁸ Article 30 REA. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R26.HTM

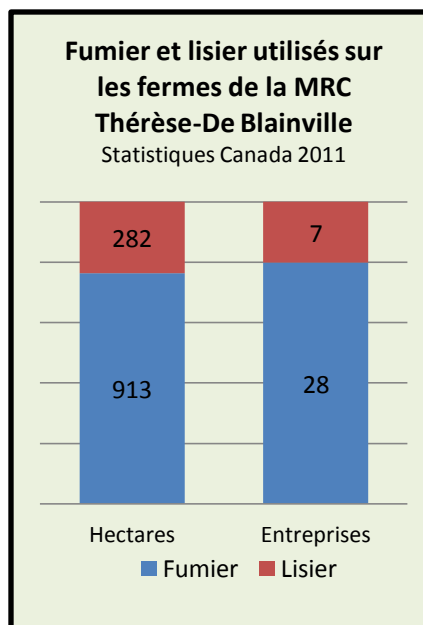
Photos Marc F. Clément 2013.



Photos prises à Sainte-Anne-des-Plaines en 2013. La photo de droite, prise le 30 octobre 2013, montre un talus trop étroit et un enfouissement complet des résidus de cultures; ce sont là des pratiques agricoles qui conduisent à des pertes de sols, de phosphore et de pesticides polluant l'eau des cours d'eau. La photo de gauche prise le 20 juin 2013, présente un talus bien dimensionné et ayant un bon couvert végétal faisant office de filtre.

Une majorité de fermes de la MRC, 80% (figure 3.24)⁶⁹, utilisent la forme solide de gestion des déjections animales : le fumier. Bien que certaines données du recensement soient confidentielles, la proportion des superficies recevant du fumier est dominante, environ 76%. Seulement 7 fermes ont des animaux au pâturage; 12 fermes achètent ou reçoivent du fumier provenant d'une autre exploitation agricole⁷⁰. La MRC n'est pas aux prises avec une surproduction de fumier ou de lisier.

Figure 3.24



⁶⁹ Adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

⁷⁰ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

3.3.3. Entretien des cours d'eau

La gestion des cours d'eau est une compétence de la MRC de Thérèse-De Blainville depuis 2006, faisant l'objet d'un règlement (no 08-02) depuis février 2008. Toutefois, par la signature d'une entente intermunicipale, signée en juin 2008, le règlement est appliqué par les Villes, bien que la compétence demeure au sein de la MRC.

Les demandes d'intervention dans un cours d'eau sont de diverses natures et comprennent les entretiens en milieu agricole. Outre la procédure générale déterminée par la MRC, les demandes d'entretien en milieu agricole doivent obligatoirement suivre la procédure établie par le MDDEFP, datée de janvier 2012. Aucune demande d'entretien en milieu agricole n'a été rapportée à la MRC suite à l'établissement de cette procédure.

Bien que la compétence de la gestion des cours d'eau revienne à la MRC, les Villes sont chargées de son application, notamment pour l'entretien de ceux en milieu agricole. Depuis l'arrêt des travaux dans les cours d'eau agricoles effectués par le MAPAQ, il n'y a pas eu de travaux officiels pour de l'entretien de cours d'eau en milieu agricole ⁷¹. Certains secteurs ont des problèmes de sédimentation, mais la complexité de la procédure décourage certains agriculteurs à faire des demandes. La MRC devrait essayer de trouver auprès d'autres MRC des moyens de simplifier la procédure réglementaire.

Par ailleurs, le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) aide à la gestion des cours d'eau en établissant un Plan directeur de l'eau, en effectuant de la recherche sur le terrain, en réalisant des échantillonnages, en éduquant et en sensibilisant le public. Il s'agit d'une table de concertation de différents acteurs du milieu mettant en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement du territoire. Il est d'ailleurs partenaire avec la MRC pour la réalisation d'une possible étude sur la caractérisation des dynamiques d'inondations de la rivière aux Chiens. Une section de cette rivière traverse le territoire agricole de la Ville de Boisbriand et cause des problèmes récurrents. Le CAARUL, quant à lui, intervient surtout dans l'aménagement, l'entretien et le respect des bandes riveraines par l'information et la sensibilisation des propriétaires concernés.

⁷¹ Rencontre avec les aménagistes (urbanistes) des villes agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville (document en annexe)

3.3.4. Rejets des eaux usées et prises d'eau potable.

L'activité agricole n'est pas la seule à contribuer à la pollution de la rivière Mascouche. Guy Charbonneau, dans un mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en juin 2007, faisait état des analyses d'eau (CAARUL 2006) (figure 3.25 [annexe 4a](#))⁷² prises en aval d'un secteur agricole, à l'exutoire et en aval de l'usine d'épuration de Sainte-Anne-des-Plaines.

Les résultats compilés nous ont démontré que pour les divers paramètres, le mélange des eaux usées et des eaux naturelles donnait des concentrations du double au quadruple de l'eau en amont de l'exutoire. Nous avons donc posé des questions aux autorités compétentes (Ville et MDDEP) qui nous ont appris que l'exigence pour la Ville est de 1 ppm de phosphore à la sortie de l'exutoire alors qu'elle est de 0,03 ppm pour l'agriculture. Une ville peut donc polluer 33 fois plus qu'un agriculteur... Et cette exigence n'est valable que pour les six mois de la saison végétative puisqu'en hiver, aucun traitement chimique n'est exigé.

Figure 3.26

Concentrations typiques des milieux agricoles et forestiers

Contaminant	Concentration amont 100 % agricole (mg/l)	Concentration amont 100 % forestier (mg/l)
DBO ₅	1,0	0,4
MES	4,0	1,0
Coliformes fécaux	310 UFC/100 ml	5 UFC/100 ml
Azote ammoniacal	0,03	0,02

Tous les secteurs d'activités contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau. En comparant les données du CAARUL 2006 à celles des concentrations typiques des milieux agricoles et forestiers (MDDEP, 2007), on constate qu'elles sont concordantes avec des données semblables pour les coliformes fécaux (212 et 310 UFC/100 ml) (figure 3.26),⁷³ mais, pas pour les matières en suspension. En effet à 51 mg/l, c'est plus de 12 fois la concentration typique d'un milieu agricole. La nature même des sols et les pratiques agricoles contribuent à cette piètre qualité de l'eau.

La concentration en phosphore de l'eau de l'usine d'épuration (759.5 µg/l) était plus de cinq fois celle observée dans le secteur agricole (131.5 µg/l). Le débit maximum à l'exutoire de l'usine est de 5350 m³/d. Le débit de la rivière Mascouche n'est pas très grand. En période d'étiage, le cours d'eau n'a probablement pas un débit suffisant pour accueillir l'eau de la station d'épuration sans que celle-ci ne dépasse les critères de qualité de l'eau.

La station de Sainte-Anne-des-Plaines n'est qu'une des quatre stations d'épuration municipales en bassins aérés qui se déversent dans la rivière Mascouche de façon directe ou indirecte. De plus, on y compte une vingtaine d'ouvrages de surverse (figure 3.27)⁷⁴. Le MDDEP dans un document de 2012 classait la rivière Mascouche parmi les cours d'eau ayant les concentrations de phosphore les plus élevées au Québec (figure 3.28)⁷⁵. L'IQBP était le 3e plus mauvais de tous les cours d'eau du Québec (figure 3.29)⁷⁶.

⁷² http://www.caaa.qouv.qc.ca/userfiles/File/Memoire%20Laurentides-Montreal%20special/15-05-L-Charbonneau_Guy.pdf

⁷³ http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/oer/Calcul_interpretation_OER.pdf

⁷⁴ http://www.cobamil.ca/sites/default/files/images/prises_eau_effluent_internet.jpg

⁷⁵ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total, 2005.*

⁷⁶ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/portrait/eaux-surface1999-2008/index.htm>

Points de rejets d'eaux usées et de prises d'eau potable sur le territoire du COBAMIL

- Prise d'eau en surface
- ★ Émissaire de station d'épuration municipale
- Ouvrage de surverse

Figure 3.27

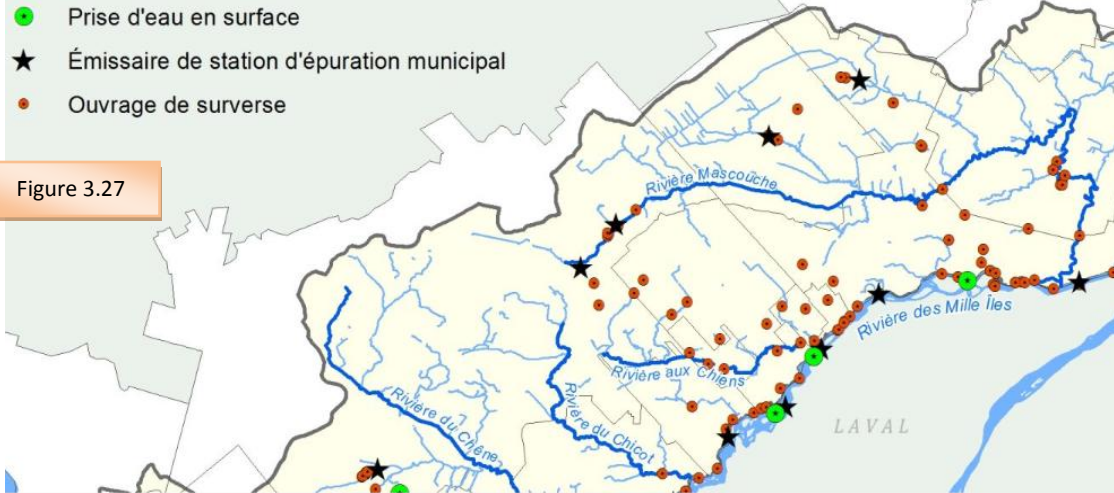


Figure 3.28

Dans certains bassins versants, la concentration médiane de phosphore total est de deux à six fois supérieure au critère pour la prévention de l'eutrophisation. Voici quelques exemples : rivière Etchemin (deux fois), rivière Fouquette (trois fois), rivière Yamaska (trois fois), rivière Mascouche (cinq fois) et rivière Bédard (six fois)(données non présentées).

77

Perspectives:
Les grandes
rivières du
Québec

Figure 3.29

SUPER-2MI :
IQBP₆ varie entre
3 et 44 !!!

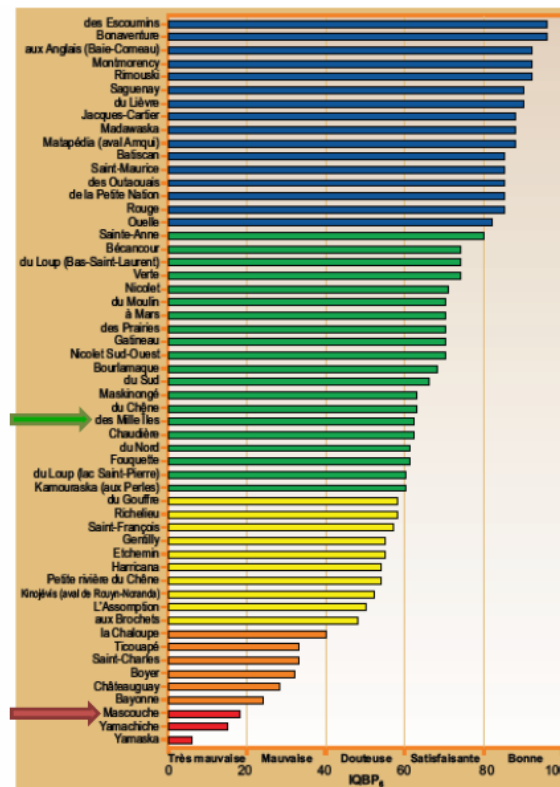


Figure 2. Qualité générale de l'eau (IQBP₆) à l'embouchure des rivières pour la période 2006-2008

Source: MDDEP, 2012. *Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999 – 2008*, Québec, Direction du suivi de l'état de l'environnement. ISBN 978-2-550-63649-6 (PDF), 97 p.

⁷⁷ SUPER-2MI : Suivi permanent des tributaires de la rivière des Mille Îles et du lac des Deux Montagnes

L'eau des rivières n'est pas de bonne qualité pour l'irrigation des cultures. Elle est chargée en bactéries et pourrait contenir des traces de pesticides puisque des tributaires ayant fait l'objet d'analyses de certains pesticides y présentent des concentrations inquiétantes (figure 3.30) ⁷⁸. La conséquence s'ensuit que les entreprises agricoles, tout comme la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, se tournent donc vers les nappes phréatiques et les aquifères pour puiser l'eau potable et l'eau nécessaire aux cultures spécialisées et la culture en serre. Les autres villes de la MRC puisent leur eau potable de la rivière des Mille-Îles.

*Bien que leur usage soit répandu sur l'ensemble du territoire du COBAMIL, seuls deux cours d'eau, le ruisseau Rousse et la rivière du Chicot ont fait l'objet d'une étude permettant d'évaluer leur concentration dans l'eau. **Dans le ruisseau Rousse1, six pesticides (diazinon, perméthrine, trifluraline, chlorpyrifos, chlorotalonil, azynphos-méthyl) ont dépassé les critères de protection de la vie aquatique (effet chronique2) alors que deux (chlorotalonil et dicamba) ont dépassé les critères de qualité de l'eau pour l'irrigation. Dans la rivière du Chicot3, seul l'herbicide dicamba a dépassé les critères de qualité de l'eau pour l'irrigation.** Toutefois, la validité de ces études demeure discutable puisqu'elles se basent sur un nombre d'échantillons et de stations restreint. De nouvelles d'études portant sur la contamination des eaux de surface et souterraines seraient ainsi requises dans la zone des Mille-Îles.*

Figure 3.30

Notons que depuis 2010, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a rendu obligatoire par règlement la vidange des fosses septiques non reliées à un réseau municipal. Cela a permis de découvrir plus de 200 sites sans aucun système de traitement des égouts domestiques sans parler des systèmes inadéquats. Pour sa part, le MDDEFP a réduit depuis 2013 la norme maximale des rejets à l'exutoire des bassins aérés à 0,8 ppm de phosphore ⁷⁹.

3.3.5. Application du règlement sur les exploitations agricoles (MDDEFP)

La clef de voute du règlement sur les exploitations agricoles (REA) en matière de surveillance des activités agricoles sur le plan environnemental repose sur trois documents: le **bilan de phosphore**, un **avis de projet** ou un **certificat d'autorisation (CA)** et un **plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)**. Les fermes qui ne produisent pas plus de 1 600 kg de phosphore et dont les superficies en cultures sont petites sont exemptées de ces documents. Le MDDEFP reçoit annuellement le **bilan de phosphore** de certaines exploitations agricoles afin de s'assurer que le phosphore apporté par les déjections animales et celle des achats d'intrants ne soit pas excessif (figure 3.31) ⁸⁰.

*Le **bilan de phosphore** est un inventaire des charges de phosphore, produites ou importées, et de la capacité des sols à recevoir ces charges conformément aux dépôts maximaux annuels de phosphore prévus par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Il permet de vérifier l'équilibre entre les apports en phosphore et la capacité de dépôt maximum, pour éviter qu'un surplus ne se retrouve dans les cours d'eau et n'altère leur qualité, notamment en favorisant la prolifération d'algues bleu vert... Les exploitants agricoles qui sont tenus de détenir un bilan de phosphore doivent le transmettre au Ministère au plus tard le 15 mai de chaque année.*

Figure 3.31

⁷⁸ http://www.cobamil.ca/sites/default/files/files/PDE_liste_problemes.pdf

⁷⁹ Communications personnelles de Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines

⁸⁰ http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_aagri/agricole/phosphore/bilan.htm

Les producteurs doivent soumettre un **avis de projet** pour pratiquer certaines activités agricoles (figure 3.32)⁸¹, notamment pour :

- L'implantation d'un nouveau lieu d'élevage avec gestion sur fumier liquide ou solide dont la production annuelle de phosphore sera supérieure à 1 600 kg, mais inférieure à 3 200 kg;
- L'implantation d'un nouveau lieu d'élevage avec gestion sur fumier liquide dont la production annuelle de phosphore est inférieure à 3 200 kg;
- Le passage d'une gestion sur fumier solide à une gestion sur fumier liquide;
- Une production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage dépassant le seuil de 1 600 kg, ou devenant égal ou supérieur aux seuils suivants : 2 100 kg, 2 600 kg ou 3 100 kg;
- La mise en place d'un ouvrage de stockage de déjections animales ou l'augmentation de la capacité de stockage d'un ouvrage.

Figure 3.32

http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/phosphore/bilan.htm

Les producteurs doivent obtenir un **certificat d'autorisation** pour pratiquer certaines activités agricoles (figure 3.33)⁸², notamment pour :

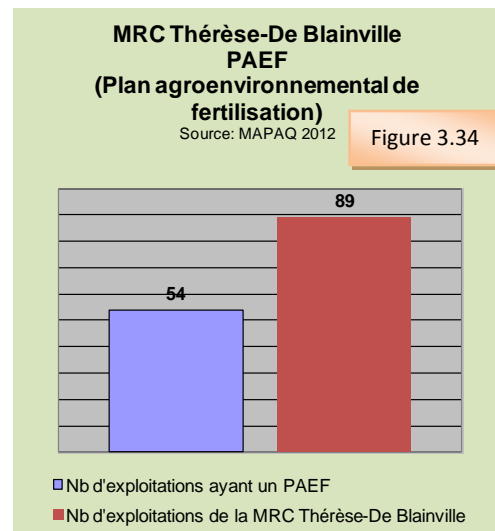
- L'implantation d'un nouveau lieu d'élevage qui produit 3 200 kg de phosphore ou plus par année;
- L'augmentation de la production de phosphore d'un lieu d'élevage faisant en sorte d'atteindre ou de dépasser une quantité de 3 200 kg par année;
- L'augmentation de la production de phosphore d'un lieu d'élevage de 500 kg ou d'un multiple de ce nombre, lorsque la production est déjà égale ou supérieure à 3 200 kg de phosphore par année.

Figure 3.33

http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/phosphore/bilan.htm

Le MDDEFP impose à certaines entreprises de détenir un **Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)**. Ce plan fixe le type et les doses de fertilisants, le moment et le mode d'application des fertilisants afin de réduire, entre autres, l'impact de l'azote, du phosphore et des bactéries sur l'eau. Un club-conseil en agroenvironnement le **CLUB-CONSEIL PROFIT-EAU-SOL** offre le service de recommandations aux producteurs agricoles des Basses-Laurentides et produit les bilans de phosphore, les avis de projet et les certificats d'autorisation de même que les PAEF requis par les exploitants agricoles. En 2012, 54 exploitations agricoles ont produit un PAEF (figure 3.34)⁸³.

Le club **AGRO PROTECTION DES LAURENTIDES INC.** (APL inc.) offre ces mêmes services aux producteurs spécialisés dans la production fruitière ou maraîchère.



⁸¹ http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/phosphore/bilan.htm

⁸² http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/phosphore/bilan.htm

⁸³ Adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

Le REA contient aussi des dispositions touchant les bandes riveraines, l'accès des animaux au cours d'eau, le déboisement pour les villes figurant à l'annexe III du REA (Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines).

Le déboisement est permis pour les cultures suivantes: les arbres, les arbustes, les bleuetières, les canneberges, les fraisiers, les framboisiers et les vignes. En groupes de discussion, des agriculteurs souhaitent un assouplissement des règles imposées par certaines villes touchant le déboisement, notamment à Sainte-Anne-des-Plaines. Certains sols propices à la culture des fraises sont boisés. Le déboisement pourrait être compensé par la plantation d'arbres dans des brise-vents, des bandes riveraines ou sur des sols dont la topographie ne se prête pas à la culture mécanisée.

L'épandage des fumiers est règlementé par des articles du REA portant sur les dates d'épandage, il est interdit d'appliquer du fumier après le 1er octobre ou avant le 1er avril sauf sur recommandation inscrite au PAEF. Les distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme sont à l'article 6 du chapitre P-41.1, r. 5 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (annexe 5)⁸⁴. D'autres dispositions touchant les odeurs sont la responsabilité des villes. Celles-ci peuvent interdire l'application de fumier ou autres matières de même nature pour un maximum de 12 jours durant l'année (figure 3.35)⁸⁵. Aucune ville de la MRC de Thérèse-De Blainville n'a eu recours à cette disposition règlementaire⁸⁶.

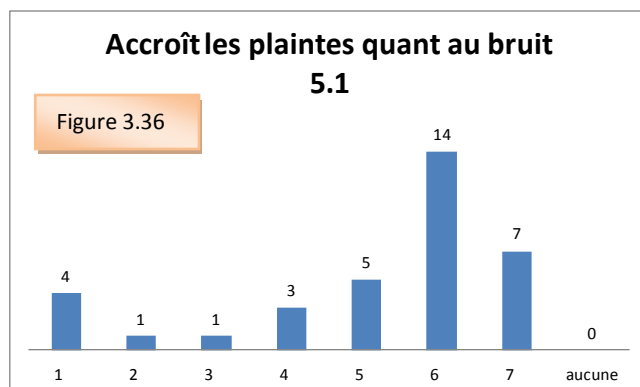
La réglementation municipale relative au contrôle des épandages

Figure 3.35

Le conseil d'une municipalité peut interdire par règlement l'épandage de déjections animales (et de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers) durant un certain nombre de jours. Ces jours, jusqu'à concurrence de 12, doivent être compris entre le 31 mai et le 1^{er} octobre et l'interdiction ne peut s'appliquer pendant plus de trois jours consécutifs. (...)

Les producteurs qui font usage de pesticides doivent détenir un certificat du MDDEP. L'entreposage des pesticides à la ferme n'est pas règlementé, toutefois, il existe de nombreux ouvrages sur les bonnes pratiques d'entreposage à la ferme. La santé des membres de la famille, la protection de l'eau, des animaux et les conséquences en cas d'incendie devraient motiver toutes les fermes à disposer d'un endroit sécuritaire pour ranger les produits phytosanitaires. Les fermettes n'ont pas les mêmes exigences administratives que les entreprises qui sont assujetties à un bilan phosphore, un avis de projet et un PAEF. Cependant, les règlements portant sur les bandes riveraines, les dates d'application des fumiers et l'usage de pesticides s'appliquent à celles-ci. L'entreposage des fumiers sur le sol est permis, mais il ne doit pas y avoir d'écoulement de purin ou de lixiviats vers les cours d'eau.

La proximité des activités agricoles peut générer des conflits entre agriculteurs et citoyens. Le bruit (figure 3.36)⁸⁷, les odeurs, l'utilisation de pesticides sont des sources d'inquiétude. Les villes reçoivent des plaintes de citoyens, mais aussi d'agriculteurs qui se plaignent d'empiètement sur leurs fermes, de vols de récoltes et de déchets laissés sur leurs terres.



⁸⁴ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_41_1/P41_1R5.HTM

⁸⁵ <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/controle-des-activites-en-zone-agricole/#c1365>

⁸⁶ Rencontre avec les aménagistes (urbanistes) des villes agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville (document en annexe)

⁸⁷ Sondage postal réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

3.3.6. Équilibre Phosphore

Le tableau des unités animales nous renseigne sur la pression environnementale qui est générée par l'élevage et notamment par la gestion du fumier qui est produit sur les exploitations agricoles. Les MRC de la couronne Nord et celles de la CMM ont 0,58 et 0,56 U.A./ha respectivement. La MRC de Thérèse-De Blainville avec 2 149 U.A. sur 4 961 hectares de terres en culture a un ratio de 0,43 U.A./ha. La quantité de phosphore provenant des élevages n'est donc pas excessive et ne produira pas un enrichissement excessif des sols (figure 3.37) ⁸⁸.

Figure 3.37

L'état d'équilibre entre la charge en phosphore provenant des élevages et la capacité réceptrice des sols est d'environ une unité animale à l'hectare. Au-delà de ce ratio, on observe un lent enrichissement des sols en phosphore.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/agroenvironnement/Gestiondeleau/Pages/IndicPresAgri.aspx>

Cependant, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'eau des cours d'eau est en dépassement des normes et il faudra réduire la perte de phosphore pour permettre aux cours d'eau de retrouver une bonne santé. Les pratiques culturales limitant les pertes de sol sont les voies à privilégier selon toutes les sources scientifiques de l'heure (figure 3.38) ⁸⁹.

L'enrichissement des sols en phosphore n'est pas directement lié à la culture de maïs, mais plutôt à la gestion des engrais. Toutefois le ruissèlement et l'érosion des sols pouvant transporter le P vers les cours d'eau, sont davantage à risque dans les cultures annuelles à grand interligne et lorsque les sols sont saturés en P. Les pertes de P par les drains agricoles sont quant à elles liées aux types de sol favorisant les écoulements préférentiels ainsi qu'à leur niveau de saturation en P, lié à la gestion des engrais et des cultures. Les risques d'érosion des sols et de pertes de phosphore augmentent de surcroît dans les terrains en pente. La remise en culture de terres marginales ou sous couvert de plantes pérennes, avec des plantes annuelles à grand interligne aurait dans ces conditions un impact non négligeable sur l'érosion des sols et le ruissèlement des intrants agricoles.

Figure 3.38

3.3.7. Eaux souterraines

La qualité des eaux souterraines sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville est bonne. Les concentrations de nitrates des puits sont sous les 10 mg/litre d'azote (N) (figure 3.39 annexe 6) . La thèse de doctorat de M. Vincent Cloutier, de mai 2004, fait état de présence de baryum et de fluore dans un petit nombre de puits dans le secteur Grenville/Chatham et de Sainte-Anne-des-Plaines. Ce sont les seules mentions touchant des dépassements des critères de qualité reliés à la santé (figure 3.40 annexe 7) ⁹⁰.

L'argile qui recouvre le roc est identifiée comme nappe captive dans la carte 2.16 (figure 3.41 annexe 8) ⁹¹ et est une excellente protection de la nappe aquifère. Les zones de recharge et les zones de vulnérabilité

⁸⁸ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/agroenvironnement/Gestiondeleau/Pages/IndicPresAgri.aspx>

⁸⁹ Gasser, Marc-Olivier, agr., Ph.D. Impacts agroenvironnementaux associés à la culture et au prélèvement de biomasses végétales agricoles pour la production de bioproduits industriels, 11 février 2011, IRDA. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/IRDAimpactBiomassefev2012.pdf>

⁹⁰ Cloutier, Vincent, *Origine et évolution géochimique des eaux souterraines du système aquifère des Basses-Laurentides dans les roches sédimentaires paléozoïques des basses-terres du Saint-Laurent, Québec, Canada. Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae doctor (Ph.D.) en Sciences de la Terre Thèse soutenue le 28 mai 2004*

⁹¹ <http://espace.inrs.ca/1445/1/T000351.pdf> les cartes des annexes 8 à 10 sont tirées de ce document.

ont été cartographiées et sont principalement composées des affleurements rocheux et des zones de tills et de sables qui sont en contact avec les couches rocheuses souterraines (figures 3.42 [annexe 9](#) et 3.43 [annexe 10](#)). Notons que les puits sont autant de portes d'entrée pouvant contaminer cette même nappe. Il est normal de protéger un puits en service, mais au fil du temps un puits peut être abandonné et disparaître de la liste des préoccupations d'un propriétaire. Plusieurs puits creusés avant les années '80 étaient de petit diamètre (2 pouces), les besoins en eau plus grands, la modernisation des équipements de pompage ont amené plusieurs exploitants à creuser un nouveau puits au diamètre plus grand.

L'étude de caractérisation hydrogéologique de M.M. Savard produite en mai 2002 formule une recommandation quant à la protection des puits et plus particulièrement ceux qui ont été abandonnés (figure 3.44)⁹². Le programme Prime-Vert du MAPAQ offrait une aide pour fermer dans les normes les puits abandonnés. Peu d'entreprises agricoles ont opté pour une aide à la fermeture de puits ignorant probablement la localisation des anciens puits ou ne réalisant pas l'importance de fermer adéquatement ceux-ci. De plus, les structures d'entreposage et les installations septiques sont une source potentielle de contamination des puits. S'ajoutent à ces éléments de risques, l'entreposage des pesticides, le chargement du pulvérisateur et son nettoyage et le chargement des épandeurs de fumier si ces activités sont à une distance pouvant mener à une contamination directe ou indirecte d'un puits ou d'une zone de recharge de la nappe aquifère.

Une certaine surveillance de la qualité de l'eau souterraine s'effectue déjà sur les fermes laitières via le programme du Lait canadien de qualité (LCQ) qui exige des analyses régulières de la qualité de l'eau utilisée tant pour l'abreuvement du bétail que pour le lavage et la désinfection des équipements. De plus, à Sainte-Anne-des-Plaines, la firme Waste Management défraie un suivi annuel de la qualité de l'eau de différents puits du rang Trait Carré via un programme surveillé par la Ville. La ville de Sainte-Anne-des-Plaines dépend exclusivement de cette source d'eau pour approvisionner sa population. Les fermes des autres villes de la MRC sont presque toutes approvisionnées en eau par des puits.

L'utilisation de l'eau souterraine de la MRC de Thérèse-De Blainville est estimée à 2 714 209 m³/an dont seulement 4,5% sont utilisés pour les cultures et le bétail. Compte tenu de la mauvaise qualité de l'eau des cours d'eau et compte tenu de la dépendance des fermes, de l'industrie, des commerces et de toute la population à l'eau souterraine, les recommandations formulées dans l'étude de caractérisation hydrogéologique de M.M. Savard devraient faire partie des actions du PDZA.

Figure 3.44

Recommandations

Pour les sites de Sainte-Anne-des-Plaines et de Saint-Janvier, la zone de recharge constitue l'entrée d'eau principale qui alimente l'aquifère régional. Le secteur à protéger pour assurer une bonne qualité d'eau à long terme est donc la zone de recharge qui est recoupée par les aires d'alimentation des puits. Cette zone doit faire l'objet d'une supervision particulière, car elle forme la région de l'aquifère la plus vulnérable à la contamination. L'attention doit être portée aussi à toute l'aire d'alimentation tracée pour chaque puits de la région par la cartographie hydrogéologique. À l'intérieur de chaque périmètre, les activités humaines doivent être gérées (agriculture, épandage de sels déglaçants sur les routes), même aux endroits où l'aquifère se trouve protégé par une couche d'argile. En effet, l'aquifère peut être potentiellement contaminé, dans ces zones naturellement protégées, par la présence de puits qui sont une fenêtre ouverte sur l'aquifère. Tous les puits abandonnés devraient être cimentés et on doit s'assurer que les puits en opération ont été bien installés. Ces mesures contribueraient grandement à la diminution des risques potentiels de contamination.

⁹² Savard, Martine M. et coll., Caractérisation hydrogéologique régionale du système aquifère fracturé du sud-ouest du Québec, partie IV, 15 mai 2002.

3.4. Autres caractéristiques des pratiques agricoles

3.4.1. Haies brise-vent

Les terres situées au nord du village de Sainte-Anne-des-Plaines sont très exposées aux vents. Un long couloir canalise les vents depuis la limite est de la zone construite de Saint-Janvier (Mirabel) jusqu'à la limite est de Sainte-Anne-des-Plaines. Il y a près de 15 kilomètres sans boisé important et très peu de brise-vents (figure 3.45)⁹³. Le vent dominant est du sud-ouest parallèle au boisé situé au nord-ouest de la municipalité (Figure 3.46)⁹⁴.

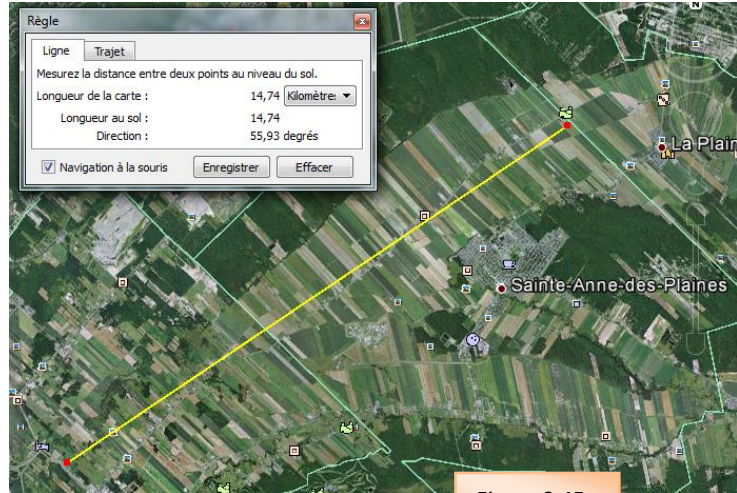


Figure 3.45

Données hydrologiques		MONTREAL/MIRABEL INT'L A QUEBEC												
Les détenteurs + de records météorologiques		Latitude: 45°40'00,000" N	Longitude: 74°02'00,000" O	Altitude: 82,60 m										
		Identification Climat: 7035290	Identification OMM:	Identification YMX IC:										
Divulgateur proactive		Normales entre <input type="text" value="janvier"/> et <input type="text" value="année"/> <input type="button" value="Afficher"/>												
		janvier-juin janvier-décembre+année juillet-décembre												
		<input type="button" value="Autre lieu"/>												
Température:	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	année	code
Vent:														
Vitesse horaire moyenne du vent (km/h)	13,0	12,0	12,7	12,7	10,9	9,3	8,0	7,5	8,2	9,9	11,3	11,7	10,6	A
Direction dominante du vent	SO	SO	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO	A
Vitesse extrême du vent (km/h)	69,0	67,0	56,0	56,0	52,0	37,0	41,0	37,0	41,0	52,0	59,0	48,0		

Figure 3.46

Les sols cultivés du couloir nord-ouest ainsi que ceux du couloir sud-ouest de la municipalité sont des argiles et des loam-argileux des séries Sainte-Rosalie (R et RI), Rideau (Ri) et Laplaine (Lp). L'érosion éolienne, tels des nuages de poussière, n'est pas fréquente sur ces sols, la cohésion naturelle des particules et le travail réduit du sol les protègent assez bien de ces conditions extrêmes.

⁹³ Google Earth 2012

⁹⁴ Environnement Canada, Climat, Archives nationales d'informations et de données climatiques 1971-2000.

Il en est tout autrement des cultures. La verse des céréales est l'effet le plus spectaculaire du vent sur les plantes. Il est alors laborieux de récolter le grain et la paille partiellement couchés. Faucher un tel champ (figure 3.47)⁹⁵ est difficile; une partie de la récolte restera au sol et parfois il sera même impossible de récolter le grain. Les plantes fourragères peuvent elles aussi verser. Notons aussi que, le déboisement massif de certaines terres sablonneuses du Trait Carré à Sainte-Anne-des-Plaines occasionne des tempêtes de sable par grands vents.

Figure 3.47

D'autres effets du vent sur les plantes sont moins spectaculaires, mais peuvent diminuer tout autant le rendement des cultures. C'est le cas de l'abrasion des plantes par les vents chargés de fines particules de sol. Cette condition augmente la perte en eau et peut ouvrir la voie à des maladies; on l'observe lorsque les plantes viennent d'émerger, le sol est friable et la culture ne forme pas un abri suffisant.



L'accroissement de l'évaporation par le vent est un phénomène très connu, il est même bénéfique pour sécher le foin par exemple. Diminuer la vitesse du vent, réduit l'évaporation de l'eau du sol et des plantes, et accroît la température dans cette zone. Un brise-vent favorisera une augmentation de rendement pour des cultures qui nécessitent de la chaleur; le maïs et le soya par exemple. La maturité plus hâtive et des rendements accrus sont les bénéfices directs observés et documentés par la recherche.

Un brise-vent peut réduire la dérive des pesticides, accroître la biodiversité des insectes, oiseaux et mammifères en leur créant un refuge, et il est un puits de carbone qui diminue l'impact des gaz à effets de serre. Il y a peu de brise-vents sur le territoire; seulement 28 entreprises ont indiqué qu'elles avaient un ou des brise-vents sur leur exploitation selon les données du recensement de 2011 (figure 3.48)⁹⁶.

	Blainville et Boisbriand	Sainte-Anne-des-Plaines	MRC de Thérèse-De Blainville
# de fermes ayant un brise-vent	7	21	28

Figure 3.48

Les fermes de Blainville sont mieux protégées par les boisés et la proximité des habitations du secteur ouest (figure 3.49)⁹⁷. On note, malgré cette configuration, la présence de plusieurs brise-vents. Le sol est sablonneux et les cultures horticoles ont un grand besoin de protection. Les producteurs de ce secteur ont réalisé l'importance de ces aménagements.

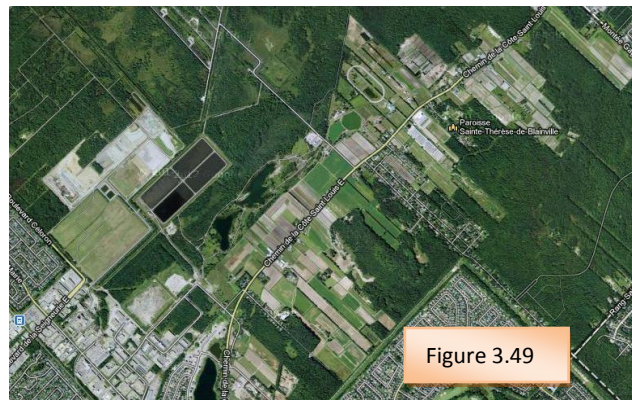


Figure 3.49

⁹⁵ Photo tirée de : Paysan Breton, Hebdo, mars 2008

⁹⁶ Adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

⁹⁷ Google Map 2012

Olivier Quesnel. 2653 ha ont fait l'objet d'une étude comportant la réalisation d'un plan de drainage, 1585 ha de drainage ont été réalisés. Plusieurs fermes ont installé des drains agricoles et il s'en installe encore, mais il est impossible d'en faire le recensement dans le cadre de ce travail. Les sols sablonneux profonds de Blainville n'ont généralement pas besoin de drainage agricole. Les sols argileux de Sainte-Anne-des-Plaines, les argiles et les tills de Boisbriand ont besoin de drainage pour accroître le rendement, et surtout pour permettre à la fois de semer tôt au printemps et de récolter en temps opportun lors des automnes pluvieux. Certaines cultures comme la luzerne, les cultures fruitières et maraîchères exigent un drainage parfait. Le drainage agricole pourrait contribuer à diminuer la charge en phosphore des cours d'eau de la MRC (figure 3.52)¹⁰⁰.

Figure 3.52

Globalement, l'état des connaissances sur la migration souterraine du phosphore au Québec indique que l'aménagement d'un système de drainage souterrain peut contribuer à la mobilité du phosphore dans le sol. Cependant, par son effet sur la réduction du volume de ruissellement de surface, le drainage souterrain atténue les exportations totales de phosphore vers l'écosystème aquatique.

On doit tenir compte de cette problématique dans un plan de développement. Si les terres à remettre en culture ou les terres à réaffecter à des cultures plus rentables exigent du drainage, il faudra alors s'assurer de la rentabilité de l'investissement. Le coût du drainage agricole varie en fonction de la texture du sol, de la distance requise entre les drains, de la complexité des pentes, de la quantité de drains à installer sur une même entreprise, et de la distance entre la ferme et l'entreprise spécialisée dans ces travaux. Le coût du drainage agricole pour un sol, plat, de texture argileuse à Sainte-Anne-des-Plaines est de 2 600 \$/ha environ.

Une ferme ayant des liquidités et un bon revenu par hectare (production laitière ou production maraîchère) peut justifier cet investissement. Il en est autrement pour un locateur ou pour une ferme de grandes cultures et encore moins pour une entreprise de bovins de boucherie. L'investissement de 2 600 \$ se traduira par un emprunt d'un terme de 20 ans dont les paiements seront de 175 \$/ha/an. À elles seules, les marges bénéficiaires des grandes cultures sont insuffisantes pour justifier les investissements que requiert la réhabilitation de ces sols. Le tableau 1 tiré du document synthèse produit par le Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture (figure 3.54)¹⁰¹, publié en février 2012, montre les résultats pour la rotation céréale-maïs-soya (CMO). C'est la rotation la plus commune de la région. La rareté des sols, le présage de rendements plus élevés et l'accroissement de la valeur de terres motivent les exploitants à opter pour un investissement en ce sens. Sans drain agricole, certains champs pourront porter des cultures de plantes fourragères et de céréales à paille, mais, le risque d'échec de culture est très élevé pour les cultures du soya ou du maïs grain.

Tableau 1 : Caractéristiques et résultats par hectare de CMO, année 2009

Caractéristiques	Groupe de tête	Groupe de fin	Écart tête/fin
Nombre d'entreprises	26	26	
Superficie en CMO, ha	406	299	107
Superficie en maïs-grain, ha	248	150	98
Superficie en soya, ha	139	121	19
% de superficie en maïs-grain et soya	95 %	90 %	5 %
% de terre louée	23 %	34 %	-11 %
Ventes de CMO, \$/ha	1 414	1 114	300
Autres produits, \$/ha	279	237	42
Produits totaux, \$/ha	1 693	1 350	343
Charges totales (après travail ¹ , intérêts MLT et amortissements), \$/ha	1 474	1 449	25
Marge globale par hectare	219	- 99	318

Figure 3.54

¹⁰⁰ IRDA, Fiche technique no 3, Le transport du Phosphore Pulié par le CRAAQ en 2008. extrait de la page 3.

¹⁰¹ CECPAQ, Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture, Analyse comparative Culture de maïs grain et soya, février 2012.

http://www.cecpa.qc.ca/contenuFichiers/files/etudesAnalyses/etude-complete-nouvel-enregistrement--2013-02-28-1609_20130311114419.pdf

3.4.4. Problématiques environnementales et contamination des sols

Il y a 48 sites sur le territoire de la MRC qui sont au répertoire des terrains contaminés du MDDEFP en date de mai 2013. De ces dossiers, 28 sont identifiés «réhabilitation terminée». Le ministère identifie 14 sites qui présentent une contamination de l'eau. Le schéma d'aménagement de la MRC mentionne aussi un certain nombre de sites à Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines (Fonderie Guru Itée, Dion Asphalte, Marcel Gagnon, et Entreprise Théodaire) qui sont l'objet d'enfouissements illégaux de déchets dangereux.

Certains sites en zone agricole servent d'entreposage de pneus et d'entreposage de carcasses de voitures. Il y a là un manque d'homogénéité de la zone agricole. Ces activités devraient se retrouver dans un parc industriel plutôt qu'au cœur de la zone agricole. Le développement d'agrotourisme et la vente à la ferme pourraient en souffrir (figure 3.55 et 3.56) ¹⁰².

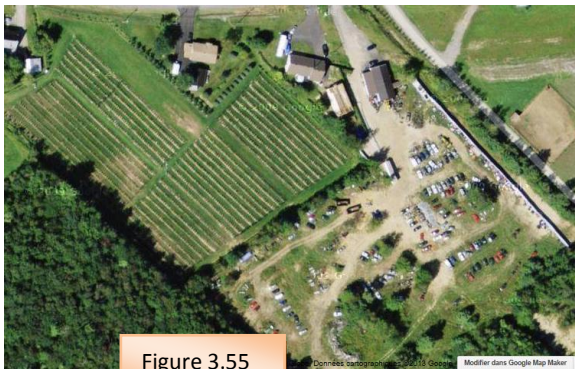


Figure 3.55

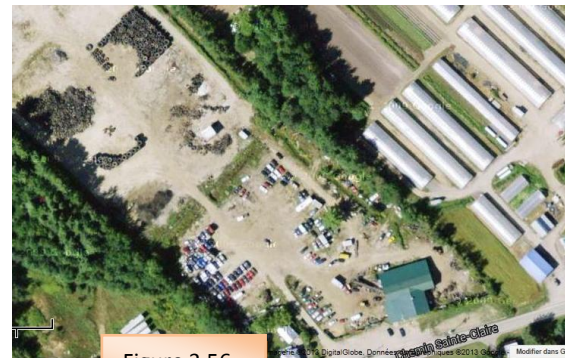


Figure 3.56

La contamination des sols peut toucher des sites non répertoriés au MDDEFP; c'est le cas d'un site sur le rang Sainte-Claire à Sainte-Anne-des-Plaines. Il est contaminé avec des métaux lourds ¹⁰³.

L'emprise de la voie ferrée du Canadien Pacifique (1877 à 1963) abandonnée depuis 1963 ¹⁰⁴ (Annexe 16), traverse plusieurs fermes de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines. Elle présente un potentiel de contamination des sols par les produits utilisés pour désherber les voies ferrées, par les résidus de créosote des dormants de chemin de fer, par l'huile perdue des trains et par les mâchefers ou «clinker» provenant de la combustion du charbon dans les locomotives et qui servait de ballast sur les voies ferrées (figure 3.57, Annexe 17) ¹⁰⁵. La culture sur des terrains contaminés peut mener à des récoltes elles-mêmes contaminées à des niveaux qui seraient en dépassement de normes de qualités pour l'alimentation, sans pour autant montrer des effets

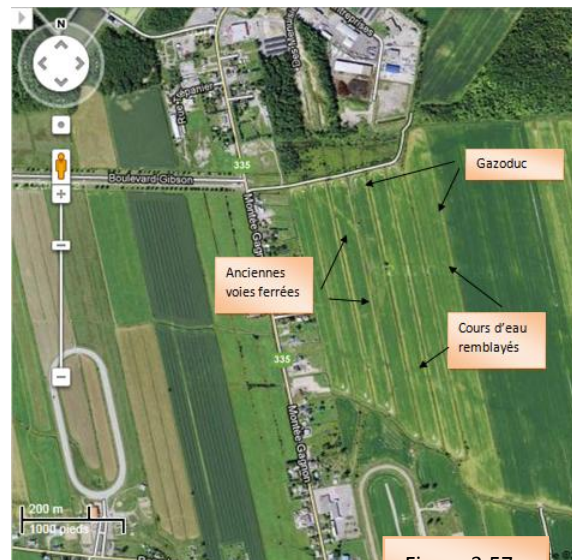


Figure 3.57

apparents sur la plante, le feuillage ou le rendement de la culture. À des niveaux plus élevés, on pourrait observer des baisses de rendements ou encore des effets phytotoxiques, similaires à des résidus d'herbicides.

¹⁰² Google Map 2012

¹⁰³ Rencontre avec les aménagistes (urbanistes) des villes agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville (document en annexe)

¹⁰⁴ En annexe 16, Plan de cadastre montrant l'emprise du chemin de fer, source : Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

¹⁰⁵ Google Map 2012

4. Institutions, services, histoire, continuité et fierté.

Résumé du chapitre 4

Les exploitations agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville peuvent compter sur plusieurs services adaptés à la réalité agricole: démarrage d'entreprise, commercialisation, gestion, financement, soutien à des projets, conseils agronomiques, et formation. Les institutions et organismes suivants offrent des services sur le territoire de la MRC:

- Le CLD (SOJET)
- Le Marché central de Montréal
- La Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TAL)
- L'Union des producteurs agricoles (UPA)
- Le Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Financement agricole du Canada (FAC)
- La Financière agricole du Québec (FADQ)
- Le Club conseil Profit-Eau-Sol et le Club Agro Protection des Laurentides Inc. (APL Inc.)
- Le centre de formation agricole de Mirabel (CFAM)
- La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI)
- Le Collège Lionel-Groulx
- Le collectif de formation agricole de Montréal-Laval-Laurentides
- L'université McGill (campus Macdonald)

On constate qu'il n'y a pas de commissaire au développement de l'agriculture dans la MRC. Dans plusieurs MRC environnantes, ce poste a été créé suite à la participation de ces MRC à la Politique nationale de la ruralité (PNR). L'éligibilité de Sainte-Anne-des-Plaines à la PNR devrait permettre de mettre en place un tel poste au CLD pour soutenir l'activité agricole sur tout le territoire.

La seigneurie de Blainville et une partie de la seigneurie de Terrebonne sont à l'origine du développement des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville. L'histoire de l'agriculture est celle de nombreuses familles qui ont assuré la continuité d'une entreprise agricole, souvent très modeste au début. L'industrie agricole manufacturière a été et est encore présente sur le territoire.

Lorsque l'on demande aux agriculteurs s'ils sont fiers d'exercer leur métier, ils répondent positivement presque à l'unanimité.

Deux entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville se sont illustrées au concours du Mérite Agricole en 2013: FraiseBec inc. et la Ferme Geobastien & Fils SENC. Ils ont été parmi les lauréats régionaux de la région des Laurentides.

4.1. Système organisationnel et institutionnel du milieu agricole

4.1.1. CLD (SODET)

La Société de développement économique Thérèse- De Blainville agit à titre de CLD. La SODET, selon les mots de Charles Le Borgne¹⁰⁶, agit comme un prospecteur dont la richesse naturelle est l'entrepreneur. Les efforts de cette société sont centrés sur l'arrivée de nouvelles entreprises et l'expansion des entreprises existantes. Il n'y a pas eu d'aide directe aux agriculteurs pour le volet de la production des denrées agricoles. On a consenti une aide modeste pour le marché public de Sainte-Anne-des-Plaines.



Mission de la SODET

À titre de centre local de développement (CLD), la SODET s'est donnée comme mission de susciter le développement économique de la MRC de Thérèse-De Blainville et la création d'emplois par l'expansion, l'implantation et la consolidation d'entreprises dont le rayonnement est susceptible de déborder de la région, en intervenant directement auprès de celles-ci et en favorisant des conditions propices à leur développement, dans le respect du milieu de vie des citoyens.

L'aide de la SODET aux entreprises de transformation fut principalement sous forme de recherche de site pour l'installation de celle-ci, la recherche de subventions et parfois des prêts. On constate qu'il n'y a pas de commissaire au développement de l'agriculture dans la MRC. Dans plusieurs MRC environnantes, ce poste a été créé suite à la participation de ces MRC à la Politique nationale de la ruralité (PNR). L'éligibilité de Sainte-Anne-des-Plaines à la PNR devrait permettre de mettre en place un tel poste au CLD pour soutenir l'activité agricole sur tout le territoire.

¹⁰⁶ Charles Le Borgne est Directeur général et Commissaire au développement économique

4.1.2. Marché central à Montréal

Le Marché Central est régi par l'Association des producteurs maraîchers du Québec et situé en bordure de l'autoroute 40 et de l'autoroute 15. Il est à moins de 50 km des fermes de la MRC de Thérèse-De Blainville. Il est le haut lieu des transactions économiques dans le secteur horticole au Québec et est ouvert 24 heures sur 24. On y retrouve plus de 150 maraîchers québécois (en haute saison), des grossistes de produits du Québec, des distributeurs du marché du champignon ainsi qu'un emballer de pommes et des grossistes spécialisés dans l'importation de fruits et de légumes. L'Association des producteurs maraîchers du Québec, sur son site Web (figure 4.1) ¹⁰⁷, se définit comme suit:



L'Association des producteurs maraîchers du Québec est un regroupement de gens d'affaires qui :

- *veille aux intérêts de ses 400 membres recrutés sur une base strictement volontaire;*
- *favorise par ses actions le développement du secteur horticole;*
- *constitue une force appréciable, puisque plus de 80 % de la production maraîchère du Québec provient des membres de l'APMQ.*

Figure 4.1

Les producteurs sont cependant inquiets d'une relocalisation du Marché Central. Le Marché Central n'est pas le propriétaire des installations et le choix d'un autre site pourrait les éloigner de ce point de vente et possiblement leur imposer un trajet vers la Rive-Sud sur des ponts et des routes très achalandées.

4.1.3. La Table de concertation agroalimentaire des Laurentides TCAL ¹⁰⁸

La Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) est un organisme sans but lucratif qui a vu le jour en juillet 1996. Elle est née d'une volonté du milieu agroalimentaire de se doter d'un organisme de concertation. La TCAL est dirigée par un conseil d'administration qui implique tous les acteurs de la filière agroalimentaire. Cette pluralité d'intervenants au sein de la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides permet un échange constant d'information entre les partenaires de l'industrie. Les dirigeants des entreprises y sont majoritaires en y occupant neuf des quinze sièges.

Elle a pour mission de dynamiser le développement économique du secteur agroalimentaire de la région des Laurentides. Son mandat est de mettre en valeur, de promouvoir, de soutenir et de réaliser des projets de développement pour le secteur agroalimentaire ainsi que des moyens d'action liés aux enjeux de l'industrie en concertation avec les acteurs régionaux, en favorisant et en soutenant les initiatives collectives.

¹⁰⁷ <http://www.aimquebec.com/fr/qui-sommes-nous-acheteur.sn>

¹⁰⁸ Source: Aline Mondou, TCAL <http://www.agrolaurentides.qc.ca/spip.php?rubrique1>

La Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) est au service des producteurs, des transformateurs et des restaurateurs afin de coordonner leurs efforts pour contribuer au développement du secteur. Ces derniers peuvent notamment compter sur de l'aide en matière de réseautage, de logistique d'évènements et d'activités de mise en marché, en plus d'avoir accès à une multitude d'informations (figure 4.2).

Figure 4.2



4.1.4. L'Union des producteurs agricoles (UPA) ¹⁰⁹

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est un syndicat professionnel voué à la défense des quelque 43 000 producteurs et productrices agricoles du Québec. L'UPA est en fait l'interlocutrice unique, la voix officielle qui parle au nom de tous les agriculteurs et agricultrices. Elle a été créée en 1972 et elle est l'héritière de l'Union catholique des cultivateurs née en 1924. Cette organisation syndicale est le résultat de l'action collective et de l'engagement continu des agriculteurs et des agricultrices québécois. Depuis le début de son histoire, l'UPA travaille avec acharnement à de nombreuses réalisations: la sécurité du revenu des producteurs agricoles, la mise en marché collective, la défense et l'aménagement du territoire agricole, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable, l'accès aux services-conseils et à la formation agricoles, etc. L'UPA est une confédération formée de 12 fédérations régionales et de quelque 25 groupes spécialisés.

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides est l'une des 12 fédérations régionales affiliées à l'UPA. Son territoire couvre les régions administratives des Laurentides, de l'Outaouais, de Laval et de Montréal. Elle représente quelque 2300 entreprises agricoles réparties à l'intérieur de 11 syndicats locaux. Les territoires de ces syndicats locaux sont définis par le territoire d'une ou de deux MRC. La fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides offre une gamme de services à ses membres au niveau de la vie syndicale, des communications, de l'aménagement du territoire, de la main d'œuvre (via le Centre d'emploi agricole), de l'économie ainsi que la comptabilité et fiscalité de l'entreprise (via le Service de comptabilité et de fiscalité).

Le Syndicat de l'UPA des Basses-Laurentides couvre les territoires des MRC de Thérèse-De Blainville et de Rivière-du-Nord. Il compte 139 entreprises agricoles, dont 85 dans la MRC de Thérèse-De Blainville.

¹⁰⁹ source: Guillaume Charest-Hallée (UPA) http://www.upa.qc.ca/fr/Qui_sommes_nous/Regions/Outaouais-Laurentides.html

4.1.5. Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ¹¹⁰

La mission du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) s'énonce ainsi:

Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise.

Les responsabilités du ministère touchent plusieurs aspects du monde agricole, l'inspection des aliments, les activités de production et de transformation des produits agricoles sont celles qui retiennent l'attention pour la majorité des exploitants agricoles.

Certains organismes relèvent directement du MAPAQ: La Financière agricole du Québec (FADQ) ¹¹¹, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ¹¹², La Régie des Marchés agricoles du Québec (RMAAQ) ¹¹³, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) ¹¹⁴.

La Direction régionale des Laurentides ¹¹⁵ travaille à répondre aux quatre enjeux prioritaires du plan stratégie du Ministère en offrant un accompagnement technique et financier pour les projets de développement des entreprises et des organismes œuvrant dans le secteur agroalimentaire. De plus, elle soutient les intervenants et décideurs locaux dans le développement du secteur.

Les quatre enjeux ministériels sont:

- des aliments du Québec au goût des consommateurs;
- une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère;
- un développement en harmonie avec les attentes de la société;
- une organisation performante.

Les interventions de la Direction régionale des Laurentides auprès des entreprises agricoles visent notamment à appuyer des projets touchants :

- la relève et l'établissement agricole;
- l'innovation et le transfert technologique;
- le démarrage de productions nouvelles, « émergentes » ou visant un créneau de marché
- la diversification agricole;
- la transformation alimentaire et la commercialisation des produits;
- la mise en valeur des produits régionaux;
- l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

¹¹⁰ Source: Pierre-Olivier Quesnel (MAPAQ)

¹¹¹ <http://www.fadq.qc.ca/accueil/accueil.html>

¹¹² <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/>

¹¹³ <http://www.rmaaq.gouv.qc.ca/>

¹¹⁴ <http://www.cartv.gouv.qc.ca/>

¹¹⁵ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/laurentides/Pages/accueilregion.aspx>

Le MAPAQ offre plusieurs programmes d'aide financière aux exploitants agricoles ¹¹⁶ et dispose d'une expertise régionale dans les secteurs suivants :

- Relève, transfert et établissement
- Productions horticoles
- Productions animales
- Acériculture
- Grandes cultures
- Agroenvironnement
- Gestion
- Commercialisation
- Transformation alimentaire
- Aménagement du territoire
- Développement régional

4.1.6. Financement agricole Canada ¹¹⁷

Financement Agricole Canada (FAC) ¹¹⁸ a un bureau à Blainville depuis quelques années seulement. Cette institution offre des prêts à moyen et à long terme aux producteurs agricoles. De plus FAC offre des services et des modalités de prêts adaptés aux jeunes agriculteurs (moins de 40 ans). FAC offre aussi des services de financement aux entreprises de transformation agroalimentaire de même qu'aux fournisseurs et fabricants de matériel agricole.

4.1.7. La Financière agricole du Québec (FADQ) ¹¹⁹

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

Par ses interventions diversifiées, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, on trouve l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt et l'aide financière à l'établissement en agriculture.

Le centre de services de Saint-Eustache regroupe une équipe de 12 personnes au service des agriculteurs et agricultrices des MRC d'Argenteuil, Deux-Montagnes, La Rivière-du-Nord, Les Laurentides, Les Pays-d'en-Haut, Mirabel et Thérèse-De Blainville.

¹¹⁶ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/laurentides/md/programmes/Pages/Programmes.aspx>

¹¹⁷ http://www.fac-fcc.ca/fr/AboutUs/officeresults_f.asp?provField=QC&cityField=

¹¹⁸ <https://www.fcc-fac.ca/fr.html>

¹¹⁹ source : Luc Degrace, directeur FADQ

http://www.fadq.qc.ca/en/la_financiere_agricole/service_centres/service_centres/laurentides_lanaudiere_laval_et_montreal/lassomption.html

4.1.8. Le Club-conseil Profit-eau-sol CCAE ¹²⁰

Le Club-conseil **Profit-eau-sol** est un organisme sans but lucratif regroupant près de 120 producteurs agricoles des Basses-Laurentides (c.-à-d. les MRC d'Argenteuil, Mirabel, Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville et Rivière-du-Nord). Depuis 1998, le Club réunit sur une base volontaire des producteurs dont l'objectif est de favoriser le développement durable de leur entreprise en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement.



Le Club-conseil Profit-eau-sol est dirigé par un conseil d'administration formé de 5 producteurs élus lors de l'assemblée générale annuelle des membres. Une directrice des opérations voit à la coordination des différentes activités du Club qui sont menées par une équipe de deux agronomes et deux techniciens auxquels se joignent de deux à six stagiaires et dépisteurs tout au long de l'année.

Le club concentre ses activités dans les domaines des services-conseils en agroenvironnement, du dépistage des ravageurs dans les cultures maraîchères, de la coordination de projets de bassins versants et de la conduite de projets de transfert technologique à la ferme.

4.1.9. Services en formation agricole

La région bénéficie d'une très grande offre de maisons de formation s'adressant à une diversité de besoins et d'aptitudes. Le centre de formation agricole de Mirabel (CFAM) ¹²¹ en lien avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) et le Collège Lionel-Groulx offre une gamme de programmes de formation.

Le DEP (diplôme d'études professionnelles) est offert en six programmes: fleuristerie, mécanique agricole, production de bovins de boucherie, production horticole, production laitière, réalisation d'aménagements paysagers (figure 4.3). Les personnes ayant déjà certaines connaissances pratiques peuvent obtenir une reconnaissance des acquis ce qui leur permet de cheminer plus rapidement vers l'obtention d'un diplôme.



Centre de formation agricole de Mirabel
9850, rue de Belle-Rivière, Mirabel (Québec) J7N 2X8
Téléphone : 450 434-8150, poste 5741 • www.cfam.qc.ca

PROGRAMMES OFFERTS

Figure 4.3

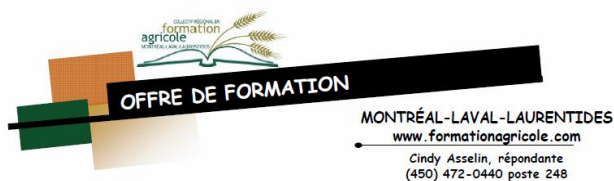
Fleuristerie	DEP
Mécanique agricole	DEP
Production de bovins de boucherie	DEP
Production horticole	DEP
Production laitière	DEP
Réalisation d'aménagements paysagers	DEP

Le programme *gestion et technologies d'entreprise agricole* et le programme *technologie de la production horticole et de l'environnement* conduisent à l'obtention d'un DEC (diplôme d'études collégiales). Ils sont offerts avec la participation du Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Il existe même une passerelle facilitant l'inscription aux cours universitaires en agronomie à l'université Laval.

¹²⁰ source: François Quesnel, Club-conseil Profit-eau-sol, http://www.clubsconseils.org/clubs/Affiche_club.asp?idClub=39

¹²¹ http://www.cfam.qc.ca/?page_id=457

Le collectif de formation agricole de Montréal-Laval-Laurentides ¹²² répertorie les demandes de formation des agriculteurs et fait le recrutement auprès de ceux-ci. Le centre de formation agricole de Mirabel (CFAM) est le plus important dispensateur de ces formations. Le CFAM offre plusieurs cours de formation continue. Ces cours ne sont pas offerts exclusivement aux exploitants agricoles; des citoyens peuvent suivre ces formations en assumant des coûts plus élevés puisque la formation aux agriculteurs est subventionnée.



Le CFAM avait un programme d'incubateur d'entreprises agricoles. Ce programme, qui a connu des ratés, est en réorganisation.

Le centre de formation horticole de Laval ¹²³ offre quatre cours de niveau DEP: *arboriculture-élagage, fleuristerie, horticulture et jardinerie, réalisation d'aménagements paysagers.*



L'université McGill (campus Macdonald) ¹²⁴ offre des cours menant à un DEC ou à un diplôme universitaire de premier, deuxième et même troisième cycle. Le programme de Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA) est un programme de niveau DEC. D'une durée de 3 ans, il comprend des volets académiques et pratiques.



¹²² <http://www.formationagricole.com/regions.asp?qRegion=11>

¹²³ <http://www.cslaval.qc.ca/centrehorticole/>

¹²⁴ <http://www.mcgill.ca/macdonald/fr/>

4.2. Histoire du développement agricole

4.2.1. L'histoire de l'agriculture : l'histoire des familles et de la continuité.

La seigneurie de Blainville et une partie de la seigneurie de Terrebonne sont à l'origine du développement des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville. Les hommes et les femmes qui y ont façonné l'agriculture sont issus de plusieurs des familles souches.

L'histoire de l'agriculture, c'est celle de nombreuses familles qui ont assuré la continuité d'une entreprise agricole, souvent très modeste au début. Au fil du temps, les générations ont adapté la production aux exigences sociales et économiques. Il n'y a rien de statique en agriculture, même si les gestes ont une racine multi centenaire. Ce ne sont pas les obstacles qui manquent lorsque l'on parcourt l'histoire des bâtisseurs. La fierté et la ténacité de ceux-ci sont encore aujourd'hui bien vivantes dans le quotidien de leurs descendants.

La première de ces familles est la famille Charbonneau, trois frères qui se sont installés près de la Grande-Côte vers 1740. L'expropriation de la ferme de l'une des familles Charbonneau, pour la construction de l'autoroute 15, a permis l'écriture d'une autre page d'histoire qui a conduit cette famille à se relocaliser de Sainte-Thérèse à Sainte-Anne-des-Plaines. Sous la plume d'Étienne Dupuis, La Terre de chez nous publiait en juillet 2013 un article rappelant l'histoire des Charbonneau et montrant toute la fierté à être producteur agricole (photo 4.4) ¹²⁵.

« La résilience, ça vient de ma grand-mère Marie-Ange, s'enorgueillit l'agriculteur. Elle venait de la ville, mais c'était une femme de terre. Si elle n'avait pas été là, on ne serait plus en agriculture aujourd'hui. » À l'époque, l'entreprise familiale était située à Sainte-Thérèse.



¹²⁵ <http://www.laterre.ca/vie-rurale/determines-depuis-11-generations/>

La fierté et la continuité se retrouvent dans les patronymes des bâtisseurs de Boisbriand, de Blainville ou de Sainte-Anne-des-Plaines qui sont toujours présents chez nos familles agricoles. On y retrouve les Alary, Chartrand, Chaumont, Charbonneau, Desjardins, Dion, Dubois, Fournelle, Hogue, Jérôme, Gauthier, Guénette, Labelle, Lauzon, Le Guerrier, Lépine, Paquette, Racine et Valiquette. La maison Jean-Charles-Dubois (photo 4.5)¹²⁶ est l'une des maisons de l'époque qui fait partie du patrimoine bâti de Boisbriand.



Photo 4.5

Figure 4.6



On se doit aussi de mentionner que l'industrie agricole manufacturière a été et est encore présente sur le territoire. Les machineries agricoles Dion (figure 4.6)¹²⁷ sur la Côte Sud sont une belle illustration de l'innovation et du sens des affaires des gens de la MRC de Thérèse-De Blainville. Dans le Bulletin volume 15, no 1, de l'Association pour le patrimoine industriel, du printemps 2003 on peut lire un résumé de l'histoire de cette entreprise fondée par Amédée et Bruno Dion en 1920 (figure 4.7)¹²⁸.

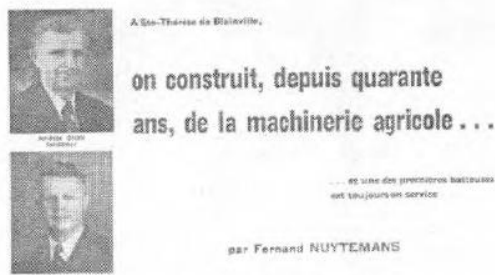
¹²⁶ <http://www.ville.boisbriand.qc.ca/portrait-municipal/boisbriand-en-bref/historique/un-brin-dhistoire.html>

¹²⁷ http://www.dionmachineries.com/dion_produits.php

¹²⁸ <http://www.aqqi.qc.ca/machineagricole.pdf>

Dion Machineries

Les frères Amédée et Bruno Dion, producteurs laitiers de Sainte-Thérèse de Blainville (aujourd'hui Boisbriand) étaient aussi des inventeurs et entrepreneurs talentueux. En 1920, ils lancent leur entreprise, Dion Frères. Dans les années 1940, leurs batteuses entièrement métalliques comptent parmi les plus populaires auprès des agriculteurs québécois et canadiens. Pendant la seule année 1952, l'entreprise en a vendu 550. En plus des batteuses, la compagnie fabriquait aussi des souffleurs de fourrage, des coupe-fourrage et des moissonneuses. En 1963, Dion Frères employait plus de 180 employés dont 150 en usine. En 1972, l'entreprise Dion Machineries Inc. prend la relève de Dion Frères. Elle reste toutefois une entreprise familiale, celle de la famille Choinière. L'entreprise a toujours conservé son créneau de départ en mainte-



Amédée et Bruno Dion, fondateurs de Dion Frères. Illustration tirée d'un article de la revue La Ferme de septembre 1953.

Collection du Musée de Guérin

figure 4.7

La ville de Sainte-Thérèse a déjà eu un passé agricole comme en fait foi cette image tirée du site Web de la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles ¹²⁹. On y voit l'ancien marché public vers 1900 (figure 4.8). Le train et la construction des routes principales ont déplacé l'activité agricole primaire et favorisé l'implantation de l'industrie manufacturière et de l'industrie de la transformation de produits agricoles.



Ancien marché public à l'intersection des rues De l'Église et Blainville vers 1900

figure 4.8

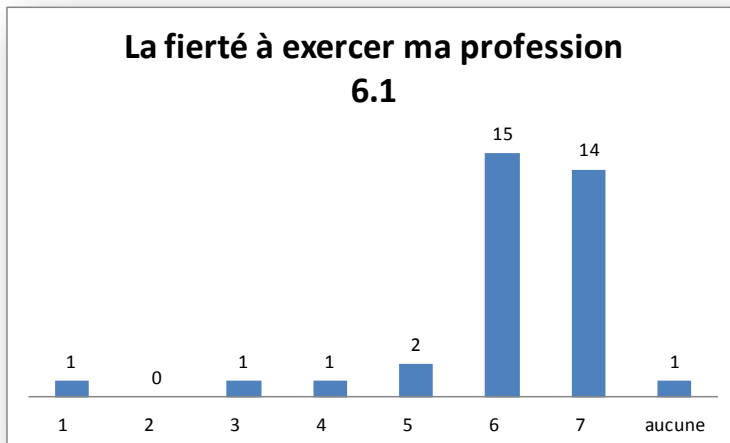
De nouvelles familles se sont ajoutées au fil du temps et à leur tour, elles façonnent la trame humaine qui compose ce segment de l'économie.

Et l'histoire s'écrit encore : Comptoir agricole Ste-Anne (CASA) est l'un des plus importants constructeurs de silos à céréales de l'Est du Canada, Fraisebec est le plus gros producteur de fraises du Canada et les Fermes Belvache sont le plus important producteur de céréales biologiques du Québec.

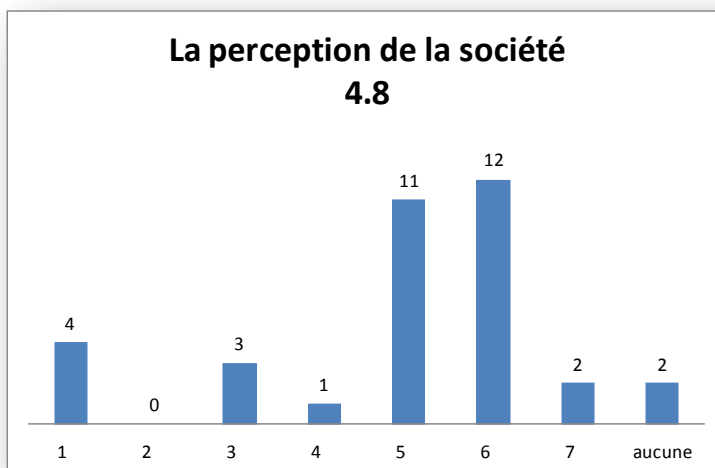
¹²⁹ <http://shgmi.ca/>

4.2.2. La fierté

Lorsque l'on demande aux agriculteurs (question 10, éléments 5) s'ils sont fiers d'exercer leur métier, c'est presque l'unanimité. Le sondage maison que la MRC a réalisé a pris le pouls des exploitants agricoles sur cette question. Voilà une corde sensible qui peut servir de levier pour soutenir et affirmer le développement de l'agriculture. Sans obtenir une note aussi élevée, la satisfaction à l'égard de la perception de la société (question 10, éléments 6) auprès des agriculteurs est aussi très bonne.



Question 10: En ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction associé à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait.



4.2.3. Mérite agricole

Deux entreprises de la MRC se sont illustrées au concours du Mérite Agricole en 2013: FraiseBec inc. et la Ferme Geobastien & Fils SENC. Ils ont été parmi les lauréats régionaux de la région des Laurentides¹³⁰.

FraiseBec inc, de Sainte-Anne-des-Plaines (photo 4.8), a obtenu le 1er rang de la catégorie Argent au niveau régional et 2e au niveau national en plus d'être récipiendaire du mérite Promutuel de la prévention (régional). Sur le site Web du MAPAQ, voici comment on décrit cette entreprise:

Horticulture fruitière

Avec ses 2,2 millions de plants cultivés annuellement, une production qui s'étale de juin à octobre et ses 300 employés au plus fort de la saison, FraiseBec est le plus grand producteur de fraises au Canada. L'entreprise est l'œuvre d'Yvon Charbonneau, qui ne cherchait qu'à distraire ses enfants, Simon et Isabelle, pendant leurs vacances scolaires. Aujourd'hui, frère et sœur ont pris la relève. Ils ont instauré la traçabilité directe aux champs, une première pour la fraise au Québec.



Photo 4.8

¹³⁰ Les photos et les descriptions; source MAPAQ. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Les-Grands-Evenements/ONMA/edition2013/Pages/Laureats-Laurentides.aspx>

Au 2e rang du niveau régional, et au 3e rang du niveau national, la Ferme Geobastien & Fils SENC (photo 4.9), elle aussi de Sainte-Anne-des-Plaines, est une entreprise laitière. Voici la description du MAPAQ:

Bovin laitier

Depuis la fondation de la ferme en 1965, il en a coulé du lait sous les ponts! Mais la mission reste intacte : produire des aliments sains de haute qualité en harmonie avec la nature pour nourrir les gens.

Son camp de jour, Ferme en folie, initie les petits à l'élevage laitier, et son circuit, De la vache à la laiterie, les curieux de tous âges. Yvan Bastien et sa conjointe Isabelle Hardy ont à cœur de valoriser une production si essentielle.



Photo 4.9

5. Entreprises agricoles et leur évolution

Résumé du chapitre 5

Le nombre de fermes de la MRC de Thérèse-De Blainville en 2010 était de 89, en baisse de 13,6 % depuis 2004. Cette baisse est moins grande pour les fermes des MRC de la CMM (8,3 %) et celles de la couronne Nord (8,0 %).

Les principales productions animales sont la production laitière (42 % des unités animales) et la production porcine (50 %). La production laitière a le même cheptel qu'en 2004. La production de porc est en baisse de 21,6 %. La production de bovins de boucherie est en forte baisse.

Il y a eu une réduction des superficies cultivées en légumes et en fruits au profit des céréales et protéagineux. Les cultures de céréales et de protéagineux sont à la hausse depuis 2004.

Les productions animales, céréalières et fourragères génèrent 8,72 millions de dollars, soit 36 % du revenu agricole en occupant 84,5 % de la surface cultivée. Les productions de fruits et légumes et les productions horticoles ornementales produisent quant à elles 15,51 millions de dollars, soit 63 % du revenu agricole avec seulement 15,5 % de la surface en cultures.

Les exploitations agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville affichent 61% de taux de location. Ces statistiques incluent les locations qui sont faites auprès de personnes ayant un lien avec l'entreprise locataire. Plusieurs ententes sont faites sans bail; ce faisant, ces superficies n'apparaissent pas comme superficies en cultures dans les statistiques du MAPAQ.

Une étude du MAPAQ a répertorié 543 ha de terres cultivées et non enregistrées. Celles-ci échappent donc à ses statistiques officielles. Elles sont composées de 473 ha de terres localisées en zone agricole, cultivées, mais non enregistrées et de 70 ha de terres cultivées, non enregistrées et localisées en dehors de la zone agricole. À moins de réhabiliter les friches ou de déboiser, il reste peu de superficies propices à l'agriculture sur le territoire de la MRC de Thérèse De-Blainville.

Le revenu de toutes les exploitations agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville était de 24 226 452 \$ en 2010.

- La MRC de Thérèse-De Blainville produit 7,2 % du revenu agricole brut et possède 5,4 % des superficies agricoles exploitées de la grande région des Laurentides.
- 40 des 89 entreprises au fichier du MAPAQ génèrent moins de 50 000\$ de revenu brut par an par entreprise. Elles occupent 1 108 ha des 6 392 hectares de terres exploitées soit 17,3% de celles-ci et génèrent 3,6% du revenu agricole de la MRC.
- 12 entreprises agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville produisent plus de 500 000\$ de revenus agricoles, c'est une proportion de 61,3 % des revenus agricoles bruts de la MRC. Elles représentent 13,5 % des exploitations agricoles et occupent 31,3 % des sols exploités.

Le total des dépenses de fermes est 13,8 M\$ pour les fermes de la MRC de Thérèse-De Blainville.

- Les salaires payés aux membres de la famille et aux autres personnes occupent 32% des dépenses de fermes.
- La valeur du capital agricole des entreprises agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville est de 99,3 M\$. La portion terres et bâtiments représente 81,2 % du capital agricole, la machinerie 16,6 % et les animaux 2,2 %.

- Les données de la Financière agricole de 2011 et de 2012 montrent qu'un hectare de terre en culture se négocie à 14 215 \$ pour la région des Laurentides et 15 929 \$ pour la région de Lanaudière.

L'âge moyen des exploitants agricoles de la MRC est de 52,3 ans. L'absence d'exploitant dans la strate des moins de 40 ans à Boisbriand est très préoccupante.

Même si une majorité des répondants au sondage maison ont indiqué qu'ils n'avaient pas complété une formation en agriculture, certains exploitants ont suivi des formations variées, certains mêmes de niveau universitaire.

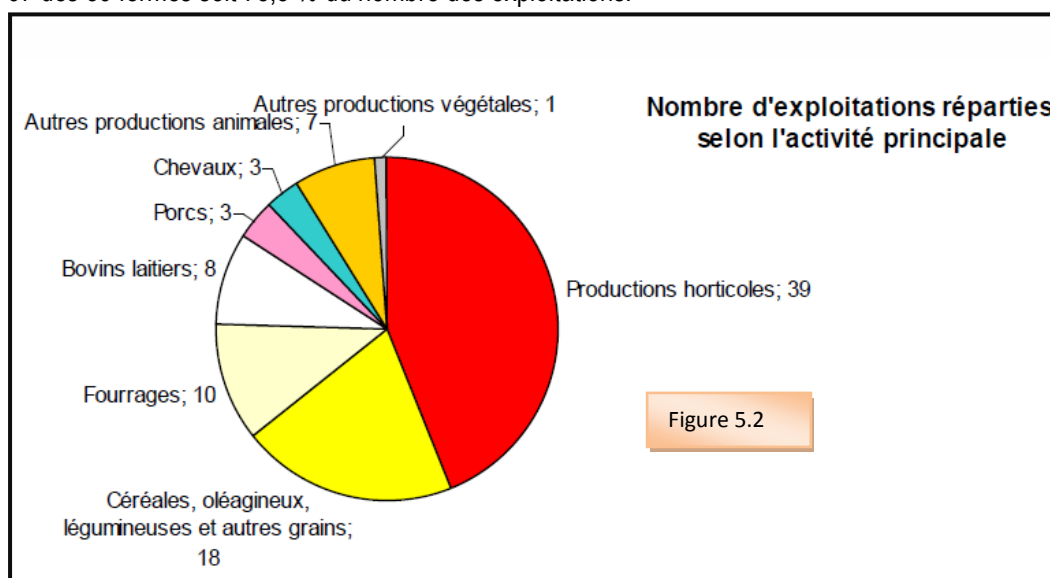
La majorité de la relève agricole (moins de 40 ans) a un diplôme d'études professionnelles DEP (56%). On nous a signalé que certains membres de la relève de la MRC ont une formation de niveau universitaire.

5.1. Nombre de fermes

Le nombre de fermes de la MRC de Thérèse-De Blainville en 2010 était de 89, en baisse de 13,6 % depuis 2004 (figure 5.1) ¹³¹. Cette baisse est moins grande pour les fermes des MRC de la CMM (8,3 %) et celles de la couronne Nord (8,0 %). Ces données proviennent du MAPAQ et furent l'objet d'une publication détaillée en novembre 2012. Les tableaux montrent la ventilation des données par villes de la MRC. La production principale des entreprises se répartit comme suit : 22,5 % pour les productions animales et 77,5 % pour les productions végétales.

Figure 5.1	Nombre d'exploitations agricoles		Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale		Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC Thérèse-De Blainville	103	89	32	20	71	69
Blainville	21	16	1	1	20	15
Bois-des-Filion	0	0	0	0	0	0
Boisbriand	9	12	3	3	6	9
Lorraine	0	0	0	0	0	0
Rosemère	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne-des-Plaines	73	61	28	16	45	45
Sainte-Thérèse	0	0	0	0	0	0
MRC de la couronne Nord	1 029	947	378	293	649	654
MRC de la CMM	3 420	3 137	1 175	953	2 235	2 184

Le graphique suivant représente la répartition des entreprises selon leur activité principale (figure 5.2) ¹³². L'horticulture, la production de céréales et autres grains, la production de fourrages occupent la part du lion : 67 des 89 fermes soit 75,3 % du nombre des exploitations.



¹³¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

¹³² MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

5.2. Nombre de fermes spécialisées en productions animales et les cheptels.

Les principales productions animales sont la production laitière (42 % des unités animales) et la production porcine (50 %). Ces deux productions représentent 92 % des unités animales (u.a.) de la MRC (figure 5.3)¹³³. La production laitière a le même cheptel qu'en 2004, mais celui-ci est en baisse de 59,4 % à Boisbriand et en hausse de 12,8 % à Sainte-Anne-des-Plaines. La production de porc est concentrée à Sainte-Anne-des-Plaines et est en baisse de 21,6 %. La production de bovins de boucherie est en forte baisse, passant de 397 unités animales à moins de 100.

Figure 5.3	Bovins laitiers		Porcs		Volailles	
	u. a.		u. a.		u. a.	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC Thérèse-De Blainville	882	882	1 347	1 056	108	0 à 50
Blainville	0	0	0	0	0	0
Bois-des-Filion	0	0	0	0	0	0
Boisbriand	160	65	0	0	0	0
Lorraine	0	0	0	0	0	0
Rosemère	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne-des-Plaines	723	818	1 347	1 056	108	0 à 50
Sainte-Thérèse	0	0	0	0	0	0
MRC de la couronne Nord	14 080	12 034	6 048	6 362	2 100	3 227
MRC de la CMM	48 009	40 754	45 888	46 135	17 931	23 556

Le tableau des unités animales produit par le MAPAQ nous présente un portrait détaillé de l'évolution des entreprises en production animale entre 2004 et 2010. Ce tableau est en unités animales. La notion originale d'unité animale correspond au nombre d'animaux équivalant à un bovin adulte de 500 kg et approximativement à un rejet d'azote d'environ 80 kg/an (figure 5.4)¹³⁴.

Les unités animales sont toutes en recul sauf pour la production laitière et les chevaux (figure 5.5)¹³⁵. Il semble y avoir une diminution ou un transfert de chevaux de Sainte-Anne-des-Plaines vers Boisbriand.

Statistique Canada en 2011 dénombrait 7 fermes avec 47 chevaux pour la MRC. La différence reflète probablement l'activité de certaines des fermes de loisirs. Le nombre exact de chevaux permettrait d'évaluer le potentiel de production de champignons cultivés sur compost de cheval dans la MRC. Trois entreprises déclarent produire du porc, dont une combinant l'élevage et l'engraissement alors que les deux autres se spécialisent en engraissement.

Figure 5.4	Groupe ou catégorie d'animaux	Nombre d'animaux équivalent à une unité animale
	Vache, taureau, cheval	1
	Veaux d'un poids de 225 à 500 kg chacun	2
	Veaux d'un poids inférieur à 225 kg chacun	5
	Porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kg chacun	5
	Porcelets d'un poids inférieur à 20 kg chacun	25
	Truies et les porcelets non sevrés dans l'année	4
	Poules ou coqs	125
	Poulets à griller	250
	Poulettes en croissance	250
	Cailles	1500
	Faisans	300
	Dindes à griller d'un poids de 5 à 5,5 kg chacune	100
	Dindes à griller d'un poids de 8.5 à 10 kg chacune	75
	Dindes à griller d'un poids de 13 kg chacune	50
	Visons femelles excluant les mâles et les petits	100
	Renards femelles excluant les mâles et les petits	40
	Montons et agneaux de l'année	4
	Chèvres et chevreaux de l'année	6
	Lapins femelles excluant les mâles et les petits	40

¹³³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

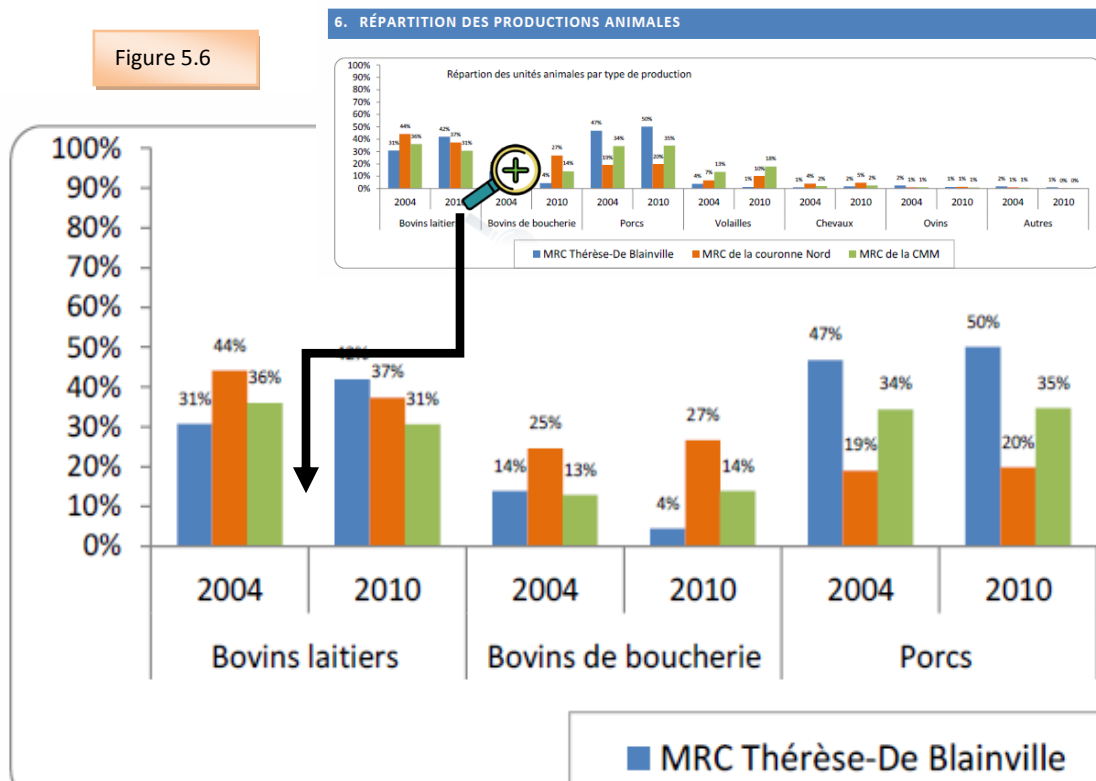
¹³⁴ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_41_1/P41_1R5.HTM

¹³⁵ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

Figure 5.5

	Chevaux		Ovins		Autres	
	u. a.		u. a.		u. a.	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC Thérèse-De Blainville	26	36	71	0 à 50	48	21
Blainville	0	2	0	0	0 à 50	0
Bois-des-Filion	0	0	0	0	0	0
Boisbriand	0	26	0	0	0	0
Lorraine	0	0	0	0	0	0
Rosemère	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne-des-Plaines	26	8	71	0 à 50	0 à 50	21
Sainte-Thérèse	0	0	0	0	0	0
MRC de la couronne Nord	1 273	1 526	314	412	281	80
MRC de la CMM	2 491	3 149	1 262	1 111	809	145

La baisse du cheptel bovin a amené une nouvelle répartition des différentes espèces et a fait grimper la proportion occupée par les bovins laitiers dans la MRC de Thérèse-De Blainville de 31 % à 42 % et le porc, de 47 % à 50 %. Dans la couronne Nord et dans la CMM, la proportion des bovins laitiers a connu une baisse entre 2004 et 2010 (figure 5.6)¹³⁶.



La figure 5.7¹³⁷ présente le nombre d'animaux; il est extrait de données du MAPAQ tirées des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2010. Le nombre de fermes ayant une production animale diffère des tableaux précédents puisqu'il dénombre l'ensemble des fermes qui possèdent des animaux, qu'elles en tirent ou non un revenu.

¹³⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

¹³⁷ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

Le nombre de vaches laitières nous renseigne sur la taille moyenne du troupeau des fermes de la MRC; il est de 64,3 vaches par ferme. Pour les Laurentides, il est de 54,7 vaches par ferme et pour le Québec, il est de 55,9. La taille des troupeaux de la MRC de Thérèse-De Blainville est donc plus élevée de 17,9 %.

Espèces animales	# d'animaux	# de fermes
Bovins de boucherie	111	5
Bovins laitiers	991	9
Chevaux et poneys	47	8
Porcs	7380	4

Les productions ovines, caprines et avicoles sont présentes sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville de même que le wapiti et le lapin. La pisciculture et l'apiculture comptent une exploitation chacune.

Figure 5.7

5.3. Nombre de fermes en productions végétales et superficies en cultures

Le graphique sectoriel de la superficie exploitée présente les proportions occupées par les cultures et les boisés (figure 5.8) ¹³⁸. Des 4 961 hectares en cultures dans la MRC, plus de 85 % des superficies en cultures le sont en céréales, en protéagineux, en fourrages et en pâturages.

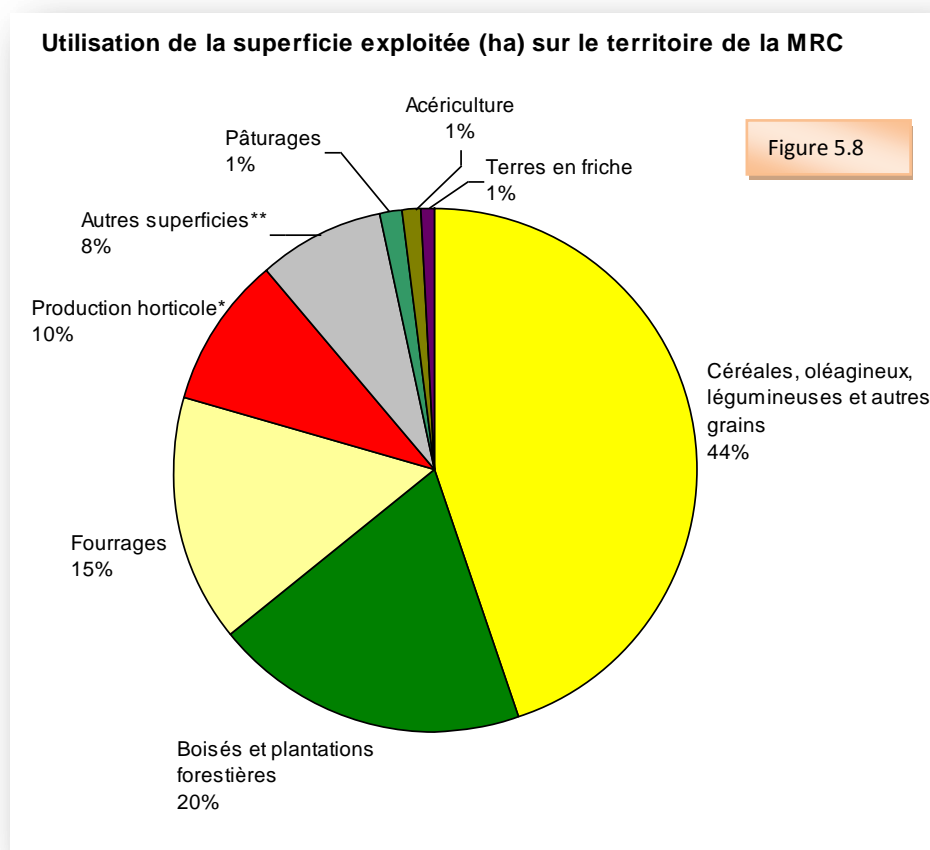


Figure 5.8

* Fruits, Légumes, horticulture ornementale et cultures abritées.
 **Autres superficies non cultivées, cultivées et engrais verts.

¹³⁸ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

Les cultures de céréales et de protéagineux sont à la hausse depuis 2004 (figure 5.9)¹³⁹. Il y a eu une réduction des superficies cultivées en légumes et en fruits (figure 5.10)¹⁴⁰ au profit des céréales et protéagineux puisque les cultures fourragères sont demeurées stables sauf à Sainte-Anne-des-Plaines où l'on note une baisse des superficies de fourrages de 5 %. Les prix du maïs, du soya et du blé, qui ont connu de fortes hausses en 2008, 2011 et 2012 (figures 5.11 à 5.13 **Annexe 11**)¹⁴¹, combinées à la baisse de la production bovine, peuvent aussi expliquer cette tendance. Notons qu'une partie des surfaces cultivées, mais non enregistrées, 543 ha, échappent à ces statistiques. Les autres productions végétales affichent des superficies plus petites, mais sur le plan des revenus générés, de la main d'œuvre engagée, et de leur notoriété, elles sont très importantes.

Figure 5.9	Céréales et protéagineux		Fourrages		Pâturages	
	ha		ha		ha	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC Thérèse-De Blainville	2 869	3 035	1 072	1 064	96	93
Blainville	0	9	11	37	0	0
Bois-des-Filion	0	0	0	0	0	0
Boisbriand	154	106	181	193	44	14
Lorraine	0	0	0	0	0	0
Rosemère	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne-des-Plaines	2 715	2 920	881	834	52	79
Sainte-Thérèse	0	0	0	0	0	0
MRC de la couronne Nord	27 822	31 696	16 106	14 188	1 963	1 732
MRC de la CMM	161 713	178 117	39 285	33 920	5 066	3 913

Figure 5.10	Légumes		Fruits		Horticulture ornementale plein champ	
	ha		ha		ha	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC Thérèse-De Blainville	605	450	177	154	85	94
Blainville	151	101	22	25	7	25
Bois-des-Filion	0	0	0	0	0	0
Boisbriand	50	30	9	26	13	13
Lorraine	0	0	0	0	0	0
Rosemère	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne-des-Plaines	404	319	146	103	65	56
Sainte-Thérèse	0	0	0	0	0	0
MRC de la couronne Nord	3 746	3 431	2 164	1 950	1 580	1 607
MRC de la CMM	16 712	13 618	4 656	4 577	3 279	3 084

¹³⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

¹⁴⁰ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

¹⁴¹ <http://www.grainwiz.com/futures/charts>

Il y a toujours deux sources d'information : celle du MAPAQ et celle de Statistique Canada. Ces deux sources ne sont pas de la même année de production, mais même si elles sont d'apparences déroutantes elles ont toutes deux des éléments complémentaires. Primo, le tableau du MAPAQ offre une synthèse des principales cultures (figure 5.14) ¹⁴². Il a l'avantage de compiler toutes les superficies en culture sans toutefois permettre d'identifier des exploitations en particulier, respectant ainsi la confidentialité des exploitants. Secundo, les données de Statistique Canada de 2011 permettent d'apprécier la diversité des productions faites par les exploitants du territoire de Thérèse-De Blainville et incluent les fermes ou fermettes non inscrites au MAPAQ. La combinaison des deux sources d'informations détaillées donne donc un éventail complet des cultures pratiquées sur le territoire de Thérèse-De Blainville (figure 5.15) ¹⁴³.

Figure 5.14

Territoires	Production végétale													
	Végétale													
	Végétale	Acé-riculture	Autres superficies	Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	Champignons	Cultures abritées (en serre)	Fourrages	Fruits (champ)	Fruits (verger)	Horticulture ornementale en plein champ	Horticulture ornementale en conteneur	Légumes pour le marché frais	Légumes de transformation	
Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	Sup. expl. ha	
Thérèse-De Blainville	6 871	74	2 033	3 067		4	1 044	154	0	93	2	397	3	
Boisbriand	526	3	134	106			213	26		13	1	30		
Sainte-Thérèse														
Blainville	396	14	180	9		3	37	25	0	24	2	102		
Rosemère														
Lorraine														
Bois-des-Filion														
Sainte-Anne-des-Plaines	5 949	57	1 719	2 952		1	794	103		56	0	265	3	

Figure 5.15

Liste des cultures déclarées par les exploitations agricoles de la MRC Thérèse-De Blainville
 Source: MAPAQ fiches 2010 et Statistique Canada 2011

Grandes Cultures	Horticulture ornementale	Cultures abritées	Fruits	Légumes	Autres cultures
Avoine	Arbres feuillus	Autres cultures abritées	Autres fruits	Asperges	Acériculture
Blé de printemps	Arbres de Noël	Concombres	Bleuets en corymbes	Autres légumes	Gazon cultivé
Blé d'hiver	Arbustes	Fleurs (en serre)	Cerises	Betteraves potagères	Produits forestiers
Canola	Conifères	Laitues	Fraises conventionnelles	Brocolis	
Céréales mélangées	Gazon	Plantes vivaces	Fraises d'automne	Carottes	
Engrais verts	Plantes vivaces	Plants de fleurs annuelles	Framboises conventionnelles	Choux	
Foin	Rosiers	Plants de légumes	Framboises d'automne	Choux-fleurs	
Luzerne		Tomates	Prunes	Citrouilles et courges	
Mais fourrager			Raisins	Concombres	
Mais-grain				Épinards	
Orge				Fines herbes	
Pâturages				Haricots	
Sarrasin				Laitues	
Seigle				Maïs sucré (marché frais)	
Soya				Maïs sucré (transformation)	
				Navets et rutabagas	
				Oignons secs	
				Poivrons	
				Pommes de terre (marché frais)	
				Pommes de terre (prépelage)	
				Radis	
				Tomates	

¹⁴² MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

¹⁴³ Tableau adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue et des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de FLORA 2010, MAPAQ

5.4. Fermettes et entreprises à vocation non agricole

Il est impossible de répertorier toutes les entreprises ayant des activités connexes au domaine agricole. Même en comparant les statistiques du MAPAQ et celles de Statistique Canada, la plupart des fermettes passent sous le radar.

Les centres d'équitation n'ont pas un type de revenu donnant accès au statut de producteur agricole; il en est de même pour le gîte à la ferme, les camps de jour et les autres activités récréatives sur la ferme. Ces entreprises peuvent être enregistrées si une partie de leurs activités génèrent une portion de revenu traditionnel issu de l'élevage ou d'une production végétale de plus de 5 000\$ par année.

Sur le territoire de Thérèse-De Blainville, neuf centres équestres ou fermettes élèvent des chevaux ou offrent des services allant de l'équitation à la zoothérapie; celui qui est situé à Blainville n'est pas dans la zone agricole (figure 5.16).

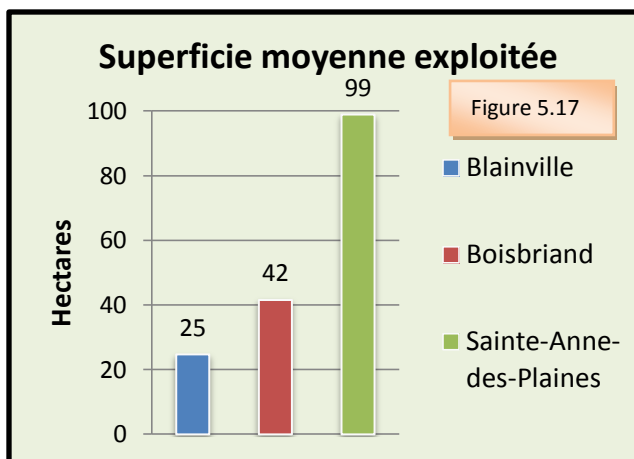
Figure 5.16	Blainville Poney Club	Blainville
	Écurie Santos	Boisbriand
	Centre équestre Coralie Robin	Sainte-Anne-des-Plaines
	Gaston Lauzon	Sainte-Anne-des-Plaines
	Écuries Christian Thérien et Carole Viau	Sainte-Anne-des-Plaines
	Stéphane Gauthier	Sainte-Anne-des-Plaines
	Entreprise équine R Lévesque (Écurie Serenity)	Sainte-Anne-des-Plaines
	Les Chevaux du Roi Soleil	Sainte-Anne-des-Plaines
	Renaud Poulin	Sainte-Anne-des-Plaines



Source : Ville de Blainville. Poney Club Blainville, Famille Laroche Riopel, juin 2011

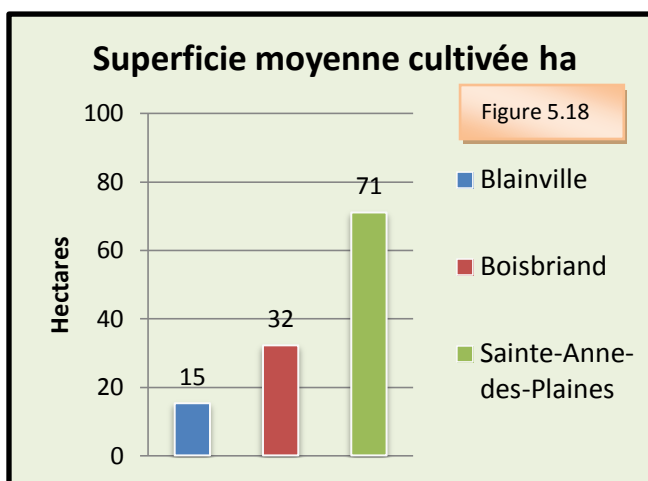
5.5. Superficie moyenne des fermes

La superficie moyenne des fermes est très différente dans les trois villes ayant une activité agricole (figures 5.17 et 5.18)¹⁴⁴. C'est là le reflet de la production agricole qui y est pratiquée. Ce point fera l'objet d'une analyse particulière lorsque les cultures seront notre centre d'attention. On remarque que la superficie moyenne la plus élevée est à Sainte-Anne-des-Plaines, là où se trouve la plus grande concentration de cultures fourragères, de cultures de céréales, de maïs et de soya. C'est aussi là où il y a le plus grand nombre de bovins laitiers et de porcs. On y retrouve également des productions à grande échelle de fruits et de légumes destinés aux marchés de gros.



Blainville a une grande proportion de cultures de légumes et de fruits et s'illustre aussi par des cultures en serre. Ces productions génèrent des revenus élevés par unité de surface en production, mais elles commandent aussi plus de main-d'œuvre par hectare en culture. L'équilibre entre la charge de travail et le revenu par hectare conditionne la superficie moyenne plus petite de ces entreprises.

Boisbriand compte à la fois des cultures de légumes et de fruits et des productions animales. La superficie moyenne cultivée est en croissance dans la MRC (2004-2010; +7 ha). À Boisbriand cependant ce paramètre est en forte chute. Il était de 52 ha en 2004 et en 2010, il n'est plus que de 32 ha. On y note une augmentation du nombre d'entreprises (+3) et à la fois, une diminution des superficies exploitées (-47 ha) ainsi que des superficies cultivées (-80 ha). Comparées aux fermes de la couronne Nord et celles de la CMM, les superficies moyennes exploitées et les superficies moyennes cultivées sont plus petites. À Sainte-Anne-des-Plaines toutefois, la superficie moyenne exploitée est plus grande que celle des fermes de la couronne Nord et celles de la CMM alors que la superficie moyenne cultivée est légèrement inférieure aux paramètres de la CMM, mais supérieure à ceux de la couronne Nord.



¹⁴⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

5.6. Superficie des terres en location

En plus du MAPAQ, Statistique Canada compile des données du secteur agricole. Ces données diffèrent de celles du MAPAQ puisque seulement les entreprises enregistrées au MAPAQ figurent dans ces ensembles de données. De plus, Statistique Canada compile l'ensemble des superficies d'une entreprise à son site principal d'exploitation. Certaines entreprises ont leur site principal à l'extérieur de la MRC de même que des entreprises de la MRC cultivent à l'extérieur du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Les informations sur les superficies louées publiées par Statistique Canada (figure 5.19)¹⁴⁵ nous indiquent qu'il y a une grande proportion de superficies louées dans la MRC. On dénombre 26 entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville qui déclarent louer des terres agricoles, dont 22 à Sainte-Anne-des-Plaines. Même si certaines données sont confidentielles, on peut estimer à plus de 20% les superficies louées (hectares) par rapport aux superficies possédées.

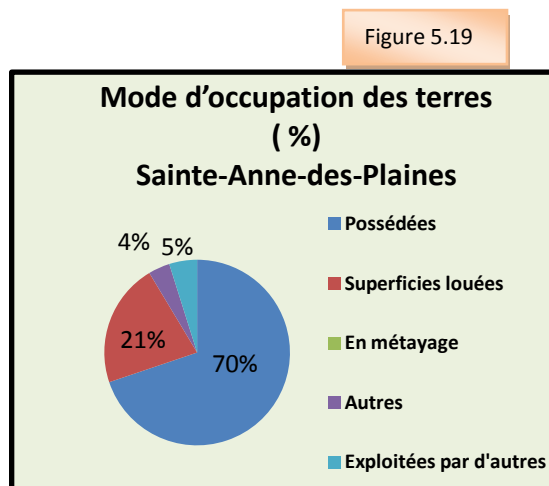
Mode d'occupation des terres MRC de Thérèse-De Blainville

Statistique Canada 2011

(les espaces ayant un X sont des données confidentielles)

MRC Thérèse-De Blainville	ha	#
Possédées	4425	75
Superficies louées	X	26
En métayage	X	X
Autres	X	7
Exploitées par d'autres	311	14
Total	5652	87

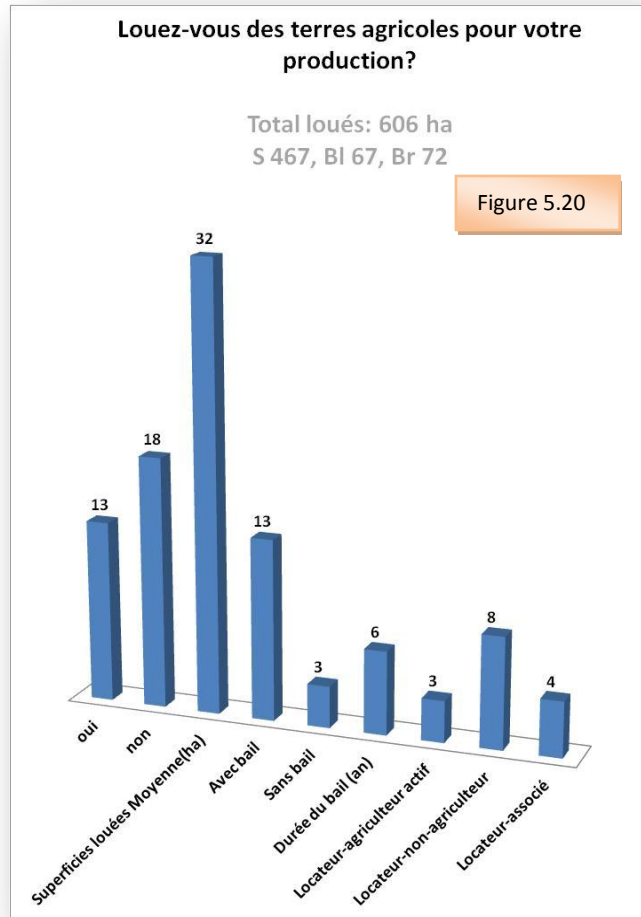
Sainte-Anne-des-Plaines	ha	#
Possédées	3836	51
Superficies louées	1185	22
En métayage	X	X
Autres	206	6
Exploitées par d'autres	267	11
Total	4959	61



¹⁴⁵ Adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

Les données du MAPAQ diffèrent et affichent 61% de taux de location ¹⁴⁶. Elles incluent les locations qui sont faites auprès de personnes ayant un lien avec l'entreprise locataire; ce sont des raisons juridiques et fiscales qui motivent ces locations. En comparant les deux sources d'informations, on peut présumer que les deux tiers des locations sont faites auprès de personnes ayant un lien avec l'entreprise locataire.

Durant l'été 2013, dans le cadre de la réalisation du portrait de son secteur agricole, la MRC a réalisé un sondage maison auprès des exploitants agricoles. Ce sondage maison montre, entre autres, qu'un nombre important de locations sont faites auprès de personnes qui ne sont pas des agriculteurs (figure 5.20) ¹⁴⁷. Toujours selon les données du sondage maison, lorsqu'il y a un bail, sa durée est variable et s'échelonne de 1 an à 25 ans et la moyenne est de 6 ans. Les baux de 5 ans sont les plus fréquents. Enfin, plusieurs ententes sont faites sans bail et d'une durée d'un an; ce faisant, ces superficies n'apparaissent pas comme superficies en cultures dans les statistiques du MAPAQ.



Une étude du MAPAQ (figure 5.21) ¹⁴⁸ a permis d'évaluer l'importance des superficies en cultures qui ne font pas l'objet d'un bail. Le MAPAQ a répertorié 543 ha de terres cultivées et non enregistrées. Celles-ci échappent donc à ses statistiques officielles. Elles sont composées de 473 ha de terres localisées en zone agricole, cultivées, mais non enregistrées et de 70 ha de terres cultivées et non enregistrées, localisées en dehors de la zone agricole. La carte de Sainte-Anne-des-Plaines montre un secteur où les trois catégories de sols cultivés sont présentes (carte 5.21; [cartes 29 à 34 en annexe](#)). Les superficies réelles de terres cultivées sont donc de 5 504 ha et non de 4 961 ha. C'est donc 10,9 % de plus que les données publiées dans Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, novembre 2012. MAPAQ et CMM. On se rapproche ainsi des statistiques du recensement de 2011 qui évaluait à 5 652 ha les superficies cultivées. Le faible écart pourrait être attribuable aux fermettes dont la production est inférieure à 5 000\$ de produits agricoles ou aux fermes qui ont des activités, dont le revenu, n'est pas admissible comme du revenu agricole au MAPAQ (équitation, pension pour chevaux, etc.). C'est la difficulté d'obtenir un bail auprès des locateurs qui explique cette situation selon les commentaires recueillis en groupes de discussion.

¹⁴⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

¹⁴⁷ Sondage postal réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

¹⁴⁸ MAPAQ, Claude Paquin, novembre 2013, non publié

Le sondage maison révèle aussi que près du tiers des répondants estiment qu'il est difficile de trouver des terres à louer sur le territoire de la MRC. Certains exploitants sont en compétition pour les mêmes surfaces disponibles. Beaucoup d'acheteurs ont des visées non agricoles pour ces terres. Certaines terres seraient délibérément laissées en friches par leurs propriétaires dans un but spéculatif selon des commentaires recueillis à la fois lors du sondage maison et des entrevues (Groupes de discussion). L'étude du MAPAQ (Portrait des superficies agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville) a permis d'identifier 2 900 ha de superficies dites *superficies non agricoles* en zone agricole. Ce total comprend les routes, les maisons, les bâtiments, les cours d'eau, et les superficies qui ne sont pas en cultures. Ces superficies convergent vers celles du tableau des superficies non exploitées (3 695 ha) (figure 1.5), si l'on y soustrait les superficies cultivées en zone agricole, mais non enregistrées (473 ha). On peut donc infirmer l'hypothèse avancée plus tôt. Il n'y aurait pas 2 660 ha (figure 1.10) de sols à remettre en culture. À moins de réhabiliter les friches ou de déboiser, il reste peu de superficies propices à l'agriculture sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Portrait des superficies agricoles de la MRC Thérèse-De Blainville					
Préparé par: Claude Paquin 04-nov-13				Figure 5.21	
Portrait d'ensemble					
		Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Boisbriand	Total
Superficie de la ZA	ha	8 648	710	1 252	10 627
Superficie enregistrée ^{1,2}	ha	6 037	396	499	6 932
Superficie cultivée enregistrée ¹	ha	4 331	244	386	4 961
Superficie cultivée et non-enregistrée ³	ha	380	37	126	543
	Nb polygones	57	15	18	90
Portrait de la zone agricole⁸					
		Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Boisbriand	Total
Superficie de la ZA		8 648	710	1 252	10 627
Superficie enregistrée ⁴	ha	6 006	370	480	6 856
Superficie cultivée et non-enregistrée ^{3,4}	ha	323	30	120	473
	Nb polygones	53	12	15	80
Superficie non agricole ⁵	ha	1 934	326	640	2 900
Portrait hors zone agricole					
		Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Boisbriand	Total
Superficie enregistrée	ha	31	26	19	76
Superficie cultivée et non-enregistrée ^{3,7}	ha	57	7	6	70
	Nb polygones	4	3	3	10



5.7. Revenus des fermes

Le revenu de toutes les exploitations agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville était de 24 226 452 \$ selon les fiches d'enregistrement de 2010 du MAPAQ (figure 5.22) ¹⁴⁹. Il s'agit donc des données comptables de l'année 2009. Les productions animales, céréalières et fourragères génèrent 8,72 millions de dollars, soit 36 % du revenu agricole avec 84,5 % des superficies en cultures (figure 5.23). Les productions de fruits et légumes et les productions horticoles ornementales produisent 15,51 millions de dollars, c'est 63 % du revenu avec 15,5% des superficies.

Revenu réparti par production pour les exploitations ayant leur site principal sur le territoire de la MRC

Figure 5.22

	Revenu réparti des exploitations déclarantes		
	Spécialisées ¹	Déclarantes ²	
Les productions animales			
Bovins laitiers	8	8	2 641 568 \$
Volaille ³	1	1	c
Porcs	3	3	c
Bovins de boucherie ⁴	1	3	c
Chevaux	3	4	41 629 \$
Ovins	0	1	c
Autres production animales ⁵	4	7	423 927 \$
Total	20	21	4 446 833 \$
Les productions végétales			
Fruits	17	20	7 496 849 \$
Légumes	14	23	4 005 562 \$
Cultures abritées ⁶	6	8	3 435 858 \$
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	18	31	3 341 642 \$
Fourrages	10	17	932 389 \$
Horticulture ornementale	2	4	497 818 \$
Acériculture	1	5	35 805 \$
Autres productions végétales ⁷	1	5	33 696 \$
Total	69	74	19 779 619 \$
Total des productions agricoles	89	89	24 226 452 \$

Source: MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010 (copie certifiée)

¹ Entreprises dont la principale source de revenu provient de cette production.

² Entreprises déclarant des revenus dans cette production.

³ Poulets et dindons.

⁴ Incluant les veaux lourds.

⁵ Apiculture, aquaculture, caprins, cerfs, etc.

⁶ Serres.

⁷ Boisés et plantations, pâturages, engrais verts et autres cultures.

c : données confidentielles.

Les statistiques de la grande région des Laurentides incluent les unités animales et les superficies cultivées pour chaque production (figure 5.24). Elles permettent de faire le calcul apparent des revenus par unité de production. Les revenus bruts les plus élevés, par unité animale, sont les autres productions (canards, émeus, cerfs, etc.), les bovins laitiers et les volailles. La moyenne des revenus par unité animale est de 2 750 \$.

¹⁴⁹ Figures 5.22 à 5.28: MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

Pour les productions végétales, la palme revient aux cultures abritées avec 750 644 \$/ha ou 75 \$ le m². Les cultures horticoles de plein champ suivent avec des revenus bruts variant de 15 206 \$/ha à 11 453 \$/ha. Les grandes cultures ferment la marche à moins de 1 010 \$/ha. Une grande partie de ces récoltes servent à alimenter les animaux de ces mêmes fermes et le revenu de ces cultures n'est comptabilisé que via la production animale diminuant ainsi le revenu apparent des grandes cultures.

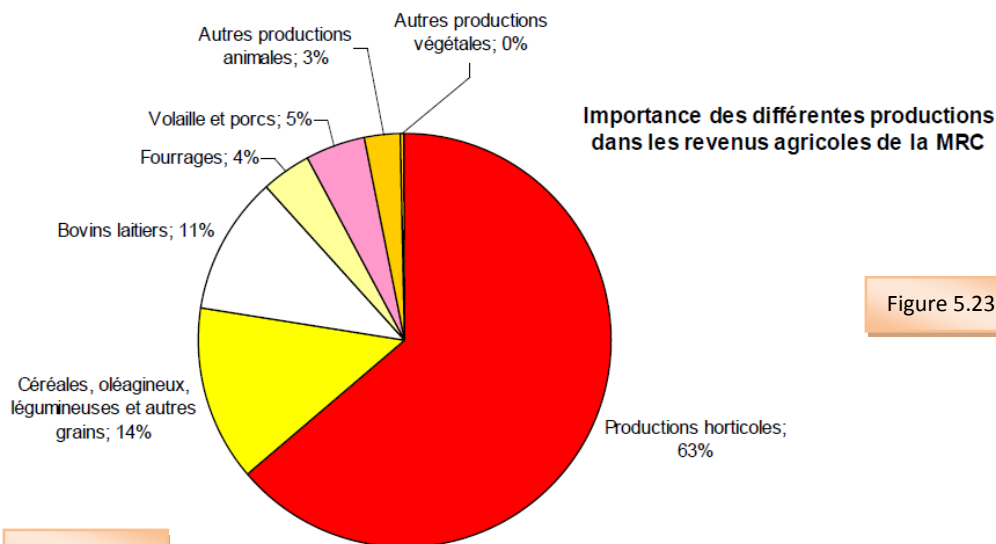


Figure 5.23

Figure 5.24

Portrait sommaire des productions agricole pour les Laurentides (2010)	Exploitations ayant leur site principal sur le territoire des Laurentides			Superficies et animaux sur le territoire des Laurentides		Moyenne
	Fermes Spécialisées ¹	Fermes Déclarantes ²	Revenus bruts répartis (millions \$)	Hectares	Unités animales	
Les productions animales						Revenus \$/Unité Animale
Autres productions animales ⁵	42	68	8.9		1 399	6 349 \$
Bovins laitiers	208	215	70.9		18 852	3 760 \$
Volailles ⁴	30	68	22.3		6 632	3 366 \$
Bovins de boucherie ³	174	234	31.3		15 912	1 964 \$
Ovins	30	46	1.3		968	1 381 \$
Porcs	15	29	9.2		7 293	1 264 \$
Chevaux	49	72	2.1		2 019	1 025 \$
Total	548	618	146.0		53 074	2 750 \$
Les productions végétales						Revenus \$/ha
Cultures abritées ⁶	79	93	47.6	63		750 644 \$
Autres fruits	59	112	16.0	572		28 001 \$
Légumes	103	158	37.6	2 475		15 206 \$
Pommes	113	133	17.7	1 357		13 061 \$
Horticulture ornementale	36	49	12.7	1 106		11 453 \$
Acériculture	93	166	9.3	7 302		1 271 \$
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	120	303	27.4	27 079		1 010 \$
Fourrages	98	255	5.3	28 123		188 \$
Autres productions végétales ⁷	13	80	2.3	38 368		61 \$
Total	714	940	175.9	106 446	53 074	1 653 \$
Total des productions agricoles	1262	1262	321.9	106 446	53 074	3 024 \$

¹ Entreprises dont la principale source de revenu provient de cette production.

Source: MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010 (copie certifiée)

² Entreprises déclarant des revenus dans cette production.

³ Incluant les veaux lourds.

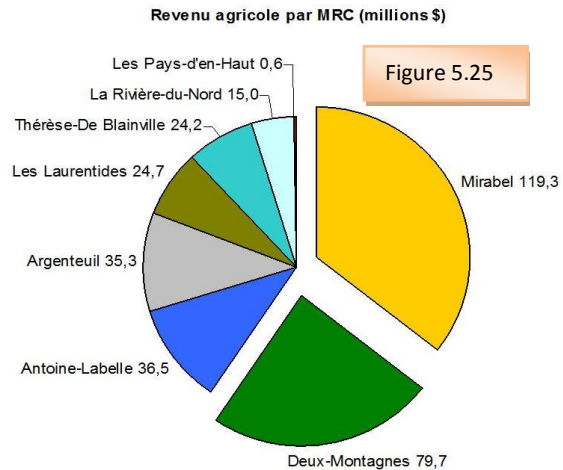
⁴ Poulets, dindons, œufs de consommation et d'incubation.

⁵ Autres volailles (canards, émeus, etc.), apiculture, aquaculture, caprins, alpagas, cerfs, lapins, etc.

⁶ Serres et champignonnières.

⁷ Boisés et plantations, pâturages, engrais verts et autres cultures.

La MRC de Thérèse-De Blainville produit 7,2 % du revenu agricole brut et possède 5,4 % des superficies agricoles exploitées de la grande région des Laurentides (figures 5.26 à 5.28 [Annexe 12](#))¹⁵⁰. Le revenu brut par hectare exploité est de 2 278 \$. La MRC de Thérèse-De Blainville occupe le cinquième rang sur les 8 MRC qui composent la mosaïque de la région des Laurentides sur le plan du revenu par hectare (figure 5.25 et 5.28 [Annexe 12](#)).



Il y avait, en 2010, 40 des 89 entreprises au fichier du MAPAQ qui généraient moins de 50 000\$ de revenu brut par an par entreprise. Elles occupaient 1 108 ha des 6 392 hectares de terres exploitées soit 17,3% de celles-ci (figure 5.29 et 5.31)¹⁵¹. Le revenu global des fermes produisant moins de 50 000\$ de revenu brut par an par entreprise était de 865 443 \$ soit seulement 3,6% du revenu agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville (5.30). Selon les activités principales, les exploitations qui produisaient des fruits, des légumes, du lait, des céréales et des produits horticoles occupent les strates de revenus les plus élevées et occupent le plus de superficies exploitées.

Nombre d'exploitations réparties selon leur activité principale et leur strate de revenu total *

Figure 5.29

Activité principale	0 à < 5 (K)	5 à < 50 (K)	50 à < 100 (K)	100 à < 250 (K)	250 à < 500 (K)	500 (K) et plus	Total
Céréales et oléagineux**		8	3	3			18
Autres fruits		8			5		17
Autres légumes frais		7					13
Fourrages		7					10
Bovins laitiers et production laitière					6		8
Cultures abritées					3		6
Autres sources de revenu							3
Chevaux							3
Porcs				3			3
Horticulture ornementale							2
Acériculture							1
Apiculture							1
Aquaculture							1
Bovins de boucherie							1
Pommes de terre							1
Poulets et dindons							1
Total	2	38	7	11	19	12	89

*Revenus associés ou non à l'activité principale.

**Incluant les légumineuses et autres grains.

¹⁵⁰ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée) [Ces données portent sur la région des Laurentides.](#)

¹⁵¹ Figures 5.28 à 5.30 MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée). [Certaines données de ces tableaux ont été masquées pour assurer la confidentialité des exploitants.](#)

Il y avait 4 128 entreprises générant plus de 500 000 \$/an au Québec, soit 14 % des exploitations agricoles en 2011, néanmoins, elles ont déclaré 65,5 % des revenus agricoles bruts de la province pour 2010 ¹⁵². Cette même strate d'entreprises agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville compte 12 entreprises et représente 13,5 % des exploitations agricoles. Elles occupent 31,3 % des sols exploités et ont généré 14,9 M\$ soit 61,3 % des revenus agricoles bruts (figures 5.30 et 5.31) ¹⁵³.

Figure 5.30

Nombre d'exploitations et revenu total répartis selon les strates d'âge des membres (principaux et secondaires) et les strates de revenu total

		0 à < 5 (K)	5 à < 50 (K)	50 à < 100 (K)	100 à < 250 (K)	250 à < 500 (K)	500 (K) et plus	Total
Exploitations	20 à < 40 (ans)		3				5	12
	40 à < 60 (ans)		18		9	15	9	55
	60 à < 80 (ans)		18	5	4	5	3	35
	80 (ans) et plus		4					4
	Non défini							3
Nb d'exploitation total			38	7	11	19	12	89
Revenu total			865 443	458 612	1 756 050	6 286 516	14 859 831	24 226 452

Il peut y avoir plus d'un membre par exploitation.

Figure 5.31

Répartition des superficies exploitées totales (ha) selon l'activité principale des exploitations et leur strate de revenu agricole total*

Activité principale	0 à < 5 (K)	5 à < 50 (K)	50 à < 100 (K)	100 à < 250 (K)	250 à < 500 (K)	500 (K) et plus	Total
Céréales et oléagineux**		336	319	555	723	1 390	3 324
Bovins laitiers et production laitière				29	692	230	951
Autres fruits		189	12	33	276	34	544
Légumes		128		17	207	172	525
Fourrages	30	302	85			42	459
Cultures abritées et horticulture ornementale		13		10	73	102	198
Autres productions animales			104	130	10	30	275
Autres sources de revenu	4	90					94
Chevaux		16		6			22
Total	34	1 074	521	781	1 982	2 000	6 392

*Superficies et revenus associés ou non à l'activité principale. Les superficies compilées ici sont exploitées par des entreprises ayant leur site principal sur le territoire.

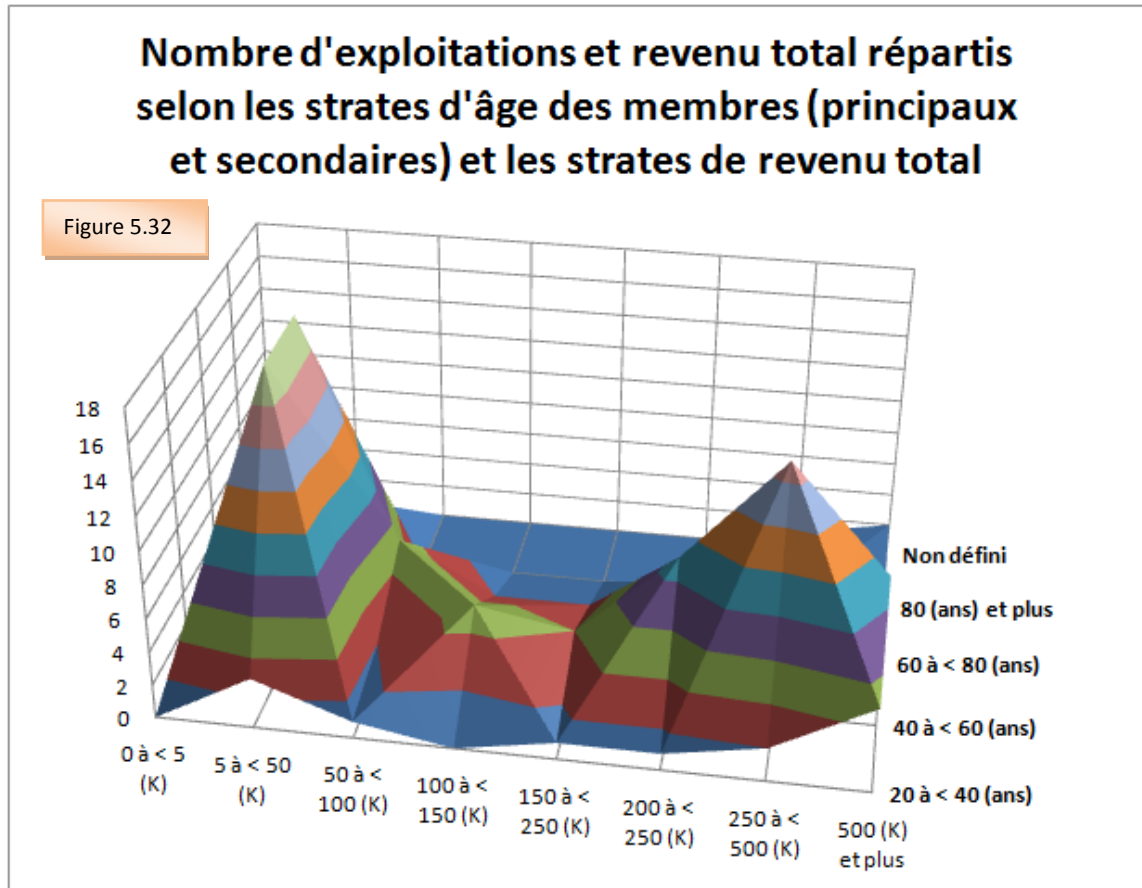
**Incluant les légumineuses et autres grains.

Note: les productions ont été regroupées pour préserver la confidentialité des données.

¹⁵² Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Faits saillants et analyses http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2012002/prov/24-fra.htm#Les_revenus

¹⁵³ Figures 5.29 à 5.31: MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée). **Certaines données de ces tableaux ont été masquées pour assurer la confidentialité des exploitants.**

Lorsque le revenu par entreprise est réparti selon l'âge des exploitants (figure 5.30)¹⁵⁴, on observe que deux sous-groupes apparaissent: les entreprises générant moins de 100 000 \$/an et celles qui produisent plus de 200 000 \$/an. Le graphique l'illustre très bien (figure 5.32).¹⁵⁵ À l'exception des exploitants de plus de 80 ans, on retrouve des exploitants de toutes les strates d'âge dans ces deux sous-groupes.



Les exploitants de la MRC de Thérèse-De Blainville sont moins nombreux (35/125) à consacrer du temps à un travail non agricole rémunéré que tous les autres groupes auxquels nous les avons comparés sauf pour ceux de la strate 20 heures et moins dont la proportion est plus élevée (figure 5.33)¹⁵⁶.

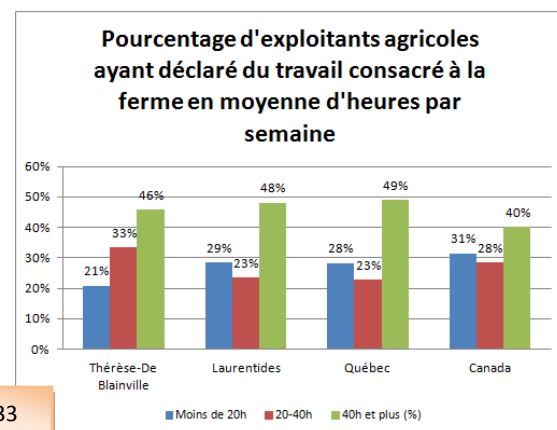


Figure 5.33

¹⁵⁴ Figures 5.28 à 5.31: MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée). **Certaines données de ces tableaux ont été masquées pour assurer la confidentialité des exploitants.**

¹⁵⁵ Graphique produit à partir de la source suivante: MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée).

¹⁵⁶ Figures 5.32 et 5.33: adaptées de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

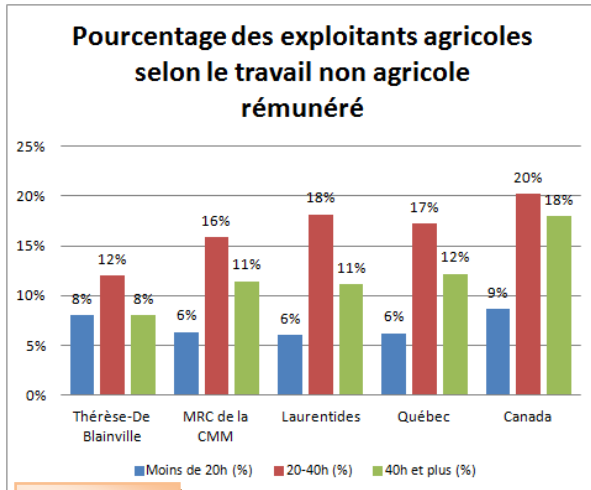


Figure 5.34

Lorsqu'on analyse le temps consacré au travail sur la ferme, une plus grande proportion d'exploitations de la MRC déclarent consacrer 20 à 40 heures par semaine que pour les exploitations de la région des Laurentides, du Québec ou celles du Canada (figure 5.34)¹⁵⁷. Il s'agit de moyennes annuelles; comme une bonne proportion des entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville produisent des cultures en champs, la charge de travail estivale est très grande et s'accompagne d'un très grand nombre d'heures par semaine, mais la charge de travail hivernal est sensiblement réduite.

Lors du sondage maison¹⁵⁸ et les groupes de discussions, les agriculteurs nous ont informé des activités commerciales autres que celles qui sont connexes à l'agriculture, l'agrotourisme ou la transformation de produits agricoles, on nous rapporte :

- Travaux à forfait
- Dénéigement
- Vente au détail et en gros
- Bois de chauffage et foresterie

À la question suivante: *En ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction associé à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait*, le sondage maison a montré qu'une forte proportion des répondants (17/35) étaient satisfaits de leur charge de travail (figure 5.35).

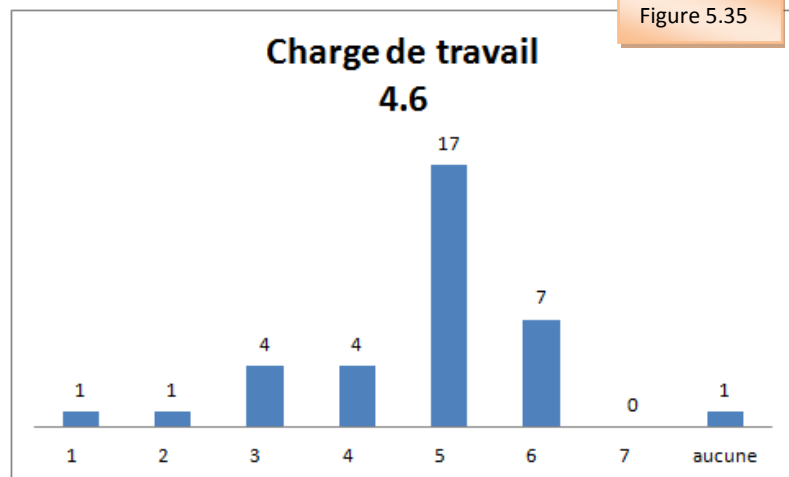


Figure 5.35

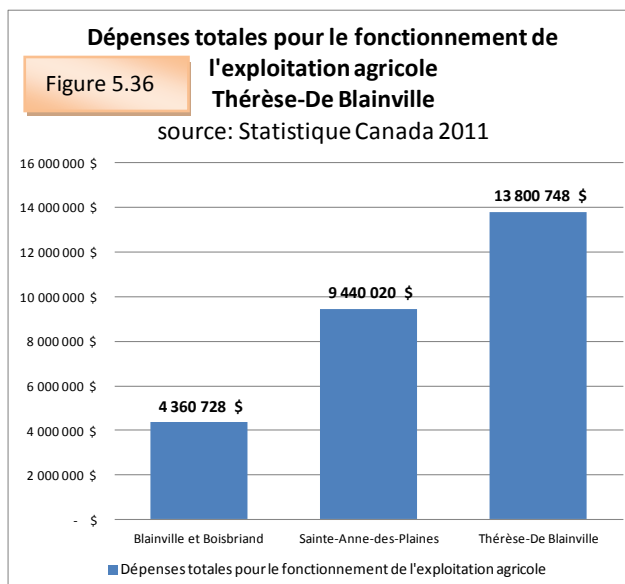
Cependant, des agriculteurs lors de groupes de discussion ont identifié que cette même charge de travail était une des causes principales des difficultés à trouver une relève au sein de leur famille.

¹⁵⁷ Figures 5.33 et 5.34: adaptées de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

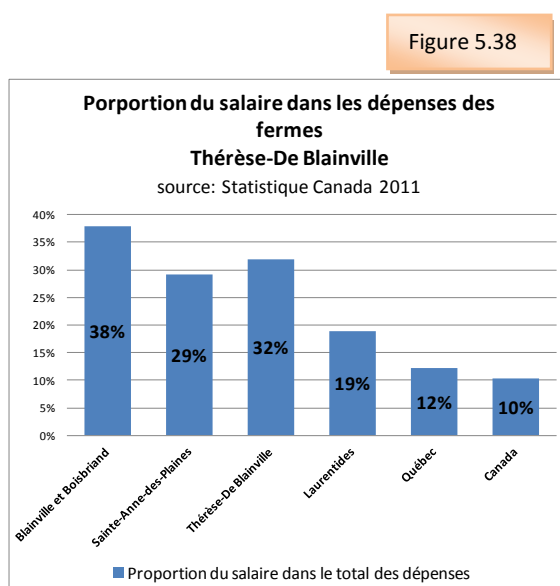
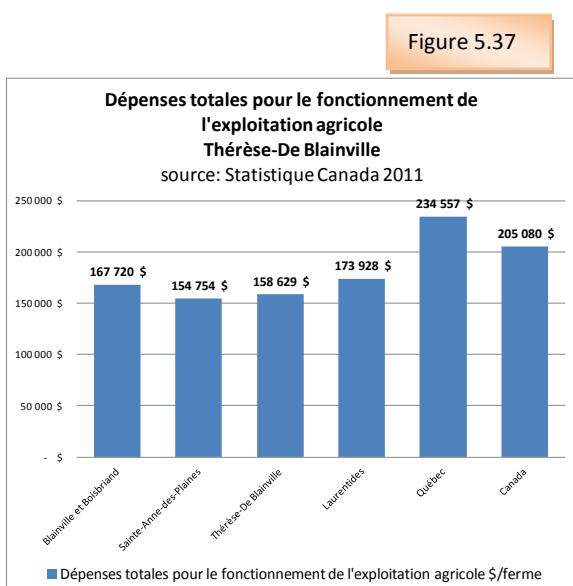
¹⁵⁸ Sondage postal réalisé par la MRC Thérèse -De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

5.8. Dépenses des fermes

Le total des dépenses de fermes est 13,8 M\$ pour les fermes de la MRC de Thérèse-De Blainville (figure 5.36)¹⁵⁹. Ces dépenses, pour le fonctionnement d'une ferme, recueillies par Statistique Canada en 2011, ne comprennent pas l'amortissement. En exprimant ces données en \$ par ferme, on peut percevoir que ces dépenses par ferme sont assez semblables entre elles pour les trois villes, mais, nettement inférieures à celles du Québec et celles du Canada. Les dépenses par ferme sont de 158 629 \$ pour la MRC de Thérèse-De Blainville, de 154 754 \$ pour Sainte-Anne-des-Plaines et de 167 720 \$ pour Blainville et Boisbriand, dont les données du recensement sont cumulées (figure 5.37).

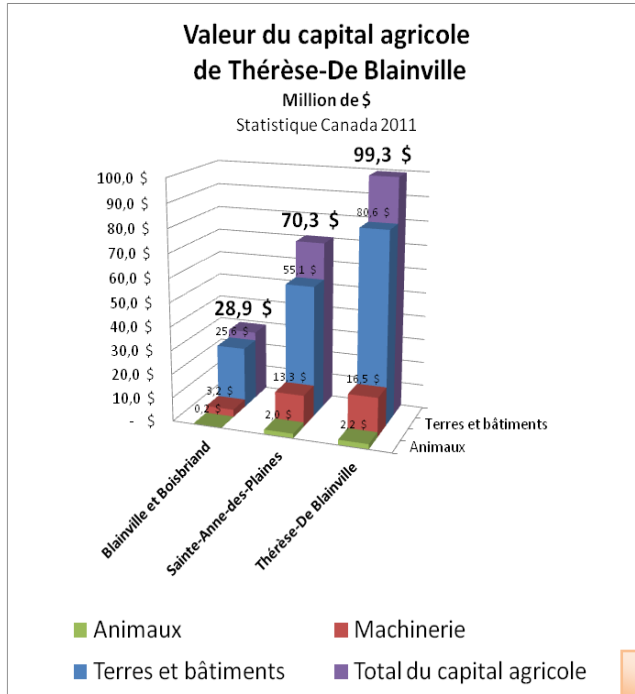


Les salaires payés aux membres de la famille et aux autres personnes occupent une grande proportion des dépenses des entreprises. Cette proportion est de 32% pour la MRC de Thérèse-De Blainville. Blainville et Boisbriand ont une proportion plus élevée de dépenses au chapitre des salaires payés soit 38 %. Pour Sainte-Anne-des-Plaines, cette proportion est de 29 % (figure 5.38). Cette proportion est obtenue en utilisant le total des dépenses salariales des fermes du territoire à l'étude divisé par le total des dépenses d'exploitations. C'est donc une proportion apparente sur l'ensemble de ces fermes. Certaines fermes n'ont aucune dépense à ce chapitre alors que d'autres y ont des dépenses importantes; 39 des 87 fermes du recensement ont des dépenses salariales. Il y a 50% des entreprises qui sont structurées en compagnie à Blainville et Boisbriand; cette particularité pourrait expliquer cette différence (figure 5.45).



¹⁵⁹ Figures 5.36 à 5.38: adaptées de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

5.9. Valeur du capital agricole



La valeur du capital agricole des entreprises agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville est de 99,3 M\$ (figure et tableau 5.39)¹⁶⁰. La portion terres et bâtiments représente 81,2 % du capital agricole, la machinerie 16,6 % et les animaux 2,2 %. Les proportions animaux et machinerie sont toutes deux nettement plus élevées à Sainte-Anne-des-Plaines qu'à Blainville et Boisbriand. La proportion machinerie semble aussi plus élevée à Sainte-Anne-des-Plaines que dans l'ensemble du Québec et du Canada.

Figure 5.39

Valeur en M\$	Blainville et Boisbriand	Sainte-Anne-des-Plaines	Thérèse-De Blainville	Laurentides	Québec	Canada
Terres et bâtiments	26 \$	55 \$	81 \$	1 267 \$	25 827 \$	276 152 \$
Machinerie	3 \$	13 \$	16 \$	209 \$	4 860 \$	41 442 \$
Animaux	0 \$	2 \$	2 \$	65 \$	2 139 \$	13 158 \$
Total du capital agricole	29 \$	70 \$	99 \$	1 540 \$	32 826 \$	330 751 \$

	Blainville et Boisbriand	Sainte-Anne-des-Plaines	Thérèse-De Blainville	Laurentides	Québec	Canada
Terres et bâtiments	88,3%	78,3%	81,2%	82,2%	78,7%	83,5%
Machinerie	11,0%	18,9%	16,6%	13,6%	14,8%	12,5%
Animaux	0,7%	2,8%	2,2%	4,2%	6,5%	4,0%
Total du capital agricole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La valeur moyenne par ferme de la machinerie est de 189 083 \$ pour la MRC alors qu'elle est de 217 722 \$ à Sainte-Anne-des-Plaines. Elle n'est que de 121 892 \$ pour les exploitations de Blainville et Boisbriand (figure 5.40).

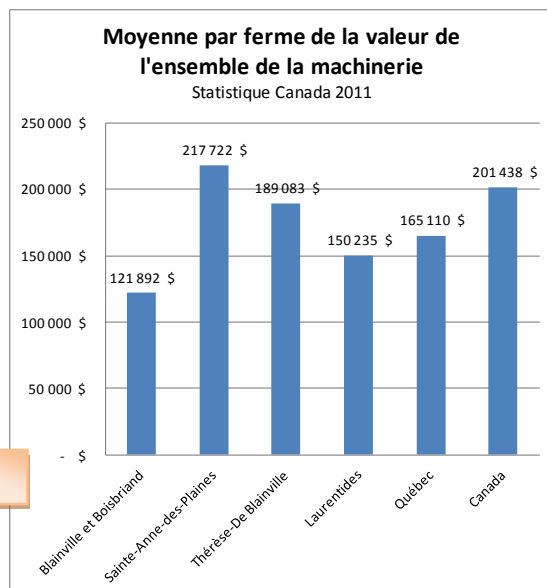


Figure 5.40

¹⁶⁰ Figures 5.39 à 5.40: adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

La valeur des animaux est de 2 176 580 \$, dont 1 964 407 \$, à Sainte-Anne-des-Plaines seulement (figure 5.41).

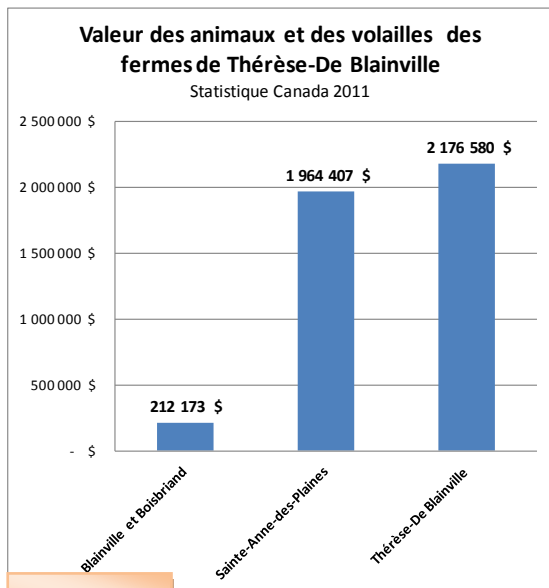


Figure 5.41

Est-ce que les entreprises de Blainville et de Boisbriand ont des investissements suffisants en matériel d'irrigation pour s'assurer de bons rendements et d'une protection adéquate contre le gel?

La valeur moyenne des terres et bâtiments loués est

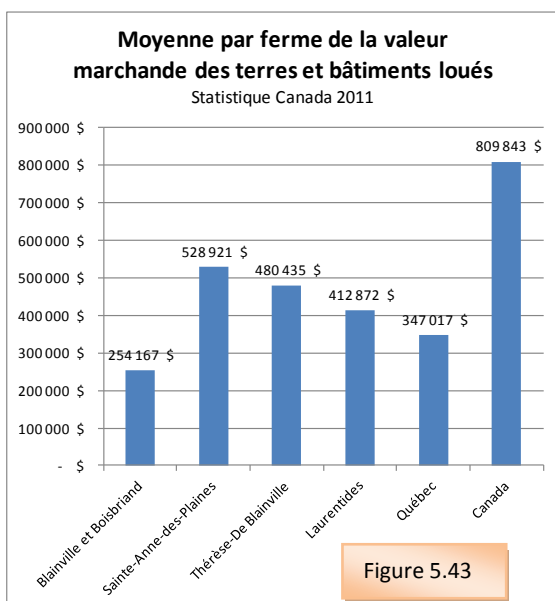


Figure 5.43

Puisqu'une partie des fermes produisent des cultures de légumes et de fruits, il est utile de comparer la valeur des équipements d'irrigation sur la base de la valeur moyenne par ferme. Cette valeur moyenne est obtenue en utilisant le nombre de fermes qui déclarent du capital à cet item comme dénominateur. Cette valeur est très faible pour les villes de Blainville et Boisbriand : 7 500\$ par ferme. Elle est de 29 111 \$ à Sainte-Anne-des-Plaines, 22 462 \$ pour la MRC, 22 184 \$ pour la région des Laurentides et 39 246 \$ pour le Québec.

Le nombre des entreprises qui disposent d'un système d'irrigation (26) (figure 5.42)¹⁶¹ est assez proportionnel aux entreprises de petits fruits et de légumes (30) (figure 5.22).

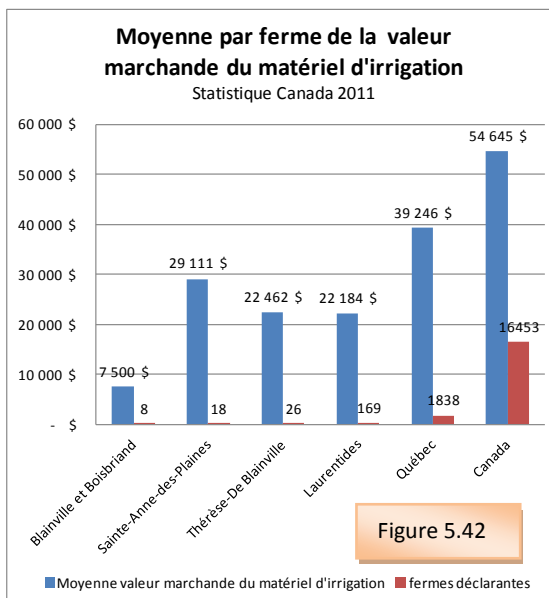


Figure 5.42

de 480 435 \$. La valeur moyenne des terres louées de Blainville et de Boisbriand est de 254 167 \$ (figure 5.43). Il n'est pas possible de faire une estimation du coût moyen de location des terres pour la culture. Premièrement, le recensement ne publie pas les superficies de Blainville et de Boisbriand et deuxièmement, il est impossible de ventiler les terres des bâtiments à partir de cette source d'information.

¹⁶¹ Figures 5.41 à 5.43: adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

Valeur régionale moyenne des terres en culture transigées au Québec¹

Figure 5.44	2012		2011 ^r	Variation 2011-2012 %
	Moyenne \$/ha	Ecart type ² \$/ha	Moyenne \$/ha	
Abitibi-Témiscamingue	—	—	740	—
Bas-Saint-Laurent	3 412	3 180	2 902	18
Capitale-Nationale	—	—	4 544	—
Centre-du-Québec	8 062	3 106	6 456	25
Chaudière-Appalaches	6 354	3 195	6 024	5
Lanaudière	15 929	6 619	12 763	25
Laurentides	14 215	7 706	13 960	2
Mauricie	7 319	3 231	6 332	16
Montérégie-Est	18 210	7 539	13 082	39
Montérégie-Ouest	18 222	5 200	15 165	20
Outaouais	4 244	1 624	3 574	19
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 770	2 741	3 655	3

1 : Minimum de huit transactions par région par année.

2 : L'écart type est un indicateur de la dispersion des données autour de la moyenne. Un écart type élevé signifie que les transactions répertoriées dans cette région comportent des valeurs à l'hectare qui s'éloignent beaucoup de la moyenne.

r : Données révisées à la suite de la réception de transactions additionnelles pour cette période.

Source : La Financière agricole du Québec, compilation du Groupe AGÉCO.

Quelle est la valeur d'un hectare de sol dans la MRC de Thérèse-De Blainville ?

Les données de la Financière agricole de 2011 et de 2012 montrent qu'un hectare de terre en culture se négocie à 14 215 \$ pour la région des Laurentides et 15 929 \$ pour la région de Lanaudière (figure 5.44)¹⁶². Les groupes de discussions nous permettent de faire une bonne estimation du prix de vente de la terre en culture. Il serait de 20 000 \$ par hectare dans la MRC de Thérèse-De Blainville. La rareté des terres, la compétition entre producteurs et la demande par des spéculateurs font gonfler les prix. La valeur des terres de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines se rapproche plus de celles de la région

de Lanaudière que celles de la région des Laurentides à cause du climat et du potentiel de cultures. Les régions capables de produire du maïs et du soya, la Montérégie, Lanaudière et Centre-du-Québec, ont connu en 2012 des augmentations du prix de vente variant de 20 à 39 %. La région de Lanaudière a connu une augmentation de 18 % en 2011 et de 25 % en 2012.

¹⁶² Figure 5.44: Financière agricole du Québec, édition 2013.

http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/docu_publ/etud/econ/vale_terr/vale_terre_2013.pdf

5.10. Endettement

On ne dispose pas de données sur l'endettement des exploitations du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. M. Yvon Boudreau du MAPAQ signait un article dans Le Coopérateur, édition novembre-décembre 2013, portant sur le taux d'endettement des fermes du Québec. Voici la citation :

*Mesuré par le passif en proportion de l'actif à la valeur marchande, le taux d'endettement des fermes au Québec a diminué au cours des récentes années, passant de 28 % en 2009 à 26 % en 2011. Malgré cette diminution, il demeure plus élevé que ceux des fermes ontariennes et de l'ensemble des fermes canadiennes, qui s'établissaient respectivement à 17 et à 18 % en 2011. Ce constat n'est pas nouveau, s'observant depuis plusieurs années.*¹⁶³.

On a obtenu une analyse des données de fermes de la MRC de Thérèse-De Blainville et des régions voisines qui sont membres du Groupe-conseil agricole (GCA) Outaouais-Laurentides¹⁶⁴. Le taux d'endettement pour les fermes de ce regroupement est de 41% et il a baissé à 38% en 2012. En chiffres absolus, l'endettement est à la hausse de plus de 33% entre 2010 et 2012 pour les agriculteurs de ce groupe. La remarque de monsieur Boudreau reste donc pertinente pour la MRC. Sans disposer de données sur le passif de toutes les fermes du territoire, il est impossible de faire un portrait plus juste de cette situation.

Cependant, on peut évaluer la performance des entreprises en comparant le revenu brut sur l'actif et ainsi apprécier la capacité des entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville à faire face à un endettement.

L'enquête financière sur les fermes dresse un portrait comparant les fermes du Québec avec celles de l'Ontario et du Canada sur une période de 5 ans (figure 5.45)¹⁶⁵. Ce ratio est en baisse de 1% pour toutes les régions pour cette période de temps.

Tableau 1

Entreprises agricoles couvertes par l'Enquête financière sur les fermes – Ratio (A)

RATIO (A)	2007	2008	2009	2010	2011
Revenu brut total en pourcentage de l'actif					
Québec	20 %	21 %	22 %	20 %	19 %
Ontario	17 %	18 %	17 %	17 %	17 %
Canada	18 %	19 %	19 %	18 %	18 %
Revenu brut de marché en pourcentage de l'actif (en excluant les paiements de programmé)					
Québec	18 %	19 %	19 %	18 %	18 %
Ontario	16 %	17 %	17 %	16 %	16 %
Canada	17 %	18 %	18 %	17 %	17 %

Figure 5.45

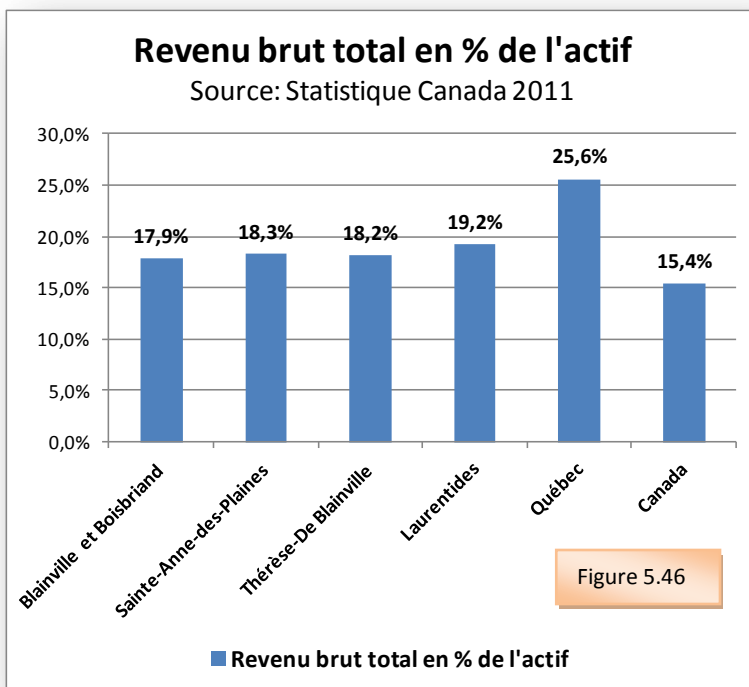
Source : Statistique Canada, Tableau 002-0064 — Enquête financière sur les fermes, bilan de l'agriculture canadienne et régionale. Compilation du MAPAQ.

Ces résultats proviennent de l'Enquête financière sur les fermes (EFF), réalisée chaque année par Statistique Canada. Menée auprès d'un échantillon de 13 000 fermes, dont 2 000 au Québec, l'enquête brosse notamment un portrait financier des fermes enregistrant des revenus bruts de 10 000 \$ et plus.

¹⁶³ Le Coopérateur, édition novembre-décembre 2013; <http://www.lacoop.coop/cooperateur/articles/2013/11/p28.asp>

¹⁶⁴ Jasmine Vincent, agronome, conseillère en gestion, Groupe conseil agricole (GCA) Outaouais-Laurentides. (non publié) <http://www.gcaq.ca/GCA-BassesLaurentides.aspx>

¹⁶⁵ Tableau 5.45: Le Coopérateur, édition novembre-décembre 2013; <http://www.lacoop.coop/cooperateur/articles/2013/11/p28.asp>

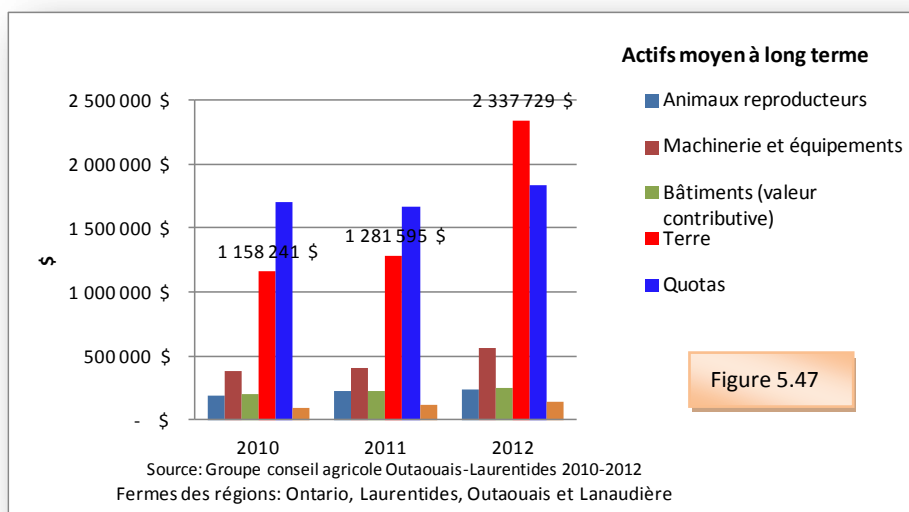


Vous remarquerez que le tableau de l'enquête diffère du graphique (figure 5.46)¹⁶⁶ puisque l'EFF est composée d'un échantillon de 13 000 entreprises agricoles, qu'elle exclut des actifs la valeur des quotas et que les données de Statistique Canada 2011 utilisées incluent toutes les fermes et non seulement celles ayant un revenu brut de 10 000\$ et plus.

Ce pourcentage, pour les fermes du territoire à l'étude, oscille autour de 18 %, et est inférieur au pourcentage des fermes de la région des Laurentides (19.2 %) et de celles du

Québec (25,6 %). Pour le GCA, il était de 17 % en 2010.

La valeur des terres est probablement une des causes de cette différence. À ce titre, les données de la FAQ (figure 5.44) montrent un écart important entre les régions; les terres de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière affichent les valeurs les plus élevées. La valeur des terres du groupe de fermes GCA a doublé entre 2010 et 2012 (figure 5.47).



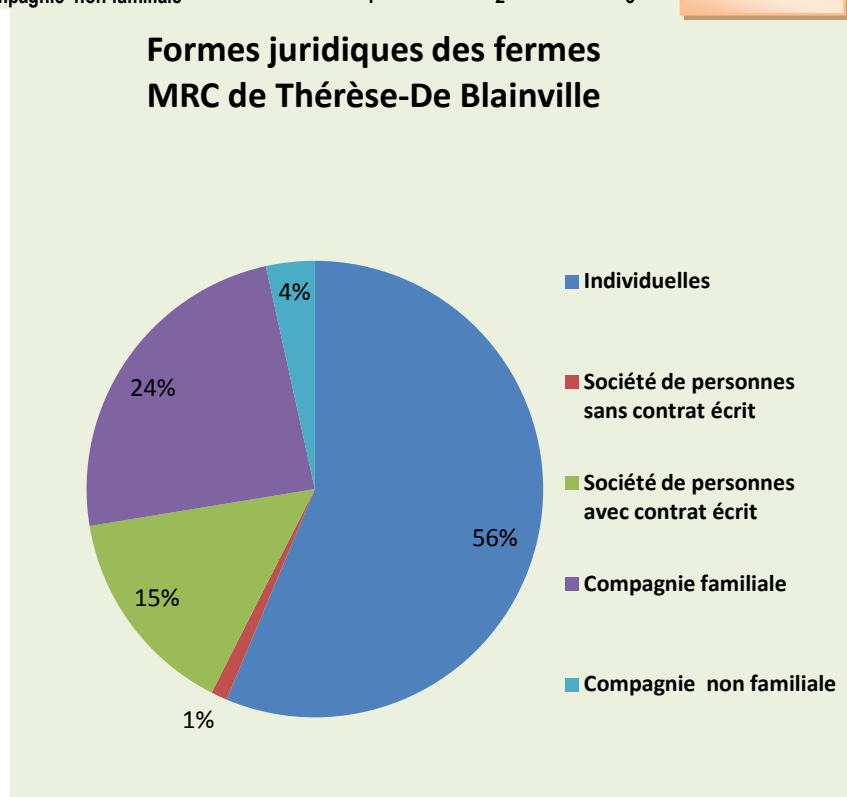
¹⁶⁶ Figures et tableau 5.46 et 5.47: adaptés de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

5.11. Statut juridique des fermes

Selon Statistiques Canada, la forme juridique la plus fréquente est la forme individuelle (56 %). Les compagnies familiales (24 %) et les sociétés de personnes (15 %) sont au deuxième et troisième rang (tableau et figure 5.48). L'intégration graduelle de la relève agricole à l'entreprise est facilitée lorsque la forme juridique est une compagnie ou une société. Des parts de l'entreprise peuvent plus facilement être cédées aux enfants ou à de la relève non apparentée. Notons que les entreprises de Boisbriand et de Blainville sont à 50 % en compagnie.

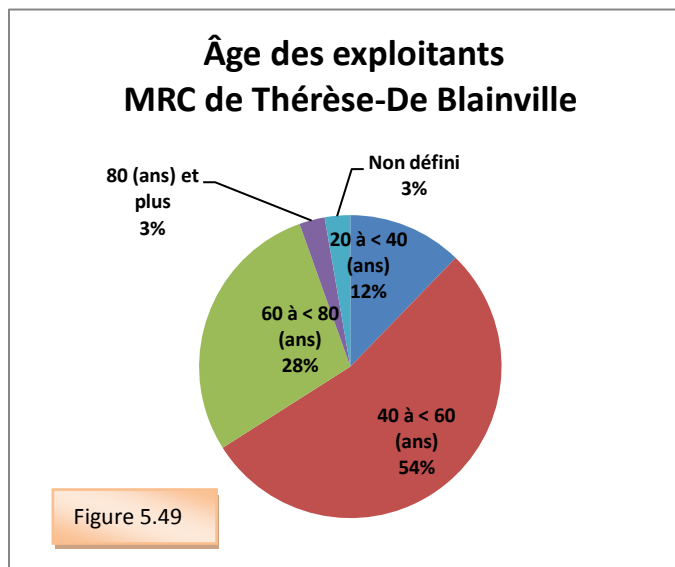
Formes juridiques des fermes	Blainville et Boisbriand	Sainte-Anne-des-Plaines	MRC Thérèse-De Blainville
Individuelles	14	35	49
Société de personnes sans contrat écrit	1	0	1
Société de personnes avec contrat écrit	4	9	13
Compagnie familiale	6	15	21
Compagnie non familiale	1	2	3

Figure 5.48



5.12. Portrait des exploitants agricoles (âge et sexe)

L'âge moyen des exploitants agricoles de la MRC est de 52,3 ans selon les données de Statistique Canada 2001. Il est de 50,0 ans à Sainte-Anne-des-Plaines, et de 57,5 ans pour Blainville et Boisbriand, les statistiques étant regroupées pour ce secteur de recensement. Les exploitants agricoles des Laurentides ont le même âge moyen soit 52,3 ans tandis que les exploitants du Québec affichent 51,4 ans, l'âge le plus bas au Canada. Au Canada, l'âge moyen est de 54,0 ans¹⁶⁷. Les données du MAPAQ présentent l'information par strate d'âge (figure 5.49 et 5.50 [Annexe 13](#))¹⁶⁸. On y voit clairement que Boisbriand a une population agricole plus âgée; 45% des exploitants ont plus de 60 ans et aucun exploitant dans la strate 20 à <40 ans.



Le pourcentage de femmes membres d'une exploitation agricole est de 22 % dans la MRC de Thérèse-De Blainville, contre 29% dans la région des Laurentides et 26% au Québec. Le tableau du MAPAQ (figure 5.51)¹⁶⁹ nous permet de croire que cette situation est associée à l'âge des exploitants; en effet, les strates des exploitants ayant plus de 60 ans et moins de 80 et celle de 80 ans et plus sont moins importantes dans la MRC.

Nombre de membres répartis selon le sexe et les strates d'âge

Figure 5.51	Nb de membres des exploitations agricoles				% des femmes appartenant à cette strate d'âge
	Homme	Femme	Personne morale	Total	
20 à < 40 (ans)	14	4		18	22%
40 à < 60 (ans)	57	22		79	28%
60 à < 80 (ans)	36	6		42	14%
80 (ans) et plus	4			4	0%
Non défini	2		2	4	0%
Total	113	32	2	147	22%

Il peut y avoir plus d'un membre par exploitation.

¹⁶⁷ Adapté de Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

¹⁶⁸ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

¹⁶⁹ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

5.13. Relève Agricole

Les statistiques du MAPAQ (figure 5.52)¹⁷⁰ sur les membres des entreprises agricoles donnent un aperçu de cette population d'exploitants agricoles. Tant à Sainte-Anne-des-Plaines qu'à Blainville, on observe une répartition saine et une relève agricole bien présente. Il en est tout autrement à Boisbriand où il n'y a pas d'exploitant dans la tranche des 20 à 39 ans. Les personnes de plus de 60 ans comptent pour 45 % alors que pour les deux autres villes, cette proportion est de 29,1%.

Nombre de membres répartis selon les strates d'âge et la municipalité

Figure 5.52	Boisbriand	Blainville	Sainte-Anne-des-Plaines	Total
20 à < 40 (ans)		4	14	18
40 à < 60 (ans)	9	12	58	79
60 à < 80 (ans)	7	4	31	42
80 (ans) et plus	2	2		4
Non défini	2	1	1	4
Total	20	23	104	147

Il peut y avoir plus d'un membre par exploitation.

Une analyse sectorielle du MAPAQ, complémenté par un sondage auprès de la relève, confirme le dynamisme de la relève à Sainte-Anne-des-Plaines et à Blainville (figure 5.53)¹⁷¹.

Répartition de la relève agricole selon la municipalité de pour la MRC Thérèse-De Blainville

Municipalité	%
Blainville	23,4
Sainte-Anne-des-Plaines	76,6
Total	100

Figure 5.53

Répartition de la relève agricole établie selon différents groupes d'âge pour la MRC Thérèse-De Blainville

	%
25 - 29 ans	27,3
30 - 34 ans	26,8
35 ans et plus	45,9
Total	100

Répartition de la relève agricole qui s'est établie par un transfert et qui a diversifié ses activités au moment de l'établissement pour la MRC Thérèse-De Blainville

Diversification des activités	%
Non	59,7
Oui	40,3
Total	100

Répartition de la relève agricole établie dont l'entreprise était locataire d'actifs agricoles au moment de leur établissement pour la MRC Thérèse-De Blainville

Locataire d'actifs agricoles	%
Non	53,3
Oui	46,7
Total	100

Répartition de la relève agricole qui s'est établie par un transfert et dont l'entreprise a connu une expansion au moment de l'établissement pour la MRC Thérèse-De Blainville

Expansion de l'entreprise	%
Non	23,8
Oui	76,2
Total	100

	MRC Thérèse-De Blainville	Région des Laurentides
Plus haut diplôme	%	%
Aucun	0	9
DES	17	13
DEP	56	24
AEC	0	5
DEC	27	31
DEU	0	17
Total	100	100

¹⁷⁰ MAPAQ, *Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)*

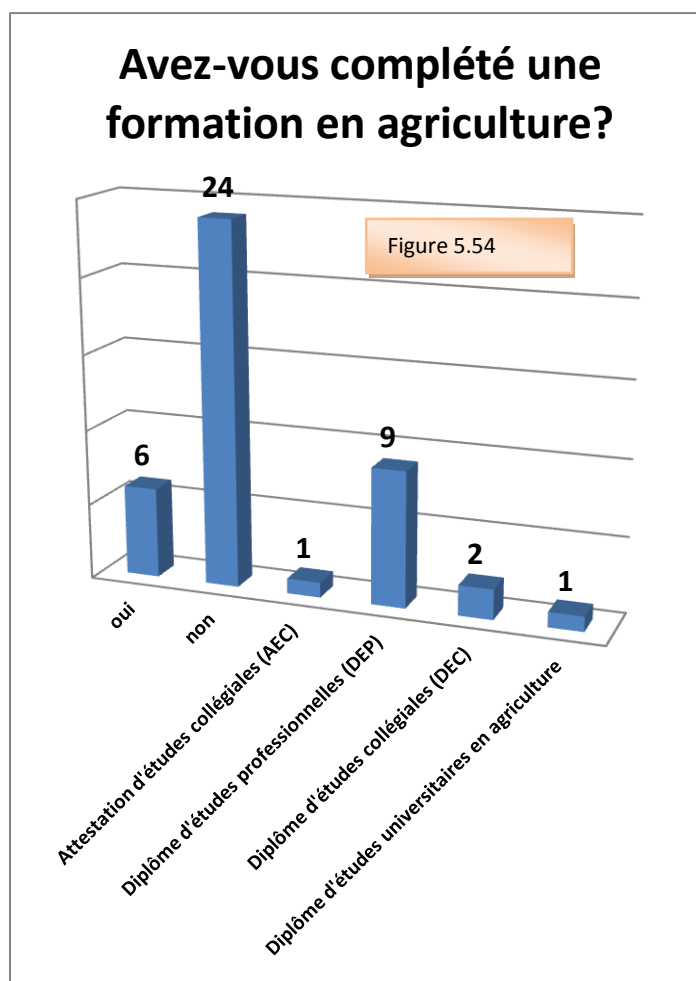
¹⁷¹ Recensement sur la relève agricole, édition 2011 et fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version certifiée 2010, MAPAQ, Direction des politiques et des analyses sectorielles, le 06/08/2013

Sur le total de membres d'exploitations enregistrées au MAPAQ dans la MRC (il peut avoir plus d'un membre par exploitation), 12 % ont moins de 40 ans. En comparaison, cet indicateur s'élève à 15 % pour Mirabel. À l'intérieur de la MRC de Thérèse-De Blainville, on observe une importante disparité de cet indicateur selon la municipalité: 0% pour Boisbriand, 17 % pour Blainville et 13 % pour Sainte-Anne-des-Plaines.¹⁷²

L'âge n'est pas la cause, mais elle est plutôt la manifestation du problème. Les causes sont multiples et certaines d'entre elles ont été énoncées par les producteurs en groupes de discussion¹⁷³ :

- Prix élevé d'une exploitation et des terres (spéculation)
- Nombreuses heures de travail
- Travail saisonnier
- Très peu de travailleurs québécois intéressés par le travail dans les champs
- Travail difficile
- Travail peu rémunéré pour la charge de travail
- Manque de volonté nécessaire
- Le manque de valorisation de la profession
- "C'est mon fond de pension"

Une majorité des répondants à notre sondage maison¹⁷⁴ auprès des agriculteurs ont indiqué qu'ils n'avaient pas complété une formation en agriculture (24 sur 35) (figure 5.54). Cependant, un certain nombre de formations ont été complétées dans des secteurs complémentaires à la gestion des entreprises agricoles : comptabilité, gestion, mécanique, etc.



¹⁷² Communication personnelle de Claude Paquin MAPAQ

¹⁷³ Groupes de discussion dirigés par la MRC de Thérèse-De Blainville de juin à décembre 2013 pour l'élaboration du PDZA

¹⁷⁴ Sondage postal réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

En fonction de la scolarisation pertinente à l'exploitation d'une entreprise agricole, le financement agricole peut être bonifié par une subvention à l'établissement. L'aide peut atteindre 50 000\$ par entreprise (figure 5.55) ¹⁷⁵. D'autres formes d'aide peuvent s'ajouter, notamment pour l'assurance stabilisation. C'est donc dire toute l'importance accordée à la formation par la FAQ et le MAPAQ qui la considèrent comme un important facteur de réussite à l'établissement.

Lors du groupe de discussion regroupant des intervenants du monde agricole, en plus des énoncés déjà cités par les agriculteurs, les intervenants ont signalé ceux-ci :

- Problématique de la relève qui est une situation provinciale
- Causes : prix des terres élevé, rentabilisation difficile
- Compétition avec les promoteurs urbains pour les terres
- Absence de valorisation de l'agriculture
- Équité générationnelle entre les enfants dans un contexte de pression urbaine
- La volonté des villes et des citoyens à conserver la zone agricole est à questionner
- Il faut mettre en relation le dézonage et les difficultés à trouver une relève agricole
- Activités économiques plus importantes qu'être propriétaire (alternative : location avec bail de plus de 5 ans)
- L'absence de production animale à Blainville restreint la réintroduction de ce type de production

Le montant de la subvention selon le niveau de la formation

Le montant de la subvention, octroyé à l'entreprise, varie entre 20 000 \$ et 50 000 \$, selon le niveau de scolarité atteint par la personne qui demande la subvention.

Figure 5.55

Subvention à l'établissement selon le niveau de formation

Niveau de formation	Description de la formation	Montant de la subvention
1	Baccalauréat en sciences agricoles ou diplôme d'études collégiales (DEC) en gestion d'exploitation d'entreprises agricoles (GEEA) ou l'équivalent	50 000 \$
2	Baccalauréat en administration ou en biologie ou autres formations admissibles ou diplôme d'études collégiales (DEC) en administration	30 000 \$
3	Baccalauréat ou diplôme d'études collégiales dans un autre domaine ou attestation d'études collégiales (AEC) ou diplôme d'études professionnelles (DEP) en agriculture. S'il s'agit d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou autre diplôme d'études professionnelles, il doit être combiné à une formation agricole comprenant 25 unités ou crédits de niveau collégial ou universitaire.	20 000 \$

Ce même sondage nous indique que la majorité de la relève agricole a un diplôme d'études professionnel DEP (56%). La MRC affiche moins de membres de la relève qui ont des diplômes d'études supérieures. Comme il s'agit d'un sondage, ces chiffres ne reflètent pas la population entière; on nous a signalé que certains membres de la relève de la MRC ont une formation de niveau universitaire.

¹⁷⁵

http://www.fadq.qc.ca/financement/la_releve_agricole/la_releve_agricole/appuis_financiers/subvention_a_letablissement.html

5.14. Main-d'œuvre agricole

La main-d'œuvre familiale est utilisée dans 83 des 89 entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville. 30 entreprises emploient de la main-d'œuvre non familiale provenant du Québec et 14 ont recours à des travailleurs hors Québec (figure 5.56) ¹⁷⁶. Le secteur des petits fruits, des légumes frais et des cultures abritées sont ceux qui demandent le plus de main-d'œuvre. Le sondage maison (figure 5.57) ¹⁷⁷ apporte une vision partielle de la quantité de main-d'œuvre qui est embauchée sur les fermes. Pour 35 des 89 fermes, le nombre d'emplois salariés est de 129 à temps plein et 115 à temps partiel. Il y a 33 employés non-salariés. Il n'est pas possible d'extrapoler ces données à l'ensemble des entreprises. Les données de Statistique Canada de 2011 indiquent que 39 entreprises ont versé des salaires; 22 entreprises ont payé 1 418 715 \$ à des membres de la famille et 29 entreprises ont payé 2 991 043 \$ à des personnes autres que des membres de la famille.

Figure 5.56

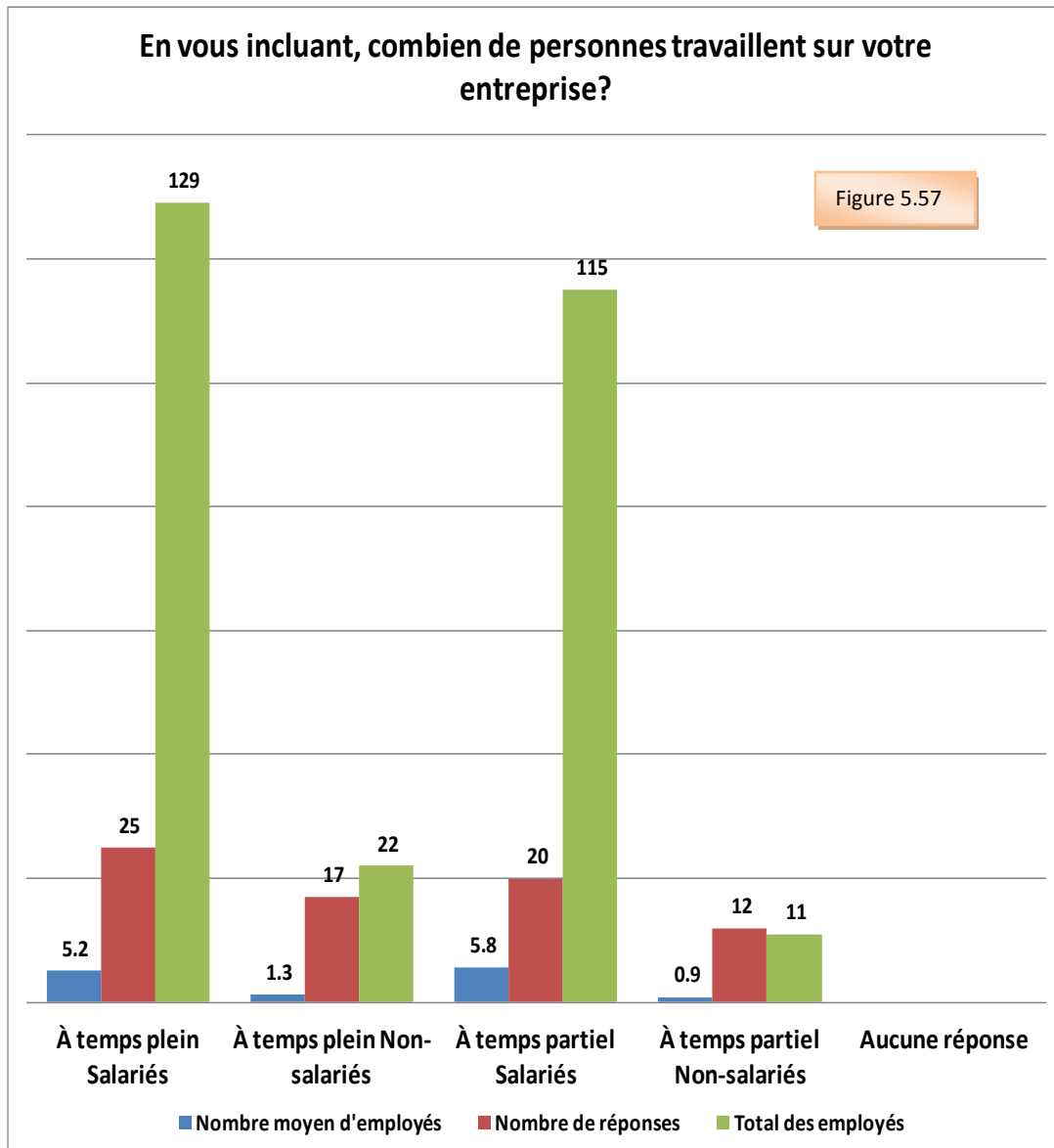
Types de main-d'œuvre employés par les exploitations, en fonction de l'activité principale de celles-ci

Activité principale	Main-d'œuvre familiale	Main-d'œuvre non-familiale		Total
		du Québec	hors Québec	
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	18	4		18
Autres fruits	16	9	4	17
Autres légumes frais	12	4	4	13
Fourrages	10	1		10
Bovins laitiers et production laitière	8	3		8
Cultures abritées	4	6	4	6
Autres sources de revenu	3			3
Chevaux	2	1		3
Porcs	2	1		3
Horticulture ornementale	2	1	1	2
Acériculture	1			1
Apiculture	1			1
Aquaculture en eau douce et en eau marine	1			1
Bovins de boucherie	1			1
Pommes de terre	1			1
Poulets et dindons	1			1
Total	83	30	13	89

Note: les exploitations peuvent employer plus d'un type de main-d'œuvre.

¹⁷⁶ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

¹⁷⁷ Sondage postal réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013



Lors des groupes de discussions ¹⁷⁸, les agriculteurs ont expliqué que la main-d'œuvre hors Québec était nécessaire. Ces travailleurs consentent à faire les travaux au champ et les longues heures qui sont essentielles à ce secteur économique. Peu de travailleurs québécois sont rompus à cette corvée; ces derniers font parfois quelques jours et quittent laissant l'exploitant coincé entre un champ qui n'est pas récolté et des clients qui attendent les produits. Les caprices de la culture, la météo, les insectes et les maladies sont déjà de très gros tracas. En 2010, il y a eu 1 144 travailleurs étrangers temporaires dans la région des Laurentides, en hausse de 11,5% par rapport à 2009 selon le rapport produit par AGRCarrières du 15 août 2013 (figure 5.58) ¹⁷⁹.

¹⁷⁸ Groupes de discussion dirigés par la MRC de Thérèse-De Blainville de juin à décembre 2013 pour l'élaboration du PDZA

¹⁷⁹ Portrait du marché du travail du secteur de la production agricole Région des Laurentides Région de Laval, 15 août 2013, ISBN : 978-2-922731-84-2 (PDF) <http://www.agricarrieres.qc.ca/pages/LaurentidesLaval.pdf>

Portrait du marché du travail du secteur de la production agricole – Région du Centre-du-Québec

L'organisme FERME produit annuellement des statistiques sur le nombre de travailleurs étrangers temporaires intégrés selon les programmes PTAS et PC/D dans le secteur de l'agriculture. On note que plus de 1 000 étrangers temporaires ont été accueillis dans la région des Laurentides pour les années 2009 et 2010.

Année	PTAS	P C/D	Total
2009	509	517	1 026
2010	578	566	1 144

Source : Données reproduites FERME

Secteur	Main-d'œuvre	% de la main-d'œuvre totale
1 Horticulture	5 050	63 %
2 Bovins laitiers	790	10 %
3 Bovins de boucherie	465	6 %
4 Acériculture	355	4 %
5 Céréales, oléagineux et autres grains	260	3 %
% de la main d'œuvre total du secteur		86 %

Figure 5.58

Les salaires versés aux membres de la famille totalisent 1,42 M\$ et ceux versés aux autres personnes 2,99 M\$ pour l'année fiscale 2010 (figure 5.59) ¹⁸⁰. La proportion des entreprises qui versent un salaire aux membres de la famille est semblable à celle des Laurentides, mais elle est inférieure à celle du Québec et très différente de l'ensemble du Canada qui est de 9 % seulement. La proportion des entreprises qui versent un salaire aux autres personnes (33 %) est plus élevée que celles des Laurentides et du Québec (28 %) et très supérieure à celle de l'ensemble du Canada (20 %). Si l'apport salarial du secteur agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville est proportionnellement plus grand que la moyenne de la région des Laurentides et du Québec, c'est surtout à cause des productions de petits fruits, de légumes frais et des cultures abritées.

	Thérèse-De Blainville	Laurentides	Québec	Canada
Nombre de fermes déclarantes	87	1390	29437	205730
Nombre d'entreprises	22	340	9309	18148
Salaires aux membres de la famille	1 418 715 \$	13 596 847 \$	347 815 922 \$	1 675 509 944 \$
Nombre d'entreprises	29	384	8146	42103
Salaires aux autres personnes	2 991 043 \$	32 121 580 \$	495 993 010 \$	2 691 507 612 \$

Source: Statistique Canada recensement 2011

	Thérèse-De Blainville	Laurentides	Québec	Canada
Nombre d'entreprises	25%	24%	32%	9%
Salaires aux membres de la famille \$/ferme	64 487 \$	39 991 \$	37 363 \$	92 325 \$
Nombre d'entreprises	33%	28%	28%	20%
Salaires aux autres personnes \$/ferme	103 139 \$	83 650 \$	60 888 \$	63 927 \$

Source: Statistique Canada recensement 2011

¹⁸⁰ Recensement sur la relève agricole, édition 2011 et Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, version certifiée 2010, MAPAQ, Direction des politiques et des analyses sectorielles, le 06/08/2013

Le rapport produit par AGRlcarrières montre que les ouvriers de serres et de pépinières ont un salaire plus élevé que ceux des autres salariés agricoles des Laurentides et qu'il est plus élevé pour cette catégorie que pour l'ensemble du Québec pour l'année 2005 (figure 5.60) ¹⁸¹.

Figure 5.60

Tableau 2.14 : Revenu annuel moyen pour certaines professions

	CNP	Profession	Niveau de compétence	Laurentides	Ensemble du Québec
Agriculture	8251	Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles	Technique	23 000 \$	22 000 \$
	8253	Surveillants d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés dans l'élevage du bétail	Technique	20 000 \$	25 000 \$
	8254	Propriétaires-exploitants et gestionnaires de pépinière et de serre	Technique	Non publié	40 000 \$
	8431	Ouvriers agricoles	Intermédiaire	21 000 \$	22 000 \$
	8432	Ouvriers de pépinière et de serre	Intermédiaire	24 000 \$	19 000 \$
	8611	Manœuvres agricoles	Élémentaire	20 000 \$	19 000 \$

5.15. Scolarité des exploitants agricoles

Même si une majorité des répondants au sondage maison ont indiqué qu'ils n'avaient pas complété une formation en agriculture (figure 5.61) ¹⁸², plusieurs exploitants ont suivi des formations variées; certains exploitants ayant même des diplômes de niveau universitaire. Le sondage maison permettait aux participants de signaler les autres formations qu'ils avaient complétées; en voici la liste :

- École d'agriculture à Sainte-Martine
- DEC en comptabilité
- DES – formation générale
- BAC école normale enseignement technique
- AEC gestion d'entreprises agricoles
- DEP mécanique
- BAC en enseignement technique
- Centre de formation rurale à Sherbrooke

Avez-vous complété une formation en agriculture?

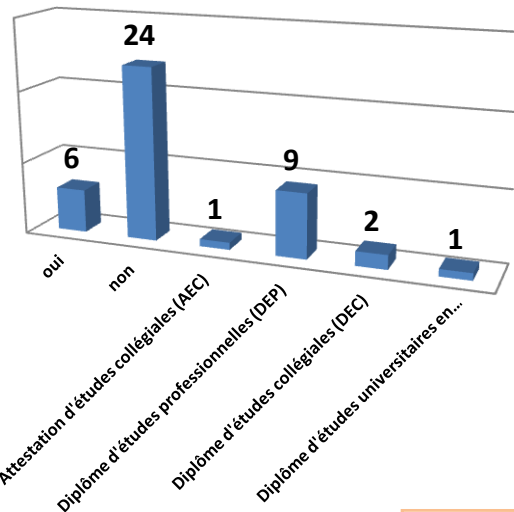


Figure 5.61

¹⁸¹ AGRlcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, Portrait du marché du travail du secteur de la production agricole Région des Laurentides Région de Laval, 15 août 2013, ISBN : 978-2-922731-84-2 (PDF) <http://www.agricarrieres.qc.ca/pages/LaurentidesLaval.pdf>

¹⁸² Sondage postal réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

**Tableau 2.17 : Évolution du nombre de diplômés –Laurentides
Programmes de formation professionnelle reliés à l'agriculture**

Code	Programme	Évolution du nombre de diplômés				
		2006	2007	2008	2009	2010 ^a
5167	Production laitière	7	9	7	6	6
5168	Production de bovins de boucherie	2	5	2	1	3
5210	Production horticole	23	16	14	13	16
5254	Grandes cultures	-	-	-	-	-

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Veille sectorielle
2010^a : Les données sont partielles pour l'année 2010

Figure 5.62

Le rapport produit par AGRlcarrières nous informe qu'il y a eu une baisse des diplômés des programmes de formations professionnelles reliées à l'agriculture entre 2006 et 2010 (figure 5.62) ¹⁸³. Le programme de production horticole était celui qui attirait le plus de personnes; il s'agit du plus important secteur d'embauche de la région avec 63 % de la main-d'œuvre. Le rapport souligne que le secteur agricole est en compétition pour la main-d'œuvre, puisque la taille des entreprises agricoles est à la hausse et que les besoins en main-d'œuvre sont en augmentation. Ces entreprises devront donc mettre en valeur le milieu de travail agricole et rendre les emplois plus compétitifs; en bref, ils devront innover. Ces formations s'adressent autant aux travailleurs agricoles qu'à de futurs exploitants ou encore à des propriétaires qui veulent se perfectionner.

En septembre 2001, un rapport du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole de l'UPA a publié un rapport basé sur une revue de littérature intitulée: *Avantages de la formation agricole et son impact sur la rentabilité des fermes*. Le rapport conclut que le taux d'abandon est moins élevé et les revenus sont plus importants pour les exploitants ayant eu de la formation agricole (figure 5.63) ¹⁸⁴.

Figure 5.63

La formation agricole augmente les chances de succès à l'établissement et réduit les risques d'abandon de la ferme. Le taux d'abandon n'est que de 3,1 % pour ceux ayant ce type de formation contre 28,8 % chez ceux ne l'ayant pas (Fiche 7, GREPA 1987).

Dans le secteur agricole en particulier, seulement 8 % du groupe des exploitants ayant moins qu'une neuvième année gagnent plus de 50 000 \$ de revenu annuel alors que ce sont 27 % du groupe de ceux qui ont un diplôme universitaire qui ont ce revenu. De plus, ces derniers représentent le quart de l'ensemble du groupe de ceux qui gagnent 50 000 \$ et plus alors qu'ils ne comptent que pour 10 % de tous les exploitants (Fiche 3 - Statcan).

¹⁸³ AGRlcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, Portrait du marché du travail du secteur de la production agricole Région des Laurentides Région de Laval, 15 août 2013, ISBN : 978-2-922731-84-2 (PDF)
<http://www.agricarrieres.qc.ca/pages/LaurentidesLaval.pdf>

¹⁸⁴ Emploi Québec, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, Avantages de la formation agricole et son impact sur la rentabilité des fermes, septembre 2001, ISBN 2-922731-14-6

6. Secteurs secondaires, tertiaires et commercialisation

Résumé du chapitre 6

Près de 40 % des exploitations agricoles de la MRC sont engagées dans la transformation, la commercialisation en "circuits courts" et l'agrotourisme.

La MRC est dans une position géographique privilégiée notamment pour la mise en marché des produits agricoles; elle est à proximité de la métropole et est traversée par des axes routiers importants.

Une importante concentration de transformateurs, de grossistes et de détaillants est à moins de 50 km des fermes.

Il y a 37 entreprises de transformation de produits agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville, dont 6 dans le secteur des petits fruits et des légumes

Les plus importants centres de distributions de produits alimentaires du Québec sont à moins de 50 km de la MRC de Thérèse-De Blainville. Les trois grands joueurs de l'alimentation du Québec, Loblaw/Provigo, Sobeys/IGA et Metro ont des entrepôts à Chomedey, Terrebonne et Rivières-des- Prairies.

Ce ne sont pas tous les exploitants agricoles qui connaissent les exigences de ces marchés. Un dialogue entre les agriculteurs et les grossistes, transformateurs et restaurateurs est à initier pour faciliter la connaissance des uns et des autres.

On compte 167 établissements de restauration sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Plusieurs marchés publics ont eu une vie éphémère. Six marchés publics locaux ont fermé leurs portes depuis 2010 dans la région. Le marché de Rosemère dans la MRC, les marchés de Saint-Jérôme, Saint-Eustache, Terrebonne et Mascouche sont les seuls qui sont actifs.

L'agriculture pourrait être plus valorisée. Il n'y a pas de route gourmande ni de signalisation particulière pour guider les clients vers le secteur agricole.

6.1. Activités complémentaires ou non conventionnelles à l'agriculture

Il n'y a pas de cueillette de matières non ligneuses en forêt autres que celles qui sont faites pour des fins personnelles ou de loisirs. Cependant, le secteur est en émergence. En 2009, Biopterre publiait une étude sur le potentiel de commercialisation des champignons forestiers sauvages. Dans cette publication, on y voit une carte des zones de



Légende :

-  : Zone de cueillette
-  : Poste d'achat
-  : Zone de cueillette potentielle peu ou pas explorée

Figure 6.1

cueillettes et les postes d'achat (figure 6.1) ¹⁸⁵. Trois de ces postes sont à Montréal et dans les Basses-Laurentides. André Fortin évaluait sommairement la valeur économique brute des champignons forestiers du Québec à environ 10 à 30 M\$ annuellement. Seulement 10 personnes au Québec pratiquaient la cueillette commerciale de champignons forestiers en 2008. Les boisés de la MRC pourraient procurer des produits nouveaux et du travail pourvu que des gens s'y intéressent sérieusement. L'université Laval publiait en juin 2011 « *Évaluation de la ressource et perspectives de développement dans le contexte du nouveau régime forestier par Élise Tremblay* » ¹⁸⁶. L'étude portait surtout sur la manière d'évaluer la ressource afin d'en faire un secteur de développement économique. Une des personnes les plus connues dans ce domaine, au Québec et dans la couronne Nord de Montréal, est François Brouillard de Saint-Roch-de-l'Achigan ¹⁸⁷. Il commercialise des champignons et des plantes non ligneuses.

6.2. Transformation alimentaire

Selon les statistiques du MAPAQ, près de 40 % des exploitations agricoles de la MRC sont engagées dans de la transformation, de la commercialisation en "circuits courts" ou de l'agrotourisme (figure 6.2) ¹⁸⁸. Une seule entreprise agricole déclare des activités de transformation alimentaire; cette entreprise est en production de grand gibier (figure 6.3 [Annexe 15](#)). Peu d'entreprises en transformation (5 sur 89) comptent des membres de l'exploitation qui sont de la relève agricole (moins de 40 ans). Les agriculteurs, qui ont participé au groupe de discussion, ont exprimé leur vision sur ce sujet :

L'entreprise qui a plusieurs années d'existence a probablement dégagé des marges de manœuvre permettant de faire des investissements pour accéder à ce palier d'activité économique. Il est plus difficile, pour une jeune entreprise, de réaliser les investissements de production et de transformation simultanément et, de surcroît, maîtriser la production, la transformation et la mise en marché. La génération montante qui peut compter sur l'appui des parents aura un net avantage et pourra accéder plus facilement à ce palier parfois plus lucratif du secteur agricole.

¹⁸⁵ Biopterre, Analyse de commercialisation des champignons forestiers sauvages à potentiel commercial du Québec, projet AF-08-021, MAMROT, mai 2009. http://www.biopterre.com/medias/public/ldv_4b1fd3d4cb1b6_RapportAF-08-021Portraitdelasituationactuellefr.pdf?phpMyAdmin=x%2CheaiQ6owvXaxyRhb33pv4tz9

¹⁸⁶ Tremblay, Élise, Évaluation de la ressource et perspectives de développement dans le contexte du nouveau régime forestier, juin 2011, U. Laval http://www.plg.ulaval.ca/giraf/tremblay_e_2011.pdf

¹⁸⁷ <http://jardinsauvages.com/>

¹⁸⁸ Figure 6.2; figures 6.3 et 6.4 voir annexe 15: Sondage postal réalisé par la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des exploitants agricoles de la MRC entre mai et septembre 2013

Il y a 37 entreprises de transformation de produits agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville, dont 6 dans le secteur des petits fruits et des légumes (figure 6.4 [Annexe 15](#)). La Société de développement économique de Thérèse-De Blainville (SODET) ¹⁸⁹ dispose d'un répertoire des entreprises. On y compte 15 entreprises de transformation des aliments.

Nombre d'exploitations actives en transformation, mise en marché de type "circuit court" et agrotourisme, réparties selon l'âge des membres de l'exploitation

Figure 6.2

Caractéristiques de l'exploitation	20 à < 40 (ans)	De tous âges	Pourcentage de ce type d'expl. comprenant un membre de 40 ans et moins
Faisant de la vente en marché public	4	16	25%
Offrant de l'autocueillette	2	13	15%
Ayant un kiosque ferme	3	23	13%
Faisant de la transformation	0	1	0%
Faisant de l'agrotourisme	0	3	0%
Total	5	34	15%

Il peut y avoir plus d'un membre par exploitation.

Source: Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, version décembre 2013.

Pour monsieur Leif Ellefsen Vice-président Chaîne d'approvisionnement de Meilleurs Marques Itée, la priorité est au coût de production.

En entrevue ¹⁹⁰ madame Chantal Morin, adjointe exécutive à la Direction régionale des Laurentides du MEFQ, affirmait que le plus important défi que doit relever l'industrie de la transformation alimentaire a trait aux normes et à la réglementation entourant la transformation, mais que paradoxalement, des normes élevées permettent aux industriels canadiens de mieux se différencier. L'industrie alimentaire canadienne et québécoise se porte bien.

Les provinces qui produisent la plus grande quantité de produits de base et qui comptent le plus de centres de transformation sont l'Ontario et le Québec (qui regroupent deux tiers de l'industrie). Les ventes provenant de l'Ontario s'élèvent à 32,02 G\$, tandis qu'elles se chiffrent à 19,47 G\$ pour le Québec. L'Alberta suit au 3e rang avec des ventes de 10,74 G\$.

Pour les agriculteurs du territoire, Mme Morin pense qu'ils doivent trouver une façon de réduire leurs coûts de production autant que possible, en augmentant l'échelle de leur production. Dans les faits, les industriels achèteront québécois uniquement si la production est, à qualité égale, au même prix.

¹⁸⁹ Source: Charles Le Borgne, SODET. <http://www.sodet.com/mrc-therese-de-blainville/sodet--cld-/mission-mandats.aspx>

¹⁹⁰ Entrevues réalisées par Charles Le Borgne SODET le 4 décembre 2013 voir Annexe 18.

6.3. Distribution alimentaire

Les plus importants centres de distribution de produits alimentaires du Québec sont à moins de 50 km de la MRC de Thérèse-De Blainville. Les trois grands joueurs de l'alimentation du Québec, Loblaw/Provigo, Sobeys/IGA et Metro ont des entrepôts à Chomedey, Terrebonne et Rivières-des- Prairies.

Plusieurs autres centres de distribution ont des entrepôts ou des places d'affaires. Le MAPAQ en a répertorié 65 dans la MRC de Thérèse-De Blainville (figure 6.5)¹⁹¹. Les commerces de détail sont aussi très nombreux, il y a sur le territoire 66 épicerie et 21 hypermarchés selon les données du MAPAQ (figure 6.6).

Figure 6.5

Nombre d'établissements de commerce de gros

Catégorie	Nb d'établissements
Distribution/Grossiste produits laitiers	50
Distribution/Grossiste produits mixtes	9
Distribution/Grossiste fruits et légumes frais	2
Distribution/Grossiste produits carnés	2
Distribution/Grossiste produit d'eau	1
Distribution/Grossiste de succédanés produits du lait	1
Total	65

Nombre d'établissements de commerce de détail

Catégorie	Sous-catégorie	Nb d'établissements
Restauration et détaillant	Épicerie, dépanneur, marché, fruits et légumes	66
	Magasin à rayons/friandises	32
	Hypermarché	21
	Bar laitier	17
	Confiserie/Chocolaterie	8
	Magasin d'aliments naturels	6
	Pâtisserie	6
	Locaux de préparation d'aliments	6
	Boucherie	5
	Boulangerie/pâtisserie dépôt	5
	Vente d'eau en vrac	3
	Charcuterie/Fromagerie	3
	Épicerie/Boucherie	3
Santé animale	Vente, fourniture ou préparation d'aliments	1
Total		182

¹⁹¹ MAPAQ, Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments (2012) et Agence canadienne d'inspection des aliments, liste des établissements de viandes agréés par le gouvernement fédéral et leurs exploitants autorisés (2012).

6.4. Restauration

Le territoire de la MRC regorge de restaurants, casse-croutes et traiteurs qui sont autant de débouchés potentiels pour des produits agricoles dont notamment des produits fins ou qui pourraient se distinguer comme produits du terroir. En plus de la grande population résidente, la MRC de Thérèse-De Blainville est une zone située au piémont d'une des plus grandes zones touristiques du Québec et de l'est du Canada : les Laurentides. La MRC compte 167 établissements de restauration sur son territoire (figure 6.7)¹⁹².

Le potentiel est encore plus grand lorsqu'on examine certains liens d'affaires entre les grandes entreprises de restauration avec franchises et entre l'industrie de la transformation alimentaire. À titre d'exemple, le Groupe St-Hubert inc., qui est situé à Boisbriand, a fait l'acquisition en 2012 de l'entreprise Le Maitre Saladier Inc.¹⁹³. Cette entreprise fabrique des crêpes, des pâtés, des feuilletés, des quiches, des salades, des soupes, et différents desserts. Ces produits sont destinés aux chaînes d'alimentation, aux magasins-entrepôts, aux hôtels, aux restaurants et aux sociétés de transport. Il s'agit là d'une demande importante pour des produits agricoles qui sont ou peuvent être produits ici même.

Figure 6.7

Catégorie	Nb d'établissements
Rest. Serv. Rapide	71
Restaurant	33
Casse-croute	24
Rest. Mets-emporter	17
Traiteur	13
Cabane à sucre - restaurant	4
Bar salon/ taverne	3
Brasserie	2
Total	167

6.5. Marchés publics, événements agroalimentaires et promotion des produits locaux

Que reste-t-il de nos marchés publics ? Plusieurs marchés de la couronne Nord ont eu une vie éphémère. Dans un article du 17 juillet 2013, Vincent Champagne de Radio Canada constatait que six marchés publics avaient fermé leurs portes en moins de trois ans¹⁹⁴. Le marché de Sainte-Thérèse, doté d'infrastructures permanentes, n'a survécu que quelques années avant de fermer vers 2008. Le marché public de Sainte-Anne-des-Plaines a été actif plusieurs étés devant l'église, le Marché de solidarité régionale de Sainte-Anne-des-Plaines, ouvert en 2012, n'est plus. Il ne reste sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville que « L'Autre Marché »¹⁹⁵ situé à Rosemère.

L'Autre Marché est un OSBL (Organisme sans but lucratif) dont la mission est d'organiser des marchés publics et événements durables réunissant la communauté. Il fut fondé en 2008. Outre le marché public de Rosemère, les marchés de Saint-Jérôme, Saint-Eustache, Terrebonne et Mascouche sont actifs.



¹⁹² MAPAQ, Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments (2012)

¹⁹³ <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/exclusif-st-hubert-acquiert-le-maitre-saladier-1032012>

¹⁹⁴ <http://blogues.radio-canada.ca/rive-nord/2013/07/17/fermeture-marches-publics/>

¹⁹⁵ <http://lautre marche.weebly.com/>

La table agroalimentaire des Laurentides ¹⁹⁶ sur son site WEB dispose d'un répertoire des entreprises agroalimentaires. C'est une façon qui permet de réseauter producteurs, acheteurs et transformateurs de produits agricoles.



Des événements festifs, comme Blainville en Fête, permettent une visibilité des entreprises agricoles pour peu que des producteurs et des promoteurs soient présents. C'est le cas de Jean-Mathieu Touchette-Viau ¹⁹⁷ qui y a fait la promotion des produits locaux et de ces points de vente donnant ainsi une grande visibilité aux producteurs et aux commerçants en alimentation. Ce jeune entrepreneur vend du maïs sucré, des



fraises, des framboises, des bleuets et des pommes en installant des kiosques saisonniers sur la propriété de détaillants en alimentation. Il offre des produits locaux et frais du jour. Il avait 10 emplacements en 2013 et compte en opérer 20 en 2014. Il a une entente avec FraiseBec ¹⁹⁸(Sainte-Anne-des-Plaines) pour l'approvisionnement en petits fruits. Il compte ajouter d'autres fruits et légumes, entre autres : concombres,

tomates, melons d'eau, cantaloups et possiblement des fèves, des asperges et des oignons verts.

¹⁹⁶ <http://www.agrolaurentides.qc.ca/>

¹⁹⁷ <http://www.conceptfl.com/>

¹⁹⁸ <http://www.fraisebec.com/historique.php>

6.6. Mise en marché des produits agricoles

La mise en marché des produits agricoles n'est pas chose simple. Les grandes entreprises agricoles peuvent s'entourer de personnes compétentes et dédiées à cette activité vitale pour l'exploitation. Les productions qui sont sous le régime de gestion de l'offre ont mis en place des mécanismes de mise en marché en utilisant leurs forces collectives. Pour les autres productions, le choix du circuit va dépendre de la taille de l'entreprise agricole, de la quantité de produits à offrir et des ententes qui seront conclues entre commerçants et exploitants agricoles. La carte « Agrotourisme » (figure 6.8) situe les kiosques à la ferme, les exploitations offrant la vente en autocueillette et les fermes offrant des activités d'agrotourisme.

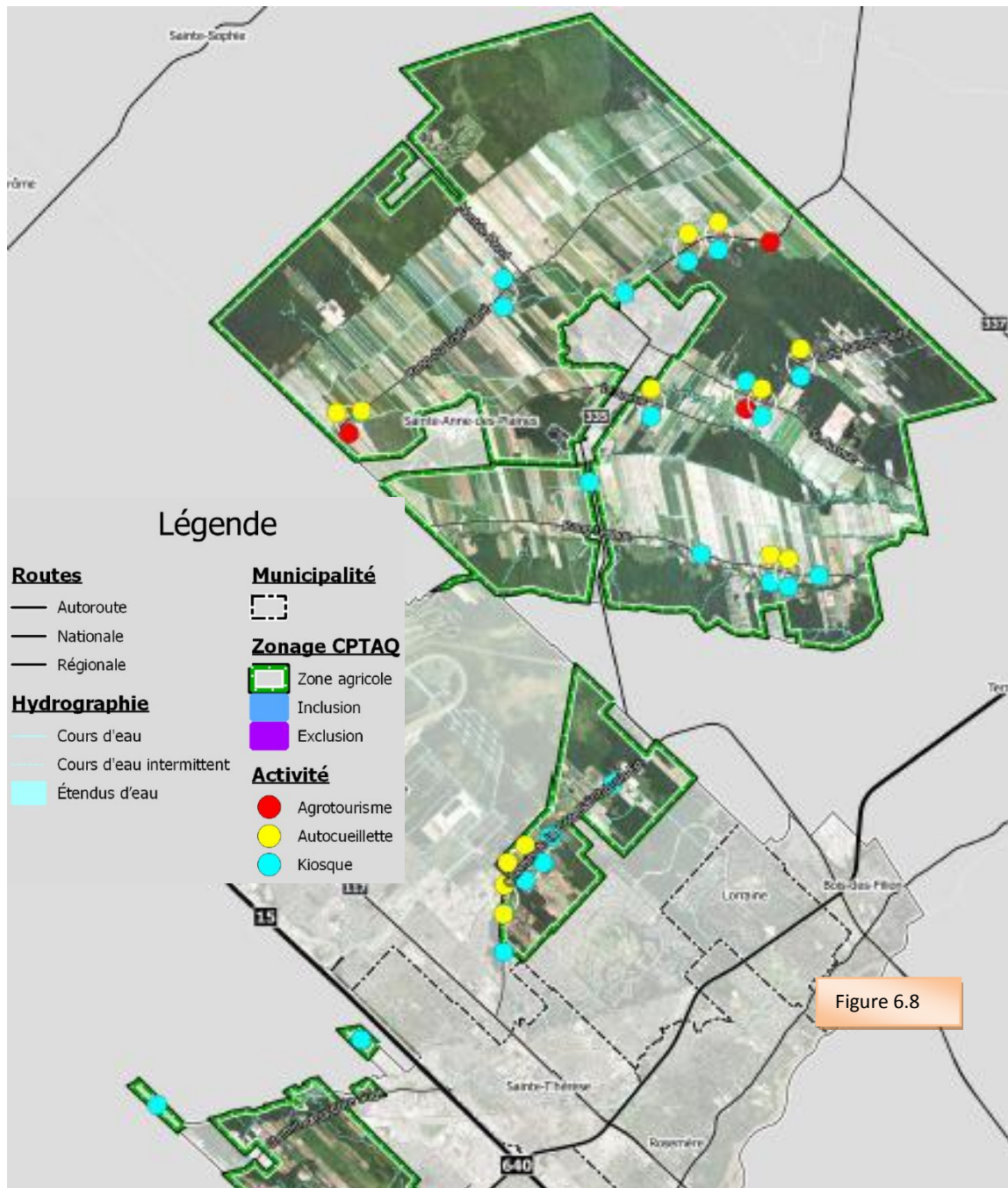


Figure 6.8

De plus en plus d'efforts sont faits pour donner plus de visibilité aux produits du Québec, et aux produits régionaux. Le logo Aliments du Québec, les campagnes publicitaires «Toujours le bon choix» ou «Croquez le Québec» sont aussi associés aux partenaires de la filière de l'alimentation. Les grandes chaînes d'alimentation ont toutes emboîté le pas et affichent de plus en plus les produits locaux et régionaux. En décembre

Tel que publié dans La TCN en région - Ouest du Québec

Plus de produits lanauchois chez Metro

Depuis la dernière semaine de novembre, 12 transformateurs agroalimentaires de Lanaudière voient leurs produits franchir les portes de 4 supermarchés Metro et 2 Super C de la région.

13 décembre 2013
par Richelle Fortin - En Région

2013, les produits de la région de Lanaudière avaient une place de choix et une campagne publicitaire auprès des détaillants METRO¹⁹⁹.



IGA/Sobey's qui a un centre de distribution à Terrebonne au Québec a fait une grande place aux fromages du Québec en 2010 suite à la crise de la listériose²⁰⁰. Promotions, réduction des marges usuelles de la bannière et des détaillants ont avantagé ces produits.

Sobeys Québec, qui possède le vaste réseau de supermarchés IGA, a annoncé hier un projet de mise en valeur des fromages artisanaux du Québec. Une bonne nouvelle pour certains producteurs, qui ont énormément souffert de la crise de la listériose.(...) En tout, la division québécoise de Sobeys a investi plus de 250 000 \$ dans le projet depuis un an.

En mai 2012, Nature-Action Québec publiait «Évaluation du système alimentaire durable en Montérégie»²⁰¹. Cette étude qui compte un certain nombre d'entrevues avec des producteurs et des distributeurs de produits agricoles analyse les rouages complexes du commerce de détail. Un tableau synthèse décortique les opportunités d'affaires et pèse les avantages et les inconvénients inhérents à un circuit de vente (figure 6.9). Il est évident à sa lecture que le choix du circuit approprié dépend de la taille de l'entreprise et du type de produit offert.

Les entrevues que nous avons menées avec des commerçants et des agriculteurs de la MRC de Thérèse-De Blainville mettent en évidence que le choix de vendre à la ferme, de vendre au marché public ou de vendre à un grossiste est un choix personnel puisque chacun de ces choix comporte des obligations que seul l'exploitant est en mesure d'apprécier et d'évaluer s'il en possède les aptitudes.

¹⁹⁹ Rachelle Fortin, La Terre de chez nous, 13 décembre 2013. <http://www.laterre.ca/en-region/plus-de-produits-lanauchois-chez-metro/>

²⁰⁰ Shields, Alexandre | Actualités économiques | 18 juin 2010 | Le Devoir. <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/291112/promotion-des-produits-quebecois-sobeys-mettra-en-valeur-les-fromages-artisanaux>

²⁰¹ Barrios, Gerardo B., Ing. M. Sc., Nature Action, Évaluation du système alimentaire durable en Montérégie, mai 2012. http://nature-action.qc.ca/site/sites/default/files/pdf/Autres/Evaluation_systeme_alimentaire_Monteregie.pdf

Ce qui est moins connu des exploitants cependant, ce sont les conditions de chacun de ces circuits. Voilà une avenue qui pourrait favoriser une meilleure compréhension des attentes des uns et des autres. La formation des exploitants aux rouages de la mise en marché pourrait être un point de départ vers une table d'échanges permettant d'harmoniser les difficultés à la pénétration des produits agricoles locaux.

Figure 6.9 Avantages et inconvénient de l'établissement d'une chaîne de valeur, selon le circuit de distribution ciblé

	Circuits longs						Circuits courts
	Grandes chaînes et leurs magasins corporatifs	Grossistes, emballeurs	Fruiteries, chaînes régionales, magasins indépendants	Chaînes de restaurateurs	Restaurateurs gastronomiques	Service alimentaire institutionnel	Marchés publics, marchés virtuels, ASC, route agrotouristique etc.
Opportunité	Réduite	Réduite	Haute	Réduite	Haute	Moyenne	Non applicable
Avantages	Écoulements de volumes importants	S'occupe des fonctions d'agrégation, de distribution et de marketing	Intérêt pour les produits locaux, intérêt pour les produits frais de haute qualité, attachement à une région, négociation directe avec les propriétaires		Intérêt marqué par les produits sains, artisanaux et de niche, attachement à la région de production	Intérêt pour les produits sains, politique alimentaire avantageuse	
Inconvénients	Centralisation des achats, frais importants liés à la mise en marché, volumes importants pour fournir la chaîne, coûts liés à la réglementation et les exigences de mise en tablette	Bas prix, uniformisation des produits, volumes importants	Perte de flexibilité lorsque structure en chaîne	Centralisation des achats, volumes importants pour fournir la chaîne, bas prix	Petit volume, acheteurs dispersés, marché instable	Système lourd et rigide sur le plan administratif, bas prix	

6.7. Banques alimentaires



Des entreprises agroalimentaires de la MRC de Thérèse-De Blainville sont au nombre des partenaires de Moisson Laurentides : exploitations agricoles, restaurateurs, transformateurs, grossistes et détaillants. Voici comment l'organisme décrit sa mission (figure 6.10)²⁰² :

Moisson Laurentides sollicite et recueille des denrées auprès d'une centaine de fournisseurs agroalimentaires pour les redistribuer ensuite à 82 organismes locaux dûment accrédités répartis dans 8 MRC des Laurentides et dans 2 MRC de Lanaudière: des Moulins et Matawinie. Ces organismes et comptoirs alimentaires s'assurent, à leur tour, de donner nourriture et denrées aux familles de leur communauté qui sont dans le besoin. Résultat : une aide de première nécessité pour combattre la faim et alléger le fardeau financier de ces familles, le temps pour elles d'améliorer leur situation et de devenir à nouveau autonomes.

Figure 6.10

²⁰² <http://www.moissonlaurentides.org/>

7. Exploitation forestière

Résumé du chapitre 7

Les boisés et les plantations forestières de la MRC appartenant aux agriculteurs représentent 1 349 hectares.

Les exploitants agricoles déclarent des ventes de produits forestiers pour seulement 75 828 \$.

Les villes ne recueillent pas d'informations sur ce secteur économique, même si elles émettent des permis de coupes. Le bois d'œuvre et le bois de chauffage sont les deux débouchés des produits forestiers du territoire.

Il n'y a pas de cueillette de matières non ligneuses en forêt autres que celles qui sont faites pour des fins personnelles ou de loisirs . À eux seuls, les champignons forestiers pourraient avoir un apport économique annuel de 30 millions de dollars au Québec

La culture de matières ligneuses n'est pas présente sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. Elle pourrait y prendre place dans les bandes riveraines avec la double fonction de protéger les plans d'eau et de diversifier et d'accroître les revenus de l'exploitation.

Il fut suggéré de louer les bandes riveraines à une entreprise qui y ferait la culture d'arbres à fruits ou à noix. Ces productions sortent du cadre traditionnel de cultures, tant par la production que par la mise en marché. Il y a dans cette idée le germe d'un nouveau créneau.

L'agroforesterie est un concept moins connu encore.

7.1. Superficies forestières de la MRC de Thérèse-De Blainville

Les données sur le couvert forestier de la MRC ont été produites par la CMM et certaines d'entre elles sont accessibles sur le site de l'Observatoire du Grand Montréal (figure 7.1)²⁰³. Ces données sont de 2009. D'autres données sont en voie de publication pour 2014. Boisbriand a la plus faible proportion de couverts forestiers des villes agricoles de la MRC soit 17,8% (figure 7.2)²⁰⁴. Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville affichent plus de 30% de couvert forestier, une cible d'ensemble pour la CMM. La proportion de la superficie boisée, à l'échelle de la MRC, située sur les exploitations agricoles enregistrées est de 23,5%. Les exploitants agricoles, sans être les seuls propriétaires de boisés, ont donc un rôle important à jouer dans la mise en valeur de ce secteur économique. La proportion des boisées de la MRC située en zone agricole est de 63,5 %.

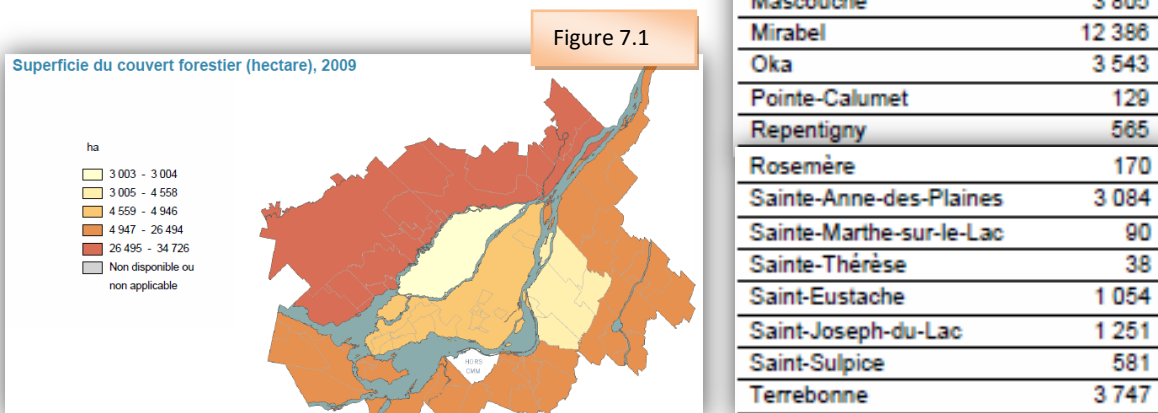


Figure 7.2

Couvert Forestier de la MRC de Thérèse-De Blainville	Pourcentage de la superficie forestière sur la superficie totale terrestre	Superficies forestières Total	Superficies forestières des exploitations agricoles enregistrées	Pourcentage de la superficie forestière des exploitations agricoles enregistrées	Superficies forestières en zone agricole	Pourcentage de la superficie forestière en zone agricole
	%	ha	ha	%	ha	%
Blainville	33.4%	1823	97	5.3%	289	15.9%
Boisbriand	17.8%	470	68	14.5%	342	72.9%
Bois des Filion	8.3%	36	0	0.0%	0	0.0%
Lorraine	20.8%	124	0	0.0%	0	0.0%
Rosemère	16.4%	170	0	0.0%	0	0.0%
Sainte-Anne-des-Plaines	33.4%	3084	1184	38.4%	3015	97.8%
Sainte-Thérèse	4.4%	38	0	0.0%	0	0.8%
Total	28.4%	5745	1349	23.5%	3647	63.5%

²⁰³ <http://observatoire.cmm.qc.ca/swf/indicateursMetropolitains.php>

²⁰⁴ Tableau adapté à partir des données 2009 de la CMM (Observatoire du Grand Montréal).

7.2. Superficies forestières sur les fermes

La superficie en boisés et plantations forestières des exploitations enregistrées est de 1 349 hectares selon le MAPAQ et elle représente 19,5 % de la superficie exploitée (figure 7.3) ²⁰⁵.

Figure 7.3

Seulement 6 fermes de la MRC de Thérèse-De Blainville tirent un revenu provenant de la forêt (figure 7.4) ²⁰⁶. Ces ventes ne comprennent ni l'acériculture ni les arbres de Noël. Le MAPAQ évalue que 8 600 entailles sont faites sur un potentiel de 18 500 pour le secteur acéricole de la MRC. On dénombre 5 entreprises qui exploitent leur érablière sur un potentiel de 8

Boisés et plantations forestières des exploitations agricoles de la MRC Thérèse-De Blainville	
	Hectares
Boisbriand	97
Blainville	68
Sainte-Anne-des-Plaines	1184
Total	1349

répertoriées. C'est à Sainte-Anne-des-Plaines que l'on trouve la majorité des exploitations acéricoles (57 ha), mais elles sont présentes aussi à Boisbriand (3 ha) et à Blainville (14 ha). Enfin, il y a une seule entreprise qui produit des arbres de Noël.

Figure 7.4

Vente de produits forestiers source: Statistique Canada 2011

	Blainville et Sainte-Anne-Blainville	Thérèse-De Blainville	Laurentides	Québec	
# de fermes	2	4	6	99	3954
Ventes de produits forestiers			75 828 \$	607 577 \$	23 570 212 \$
Moyenne \$ par ferme			12 638 \$	6 137 \$	5 961 \$

Le nombre d'emplois forestiers est en baisse dans la MRC (voir figure 2.18). La MRC de Thérèse-De Blainville n'a pas de statistiques sur le nombre de plans d'aménagement forestiers qui ont été produits sur son territoire. La coupe de bois exige pourtant ce document et se traduit généralement par l'émission par la ville d'un permis de coupe. On ne peut donc pas établir le portrait de la foresterie pour la MRC.

7.3. Contribution de la forêt au revenu de l'exploitation agricole

La contribution des ventes de produits forestiers n'est que de 0,1 % (75 828 \$, figure 7.4) et celle des produits acéricoles de 0,3 % (34 805 \$, figure 5.21) des revenus totaux des exploitations agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville.

7.4. Produits forestiers commercialisés par les agriculteurs

Une entrevue téléphonique avec une firme d'ingénieurs forestiers nous a informés que certains exploitants forestiers, exploitants agricoles ou non, vendent du bois d'œuvre à des scieries de la région de Lanaudière. Il se vend aussi beaucoup de bois de chauffage.

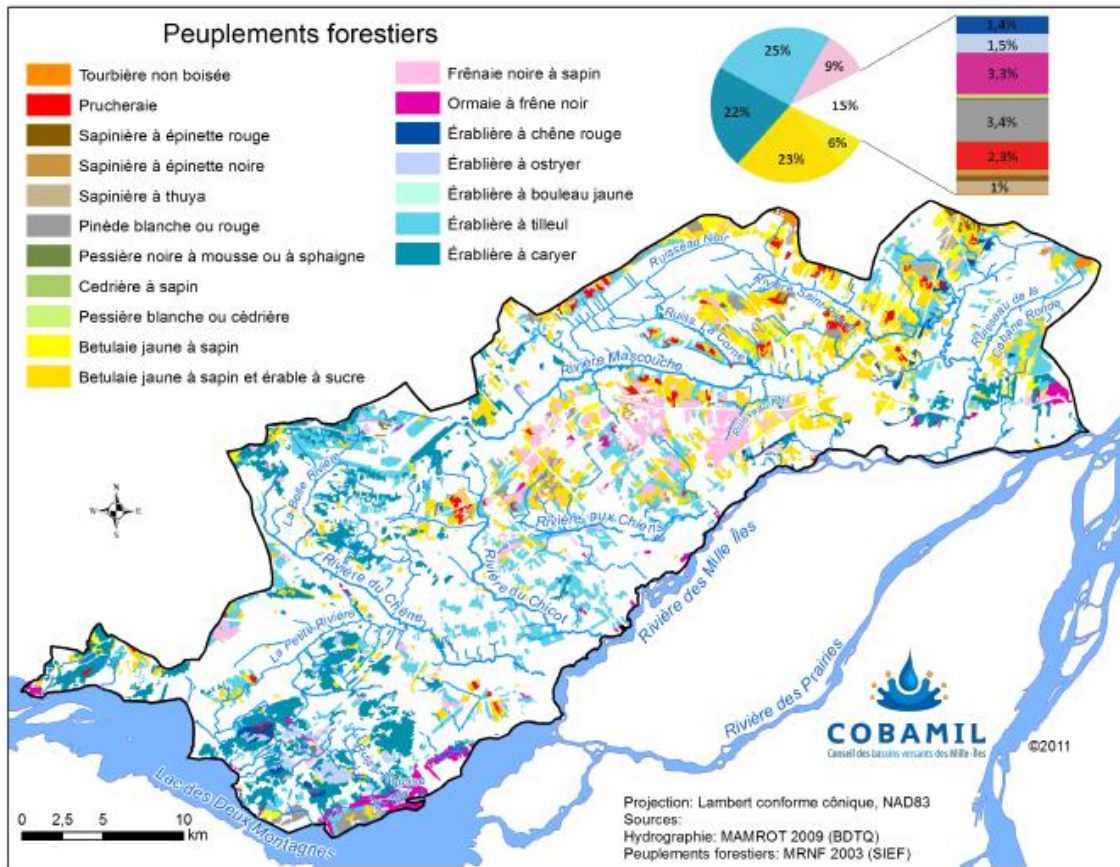
²⁰⁵ MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

²⁰⁶ Adapté de : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue

7.5. Carte forestière

L'érablière à tilleul, l'érablière à caryer et les peuplements de bouleau jaune à sapin et érable à sucre sont les peuplements forestiers dominants (70 %) que l'on retrouve dans les boisés de la MRC de Thérèse-De Blainville (figure 7.5)²⁰⁷. Ces essences ont une bonne valeur commerciale pour le bois de sciage, le bois de chauffage et l'acériculture. Le tilleul est une espèce recherchée par les apiculteurs; à sa floraison de la mi-juillet, il procure un nectar abondant et de grande qualité aux abeilles.

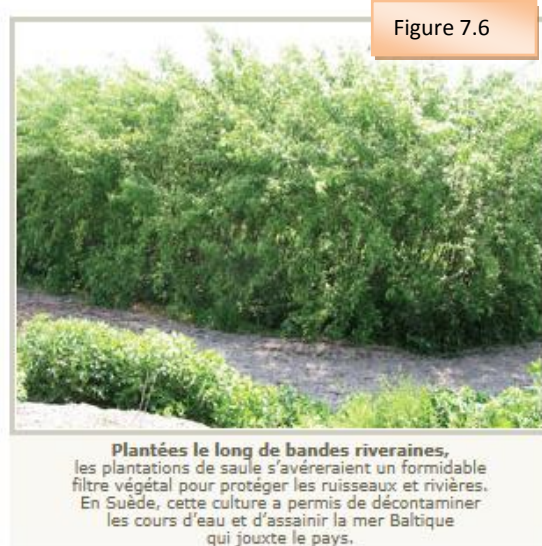
Figure 7.5



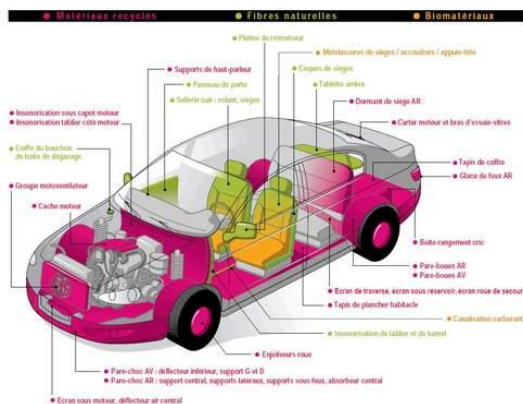
²⁰⁷ Carte : http://www.cobamil.ca/sites/default/files/files/Carte_ecoforestiere.pdf

7.6. Cultures en champ de matières ligneuses ou fibreuses

La culture de matières ligneuses n'est pas présente sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. Elle pourrait y prendre place dans les bandes riveraines avec la double fonction de protéger les plans d'eau et de diversifier et d'accroître les revenus de l'exploitation (figure 7.6) ²⁰⁸. Dans le Coopérateur agricole de novembre-décembre 2013, Nicholas Mesly présente un des pionniers de cette culture : Francis Allard de Saint-Roch-de-l'Achigan dans Lanaudière. Il propose d'introduire cette culture pour en récolter la biomasse et l'utiliser pour chauffer des édifices publics. La récolte de biomasse traditionnelle au champ se fait déjà; la paille de céréale est en grande demande. Elle pourrait s'intensifier par la récolte de tiges de maïs ou de soya pour un usage non traditionnel, celle de la fibre végétale comme la production de panneaux pour la construction d'automobiles. Ce secteur de l'industrie cherche à remplacer les matières plastiques non recyclables pour satisfaire à une exigence européenne (figure 7.7) ²⁰⁹.



Les Matériaux Verts



Biomatériaux, fibres végétales et produits recyclés. Le constructeur PSA Peugeot Citroën se donne deux ans pour tripler la part de matériaux verts qu'il utilise dans ses véhicules. [...] Fabriquer des voitures moins polluantes, c'est bien, mais les concevoir de façon plus écologique c'est encore mieux. Comme d'autres constructeurs, PSA Peugeot Citroën s'est lancée sur cette voie. Il s'agit dans un premier temps de remplacer un maximum de plastiques traditionnels issus de la pétrochimie par des alternatives vertes, à savoir des plastiques recyclés, des fibres naturelles ou des matériaux innovants à base végétale.

Lors du groupe de discussion des intervenants ²¹⁰, il fut suggéré de louer les bandes riveraines à une entreprise qui y ferait la culture d'arbres à fruits ou à noix. Ces productions sortent du cadre traditionnel de cultures, tant par la production que par la mise en marché. Il y a dans cette idée le germe d'un nouveau créneau. Les producteurs y trouveraient leur compte par un meilleur entretien des bandes riveraines et le respect à moindre coût des exigences environnementales. Cette même idée pourrait s'appliquer aux brise-vents, de la conception à la rénovation.

²⁰⁸ <http://www.lacoop.coop/coopérateur/articles/2008/03/p32.asp>

²⁰⁹ <http://environnement.lefigaro.fr/psa-peugeot-citroen-materiaux.html>

²¹⁰ Groupes de discussion dirigés par la MRC de Thérèse-De Blainville de juin à décembre 2013 pour l'élaboration du PDZA

L'agroforesterie est un concept moins connu encore:

« L'agroforesterie est un système intégré de gestion des ressources du territoire qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux. »²¹¹

Appliqué aux grandes cultures l'agroforesterie consiste à planter des arbres de haut calibre pour en faire une production de bois d'œuvre de grande qualité. Les arbres sont plantés en rangées simples, de faible densité et ils sont taillés pour ne pas nuire au passage de la machinerie agricole (figure 7.8)²¹².

Loin d'être une production qui apportera du revenu à moyen terme, c'est le projet d'une vie qui sera récolté par la prochaine génération. Il faudra entre 25 et 50 ans pour passer à la récolte de ce bois de grande valeur.



Figure 7.8

²¹¹ Agriculture et agroalimentaire Canada, Le portrait de l'agroforesterie au Québec, 2007, page 5, # A22-418/2007-1F-PDF, ISBN # 978-0-662-73588-5 : http://www4.agr.gc.ca/resources/prod/doc/terr/pdf/som_portrait_qc_final_f.pdf

²¹² <http://www.actu-environnement.com/ae/news/reconnaissance-agroforesterie-14478.php4>

8. Conclusion

Le secteur agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville est l'un des plus favorisés au Québec. Il dispose de très bons sols, variés et adaptés à une multitude de cultures. La topographie, l'orientation des pentes, le drainage naturel de l'eau observés ici sont des spécificités indispensables qui avantagent les exploitants agricoles de la MRC. La région bénéficie d'un climat qui avoisine celui des régions les plus chaudes du Québec et l'on observe à Boisbriand un microclimat qui pourrait permettre l'introduction de cultures émergentes exigeant un maximum de chaleur et devant être bien protégées du vent et du gel.

L'agriculture qui fut façonnée par une succession d'exploitants agricoles et qui continue d'évoluer avec l'arrivée d'exploitants innovants est variée, dynamique et prospère. La proximité de la métropole et des banlieues est enrichie par le transit des villégiateurs vers la région touristique des Laurentides. C'est là un marché qui est très largement supérieur à l'offre de production du terroir de la MRC.

Il n'est pas étonnant que cette proximité avec un marché aussi grand ait favorisé l'émergence d'une industrie de transformation agroalimentaire et parallèlement, une industrie de la distribution qui vise le Québec tout entier, le Canada et, pour certaines entreprises, le monde. Peu d'entreprises agricoles du Québec sont situées à moins de 50 km d'une telle abondance de débouchés pour leurs produits agricoles.

Certaines terres ne sont pas en cultures malgré tous ces éléments favorables à leur développement. Elles sont à Boisbriand pour la plupart d'entre elles. Avec des prix gonflés par la spéculation, la relève agricole y est en problème. C'est un des enjeux majeurs qui devra faire l'objet d'une recherche de solutions. D'autres enjeux sont à prioriser, notamment: la réduction de la pollution des bassins versants de la MRC, la formation agricole, la cohabitation avec les citoyens près des zones de production, l'utilisation judicieuse des ressources de la forêt et les rotations de cultures restreintes ou surspécialisées.

Diagnostic sommaire²¹³

<p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none">• Très bons sols• Climat très favorable• Proximité des marchés• Secteur horticole dynamique• Fort taux d'occupation des exploitations agricoles à Sainte-Anne-des-Plaines• Concentration d'unités animales en deçà de la capacité de réception des sols	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none">• Plusieurs terres en friche• Baisse de la superficie exploitée par les entreprises agricoles• Spéculation foncière• Mise en marché de proximité peu développée• Relève agricole difficile• Mauvaise qualité des eaux de surface• Agroenvironnement : aménagements insuffisants et pratiques à améliorer• Boisés peu exploités
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none">• Grand potentiel de remise en culture dans certains secteurs de la MRC• Renforcer le maillage entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs• Répondre à la demande locale pour des produits agricoles de proximité• Développer l'agrotourisme (kiosques, route gourmande, etc.)• Développer des productions agricoles innovantes (vignes, noix, champignons, agroforesterie, etc.).• Formation agricole	<p style="text-align: center;">Contraintes</p> <ul style="list-style-type: none">• Conflits d'usages à l'intérieur et au pourtour de la zone agricole• Prolongement de l'autoroute 13 et autres voies de circulation• Projets de nouvelles infrastructures (oléoducs)• Valeurs foncières élevées• Déboisement, pour fin de culture, limité par la réglementation• Importance élevée accordée à la protection des milieux naturels• Aucune réglementation obligeant le maintien en culture dans la zone agricole

²¹³ Diagnostic détaillé en [annexe](#).

Les Annexes

Annexe 1.1²¹⁴

Figure 2.3	Thérèse-De Blainville, MRC Québec (Division de recensement)		
	Caractéristique	Total	Sexe masculin
Chiffres de population et des logements			
Population en 2011 ¹	154 144
Population en 2006 ¹	143 355 ^A
Variation de la population entre 2006 et 2011 (%)	7,5
Total des logements privés ²	59 951
Logements privés occupés par des résidents habituels ³	58 055
Densité de la population au kilomètre carré	747,1
Superficie des terres (en kilomètres carrés)	206,33

Figure 2.4	Thérèse-De Blainville, MRC Québec (Division de recensement)		
	Caractéristique	Total	Sexe masculin
Langue maternelle détaillée			
Langue maternelle détaillée - Population totale à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel ¹⁹	152 640	74 990	77 650
Réponses uniques	150 345	73 850	76 490
Anglais	6 250	3 255	2 995
Français	133 980	65 445	68 535
Langues non officielles	10 115	5 155	4 960

²¹⁴ Figures 2.3 à 2.7. Statistique Canada. 2012. Blainville, Québec et Québec. Profil du recensement, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

Annexe 1.2

Figure 2.5	Boisbriand, V Québec (Subdivision de recensement)		
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Caractéristique			
Chiffres de population et des logements			
Population en 2011 ^[1]	26 816
Population en 2006 ^[1]	26 468 ^A
Variation de la population entre 2006 et 2011 (%)	1,3
Total des logements privés ^[2]	10 337
Logements privés occupés par des résidents habituels ^[3]	9 940
Densité de la population au kilomètre carré	966,4
Superficie des terres (en kilomètres carrés)	27,75
Caractéristiques selon l'âge			
Population totale selon l'âge ^[4]	26 820	13 250	13 565

Figure 2.5	Blainville, V Québec (Subdivision de recensement)		
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Caractéristique			
Chiffres de population et des logements			
Population en 2011 ^[1]	53 510
Population en 2006 ^[1]	46 493
Variation de la population entre 2006 et 2011 (%)	15,1
Total des logements privés ^[2]	19 272
Logements privés occupés par des résidents habituels ^[3]	18 732
Densité de la population au kilomètre carré	971,1
Superficie des terres (en kilomètres carrés)	55,10

Figure 2.7	Sainte-Anne-des-Plaines, V Québec (Subdivision de recensement)		
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Caractéristique			
Chiffres de population et des logements			
Population en 2011 ^[1]	14 535
Population en 2006 ^[1]	13 001
Variation de la population entre 2006 et 2011 (%)	11,8
Total des logements privés ^[2]	5 185
Logements privés occupés par des résidents habituels ^[3]	5 014
Densité de la population au kilomètre carré	156,6
Superficie des terres (en kilomètres carrés)	92,81

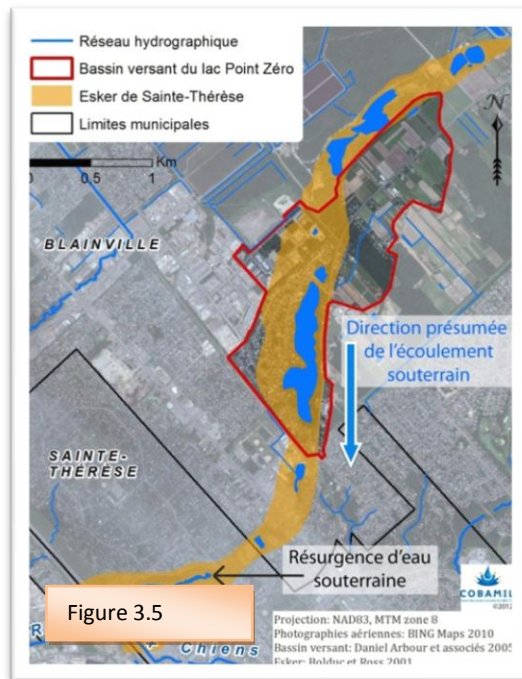
Annexe 2.1

Extraits de:

Glacio-isostasie et évolution de l'argile marine et des matériaux parentaux des sols sur le bouclier Laurentidien et les basses terrasses des rivières Pré-Outaouais et des Outaouais ainsi que du Fleuve Saint-Laurent ²¹⁵

(...) Dans la zone de Saint-Canut, Saint-Jérôme et Saint-Janvier, les eaux de cette rivière s'étalent sur 8 km de largeur. De Saint-Janvier à Sainte-Anne-des-Plaines, le talus argileux formant l'ancienne berge sud de cette première rivière est bien en évidence et par endroits atteint jusqu'à 7 m de hauteur. Voilà qui démontre bien la présence antérieure d'une rivière à tous ces endroits. (...)

(...) À partir de Saint-Jérôme, la 1^{re} rivière Pré-Outaouais s'écoulait vers l'est en passant par Sainte-Anne-des-Plaines et Laplaine pour aboutir au nord de Mascouche à l'endroit où se trouve actuellement le talus de la rive gauche des deux premiers parcours de rivière orientés vers le nord-est entre Terrebonne et l'Épiphanie. (...)



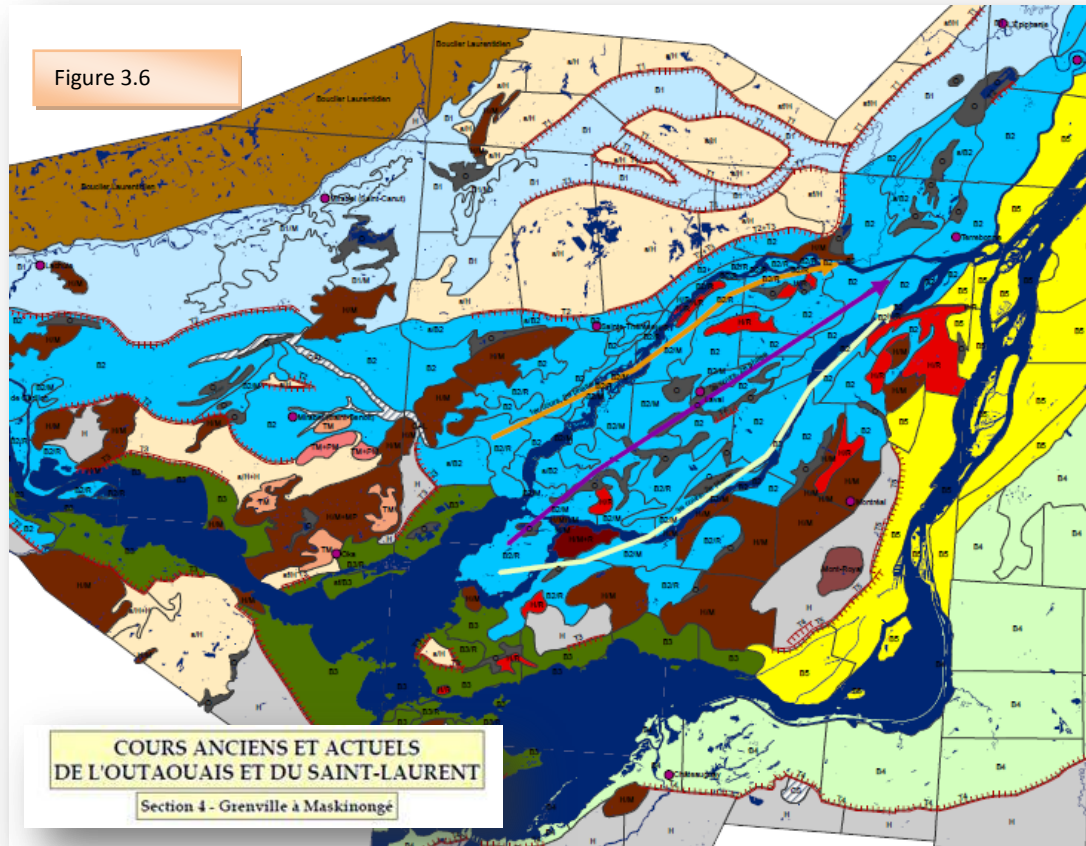
(...) On peut se demander pourquoi la région de Sainte-Thérèse __ Terrebonne et toute la haute terrasse d'argile recouverte de sable moyen, de 30 km de longueur par 10 km de largeur, n'a pas subi l'invasion des eaux de la Pré-Outaouais. Pourtant, on n'observe aucun obstacle, comme de hautes collines, qui auraient pu faire dévier les eaux et protéger la surface de cette superficie contre l'érosion fluviale. Toutefois, sur la carte pédologique (LAJOIE, 1960), on peut vérifier qu'un esker traverse cette étendue du nord au sud, entre Le Page et Sainte-Thérèse __ Boisbriand (figure 3.5). L'examen de cet esker lors de la cartographie des sols en 1945 a été fait à l'intérieur du talus de la rive droite de la 1^{re} rivière à Le Page et sur le talus de la rive gauche de la 2^e rivière à Sainte-

Thérèse __ Boisbriand. Dans son état originel, cet esker était caché sous une couche d'argile marine. (...)

²¹⁵ Lajoie, Paul G., agronome et pédologue, *Glacio-isostasie et évolution de l'argile marine et des matériaux parentaux des sols sur le bouclier Laurentidien et les basses terrasses des rivières Pré-Outaouais et des Outaouais ainsi que du Fleuve Saint-Laurent*, 10 septembre 2013. <http://www.oaq.qc.ca/fr/agronome/ecrits-ouvrages-agronomiques.aspx>

Annexe 2.2

(...) C'est environ à 8 km au sud du tracé originel à Saint-Janvier, que la 1^{re} rivière a pu se créer une section de chenal de contournement permettant à ses eaux de s'écouler d'abord vers le sud à partir de la région de Saint-Canut, et ensuite vers l'est à partir de la région de Saint Augustin, en passant par Sainte-Thérèse et Terrebonne. De Terrebonne le contournement de la 1^{re} rivière vire à 90° vers le nord pour boucler la boucle au nord de Mascouche. Dans sa partie nord, cet esker a donc empêché la rive droite de la 1^{re} rivière de migrer plus loin que Le Page vers le sud. Dans sa partie sud, ce même esker a empêché la rive gauche de la 2^e rivière de migrer plus au nord que Sainte-Thérèse __ Boisbriand. C'est ainsi que cette bizarre grande étendue de haute terrasse argileuse recouverte de sable moyen de la période Lampsilis a été découpée par les deux premiers chenaux de la Pré-Outaouais et est complètement entourée par les toutes premières des basses terrasses. (...)



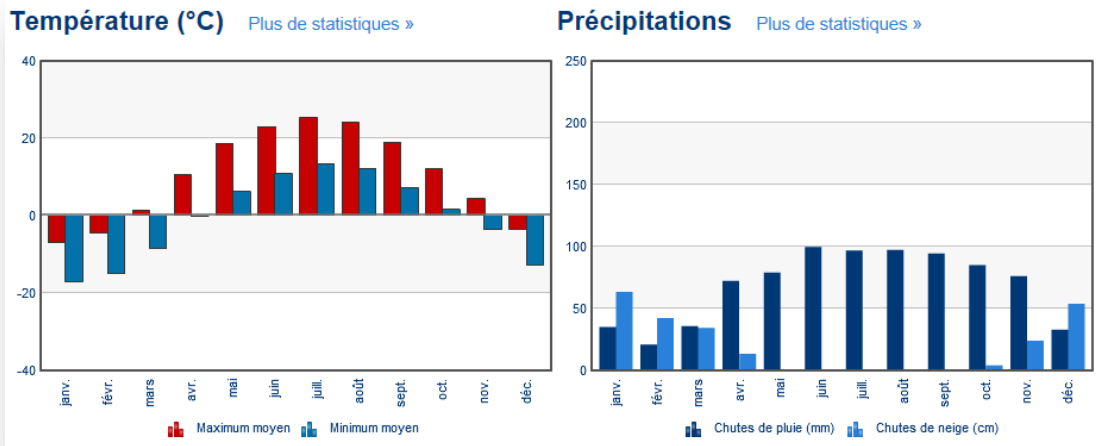
Portion de la section # 4 de la carte de Paul Lajoie (figure 3.6), pédologue et agronome, publiée le 10 septembre 2013. Cette section représente l'île de Montréal et les Basses-Laurentides dont le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Annexe 3.1²¹⁶

Éphémérides et statistiques, Station Météorologique de Mirabel, moyenne 30 ans, source Météo Média
<http://www.meteomedia.com/previsions/statistics/summary/cl7035290/caqc0350>.

Figure 3.11

Température (°C)		Plus de statistiques sur les températures »											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Maximum moyen		-7	-4,6	1,5	10,7	18,8	23,1	25,5	24,2	19	12,1	4,5	-3,6
Minimum moyen		-17	-15	-8,3	-0,1	6,2	10,9	13,6	12,4	7,3	1,7	-3,6	-12,7
Moyenne de température		-12,1	-9,8	-3,4	5,3	12,5	17	19,5	18,3	13,2	6,9	0,4	-8,1
Record de haut maximum		12	12,6	20	31,1	31,4	33,5	33,2	36,1	32,7	26,5	19,8	16,4
Date		19 jan 1996	20 fév 1994	30 mars 1986	27 avril 1990	28 mai 1978	18 juin 1994	20 juillet 1991	09 août 2001	04 sep 1999	22 oct 1979	28 nov 1990	01 déc 1998
Record de bas minimum		-37	-33,1	-29,9	-15,4	-3,8	-0,9	4,8	1,1	-5,3	-8	-22,1	-33
Date		04 jan 1981	18 fév 1979	07 mars 1989	05 avril 1995	04 mai 1986	03 juin 1986	01 juillet 1982	31 août 1976	29 sep 1980	31 oct 1992	27 nov 1978	25 déc 1980



²¹⁶ Météo Média, Éphémérides et statistiques, Station Météorologique de Mirabel, moyenne 30 ans.
<http://www.meteomedia.com/previsions/statistics/summary/cl7035290/caqc0350>.

Annexe 3.2

Précipitations

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Chutes de pluie (mm)	35	21	36	72	79	100	97	97	94	85	76	33
Chutes de neige (cm)	63	42	34	14	0	0	0	0	0	4	24	54
Précipitations mensuelles (mm)	99	62	71	87	80	100	97	97	94	89	100	87
Moyenne de neige au sol (cm)	31	38	29	3	0	0	0	0	0	0	2	15

Ensoleillement

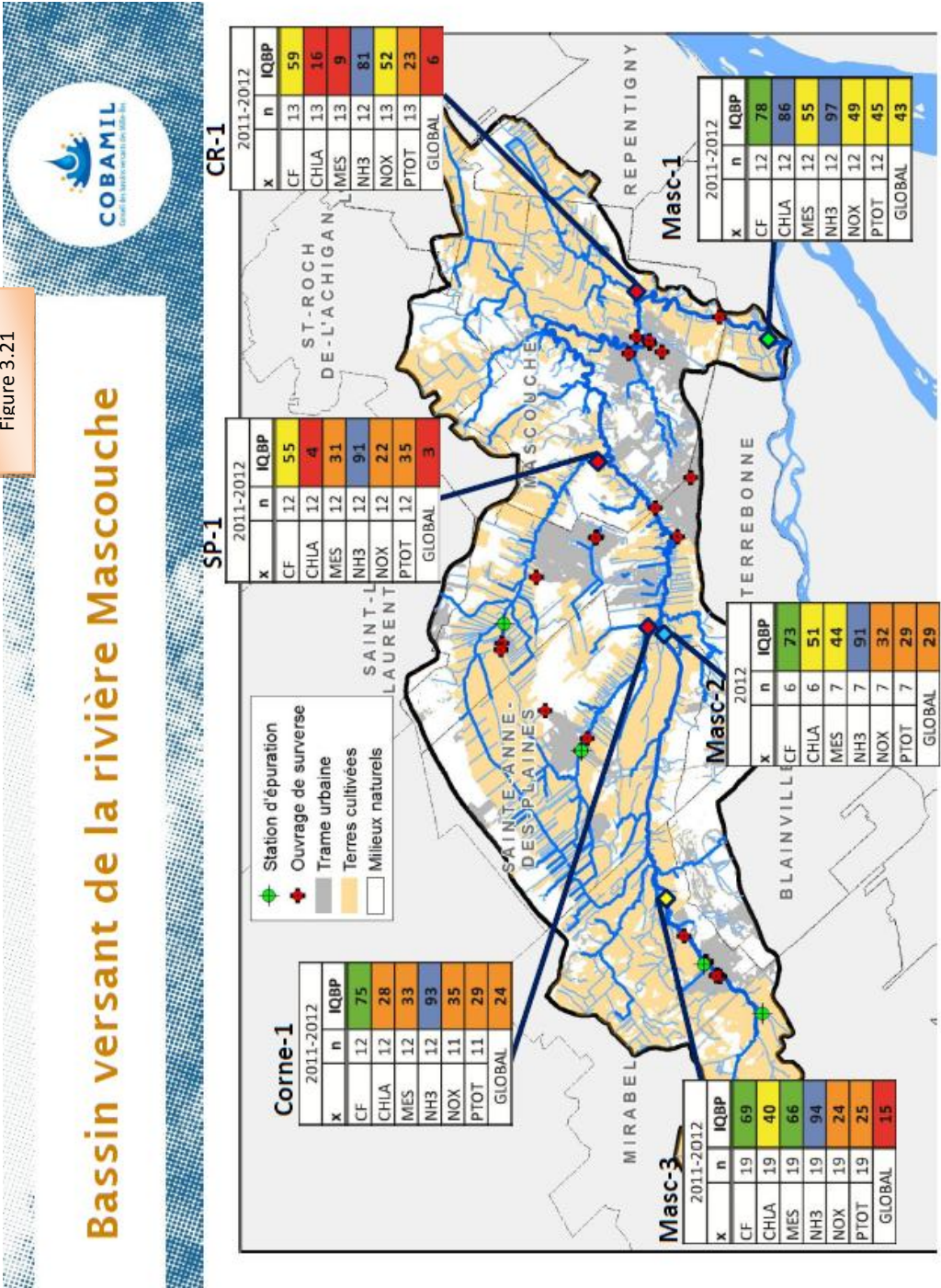
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Heures totales d'ensoleillement	116	152	198	190	236	232	265	232	185	149	87	101

Vents

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vitesse moyenne du vent (km/h)	13	12	13	13	11	9	8	8	8	10	11	12

Figure 3.21

Bassin versant de la rivière Mascouche



²¹⁷ Tremblay, Louis, chargé de projet au Plan directeur de l'eau, Suivi permanent des tributaires de la rivière des Mille îles et du lac des Deux Montagnes. Présentation des résultats 2012., COBAMIL.

Figure 3.25

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT										RAPPORT FINAL	
Laboratoire de physique et de chimie inorganique										Résultats analytiques approuvés par:	
2700 Elmstein Complexe scientifique										Pierre Audesse	
Quebec, Quebec G1P 3W8										Responsable du laboratoire	
Tel.: (418) 644-6821 FAX: (418) 644-6855										Transmis le: 28-07-2006	
Coursist: Pierre.audesse@irda.qc.ca										Nombre d'échantillons: 2	
Institut de Recherche et de Développement en Agroenvironnement										Numéro de projet: 020301	
Client: NORMAND BOURGON										Référence Frigidaira: 0	
No. de Dossier: 06400081										Type d'échantillon: Eau	

Analyse d'eau CAARUL 2006												
No. de Lab	Date	401	402	404	404	404	406	407	408	Coliformes thermo-tolérants		
		pH	MES	N-NH4	N-NO3	Polyvalente	P ortho	P total	P Par.	UFC / 100 ml	E. coli	
			mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	ug/l	ug/l	ug/l	UFC / 100 ml	UFC / 100 ml	
											Salmonella	
											présence / absence	
08PO-BO 1	début mai	7.78	102	0.100	5.042		42	54	282	1 900	200	ND
08PO03BO	16 MAI 06	7.9	51	0.075	4.58		30	34	117	360	230	ND
08PO05BO	07-juin-06	8.21	29	0.055	1.92		34	41	105	220	110	ND
08PO08BO	10-juil-06	8.18	75	0	7.47		36	45	146	2270	370	
08PO10BO	08-août-06	8.38	60	0.059	2.71		42	50	151	670	390	N/D
08MO 14BO	11-sept-06	8.26	28	0.021	1.71		35	37	84	284	184	N/D
08MO15BO	13-nov-06	8.3	45	0.049	3.73		29	33	97	532	212	N/D
22BO	05-12-06	8.33	51	0.061	3.02		22	22	123			
Médiane agricole			51	0.057	3.045		35.5	43	131.5	532	212	
Station pompage												
08PO-BO 2	début mai	7.56	164	1.461	5.488		196	208	519	31 000	28 000	ND
08PO04BO	16 MAI 06	7.77	61	1.02	4.41		105	116	230	300	150	ND
08PO06BO	07-juin-06	8.03	20	2.45	2.28		258	278	407	580	300	ND
08PO11BO	10-juil-06	8.27	45	0.014	4.21		63	74	233	2100	1700	N/D
08PO15BO	11-sept-06	8.14	24	3.65	2.23		87	100	175	304	228	N/D
08PO17BO	13-nov-06	8.26	48	1.26	3.46		63	75	165	328	264	N/D
24BO	05-12-06	8.18	67	2.09	2.66		89	108	243			
Médiane usine			48	1.461	4.210		105	116	233	454	282	
Exutoire eaux usées												
08PO07BO	07-juin	7.06	11	10.4	1.49		878	925	1146	440	220	ND
08PO09BO	08-août-06	7.89	39	1.54	13.4		20	25	564	???	540	N/D
08PO18BO	13-nov	8.25	9	11.5	0.759		271	312	642	720	400	N/D
23BO	05-12-06	8.06	13	13.2	0.584		451	550	877			
Moyenne		8.0	12.0	11.0	4.1		404.5	431.0	759.5	580.0	386.7	

Note: Les analyses bactériologiques ne sont pas disponibles pour le prélevé du 2008-12-05

6. DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À L'ÉPANDAGE DES ENGRAIS DE FERME

La nature des engrais de ferme, de même que l'équipement utilisé sont déterminants quant aux distances séparatrices à respecter lors de l'épandage. Les distances proposées dans le tableau suivant constituent un compromis entre les pratiques d'épandage et la protection des autres usages en milieu agricole. L'utilisation du gicleur et de la lance (canon) est bannie en vertu des dispositions de la réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. L'épandage des engrais de ferme doit être fait en tenant compte des distances séparatrices apparaissant au tableau qui suit:

Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme⁵

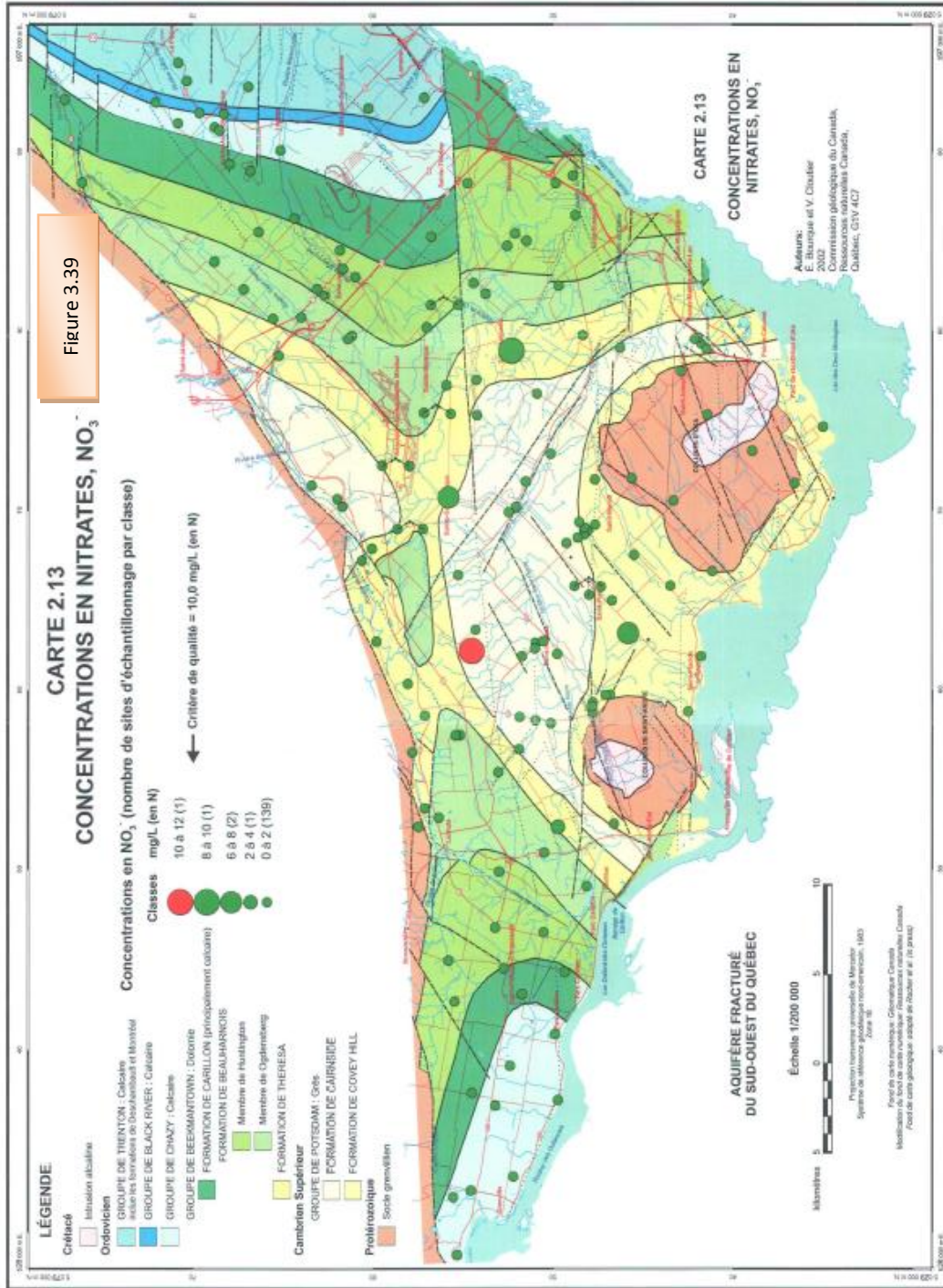
		Distance requise de toute maison d'habitation, d'un périmètre d'urbanisation, ou d'un immeuble protégé (m)		
Type	Mode d'épandage	15 juin au 15 août	Autres temps	
L I S I E R	aéroaspersion (citerne)	lisier laissé en surface plus de 24 heures	75	25
		lisier incorporé en moins de 24 heures	25	X ⁶
	aspersion	par rampe 25 X		
		par pendillard	X	X
	incorporation simultanée	X	X	
F U M I E R	frais, laissé en surface plus de 24 h	75	X	
	frais, incorporé en moins de 24 h	X	X	
	compost désodorisé	X	X	

• Aucune distance séparatrice n'est requise pour les zones inhabitées d'un périmètre d'urbanisation.

• X = Épandage permis jusqu'aux limites du champ.

²¹⁹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_41_1/P41_1R5.HTM



²²⁰ Cloutier, Vincent, *Origine et évolution géochimique des eaux souterraines du système aquifère des Basses-Laurentides dans les roches sédimentaires paléozoïques des basses-terres du Saint-Laurent, Québec, Canada*. Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae doctor (Ph.D.) en Sciences de la Terre Thèse soutenue le 28 mai 2004.

Annexe 7 ²²¹

Figure 3.40

Un échantillonnage systématique de l'eau souterraine a été fait dans 151 puits et 2 sources de la région pour couvrir aussi représentativement que possible la région d'étude en fonction des sources d'approvisionnement et des unités hydrogéologiques. En terme de qualité des eaux souterraines, le territoire d'étude a été subdivisé en 7 secteurs classés sur une échelle de qualité relative, selon les propriétés hydrogéochimiques, les conditions hydrogéologiques et la vulnérabilité à la contamination. Les secteurs où l'eau souterraine est de meilleure qualité sont ceux de Saint-Hermas, de Rivière du Nord et de Lachute/Saint-Janvier, de Sainte-Monique/Saint-Eustache et de Saint-Vincent. Les secteurs des collines d'Oka et de Grenville/Chatham ont une qualité moyenne, alors que les secteurs de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse, et de Saint-Benoît/Saint-Joseph ont une qualité inférieure. **Le bilan des dépassements des critères de qualité reliés à la santé nous indique une eau souterraine de bonne qualité sur la majorité du territoire** (cartes 2.2 à 2.13; les cartes du Chapitre 2 sont dans l'Appendice H). En effet, un seul dépassement directement relié à l'activité humaine, soit pour les nitrates, a été identifié dans la zone de recharge de Lachute/Saint-Janvier. **De plus, deux dépassements des critères de qualité reliés à la santé sont notés pour le baryum, et dix pour les fluorures (principalement dans le secteur Grenville/Chatham et de Sainte-Anne-des-Plaines).** Plusieurs dépassements des critères esthétiques sont observés à partir des échantillons d'eau, mais ils sont généralement reliés à des processus naturels. Seuls les quelques dépassements en chlorures et en sodium dans les secteurs à nappe libre à proximité des routes 15 et 117 peuvent être attribués à l'activité humaine (sels déglaçants).

²²¹ Cloutier, Vincent, *Origine et évolution géochimique des eaux souterraines du système aquifère des Basses-Laurentides dans les roches sédimentaires paléozoïques des basses-terres du Saint-Laurent, Québec, Canada. Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae doctor (Ph.D.) en Sciences de la Terre Thèse soutenue le 28 mai 2004.*

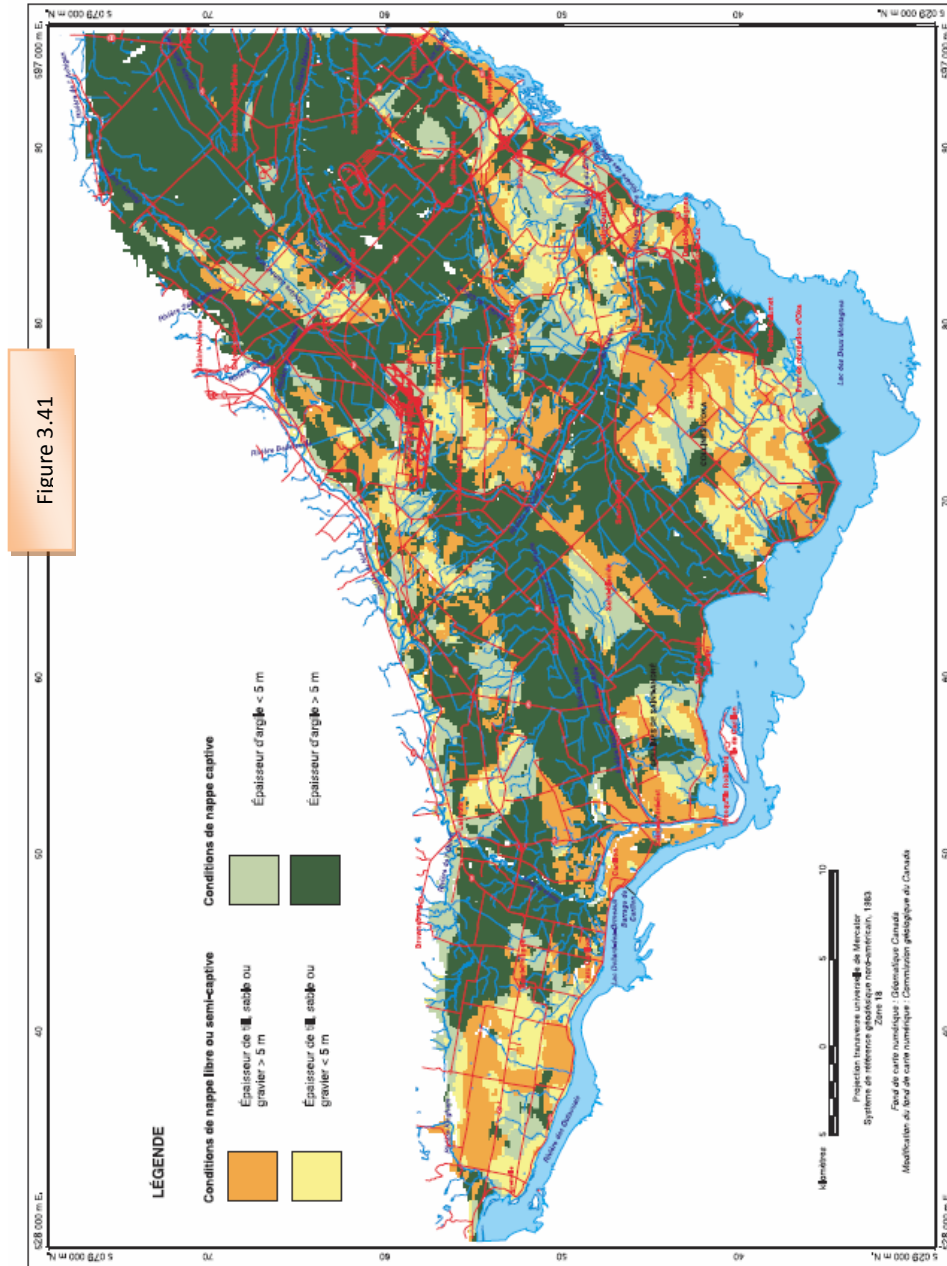


Figure 3.41

Figure 16. Contextes hydrogéologiques. (Figure créée par A. Hamel à partir de données fournies par A. Bolduc et M. Ross.)

²²² <http://espace.inrs.ca/1445/1/T000351.pdf> les cartes des annexes 8 à 10 sont tirées de ce document.

Annexe 9²²³

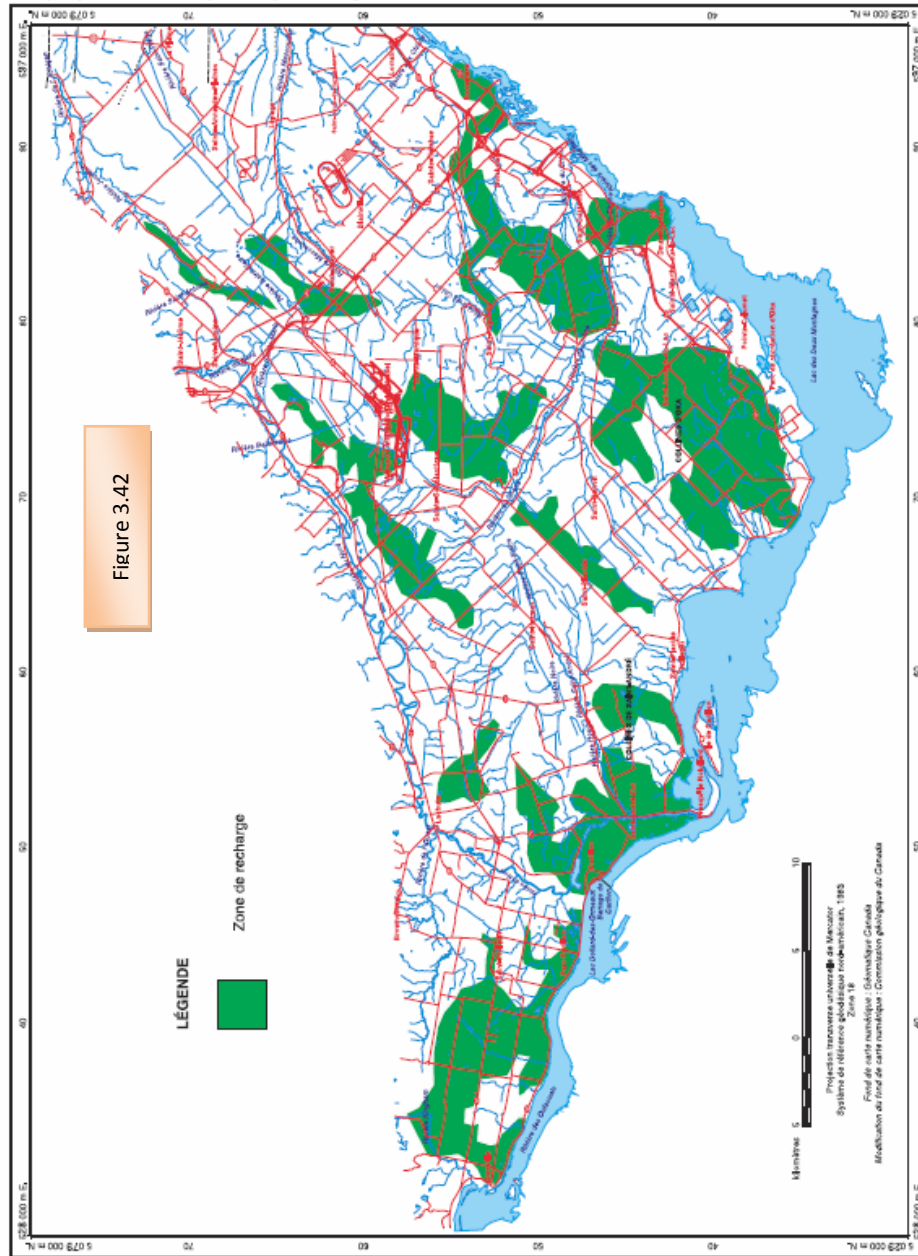


Figure 3.42

Figure 45. Principales zones de recharge de l'aquifère rocheux. (Figure créée par D. Paradis à partir de données fournies par le Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval.)

²²³ <http://espace.inrs.ca/1445/1/T000351.pdf> les cartes des annexes 8 à 10 sont tirées de ce document.

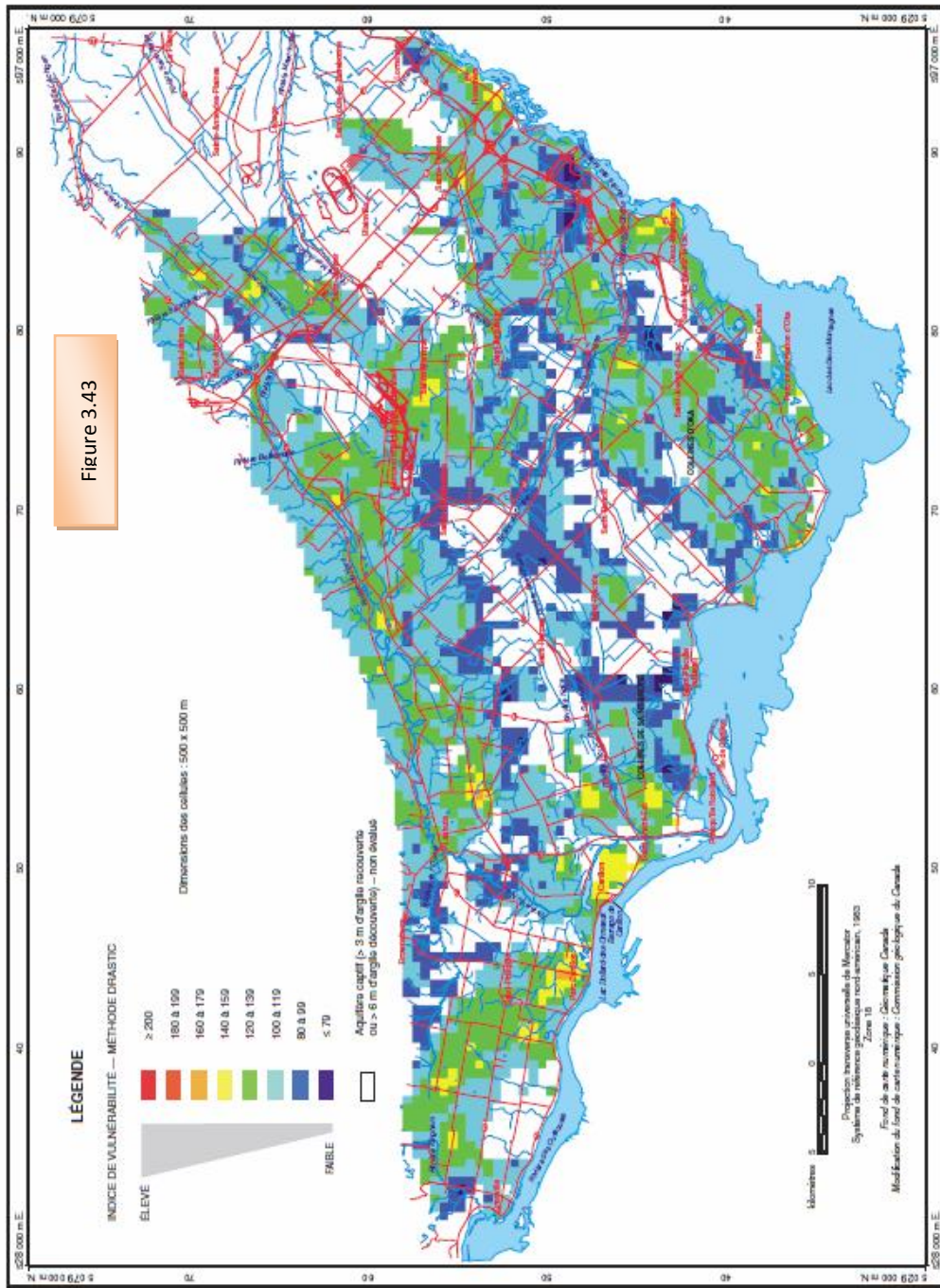
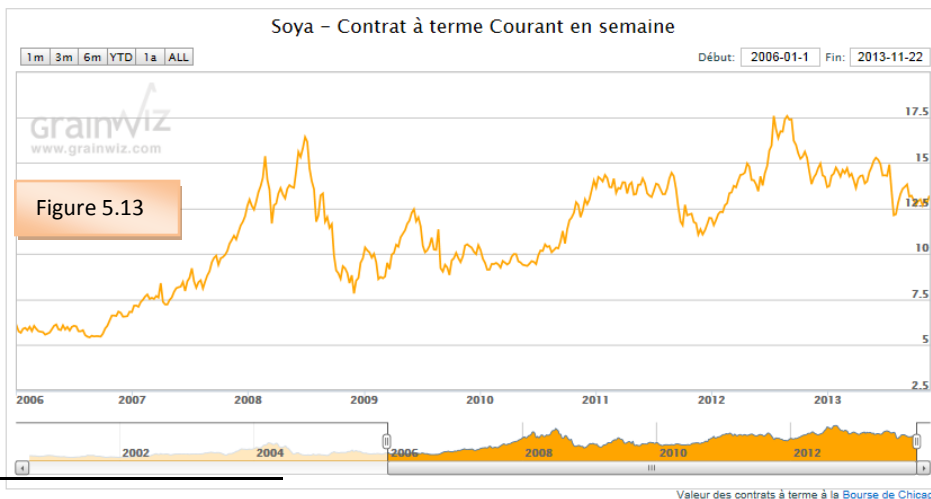
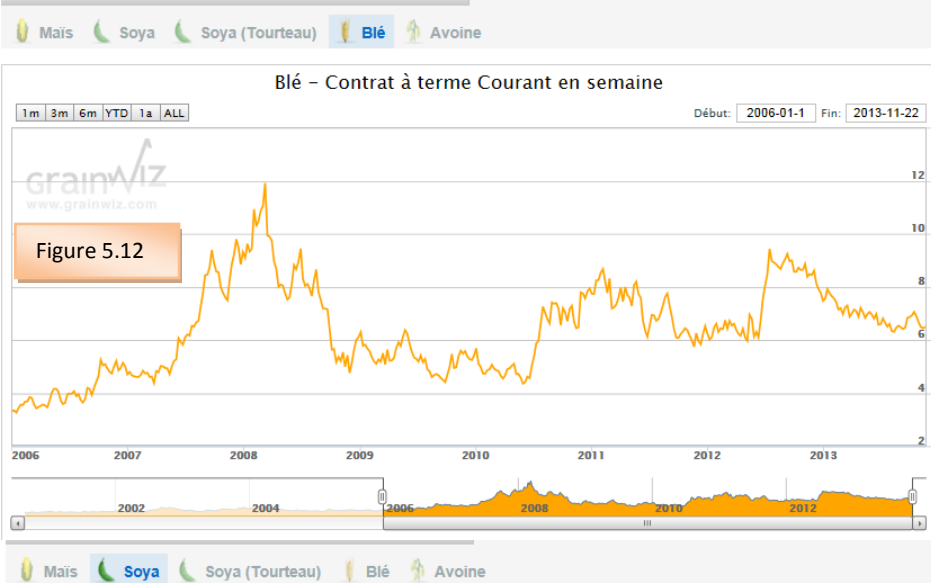
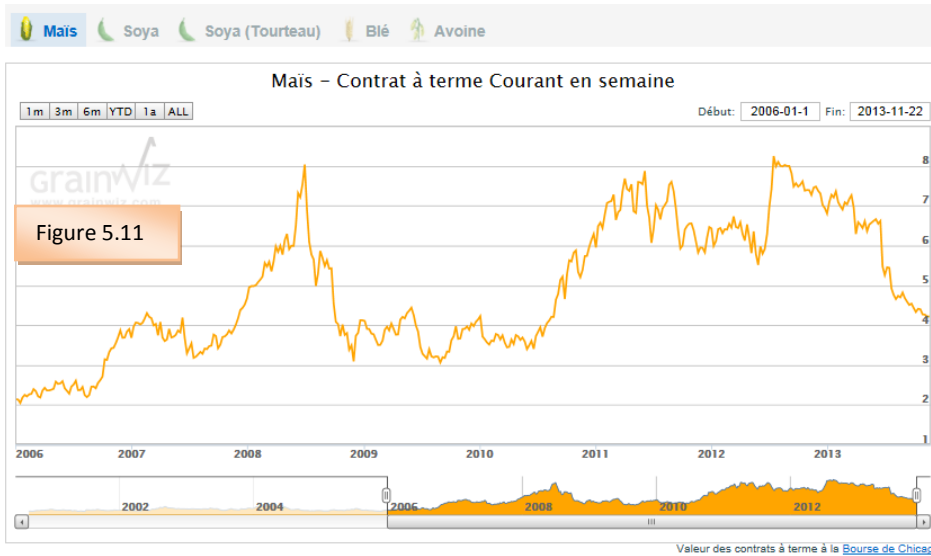


Figure 53. Vulnérabilité de l'aquifère rocheux à la contamination : méthode DRASTIC. (Figure créée par V. Murat.)

224 <http://espace.inrs.ca/1445/1/T000351.pdf> les cartes des annexes 8 à 10 sont tirées de ce document.

Annexe 11 ²²⁵



225 <http://www.grainwiz.com/futures/charts>

Annexe 12 ²²⁶

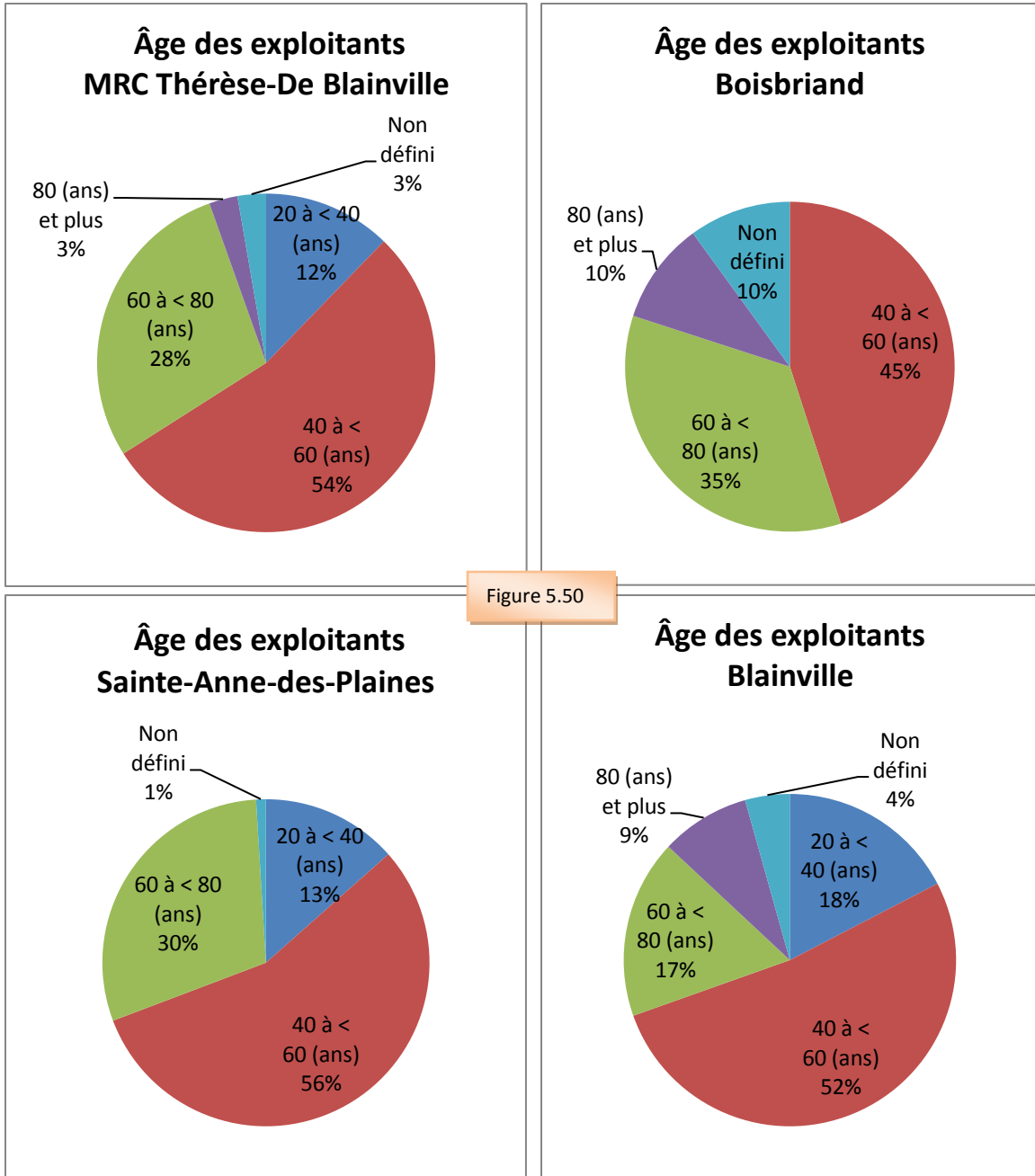
MRC	Figure 5.26	Revenu agricole par MRC (millions \$)	%
Antoine-Labelle		36.5	10.9%
Argenteuil		35.3	10.5%
Deux-Montagnes		79.7	23.8%
La Rivière-du-Nord		15	4.5%
Les Laurentides		24.7	7.4%
Les Pays-d'en-Haut		0.6	0.2%
Mirabel		119.3	35.6%
Thérèse-De Blainville		24.2	7.2%
Total		335.3	100.0%

MRC	Figure 5.27	Superficie exploitée ha par MRC	%
Antoine-Labelle		61207	31.4%
Argenteuil		43226	22.2%
Deux-Montagnes		16059	8.2%
La Rivière-du-Nord		6436	3.3%
Les Laurentides		15163	7.8%
Les Pays-d'en-Haut		101	0.1%
Mirabel		42261	21.7%
Thérèse-De Blainville		10624	5.4%
Total		195077	100.0%

MRC	Figure 5.28	Revenu agricole par MRC (\$/ha)	rang
Antoine-Labelle		596 \$	8
Argenteuil		817 \$	7
Deux-Montagnes		4 963 \$	2
La Rivière-du-Nord		2 331 \$	4
Les Laurentides		1 629 \$	6
Les Pays-d'en-Haut		5 941 \$	1
Mirabel		2 823 \$	3
Thérèse-De Blainville		2 278 \$	5
Total		1 719 \$	

²²⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée). Ces données portent sur la région des Laurentides.

Annexe 13 ²²⁷



²²⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée).

Annexe 14 ²²⁸

Nombre d'exploitations de la relève établie (membre principal ou secondaire de moins de 40 ans) réparties selon leur activité principale

Figure 5.54

Activité principale	Membre principal*	Membre secondaire**	Total
Autres fruits	3	2	5
Autres légumes frais	1	2	3
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1	1	2
Bovins laitiers et production laitière		1	1
Poulets et dindons	1		1
Total	6	6	12

*Exploitations dont le membre principal a moins de 40 ans.

**Exploitations dont le membre principal a 40 ans et plus et dont au moins un membre secondaire a moins de 40 ans.

Nombre d'exploitations et revenu total de la relève établie (membre principal ou secondaire de moins de 40 ans) répartis selon leur strate de revenu total

Figure 5.55

Strate de revenu total	Membre principal*	Membre secondaire**	Total
0 à < 5 (K)			0
5 à < 50 (K)	2	1	3
50 à < 100 (K)		1	1
100 à < 250 (K)		1	1
250 à < 500 (K)	2		2
500 (K) et plus	2	3	5
Total	6	6	12
Revenu total	2 095 506	3 280 771	5 376 277

Nombre d'exploitations actives en transformation, mise en marché de type "circuit court" et agrotourisme, réparties selon l'âge des membres de l'exploitation

Figure 5.56

Caractéristiques de l'exploitation	20 à < 40 (ans)	De tous âges	Pourcentage de ce type d'expl. comprenant un membre de 40 ans et moins
Ayant un kiosque ferme	4	16	25%
Faisant de la transformation	2	14	14%
Faisant de la vente en marché public	3	22	14%
Faisant de l'agrotourisme		1	0%
Offrant de l'autocueillette		2	0%
Total	5	34	15%

Il peut y avoir plus d'un membre par exploitation.

²²⁸ Figures 5.49 à 5.51 Annexe 14: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée).

Annexe 15

(Figure 6.3)²²⁹ (Figure 6.4)²³⁰

Nombre d'exploitations déclarant des activités de transformation alimentaire selon leur activité principale et le type de produit transformé

Figure 6.3	Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâté, charcuterie, etc.)	Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	Transformation de fruits et légumes (conserves, jus, etc.)	Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie	Fabrication de boissons alcoolisées	Fabrication de produit laitier (vache, chèvre ou brebis)	Autres	Total
Activité principale								
Grands gibiers	1							1
Total	1	0	0	0	0	0	0	1

is ne sont pas nécessairement issus de l'activité principale.

Figure 6.4

Nombre d'établissements de transformation*

Catégorie	Nb d'établissements
Entreprises sous inspection fédérale	12
Usine (produit divers)	4
Confiture/sirop/garniture	3
Fruits/légumes prêt à l'emploi	3
Usine produit pour la pêche	3
Café/thé/infusion/tisane	2
Charcuterie	2
Abattoir transitoire	1
Biscuit/Boulangerie/Pâtisserie	1
Chocolaterie et confiserie	1
Conditionneur de miel	1
Produit de l'érable	1
Marinades/Produits fermentés	1
Usine (embouteillage d'eau)	1
Usine produit laitier	1
Total	37

*excluant les exploitations agricoles procédant à la transformation de leurs produits

²²⁹ Figures 5.49 à 5.51 Annexe 14: MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée)

²³⁰ MAPAQ, Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments (2012) et Agence canadienne d'inspection des aliments, liste des établissements de viandes agréés par le gouvernement fédéral et leurs exploitants autorisés (2012).

Annexe 16²³¹



²³¹ Plan de cadastre montrant l'emprise du chemin de fer, source : Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Annexe 17²³²

Mis à part ces éléments physiques, il faut aussi analyser la possibilité de contamination du sol par les produits utilisés pour désherber les voies ferrées, par les résidus de créosote des dormants de chemin de fer, par l'huile perdue des trains et par les mâchefers ou « clinker » provenant de la combustion du charbon dans les locomotives et qui servaient de ballast sur les voies ferrées. Le ministère de l'environnement ne soumet pas systématiquement les sols des voies ferrées au **Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT)** (*Réponses du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs aux questions de la commission du BAPE, 17 août 2012, annexe 1*).

Par contre, un chemin de fer du Canadien Pacifique en Outaouais (Pontiac Pacific Junction) fut démantelé pour y aménager une piste cyclable. Certaines sections du tronçon Wyman-Aylmer furent cédées aux agriculteurs. Des analyses montrèrent en certains endroits un niveau de contamination qui, selon le MDDEFP (*Communications personnelles avec M. Daniel Dubuc, ingénieur et directeur régional par intérim du MDDEFP*), dépasse le seuil acceptable pour le secteur agricole.

La Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés établit des critères permettant d'évaluer les risques pour différents usages notamment l'usage agricole. Voici les informations tirées du site Web du MDDEFP.

²³² Extraits de : Clément, Marc F., agronome, Dossier agronomique des secteurs de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines faisant l'objet d'une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ. 8 février 2013, pages 10, 11 et 12.

Annexe 17²³³

2.1 Critères génériques pour les sols

2.1.1 Grille de critères génériques

Le ministère de l'Environnement et de la Faune prévoit trois niveaux de critères génériques pour plusieurs substances. La [grille de critères](#) est présentée ci-après. Les niveaux (A, B, C) peuvent être définis comme suit :

Niveau A : Teneurs de fond pour les paramètres inorganiques et limite de quantification pour les paramètres organiques.

La limite de quantification est définie comme la concentration minimale qui peut être **quantifiée** à l'aide d'une méthode d'analyse avec une fiabilité définie.

Niveau B : Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation résidentielle, récréative et institutionnelle. Sont également inclus les terrains à vocation commerciale situés dans un secteur résidentiel.

L'usage institutionnel regroupe les utilisations telles que les hôpitaux, les écoles et les garderies.

L'usage récréatif regroupe un grand nombre de cas possibles qui présentent différentes sensibilités. Ainsi, les usages sensibles, comme les terrains de jeu, devront être gérés en fonction du niveau B. Pour leur part, les usages récréatifs considérés moins sensibles comme les pistes cyclables peuvent être associés au niveau C.

Niveau C : Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation commerciale, non situés dans un secteur résidentiel, et pour des terrains à usage industriel.

Des critères spécifiques pour l'usage agricole ne sont pas été intégrés dans cette grille de critères, mais pourront être ajoutés ultérieurement. Sur une base intérimaire, il est cependant recommandé que toute réutilisation d'un terrain pour des fins agricoles se fasse sur des sols propres, c'est-à-dire qui respectent le niveau A de la [grille de critères](#). Dans le cas où les sols ne respectent pas ce niveau, il faut prouver que les concentrations retrouvées sur le terrain sont sécuritaires pour un usage agricole.

2.1.2 Utilisation des critères génériques

L'utilisation des critères génériques de sols comme objectif de décontamination signifie que, pour un usage donné, tous les sols contaminés au-dessus du critère générique lié à l'usage doivent être excavés et gérés de façon sécuritaire, ou faire l'objet d'un traitement jusqu'à ce que la concentration des sols laissés en place atteigne ou soit inférieure à la valeur du critère générique.

L'approche basée sur les critères génériques de sols doit nécessairement être conjuguée avec une vérification de l'état des eaux souterraines. En effet, l'évaluation de la qualité des eaux souterraines et de ses impacts pourra nécessiter une intervention supplémentaire dont il faudra tenir compte dans l'élaboration du plan de restauration du terrain.

http://www.mddfp.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique/annexe_2.htm

²³³ Extraits de : Clément, Marc F., agronome, Dossier agronomique des secteurs de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines faisant l'objet d'une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ. 8 février 2013, pages 10, 11 et 12.

Annexe 17²³⁴

Un autre dossier est au tableau du répertoire des terres contaminées de la région de l'Outaouais. La construction du RapiBus (figure 12) compose avec une facture à la hausse directement liée à la contamination des sols de l'emprise de la voie ferrée de la ville de Gatineau.



1. RapiBus en Outaouais

Le répertoire des terrains contaminés du site WEB public du MDDEFP fait état des dossiers mentionnés (figure 13) et démontre que la réhabilitation des terrains n'a pas encore été complétée.

Développement durable,
 Environnement,
 Faune et Parcs
Québec

Accueil Plan du site Nous joindre Portail Québec À propos du site Recherche English

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 janvier 2013.

L'ensemble du répertoire compte 8971 enregistrements.
 18 enregistrements répondent aux critères suivants :
 Municipalité : Pontiac
 MRC : Les Collines-de-l'Outaouais
 Nom de région : Outaouais
 Milieu récepteur : Sol

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contaminants ¹		État de la réhabilitation (R) ² et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)
			Eau souterraine	Sol	
(07) Outaouais					
Voie ferrée - Alary, Bruno 1374	161, chemin Alary Pontiac 45,5326805556 -76,0479583333	Les Collines-de-l'Outaouais		Produits pétroliers*	R : Non terminée
Voie ferrée - Dossier général - Pontiac 1428	161, chemin Alary Pontiac 45,5326805556 -76,0479583333	Les Collines-de-l'Outaouais		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Non terminée
Voie ferrée - Philippe, Jean 1427	161, chemin Alary Pontiac 45,5326805556 -76,0479583333	Les Collines-de-l'Outaouais		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Non terminée
Canadian Pacifique ltée (voie ferrée) 141R		Ville de Gatineau		Arsenic (As), Composés phénoliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Soufre total (S)	R : Non terminée

2. Le Répertoire des terrains contaminés, MDDEFP, janvier 2013

²³⁴ Extraits de : Clément, Marc F., agronome, Dossier agronomique des secteurs de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines faisant l'objet d'une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ. 8 février 2013, pages 10, 11 et 12.

Entrevues et Groupes de discussion

Entrevues ²³⁵

Entrevues avec des commerçants de la MRC de Thérèse-De Blainville

Date : 28 novembre 2013

Entrevues réalisées à la SODET (Blainville) avec Charles Le Borgne et Marc F. Clément.

Entrevue avec Jean-Mathieu Touchette-Viau (Concept Fruits et Légumes).

Ce jeune entrepreneur vend du maïs sucré, des fraises, des framboises, des bleuets et des pommes en installant des kiosques saisonniers sur la propriété de détaillants en alimentation. Il offre des produits locaux et frais du jour. Il avait 10 emplacements en 2013 et compte en opérer 20 en 2014. Il a une entente avec FraiseBec (Sainte-Anne-des-Plaines) pour l'approvisionnement en petits fruits. Il compte ajouter d'autres fruits et légumes, entre autres : concombres, tomates, melons d'eau, cantaloups et possiblement des fèves, des asperges et des oignons verts.



Sa proposition d'affaires facilite l'entrée de produits agricoles locaux à des points de vente stratégiques. Elle permet à des producteurs de se libérer de la tâche de marketing, il se charge de la formation des vendeurs et des promotions. Il offre des services qui augmentent la visibilité et la consommation (épluchettes, livraison, etc.). Les commerçants en alimentation y trouvent leur compte par un accroissement d'achalandage de leur magasin et par la fidélisation de la clientèle. En participant à des événements publics comme Blainville en fête, il a fait la promotion des produits locaux et des points de vente donnant

ainsi une grande visibilité aux producteurs et aux commerçants en alimentation.

Les problèmes relatés par M. Touchette-Viau sont la réglementation des villes qui empêche dans certains cas les étales à l'extérieur (Rosemère et Lorraine) et l'approvisionnement local. Sur ce point, il perçoit une grande demande pour les produits frais, l'offre de produits locaux pourrait être plus grande.

Les critères qui font le succès de son commerce sont la fraîcheur et la qualité des produits, la vente de produits locaux, la proximité, l'économie des déplacements pour le client et la création d'emplois saisonniers (étudiants).

²³⁵ Jean-Mathieu Touchette-Viau Concept Fruits et Légumes, Charles Gingras, IGA Extra D'Aigle, Mme Chantal Morin MFEQ, Leif Ellefsen, Multi Marques (Groupe St-Hubert)

Entrevue avec Charles Gingras, IGA extra Daigle de Boisbriand.



Les quatre magasins d'alimentation IGA de Rosemère et de Blainville sont la propriété de Robert Daigle, Luc Daigle et de Charles Gingras. Ils dirigent une vaste entreprise familiale qui fournit de l'emploi à plus de 600 personnes dans la région. Charles Gingras, à droite sur la photo, dirige le IGA extra Daigle du Faubourg Boisbriand. Ces magasins offrent des produits locaux, il a même conclu une entente d'exclusivité avec un fournisseur de petits fruits et de maïs sucré (Fraisière Gravel de Blainville). L'accroissement des ventes des produits

locaux, selon lui, passe par l'inscription des entreprises agricoles à la liste des fournisseurs des chaînes d'alimentation. Il croit que les producteurs ont tout à gagner que de livrer à un endroit stratégique et de maximiser temps, talent et effort à la production. Certes, il faut que cette entreprise ait un volume de production justifiant cette démarche, mais il est faux de croire que le volume à livrer doit combler les besoins du Québec tout entier. Une entreprise inscrite peut livrer à l'entrepôt central ou directement chez le détaillant. De plus certaines ententes peuvent se conclure directement avec le commerçant plutôt qu'avec la bannière. Les propriétaires ont une marge de manœuvre qui se chiffre à 10 % de leurs achats pouvant être faits hors bannière. Lorsqu'une entreprise est inscrite auprès de la « maison mère ou bannière » les ventes faites de cette façon sont grevées d'un prélevé par la bannière (8%) en plus de la marge du détaillant.

La « maison mère/bannière » Sobeys qui a un centre de distribution à Terrebonne au Québec a fait une grande place aux fromages du Québec en 2010 suite à la crise de la listériose. Promotions, réduction des marges usuelles de la bannière et des détaillants ont avantaagé ces produits.

18 juin 2010 | Alexandre Shields | Actualités économiques | Le Devoir
Sobeys Québec, qui possède le vaste réseau de supermarchés IGA, a annoncé hier un projet de mise en valeur des fromages artisanaux du Québec. Une bonne nouvelle pour certains producteurs, qui ont énormément souffert de la crise de la listériose.(...) En tout, la division québécoise de Sobeys a investi plus de 250 000 \$ dans le projet depuis un an.

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/291112/promotion-des-produits-quebecois-sobeys-mettra-en-valeur-les-fromages-artisanaux>

M. Gingras croit qu'il serait utile de soutenir les exploitants afin d'accroître leurs productions et de favoriser leurs inscriptions auprès des bannières. Cette approche ne s'oppose pas à l'émergence de petites entreprises qui visent des produits de niches. Il y a de la place pour les deux.

Certains espaces, qui n'ont plus la vocation agricole, devraient être développés, à tout le moins par l'inclusion d'usines de transformation de produits agricoles ou de commerces agrotouristiques. Il ne croit pas que la zone agricole de Boisbriand puisse rester figée en attente de nouveaux producteurs. L'émergence de nouvelles formes de productions comme celle de la production de tomates sur des édifices situés en pleine ville ou sur des édifices commerciaux devrait permettre plus de flexibilité dans la réglementation afin de suivre les nouvelles tendances.

Entrevues avec des entrepreneurs et intervenants du secteur de la transformation de la MRC de Thérèse-De Blainville

Date : 4 décembre 2013

Entrevues réalisées à la SODET (Blainville) par Charles Le Borgne.

Entrevue avec Chantal Morin Ministère des Finances et de l'Économie

Mme Morin est adjointe exécutive à la Direction régionale des Laurentides. Longtemps, Chantal Morin a été responsable du créneau d'excellence Aliments et mets préparés dans les Laurentides. À plus d'un titre, on peut dire d'elle qu'elle connaît mieux que quiconque le secteur agroalimentaire dans la région.

En tant que responsable de ce créneau, Mme Morin animait plusieurs rencontres avec des industriels de ce secteur et a effectué de nombreuses rencontres individuelles faisant d'elle une ressource précieuse pour notre plan de développement.

Le plus important défi que doit relever l'industrie de la transformation alimentaire a trait aux normes et à la réglementation entourant la transformation (ex : normes de salubrité, PASA, barrières quasi tarifaires, quota à l'importation, etc.)

L'objectif du programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est de préciser les exigences minimales nécessaires à un système de gestion de la salubrité des aliments efficace. Le PASA permet à l'exploitant d'un établissement de démontrer sa capacité à maîtriser les dangers associés aux aliments afin d'assurer leur salubrité pour le consommateur. En outre, il améliore la capacité de l'établissement à se conformer aux exigences réglementaires applicables et à maintenir cette conformité.

Le PASA est fondé sur les principes du système d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques (HACCP) élaboré par la Commission du Codex Alimentarius. Le système HACCP est reconnu à l'échelle internationale comme étant un système de salubrité des aliments fondés sur la science et conçu afin de prévenir, de réduire ou d'éliminer les dangers biologiques, chimiques et physiques pour la salubrité des aliments.

Les questions sanitaires ou de santé publique sont de celles qui peuvent aussi mettre l'industrie de la transformation alimentaire en péril. Depuis 2003, elle a été secouée par trois différents épisodes d'alertes à grande échelle (découverte de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine en Alberta ou vache folle), crise de la listériose (viandes préparées et fromages) et épidémie de grippe A(H1N1) (que l'on a associée, sans preuve scientifique, au porc).

Pour Madame Morin, en général, les normes exigées par les gouvernements ne sont pas nécessairement trop sévères, mais le sont davantage que dans plusieurs autres pays. En conséquence les coûts de production sont plus élevés au Canada qu'ailleurs dans plusieurs pays. L'absence de règles contraignantes dans certains pays asiatiques, africains ou d'Amérique du Sud), rend plusieurs produits importés moins coûteux et font en sorte que les industriels de l'alimentation doivent user d'imagination pour différencier leur produit (publicité, emballage, image de marque).

En même temps, elle reconnaît que l'industrie alimentaire canadienne et québécoise se porte bien et que les principaux marchés pour les industriels canadiens de l'alimentation sont les États-Unis. Or les Américains exigent des produits fiables de grande qualité. Ainsi, paradoxalement, des normes élevées permettent aux industriels canadiens de mieux se différencier; de plus l'étiquette « produit du Canada » est reconnue partout dans le monde et est synonyme de salubrité et de haute qualité. Cette étiquette ouvre plusieurs portes sur le marché international aux exportants canadiens. Le Canada se situe maintenant au 4^e rang mondial des exportations agroalimentaires.

Les statistiques le montrent des ventes record pour l'industrie alimentaire (2011). Celles-ci atteignent les 80 G\$, dépassant ainsi les textiles, le papier et l'aérospatiale. La transformation alimentaire est maintenant le principal employeur au Canada en employant plus de 230 000 Canadiens.

Même en période de récession, les ventes de produits alimentaires continuent d'augmenter contrairement aux autres secteurs. En dix ans, la part des ventes enregistrée par le secteur alimentaire a bondi de 10 %, pour représenter 15 % de toutes les ventes manufacturières du pays.

Les provinces qui produisent la plus grande quantité de produits de base et qui comptent le plus de centres de transformation sont l'Ontario et le Québec (qui regroupe deux tiers de l'industrie). Les ventes provenant de l'Ontario s'élèvent à 32,02 G\$, tandis qu'elles se chiffrent à 19,47 G\$ pour le Québec. L'Alberta suit au 3^e rang avec des ventes de 10,74 G\$.

En conclusion on pourrait affirmer que plus les coûts de production augmentent, plus les industriels sont obligés à différencier leurs produits par une plus qualité réelle ou perçue élevée permettant de justifier un prix plus élevé.

Pour les agriculteurs du territoire, Mme Morin pense qu'ils doivent trouver une façon de réduire leurs coûts de production autant que possible, en augmentant l'échelle de leur production. Dans les faits, les industriels achèteront québécois uniquement si la production est, à qualité égale, au même prix

Leif Ellefsen Vice-président Chaîne d'approvisionnement

Meilleurs Marques Itée

Maître saladier (St-Hubert), À Table, Le large, Loney's, Major gourmet, Suwong

Plusieurs fois nous avons proposé à M. Ellefsen la question suivante ; quelle stratégie les agriculteurs locaux et du Québec doivent-ils adopter pour vendre davantage à St-Hubert? À chaque fois la réponse nous arrivait sous différentes formulations, mais à tout coup il nous disait tout simplement : nous achetons des agriculteurs ou des fournisseurs dont le prix sont les plus bas, dont les volumes de production sont élevés et dont la qualité est stable et est celle qui est demandée.

Pour M. Ellefsen, la priorité est au coût de production. La préoccupation de l'entreprise consiste à concurrencer à des prix pour une qualité donnée. L'entreprise fabrique des pâtés aux poulets. Si le poulet est moins cher en Thaïlande et les légumes moins chers au Mexique, alors les produits seront achetés dans ces pays. À qualité égale et à prix égaux, St-Hubert privilégie la production québécoise.

Groupe de discussion Intervenants

Groupe de discussion avec les intervenants du secteur agricoles

Date: 18 novembre 2013

Lieu: MRC de Thérèse-De Blainville, Bois-des-Fillion

Intervenants présents:

Larbi Zérrouala, MAPAQ
Stéphane Goyette, MAPAQ
Éric Andriamanoelison, CAARUL
Lyne Comtois, TCAL
Luc DeGrâce, FADQ
Éric Massicotte, MDDEFP
Elsa Dufresne, COBAMIL
Fermin Joubert, Ferminor



Animateur et secrétaire:

- Pierre-Olivier Quesnel, (MAPAQ)
- Marc F. Clément (agronome consultant)
- Annie Maheu (aménagiste, MRC)

Après une présentation des objectifs, des enjeux et des échéanciers du PDZA, des questions ont été posées aux intervenants. La discussion est orientée sur des éléments pour lesquels le comité technique désirait plus d'informations et enrichir le PDZA. Pierre-Olivier Quesnel, agronome du MAPAQ, animait cette rencontre de l'après-midi.

La relève agricole

Est-ce que l'âge des producteurs cache un problème de relève agricole à Boisbriand et Blainville ?

Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'absence de relève sur les fermes de Boisbriand?

Est-ce qu'il y a un avenir pour la relève dans la MRC?

- Difficultés concernant la relève
- Situation provinciale
- Présence de contraintes physiques à Blainville et à Boisbriand rendant difficile la pratique de l'agriculture : petite superficie des fermes, enclavement des terres, construction d'infrastructures urbaines (ex. piste cyclable)
- Problème de relève aussi à SADP, mais de moindre ampleur
- Causes : prix élevés des terres, rentabilisation difficile
- Compétition avec les promoteurs urbains pour les terres

- Des propriétaires non-agriculteurs sont des spéculateurs
- Beaucoup de dégâts et de vols sur les terres
- Absence de valorisation de l'agriculture à Blainville et Boisbriand ne facilite pas les choses
- Équité générationnelle entre les enfants dans un contexte de pression urbaine complexifie la situation
- Volonté municipale et des citoyens à conserver la zone agricole à questionner
- Il faut mettre en relation le dézonage et les difficultés à trouver une relève agricole
- Conséquence : manque « d'investissement » (nouvelles techniques, nouvelles productions, etc.) à cause du manque de relève
- Activités économiques plus importantes qu'être propriétaire (alternative : location avec bail de plus de 5 ans)
- L'absence de production animale à Blainville restreint la réintroduction de ce type de production

Les difficultés de la relève ne sont pas uniques au territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, la situation est provinciale. Les contraintes physiques rencontrées à Blainville et Boisbriand rendent la situation plus difficile (petite superficie des fermes, enclavement des terres, construction d'infrastructures urbaines, piste cyclable). Le prix élevé des terres est aussi en cause, la rentabilisation d'un projet agricole y est plus difficile. La présence des spéculateurs (non-agriculteurs) fait monter le prix des terres. On note qu'il y a beaucoup de dégâts aux cultures et des vols de récoltes. L'absence de valorisation de l'agriculture à Blainville et Boisbriand est ressentie par les intervenants, l'agriculture est écrasée. La volonté municipale et des citoyens à conserver la zone agricole à questionner. Il faut mettre en relation le dézonage et les difficultés à trouver une relève agricole. Le manque de relève a aussi pour conséquences de freiner l'investissement sur les entreprises existantes et de stopper les investissements pour de nouvelles technologies. Il en est de même pour l'introduction de nouvelles cultures. L'absence d'animaux à Blainville limite le choix des activités agricoles. Cependant, l'achat de terre n'est pas une fin en soi, l'activité économique est plus importante qu'être propriétaire, on peut faire de l'agriculture en étant locataire en disposant d'un bail à long terme (plus de 5 ans). À Sainte-Anne-des-Plaines la situation est différente. Il y a une volonté des agriculteurs de passer la main à la génération montante, il y a une volonté de la ville à soutenir l'agriculture et les entreprises grossissent.

Diversification

Quelle forme d'aide devrait être disponible ?

Quelle est votre offre de service en matière de diversification des productions agricoles?

Quelle forme d'aide devrait être disponible pour favoriser la diversification?

Est-ce qu'on peut faire plus?

- Diversification déjà présente dans la MRC
- Marché à proximité et climat sont des avantages
- Choix des cultures est souvent familial pour les exploitations existantes
- Les jeunes ont des idées de diversification pour les exploitations existantes
- Les nouveaux exploitants apportent également de la diversification

- Type de sol et superficie des terres doivent toutefois être adéquats
- Plan de démarrage est essentiel pour le succès des exploitations
- Aide déjà existante pour la diversification
- Exemple d'incubateur à Mirabel (trouver les bonnes personnes)
- Modèle d'accès à la terre à repenser
- Mise en marché (auto cueillette, etc.) est un élément important à considérer lorsque vient le temps de diversifier
- Secteur de transformation restreint limite également la diversification

La diversification est déjà présente sur le territoire. Le marché (Montréal) est aux portes et le climat est propice. Les intervenants constatent que tout est en place pour soutenir la diversification. La relève et les nouveaux exploitants sont les générateurs de projets de diversification. L'incubateur de Mirabel fut un "flop total"; la cause: mauvaise présélection des candidats. Le projet devrait se poursuivre sur de nouvelle base et plus orienté sur le plan d'affaires, la transformation et l'expertise. Il faut se rappeler qu'il y a 50 % d'échec des projets de diversification. L'accès à des terres est à revoir. Il semble insolite de voir germer des projets de cultures sur des toits à Montréal alors qu'il y a des sols en friches et en spéculation à Boisbriand.

Taille des entreprises

Est-ce que cette situation est un indicateur de santé ou au contraire est-ce que ça soulève une inquiétude pour la pérennité du secteur, notamment par rapport au transfert de l'entreprise ?

L'homogénéisation des cultures (soya/maïs/céréales) et à la spécialisation territoriale sont des tendances lourdes des profils agricoles de la grande région métropolitaine, est-ce un signe de santé ou au contraire est que ces faits cachent un problème en développement ?

Est-ce encore possible d'avoir une petite entreprise agricole viable en zone périurbaine ?

- La tendance des entreprises à grossir est une réalité plutôt qu'un avantage ou un inconvénient
- Raisons : pour couper au niveau des coûts, pour rechercher une plus grande efficacité
- Pour assurer une qualité de vie aux exploitants (employés, etc.)
- Petites entreprises sont possibles avec de la valeur ajoutée
- Taille de l'entreprise liée à la relève
- Grossir par la transformation également
- Miser sur le marché de niches dans le PDZA puisque les acteurs du milieu ont davantage d'impacts sur celles-ci que sur le marché de commodités

La tendance des entreprises à grossir est une réalité plutôt qu'un avantage ou un inconvénient. Elle conduit l'entreprise familiale vers une PME. Une entreprise plus grande et plus forte offre une plus grande qualité de vie et permet de payer un salaire à la relève agricole. L'accroissement de l'entreprise peut s'effectuer de plusieurs façons: acquisition de la ferme voisine, ajout d'un projet de diversification, de transformation ou cibler un marché niche. Il faudrait distinguer chaque ville dans le PDZA.

Prix des fermes et pérennité des entreprises

Quels impacts ont les prix et la rareté des terres sur la pérennité de l'agriculture dans la MRC ?
Est-ce un frein au dynamisme agricole?

- Tendence à la hausse du prix des fermes
- Impact sur la rentabilité de l'exploitation
- Limite les établissements actuellement
- Prix des terres en évolution selon divers critères changeant au cours des ans
- Rareté des terres actuellement
- Impact même sur le prix de la location des terres
- Cas autour de Toronto
- Location est une réalité pour plusieurs même pour les propriétaires de terres
- Accaparement des terres est une problématique
- Location vs propriété : la vision d'affaires détermine le choix de louer ou d'acheter une terre
- Investissements sur les terres en location avec des baux à plus long terme

La tendance à la hausse du prix des fermes est une réalité qui affecte la rentabilité des exploitations agricoles, qui limitent les investissements et qui influencent les prix de location. Il y a rareté des bonnes terres. Location vs propriété : la vision d'affaires détermine le choix de louer ou d'acheter une terre. L'accent devrait être porté sur ce que rapporte un hectare de sol à l'entreprise. La location de terres est très présente sur le territoire. Il y a souvent une combinaison des deux modes location et propriété pour une même entreprise.

Friches

Quels sont les obstacles à la remise en culture des friches ?

Quelles sont les productions potentielles de ces sols ?

Quelles sont les opportunités perdues ?

Quels sont les services requis et quels sont les services offerts pour la remise en culture des terres en friches ?

- Certaines friches sont devenues des milieux humides à Boisbriand
- Se questionner sur la volonté des propriétaires à la remise en culture
- Spéculation est très présente
- Difficultés de remettre les terres en friches (coûts et réglementation surtout)
- Obligation de cultiver ou de faire cultiver les friches est intéressante (enjeux sociaux)
- Exploitation par des gens non passionnés pourrait occasionner certains problèmes toutefois
- Question : friches sur la zone de recharge à Boisbriand (milieux naturels)?

Certaines friches sont devenues des milieux humides à Boisbriand. On se questionne sur la volonté des propriétaires à remettre les terres en cultures, la spéculation est omniprésente. Les coûts et la réglementation portant sur le déboisement sont des obstacles à la remise en cultures des terres en friches. On trouve intéressante l'idée d'obliger un propriétaire de terres agricoles cultivables à les cultiver ou de les louer à quelqu'un qui le fera. On s'interroge sur la localisation des friches par rapport aux zones de recharge de la nappe aquifère.

Agroenvironnement

Est-il possible de faire mieux ?

Quelles sont les responsabilités qui incombent aux producteurs agricoles en matière de pollution de l'eau ?

Quelles sont les responsabilités qui incombent aux intervenants en matière de pollution de l'eau ?

- Contamination microbiologique en temps sec des cours d'eau par les fosses septiques et l'agriculture
- Pas en surplus de fumier dans la MRC, mais méthodes utilisées à considérer
- Problématique de phosphore présente
- Tous les acteurs sont responsables, l'implication de tous est nécessaire
- Préoccupation des agriculteurs envers le phosphore
- Techniques à mettre en place et à inventer également (ex. bassins à sédiments)
- Travail de vulgarisation à faire aussi
- Champs trop riches
- Organisme de gestion de fumier existant à SADP
- Travail à long terme pour atteindre la cible au niveau du phosphore
- Bandes riveraines : pratiques différentes d'une exploitation à l'autre
- Piste de solution : location de la bande riveraine par un autre exploitant pour y cultiver une production à valeur ajoutée
- Questionnement sur l'efficacité de la bande riveraine : largeur et pratique culturale, détermination des zones à risque d'érosion dans un premier temps (approche cas par cas)

On note qu'il y a de la contamination microbiologique en temps sec des cours d'eau. Les sources sont les fosses septiques et la pollution diffuse du secteur agricole. Il n'y a pas de surplus de fumier dans la MRC, certains sols sont très riches en phosphore, en cultures maraîchères surtout. Tous les acteurs sont responsables de cette forme de pollution. Plusieurs nouvelles techniques sont à mettre en place, notamment l'ajout de bassins de sédimentation. Un organisme de gestion des surplus de fumier œuvre sur le territoire notamment à Sainte-Anne-des-Plaines : la coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGENOR Lanaudière). La réduction des charges de phosphore des cours d'eau est une tâche colossale qui s'échelonne sur plusieurs années. Le respect des bandes riveraines diffère d'une entreprise à l'autre. Une piste de solution: la : location de la bande riveraine par un autre exploitant pour y cultiver une production à valeur ajoutée. On se questionne sur l'efficacité de la bande riveraine, la largeur de celle-ci et les

pratiques culturales au champ (cultures et façons culturales) suggèrent que l'on doit déterminer les zones à risque et suggérer des correctifs adaptés à chaque cas.

Cultures annuelles vs pérennes

Est-ce une tendance inquiétante ?

Que faire pour contrer les pertes de sol sur le territoire de la MRC ?

Ce point fut traité avec l'agroenvironnement.

L'agriculture biologique

Qu'est-ce qui explique cette faible proportion de fermes Bio ?

- Raisons pour faire de l'agriculture biologique : environnement, santé, opportunité d'affaires
- Petites entreprises principalement
- Même bilan phosphore que l'agriculture conventionnelle toutefois
- Peu de succès dans ce type d'agriculture
- Raisons : très technique et complexe
- Terres trop dispendieuses

Le mode bio est un marché niche. Les raisons qui motivent un exploitant à choisir ce mode de culture sont : l'environnement, la santé, et les opportunités d'affaires. Il s'adresse surtout aux petites entreprises. On a un cas d'exception à Sainte-Anne-des-Plaines avec la culture de céréales. La culture bio est très complexe, les terres sont trop dispendieuses pour faciliter le choix de ce mode de culture par un nouvel exploitant.

Groupe de discussion Citoyens

Groupe de discussion avec les citoyens

Date: 16 décembre 2013

Lieu: MRC de Thérèse-De Blainville, Bois-des-Filion

Citoyens présents:

Lyne Dufresne, Sainte-Anne-des-Plaines

Suzanne Labbé, Boisbriand

Denis Lazure, Sainte-Anne-des-Plaines

François Nicole, Sainte-Anne-des-Plaines

Bérénice St-Martin, Boisbriand

Animateur et secrétaire:

- Annie Maheu (aménagiste, MRC)

Après une présentation des objectifs, des enjeux et des échéanciers du PDZA, des questions ont été posées aux citoyens. La discussion est orientée sur des éléments pour lesquels le comité technique désire plus d'informations et enrichir le PDZA. Annie Maheu, aménagiste à la MRC, animait cette rencontre en soirée.

La pression urbaine ... sur la zone agricole

Doit-on protéger toutes les superficies qui font partie de la zone agricole ?

Est-ce que la zone agricole freine le développement de la MRC ?

- Toutes les superficies en zone agricole doivent être protégées
- Il peut toutefois y avoir des exceptions
- Le cas de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en est un bon exemple puisque la situation de la Ville est critique et le fardeau fiscal imposant
- Il faut toutefois éviter les développements linéaires et morcelés
- L'analyse de ces exceptions doit être faite cas par cas et doit être argumentée
- Une ceinture de terres agricoles devrait faire le tour de la région métropolitaine de Montréal
- Les terres avec un plus faible potentiel agricole ne devraient pas être exclues de la zone agricole, car il est possible de les cultiver quand même (par exemple, les serres)
- La zone agricole ne freine pas le développement de la MRC
- L'activité agricole est une force économique au même titre que les autres activités (résidentielles, commerciales, industrielles, etc.)
- Il faut même valoriser davantage l'agriculture en regard aux autres usages

Pour les citoyens rencontrés, la zone agricole doit être protégée, mais il peut y avoir des exceptions. Chacune de ces exceptions doit toutefois faire l'objet d'une analyse particulière devant reposer sur des

arguments solides et ne pas constituer un développement linéaire ou morcelé. Le faible potentiel agricole des terres ne doit pas être un facteur de dézonage, car il est possible de les cultiver quand même. Des facteurs comme la situation financière critique des Villes ou un fardeau fiscal imposant peut être des raisons de dézonage, comme c'est le cas à Sainte-Anne-des-Plaines. Pour les citoyens, la zone agricole ne freine pas le développement de la MRC, car il s'agit d'une force économique au même titre que les autres usages. Ils désirent même que l'agriculture soit davantage valorisée afin qu'elle prenne la place qui lui revient en tant qu'activité économique. Même que la région métropolitaine devrait être ceinturée, de façon formelle, de terres agricoles.

Friches

Qui serait responsable de cette situation?

Et, selon vous, comment pourrait-on remédier à la situation?

Comment réagissez-vous à l'affirmation suivante :

« Tout propriétaire d'un terrain zoné agricole devrait avoir l'obligation de cultiver ou de faire cultiver la portion de sa propriété qui est cultivable, de façon à éliminer les friches sur le territoire. »

- Les friches contiennent un potentiel écologique important
- Une certaine superficie de friches est à conserver
- Les agriculteurs sont peu intéressés à cultiver les friches, car c'est trop cher de les remettre en culture selon la nature de la friche
- Les Villes ont, dans le passé, laissé les friches s'installer
- Maintenant que le dézonage est très difficile, les Villes voient un intérêt à développer ces espaces qui sont les derniers espaces accessibles
- L'UPA a aussi complexifié la pratique de l'agriculture
- Les personnes, et surtout les compagnies, qui ont acheté des terres en espérant leur dézonage et qui ne les louent pas à des agriculteurs, ont aussi entraîné des friches

- Le développement des friches devrait faire l'objet d'un encadrement répondant à une certaine vision (par exemple, les jardins collectifs)
- L'encadrement permettrait à certains agriculteurs d'être appuyés dans le développement des friches (par exemple, pour les agriculteurs âgés)
- Le partage des connaissances et des ressources seraient alors également possibles
- Les superficies de friches devraient comprendre différentes activités (diverses cultures, élevage, milieux naturels, etc.)
- Le PDZA devra mettre l'accent sur les friches, car ce sont les derniers espaces vacants, donc avec du potentiel de développement agricole
- Une réglementation obligeant les propriétaires de friches à cultiver ou à faire cultiver leurs terres est essentielle
- Une taxation supplémentaire devrait être appliquée aux terres en friches
- La liberté individuelle ne doit pas primer sur l'intérêt collectif
- Le fauchage des terres est minimalement nécessaire comme il l'est pour les propriétés résidentielles et doit être appliqué avec rigueur
- La location des terres est à promouvoir, mais est plus complexe qu'il n'en paraît (par exemple, des chicanes de famille limitent la location à certaines personnes)

Pour certains citoyens, certaines friches devraient être conservées puisqu'elles ont un grand potentiel écologique. Les responsables de cette situation sont nombreux : les agriculteurs qui ne veulent pas investir pour les mettre en culture, les Villes qui ont laissé la situation progresser, puisque dans le passé, cela aidait aux demandes d'exclusion, l'UPA qui complexifie la pratique de l'agriculture et les spéculateurs, notamment les compagnies, en attente de dézonage.

Le développement des friches devrait faire l'objet d'un encadrement répondant à une vision par exemple, les jardins collectifs. Il y a plusieurs avantages à cette idée : aider certains agriculteurs, par exemple ceux âgés, partager des connaissances et des ressources. Puisque les friches sont les derniers espaces vacants, leur développement devrait comprendre diverses activités (cultures, élevages, milieux naturels). La réglementation obligeant les propriétaires de friches à cultiver ou à faire cultiver leurs terres est essentielle selon les citoyens présents et pourrait être complétée par une taxation supplémentaire pour ceux qui refusent de s'y soumettre et par l'application rigoureuse du fauchage de terres. La location des terres est à promouvoir bien qu'elle soit plus complexe qu'il n'en paraît. Pour les citoyens, l'intérêt collectif que représente le développement des friches est plus important que les libertés individuelles des propriétaires.

Agriculture périurbaine

Voici les énoncés du sondage maison portant sur la contribution de l'agriculture à la communauté de la MRC de Thérèse-De Blainville (paysages verts, vitrine pédagogique, bâtiments patrimoniaux, retombées économiques, biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, protection de l'environnement, loisirs) auquel les producteurs ont répondu, quel serait vos choix de réponses ?

Quelle est votre appréciation de ces énoncés ?

Est-ce que les activités agricoles créent des nuisances, des désagréments, des conflits aux citoyens de la MRC ?

- Les citoyens se sont questionnés à savoir s'il s'agissait d'évaluer leur souhait ou la réalité en regard aux contributions de l'agriculture
- Pour eux, l'agriculture a la possibilité de répondre et devrait répondre à toutes ces contributions de façon marquée
- Toutefois, en pratique, l'importance de ces contributions est plus basse que celle notée par les agriculteurs, mais suit la même tendance selon le type de contribution
- Le souci environnemental des agriculteurs est souligné
- Les méthodes de culture et d'élevage sont discutées, tant au niveau environnemental, de santé que du traitement des animaux
- Les activités agricoles ne créent pas de réels inconvénients
- Les mauvaises odeurs sont peu fréquentes et sont aussi présentes en ville
- La boue laissée par les tracteurs sur les routes est un inconvénient, mais les exploitants agricoles font des efforts pour limiter le problème (nettoyage, surfaces rocheuses à la sortie des champs)
- Les urbains qui viennent habiter près des milieux agricoles doivent être sensibilisés et accepter la réalité liée aux pratiques agricoles

Les citoyens croient que l'agriculture devrait répondre de façon importante aux nombreuses contributions qu'on lui reconnaît habituellement. En pratique, toutefois, l'importance de ces contributions est plus basse que celle accordée par les agriculteurs, mais suit la même tendance.

Les citoyens mentionnent les efforts des agriculteurs pour limiter leur impact sur l'environnement, effectués au cours des dernières années. Finalement, bien que les mauvaises odeurs et la présence de boue sur les routes soient présentes en zone agricole, il y a peu d'inconvénients majeurs reliés aux activités agricoles et les citoyens qui ont fait le choix de vivre à proximité de la zone agricole doivent les accepter.

Taxes foncières

Les exploitants agricoles bénéficient déjà d'un remboursement partiel des taxes foncières par le MAPAQ. Depuis 2007, les villes peuvent imposer un taux de taxation réduit pour les entreprises agricoles de façon à contrer l'effet d'une hausse de l'évaluation foncière tout en maintenant une contribution à l'effort fiscal équivalente à celle du rôle d'évaluation antérieur. Croyez-vous qu'une telle mesure favoriserait le développement et la pérennité des entreprises agricoles de la MRC ?

- Un taux de taxation réduit ne favoriserait pas vraiment le développement et la pérennité des entreprises agricoles
- Ceux qui en profiteraient le plus sont ceux qui ont déjà de l'argent
- Il est discuté de la possibilité de taxer différemment un agriculteur d'une entreprise agricole ou selon le revenu ou le nombre d'employés de l'exploitation
- La taxation non unique est complexe à appliquer, sinon impossible
- Il est toutefois retenu de proposer un congé de taxes pour les 5 premières années suivant l'acquisition d'une exploitation agricole

Selon les échanges, un taux de taxation réduit ne favoriserait pas vraiment le développement et la pérennité des entreprises agricoles. Ceux qui en profiteraient le plus ont déjà les moyens de payer leurs taxes. Les citoyens aimeraient pouvoir davantage taxer les compagnies que les agriculteurs seuls et ceux dont les revenus sont plus élevés. Cela s'avère toutefois complexe et même impossible. Les citoyens proposent qu'un congé de taxes soit accordé aux nouveaux agriculteurs pour une durée de cinq ans suivant l'acquisition de l'exploitation.

Achat local et Agrotourisme

Achetez-vous des produits agricoles des fermes de la MRC ?

Quelles sont vos motivations à acheter ces produits ?

Avez-vous des difficultés à trouver des produits locaux ?

Quel est votre expérience des marchés publics et identifiez les facteurs qui contribuent à son succès et ceux qui contribuent à un échec de cette formule de commercialisation ?

Croyez-vous que ces activités contribuent de façon importante au développement de la communauté ?

Devrait-on favoriser le développement d'activités agrotouristiques ? (Kiosques, route gourmande, signalisation spécifique, festival, etc.)

- La question de l'achat local et de l'agrotourisme sont traitées ensemble de par leurs liens
- La dynamique de l'achat des aliments est très complexe comprenant diverses influences et niveaux d'intervention (marché mondial, gouvernements fédéral, provincial, etc.)

- Le choix de la provenance des aliments est évidemment pour plusieurs lié à leur coût
 - Les produits locaux sont peu disponibles renforçant l'achat de produits venant de l'extérieur
 - Il y a un grand intérêt pour les produits locaux, mais ils sont peu connus
 - Lorsqu'ils existent, leurs sites de vente, quant à eux, sont inconnus
 - Seuls les grands producteurs locaux semblent présents
 - La réglementation plus complexe (lait, œufs) limite l'offre
 - La souveraineté alimentaire, la qualité des produits et l'encouragement des entrepreneurs locaux sont des motivations à acheter local
-
- Le succès des marchés publics dépend de plusieurs facteurs : nécessité d'une carte de membre, produits non locaux, trop de produits transformés, localisation, ambiance, présence d'entraves (par exemple, voies de circulation)
 - Nécessité d'un marché commun qui serait près de la population dense
 - Les actions possibles sont nombreuses pour la bonification de l'achat local et de l'agrotourisme : établissement de circuits touristiques chez les producteurs, production d'une carte des kiosques à la ferme, création d'une identification régionale des produits locaux, mise en place d'un événement agricole, création d'un site WEB au sujet de l'offre agrotouristique
 - La consommation des produits locaux passe également par les jardins collectifs

Les citoyens rencontrés ont beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi il n'est pas possible d'avoir accès à davantage de produits locaux. Ils savent que le coût des aliments est le principal facteur, mais ils s'expliquent mal que les produits locaux ne soient pas plus accessibles pour les gens que ça intéresse. Selon eux, ces personnes sont nombreuses puisque le Québec se doit d'être indépendant au sujet de l'alimentation, les produits locaux sont de plus grande qualité et l'achat local contribue à l'économie de la communauté. Le principal problème noté est que les produits locaux sont peu connus et limités par la réglementation et lorsqu'ils existent, leurs sites de vente sont inconnus ou seuls les produits des grands producteurs se retrouvent en épicerie.

En ce qui a trait aux marchés publics, certains facteurs peuvent mettre en péril leur succès : nécessité d'une carte de membre, présence de produits non locaux, présence marquée de produits transformés, localisation qui entre en compétition avec d'autres sources d'approvisionnement, présence d'entraves comme des voies de circulation, etc. Outre l'établissement d'un marché public commun pour le territoire de la MRC tout près de la population urbaine et la création de jardins collectifs, les citoyens proposent diverses actions pour promouvoir l'achat local et l'agrotourisme : établissement de circuits touristiques chez les producteurs, production d'une carte des kiosques à la ferme, création d'une identification régionale des produits locaux, mise en place d'un événement agricole, création d'un site WEB au sujet de l'offre agrotouristique.

Fierté

Les agriculteurs sont très fiers de leur profession, partagez-vous ce sentiment de fierté ?
Comment est-ce que la communauté peut prendre appui sur cette perception pour en faire un axe de développement du secteur agricole ?

- La fierté pour son métier se retrouve dans chaque profession
- Le sentiment de fierté est partagé surtout en ce qui concerne les nouveaux agriculteurs qui sont là pour les bonnes raisons
- Même chose pour ceux qui utilisent de nouvelles méthodes agricoles
- Le PDZA devrait privilégier les actions pour aider ces agriculteurs
- Le sentiment de fierté n'est pas partagé pour ce qui est des agriculteurs qui se plaignent sans raison de leur situation
- Pour ce qui est des grosses industries, il en faut et le sentiment de fierté est partagé surtout lorsque ces entreprises sont dites sociales
- Cette fierté doit transparaître à travers l'achat d'aliments produits par les agriculteurs locaux
- La présence de la zone agricole et de l'agrotourisme doivent faire l'objet d'une campagne d'information auprès de la population locale, mais aussi montréalaise

Au-delà du fait que les gens sont habituellement fiers de leur propre profession, les citoyens partagent cette fierté envers les agriculteurs, particulièrement ceux qui commencent dans la pratique et sont là pour les bonnes raisons ainsi que ceux établis qui améliorent leurs manières de faire afin de rendre leurs pratiques plus environnementales. Pour ce qui est des grandes entreprises agricoles, les citoyens affirment qu'elles sont nécessaires et ils partagent leur fierté particulièrement lorsque celles-ci s'impliquent dans la communauté. À l'inverse, les citoyens sont dérangés par les agriculteurs qui se plaignent sans raison. Cette fierté des citoyens doit transparaître à travers l'achat local. Et de plus, la présence de la zone agricole et l'agrotourisme doivent faire l'objet de promotion pour attirer la population locale, mais également montréalaise.

Sujets libres

- Les citoyens présents sont aussi très intéressés par la problématique de la main-d'œuvre. Pour eux, le travail à la ferme est très pertinent, surtout pour les jeunes, et devrait être valorisé
- Les citoyens aimeraient retrouver dans le PDZA une carte des différentes productions agricoles qui prennent place sur le territoire.
- Certains citoyens ont fait état de leurs projets personnels qui consistent en des jardins collectifs (jardins communautaires encadrés) et du morcellement ou de la location de petites surfaces de terres agricoles pour des projets de petites cultures ou de petits élevages
- Pour les citoyens présents, le PDZA ne doit pas être tabletté, il doit faire l'objet d'un suivi rigoureux. Ils sont très intéressés par les consultations publiques de 2014

Groupe de discussion Agriculteurs

Groupe de discussion avec des agriculteurs de la MRC de Thérèse-De Blainville

Date: 30 octobre 2013

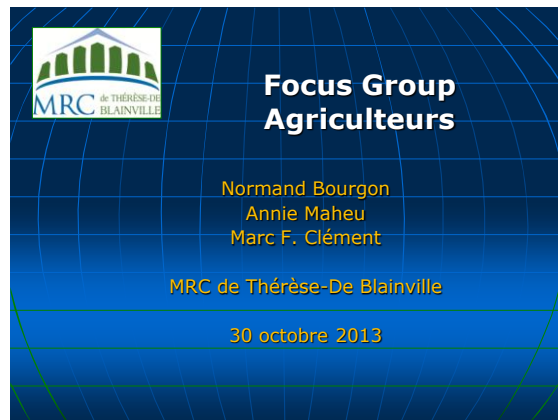
Lieu: MRC de Thérèse-De Blainville, Bois-des-Fillion

Producteurs présents:

- Michel Bastien (les Fermes Michel Bastien inc.)
- Martine Fugère (les Fermes Michel Bastien inc.)
- Pierre-André Daignault (Les Jardiniers du Chef)
- Aimé Dion
- Simon Charbonneau (FraiseBec Inc.)
- Benoit Charbonneau (Serres Benoit Charbonneau)

Animateur et secrétaire:

- Normand Bourgon, (enseignant, CFAM)
- Marc F. Clément (agronome consultant)
- Annie Maheu (aménagiste, MRC)



Après une présentation des objectifs, des enjeux et des échéanciers du PDZA, des questions ont été posées aux producteurs. La discussion est orientée sur des éléments pour lesquels le comité technique désirait plus d'informations et enrichir le PDZA. Normand Bourgon, enseignant au centre de formation agricole de Mirabel (CFAM), animait cette soirée.

La relève agricole

Est-ce que l'âge des producteurs cache un problème de relève agricole à Boisbriand et Blainville ?

- prix élevé d'une exploitation et des terres (spéculation)
- nombreuses heures de travail
- travail saisonnier
- travailleurs étrangers prennent la relève
- très peu de travailleurs québécois intéressés par le travail dans les champs
- travail difficile
- travail peu rémunéré pour la charge de travail
- influence des décisions de la relève sur la retraite de l'exploitant actuel
- nécessité de diplômes en agriculture
- potentiel de relève dans les cours d'agriculture
- solution : regroupement de personnes avec des compétences différentes
- volonté nécessaire

- problème à long terme : location de terres par les jeunes qui n'en sont pas propriétaires
- fin des entreprises agricoles sans relève (serres)

Le premier élément de la discussion a porté sur la relève agricole. Les participants ont affirmé que la relève était problématique à Boisbriand, mais aussi dans les autres villes. Le prix élevé des terres, les nombreuses heures de travail et la charge de travail ont été les premiers commentaires exprimés. La relève a un impact sur la retraite de l'exploitant actuel. Peu d'agriculteurs ont un fond de retraite, l'actif agricole est le fonds de pension. La relève doit être formée. Des solutions sont proposées : recruter de la relève non apparentée dans les ITA et les universités, regrouper des personnes avec des compétences différentes, mais complémentaires. La volonté de favoriser la relève doit y être. La location des terres, évoquée de prime abord comme une solution, fut critiquée par certains agriculteurs puisque cette formule les prive d'être propriétaires et d'accumuler du capital. Certains sont plutôt pessimistes quant à la survie de leur entreprise à une autre génération d'exploitant.

La pression urbaine...sur la zone agricole

Comment le projet potentiel de poursuite de la construction de l'autoroute 13 influence vos décisions d'utilisation des terres ?

Comment la proximité avec le milieu résidentiel et commercial affecte les décisions que vous prenez pour votre entreprise? (Choix de production, transfert à la relève, croissance de l'entreprise, investissements et améliorations fonciers)

Comment la proximité des villes influence-t-elle la pérennité des exploitations agricoles ? Est-ce une menace ou un atout pour l'agriculture?

- projet Chambéry, piste cyclable
- inquiétudes des agriculteurs : vols, déchets, VTT
- inquiétudes des urbains : pesticides, bruit, etc.
- interdiction du déboisement pour la culture vs déboisement par les promoteurs
- avantages de la proximité urbaine : vente au détail, services à proximité, main-d'œuvre, mise en marché à la ferme (peu important, mais pour certains très importants)
- réglementations nombreuses complexifient le travail (ex. transport)
- augmentation du trafic, question de sécurité (SADP, Chambéry)
- étalement urbain
- perte d'hectares par la construction de l'autoroute
- augmentation de la valeur des terres
- agriculture ne peut concurrencer avec les autres usages
- piste de solution : acheter pour le jeune
- adaptation au milieu (négociation, tirer avantage)
- protection et valorisation de l'agriculture nécessaires (clôtures, etc.)
- valeur des résidences bonifiée par la présence de l'agriculture
- temps non passé sur les routes pour les agriculteurs
- transport de nuit plus efficace

Le rapprochement des résidents et des citoyens des exploitations est problématique. Le vol de récoltes, les dommages aux cultures et les déchets sont des irritants pour les exploitants. Les citoyens expriment des craintes et manifestent des objections aux activités agricoles à proximité de leurs habitations. Il semble plus facile pour un promoteur d'abattre des arbres que pour un agriculteur de déboiser pour faire de la culture. On reconnaît qu'il y a plusieurs avantages à produire à proximité de la ville (mise en marché, etc.). La circulation routière pose de nombreux défis à la machinerie d'aujourd'hui, en plus, la circulation est plus dense, aux heures de pointe c'est très dangereux. La réglementation est aussi plus sévère à ce chapitre et les permis sont coûteux (pour des véhicules qui ne servent que quelques mois par année). L'étalement urbain fait perdre des hectares de sols cultivables et est une cause de l'augmentation du prix des terres. L'agriculture ne peut concurrencer avec les autres usages. Pistes de solutions : acheter pour la relève, tirer avantage de cette situation (proximité de la ville), demander à ce que les accès aux champs soient clôturés (ex : piste cyclable) et transport de nuit pour limiter la circulation aux heures de pointe.

Friches

Comment réagissez-vous à l'affirmation suivante :

« Tout propriétaire d'un terrain zoné agricole devrait avoir l'obligation de cultiver ou de faire cultiver la portion de sa propriété qui est cultivable, de façon à éliminer les friches sur le territoire. » ?

Quels sont les services requis et quels sont les services offerts pour la remise en culture des terres en friches ?

- quartier juif (Boisbriand)
- terres peu cultivées à Boisbriand
- plus de 8 hectares (cartographie des friches)
- si ont déjà été cultivées, si cultivables
- pas certains de l'obligation (liberté d'action)
- difficulté de trouver des gens pour louer des terres
- cas des spéculateurs, de ceux qui ne veulent pas de voisins
- coûts pour ramener les friches en agriculture élevé
- disponibilité (proximité) des terres intéressante
- pour les non-agriculteurs surtout
- plus difficiles à dézoner si les friches disparaissent
- mesures de protection nécessaires

Les terres en friches ont été achetées à d'autres fins, ex: quartier Juif Kiryas Tosh, établi à Boisbriand depuis 1963. Les terres sont peu cultivées à Boisbriand, les friches qui ont été cultivées jadis pourraient être remises en culture. Les spéculateurs ne veulent pas les cultiver croyant que si elles l'étaient, elles seraient plus difficiles à dézoner. Il est difficile, à Boisbriand, de trouver quelqu'un pour les cultiver (loin, accès). Le coût pour les remettre en culture est élevé. Des mesures de protection sont nécessaires à cause du vandalisme et des personnes qui traversent en VTT les terres en cultures (soya, céréales, etc.).

Agriculture périurbaine

Comment est-ce que les entreprises agricoles peuvent mieux tirer profit de cette proximité?
Comment est-ce que les entreprises agricoles peuvent limiter les inconvénients de cette proximité?

Les participants ont jugé qu'ils avaient déjà suffisamment discuté de ces points.

Diversification

Que pensez-vous de la diversification agricole comme moyen d'accroître la rentabilité et la pérennité des entreprises agricoles ?

Y a-t-il des raisons qui freinent la diversification agricole et agroalimentaire dans la région ?

- toujours bon, étalement du risque
- beaucoup de travail toutefois,
- dépend du type d'exploitation voulu
- diversification connexe (fraises)
- diversification dans d'autres domaines non agricoles (parcs)
- à petite échelle, à long terme, réajustements nécessaire
- agriculteur = entrepreneur
- diversification pendant que ça va bien
- piste de solution : jeunes avec de nouvelles idées, support par ceux en place

La diversification est une bonne façon d'étaler le risque. Les participants reconnaissent que la diversification augmente la charge de travail. Plusieurs des participants ont diversifié leurs entreprises. Cultures connexes à la culture principale (petits fruits). Il y a même de la diversification dans des activités connexes à l'agriculture sans que ce soit de la production agricole (aménagements paysagers). Opter pour de la diversification, oui, mais il faut le faire progressivement; maîtriser cette nouvelle culture et la mise en marché sur un horizon de quelques années. L'agriculteur est d'abord un entrepreneur, c'est à lui de faire ses choix et d'en mesurer le risque. Il faut diversifier quand ça va bien, quand le bateau prend l'eau il est trop tard et les moyens financiers n'y sont plus. On doit faire de la place aux jeunes qui ont de nouvelles idées, il est souhaitable de les aider à démarrer un projet de diversification avec l'aide de l'entreprise parentale (sols, machineries, etc.).

Agrotourisme, Foresterie (autre que l'acériculture), Réglementation

Sujets non discutés, faute de temps.

Taxes foncières

Croyez-vous qu'une telle mesure favoriserait le développement et la pérennité des entreprises agricoles de la MRC ?

- contestation de l'évaluation
- production imposée toutefois
- taxation par frontage (pompiers, police, etc.) désavantage les agriculteurs
- taux de taxation réduit = coup de main
- pertinent, mais ne règle pas tout
- question de valorisation
- dépend de la situation des exploitations

Lorsque l'évaluation foncière est trop élevée (ventes comparables étant dopées par la spéculation), il est préférable, selon certains participants, de contester l'évaluation. Les procédures existent. La taxation au "frontage" désavantage les agriculteurs qui possèdent de longs périmètres bordés par des chemins. Cette forme de taxation semble injuste puisque les interventions des policiers et des pompiers par exemple n'y sont pas nécessairement plus nombreuses qu'en ville. Une réduction du taux de taxes donnerait "un coup de main", mais ne réglerait pas tous les problèmes (relève, rentabilité, etc.).

Groupe de discussion Syndicat de base UPA

Groupe de discussion avec les agriculteurs du syndicat de base de l'UPA

Date: 27 juin 2013

Lieu: Ferme Denis Le Guerrier Fils et Fille,
Blainville

Producteurs présents et personnel de l'UPA:

- Alain Desjardins
- Roger Chaumont
- Luc Charbonneau
- Anne-Marie Alary,
- Israël Hervieux
- Audrey Lemaire
- Philippe Leguerrier
- Kevin Bilodeau (agent de l'UPA)



Animateur et secrétaire:

- Marc F. Clément (agronome consultant)
- Kamal El-Batal (directeur de la MRC)

Après une présentation des objectifs, des enjeux et des échéanciers du PDZA, une discussion ouverte est entamée avec les producteurs. La discussion est orientée sur chacun des enjeux du PDZA.

Les commentaires ont été notés sous forme de tableau et ces éléments ont été validés au fur et à mesure du déroulement des échanges. Loin de se voir confinés à élaborer un portrait, les agriculteurs ont aussi proposé des pistes de solutions aux problèmes qu'ils vivent. Voici les notes prises ce soir-là:

Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture

- Pas au courant
- Impact méconnu des producteurs eux-mêmes
- Individus vs collectif
- Une ferme c'est nuisible? GM(auto) vs agriculture.
- La spéculation est venue réduire les passions
- Photos des personnes qui ont du travail en lien avec l'agriculture + de personnes engagées au Québec
- Ferme nourricière
- Envahi; portes ouvertes; valorisation; oui, pas comme voisin ?

- Choix entre vendre ou maintenir l'agriculture.
- Protection de la pérennité: contrer la vente à un spéculateur. Assurer la relève.
- Comment faire de l'agriculture dans un secteur sous spéculation

Dans ce premier échange, cet enjeu semble être méconnu des agriculteurs. La valeur de leur travail, relativement à d'autres segments économiques, est non seulement méconnue des citoyens, mais aussi d'eux-mêmes. On avance même qu'une ferme n'a pas le même capital de sympathie que la construction d'automobiles (GM). La passion de l'agriculture n'est plus ce qu'elle était, la spéculation ayant contribué à diminuer l'intérêt à produire. L'agriculture serait un des plus importants secteurs d'emplois au Québec, reconnaître, valoriser ce fait et montrer des gens au travail aiderait à redorer l'image de l'agriculture. Même si la ferme est toujours "nourricière", cette notion tend à disparaître par la taille et la spécialisation des entreprises. Les producteurs se sentent envahis, malgré les journées Portes Ouvertes, où plusieurs personnes visitent les fermes, peu de citoyens en voudraient une comme voisin. Plusieurs agriculteurs sont confrontés entre vendre ou continuer à produire, la spéculation est omniprésente.

Favoriser une économie agricole et agroalimentaire péri-métropolitaine viable, dynamique et innovante

- Prêdisposé à accepter le changement ?
- Une passion individuelle ?
- Changements légers plus faciles
- Changements lourds risqués et coûteux en temps et investissements
- Transformation
- Pourquoi diversifier ?
- Face à l'inconnu
- Plus de productions contingentées
- Un plan B ?

Le changement semble difficile à accepter. C'est un choix individuel et qui repose sur la passion. Les changements légers sont plus faciles à adopter. Dès que les investissements requis sont importants ou que le temps nécessaire à ce changement est important, plusieurs agriculteurs reculent. Pourquoi diversifier quand il est déjà difficile de maîtriser tous les paramètres de sa production? Souvent ces nouvelles cultures ne sont pas assurées, tout est à faire et à apprendre. On suggère que la solution serait d'avoir plus de productions contingentées.

Favoriser une utilisation optimale et responsable des terres agricoles

- Pérennité de l'agriculture (les terres agricoles)
- Friches (pas responsable)
- Friches augmentent le prix des autres terres cultivables.
- Le spéculateur la laisse en friche et est la cause d'inflation des prix
- Friches et accroissement des coûts de remise en culture
- MRC et Villes complices; laxisme réglementaire
- Obligation de maintenir les surfaces cultivées

La pérennité de l'agriculture passe par les terres elles-mêmes. Les agriculteurs ne se sentent pas responsables de la présence des terres en friches. Elles contribuent à augmenter le pris des terres en créant la rareté des bonnes terres. Les friches vont à terme accroître le coût de la remise en culture de ces surfaces. Les spéculateurs, la MRC et les villes sont responsables et complices de cette situation et du laxisme réglementaire. Un règlement devrait obliger tous propriétaires à cultiver ou faire cultiver les sols cultivables.

Favoriser l'émergence d'une diversification agricole et agroalimentaire

- OK si accès aux terres (en friches ou en spéculation)
- Structure locale pour vendre ses produits absente ?
- Un ou des marchés dans Thérèse-De Blainville? Trouver UNE place
- Fierté, appartenance, stratégie, Fontainebleau ?
- Les transformateurs (achats locaux)
- Rapprochements entre les petits transformateurs et les agriculteurs

Les participants font le lien de cet enjeu avec un accroissement des productions et par le fait même un accès aux terres qui sont en spéculations ou celles qui sont en friches. Produire n'est qu'un des obstacles, la mise en marché devient le deuxième sujet de cet échange. Il n'y a pas de structure locale pour vendre ses produits. Les expériences passées des marchés publics suggèrent que le bon endroit pour en établir un n'est pas encore localisé, Fontainebleau, peut-être. Les producteurs souhaiteraient favoriser un rapprochement avec les petits transformateurs.

Optimiser le facteur de proximité pour une distribution optimale des productions agricoles et agroalimentaires

- voir précédentes

Ce point avait déjà été partiellement discuté sous le couvert des sujets précédents, le temps manquait pour l'aborder plus à fond.

Quels sont vos objectifs (comme agriculteur)

- Début de transfert
- Diversification
- Forêt Bois de sciage
- Face à des locations incertaines, spéculation
- Continuité, x générations
- Inspections et commercialisations exagérées (le cas des fromages et la listériose)
- Vendre du lait cru comme en Suisse?
- Abattoir local, normes trop élevées

Certains sont déjà en début de transfert, d'autre songe à un projet de diversification, à l'exploitation de la forêt pour du bois de sciage, ou encore à de la transformation. Les obstacles aux projets de transformation paraissent très nombreux, on critique les normes notamment pour le lait cru et l'abattage. Les coûts d'abattage et de transformation refroidissent les entrepreneurs les plus déterminés.

Quels sont vos objectifs (comme organisation syndicale)

- La moitié des réunions portent sur les demandes de dézonage
- PDZA pour dézoner ? !
- Valorisation de l'agriculture
- Ententes entre le secteur agricole et les intervenants (école, CLD, etc.)
- Moyens limités
- Manque d'idées... non! Mais manque de temps et de moyens.
- Partager le fardeau de la valorisation
- Partager de la machinerie
- Acheter toute la côte St-Louis pour la cultiver dans le respect de l'agriculture durable...pas de terres non cultivées
- Arrêter le dézonage pendant xxx années, moratoire pour en mesurer l'effet
- Maximiser le développement en zone blanche avant de dézoner
- Chaque produit agricole payé à sa juste valeur aux producteurs
- La diversification serait plus facile si les prix étaient au rendez-vous
- Obligation de cultiver si la propriété est en zone agricole
- Compétitions avec les mêmes normes de production et de commercialisation (réciprocité) (Importations, ex: Inde, chine, etc.)
- Marché local

Sur le plan syndical, le dézonage préoccupe. Fait-on un PDZA pour dézoner ? Tous souhaiteraient valoriser l'agriculture et faire des ententes avec des écoles notamment. Mais, les moyens et le temps manquent. On veut partager le fardeau de la valorisation. Les idées ne manquent pas, mais les producteurs font déjà de longues heures...Suivent une kyrielle de suggestions touchant l'utilisation des sols, la mise en marché, le zonage, le prix de vente, les normes de production et de commercialisation.

Entrevues avec les aménagistes

Rencontre avec les aménagistes (urbanistes) des villes agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville

Date: 19 février 2014

Lieu: MRC de Thérèse-De Blainville, Bois-des-Fillion

Urbanistes présents:

- Nicola Cardone, Sainte-Thérèse
- Denis LeChasseur, Boisbriand
- Christian Leclair, Sainte-Anne-des-Plaines
- Éliane Lessard, Blainville



Animateur et secrétaire:

- Marc F. Clément (agronome consultant)
- Annie Maheu (aménagiste, MRC)

Après une présentation des objectifs et du contenu du PDZA, le chargé de projet présente le portrait et le diagnostic du PDZA. Pour le portrait, il s'agit du sondage maison, des Groupes de discussion, des entrevues et du contenu du document. Pour le diagnostic, les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes sont présentées sous forme de tableau et aussi de façon résumée. La présentation se termine sur les éléments qui doivent être complétés : cartes, informations sur les superficies des boisés par ville et photos des paysages. Par la suite, des échanges ont lieu avec les aménagistes. La discussion est orientée sur des éléments pour lesquels le chargé de projet désirait plus d'informations et enrichir le PDZA. Marc F. Clément, agronome consultant, animait cette rencontre de l'après-midi.

Aperçu de la vente de bois de chauffage

Le chargé de projet désire obtenir les informations suivantes :

- Les permis de coupe de bois
- Les plans d'aménagement forestier
- Les produits forestiers (liste des producteurs, valeur, nombre)

Il fait également le lien entre ces éléments et les points suivants :

- Les mesures d'urgence (ex. verglas de 1998)
- Le PMAD

Les urbanistes soulignent que ces informations ne sont pas colligées par les Villes. Les coupes de bois de chauffage ne font pas l'objet de permis puisqu'elles sont autorisées. Ils reconnaissent toutefois que ces informations seraient intéressantes à avoir afin de mieux connaître les différentes activités qui se déroulent actuellement sur le territoire et aussi pour permettre une mise en valeur des forêts en zone agricole. Toutefois, il ne faudrait pas que ce suivi soit perçu comme étant coercitif auprès des propriétaires de boisés.

Présence de contraintes en zone agricole (ex. cour à scrap)

Le chargé de projet cherche à savoir s'il existe d'autres contraintes en zone agricole que celles présentées puisque ces dernières pourraient notamment nuire à l'agrotourisme.

Le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines comprend un site de métaux recyclés et le terrain voisin sur le rang Sainte-Claire ainsi qu'un terrain contaminé aux métaux lourds, outre les deux sites présentés. La Ville fait actuellement un travail au sujet du suivi des droits acquis de ces usages. À Boisbriand, il est mentionné qu'une cour à scrap s'est développée sur la Cote-Sud, adjacente au parc industriel. Ici aussi, la Ville travaille sur cette problématique. À Blainville, il ne semble pas y avoir de telles contraintes.

Carrières et sablières

Le chargé de projet aimerait connaître la situation réelle du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville au sujet des carrières et des sablières.

Les carrières et sablières actives et autorisées sont absentes du territoire de la MRC. Sur le territoire de Boisbriand, on retrouve toutefois une ancienne carrière près de la rivière Cachée qui a été remblayée et dont des arbres ont été ou seront plantés. À Sainte-Anne-des-Plaines, la problématique de sablière déguisée est fortement présente. Du sable est prélevé sur des terres agricoles, sans qu'il s'agisse de sablières officielles et autorisées, sous des prétextes agricoles (nivèlement, étang d'irrigation, etc.). En regard à cette problématique, certaines Villes de la MRC optent pour un PIIA ce qui a pour effet de contrer ces activités à la marge de la légalité.

Gestion des cours d'eau (ex. rivière Cachée à Boisbriand)

Le chargé de projet voudrait comprendre la gestion des cours d'eau en milieu agricole et connaître les problématiques particulières à cet effet.

Bien que la compétence de la gestion des cours d'eau revienne à la MRC, les Villes sont chargées de son application, notamment pour l'entretien de ceux en milieu agricole. Depuis l'arrêt des travaux dans les cours d'eau agricoles effectués par le MAPAQ, il n'y a pas eu de travaux officiels

pour de l'entretien de cours d'eau en milieu agricole. Certains secteurs ont des problèmes de sédimentation, mais la complexité de la procédure décourage certains agriculteurs à faire des demandes. La Ville de Boisbriand fait état d'une problématique particulière et récurrente aux abords de la rivière aux Chiens et également, d'une problématique en voie d'être réglée pour la rivière Cachée.

Photographies (Blainville et Boisbriand)

Cette demande qui consiste à obtenir des photos de la zone agricole du territoire de Blainville et Boisbriand afin de bonifier la section paysage a déjà été faite lorsque les éléments à compléter ont été discutés.

Gestion des plaintes agricoles

Le chargé de projet veut comprendre la façon dont les plaintes sont gérées autant provenant des citoyens que des agriculteurs et s'il existe un registre de ces plaintes, notamment pour constater la nature et l'évolution du nombre de plaintes.

Les personnes présentes soulignent qu'il y a effectivement des plaintes déposées en regard à la zone agricole, principalement par des résidents voisins de la zone agricole. Des problèmes de bruit et d'odeurs reliés aux activités agricoles et de terres non fauchées en sont souvent les causes. Pour le bruit et les odeurs, les exploitations agricoles jouissent d'un grand pouvoir d'action. Pour ce qui est des terres non fauchées, les municipalités exigent le fauchage, du moins sur une certaine distance. Les urbanistes vont voir à dresser un bilan des plaintes agricoles au cours des dernières années, à partir de leur système de requêtes.

Fumier, dates d'interdiction d'application ?

Le chargé de projet demande aux urbanistes présents si les Villes ont adopté une réglementation relative au contrôle des épandages, possible selon certaines dispositions.

Il semblerait que l'ensemble des villes agricoles de la MRC ne possède pas une telle réglementation. Pour plusieurs, cette possibilité leur était même inconnue. Le pouvoir de réglementer à cet effet ne semble pas une nécessité auprès des villes.

Inspecteur agraire

Le chargé de projet demande également aux urbanistes s'ils ont au sein de leur organisation une personne attirée comme inspecteur agraire, non obligatoire pour les Villes régies par la Loi sur

les cités et villes, mais pouvant exercer dans les domaines d'activités suivants : nuisances publiques, découverts, fossés de ligne et clôtures de lignes.

Les villes de Sainte-Thérèse et de Blainville n'ont pas ce genre d'inspecteur parce que leur territoire agricole est somme toute restreint. Les villes de Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines ont délégué les tâches de cet inspecteur à leurs inspecteurs municipaux. D'ailleurs, selon la Loi sur les compétences municipales, ils sont maintenant appelés « conciliateurs-arbitres », mais effectuent sensiblement le même travail que les inspecteurs agraires.

Comment à la fois concilier développement agricole et développement de la communauté

Trois questions sont posées aux personnes présentes :

- Le défi : comment à la fois concilier développement agricole et développement de la communauté?
- Une zone agricole multifonctionnelle à redéfinir?
- Un projet rassembleur? Est-ce possible?

À ce sujet, les personnes considèrent que le sujet mérite réflexion. Il est toutefois noté que les Villes font déjà des efforts en ce sens. Les villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines interdisent les résidences autres que de ferme dans leur zone agricole. La Ville de Boisbriand, quant à elle, a remembré une terre agricole afin d'y implanter une pépinière. Elle multiplie les projets en ce lieu pour en faire un projet exemplaire de découverte de la zone agricole. Une invitation est d'ailleurs lancée aux personnes présentes par le directeur du service d'urbanisme de la Ville de Boisbriand pour une visite du site au printemps.

Suite à cette réflexion, les urbanistes sont conviés à la consultation publique qui aura lieu prochainement pour l'élaboration du plan d'action du PDZA. Les Villes sont invitées à participer à cette activité afin d'y apporter leurs suggestions, mais également à s'engager à réaliser certaines actions. Les urbanistes posent des questions sur le déroulement de la consultation publique. Ils suggèrent que la consultation publique fasse l'objet au préalable d'une séance d'information afin que les personnes présentes soient préparées à établir des actions. Du moins, il est recommandé que la consultation publique soit précédée de la diffusion de documents pour informer et préparer les personnes intéressées à la consultation.

Sondage

Sondage Questionnaire Questionnaire

Nom de l'entreprise agricole	_____
Nom du répondant principal	_____
Adresse	_____
Ville	_____
Code postal	_____
Téléphone	_____
Courriel	_____

(À être complété par le répondant principal lorsque l'entreprise est la propriété de plusieurs actionnaires)

On estime de 15 à 20 minutes le temps requis pour compléter ce sondage.

Merci de votre participation.

La MRC de Thérèse-De-Blainville désire sonder les agriculteurs de la région sur la problématique du développement de l'agriculture dans notre MRC. Ces informations serviront à élaborer un plan de développement de la zone agricole (PDZA) sur le territoire de la MRC de Thérèse-De-Blainville. À noter, toutes les informations recueillies par ce questionnaire seront traitées de façon agrégée et aucune information permettant d'identifier un répondant ne sera divulguée.

Pour toute question ou tout complément d'information, veuillez communiquer avec M. Marc Fernand Clément, agronome et chargé de projet au numéro suivant : 819-766 2201 ou par courriel à fdualclement@tlb.sympatico.ca

Nom du répondant : _____

Date : _____

Partie I L'agriculture périurbaine

1. En plus de fournir des produits agricoles, l'agriculture contribue de plusieurs façons à la communauté de la MRC de Thérèse-de-Blainville, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune contribution et 7 signifie une contribution très importante.

L'agriculture contribue...	Échelle de 1 à 7. Encerclez le chiffre correspondant au niveau de l'importance de la contribution que vous accordez 1= Aucune contribution 7= Contribution très importante						
L'agriculture contribue également pour les résidents et visiteurs, par la présence de paysages verts	1	2	3	4	5	6	7
L'agriculture contribue également à l'agrotourisme et aux camps de jour à titre de vitrine pédagogique de l'activité agricole	1	2	3	4	5	6	7
L'agriculture contribue également à la conservation de certains bâtiments à valeur patrimoniale	1	2	3	4	5	6	7
L'agriculture contribue également par des retombées économiques locales (emplois, revenus)	1	2	3	4	5	6	7
L'agriculture contribue également à la biodiversité près des villes	1	2	3	4	5	6	7
L'agriculture contribue également à la réduction des gaz à effet de serre	1	2	3	4	5	6	7
L'agriculture contribue également à la protection de l'environnement	1	2	3	4	5	6	7
L'agriculture contribue également en procurant un espace pour les loisirs	1	2	3	4	5	6	7
Autre contribution apportée par l'agriculture (1 ^{er} autre choix) : _____	1	2	3	4	5	6	7
Autre contribution apportée par l'agriculture (2 ^e autre choix) : _____	1	2	3	4	5	6	7

2. La proximité de la ville peut apporter certains avantages à votre entreprise, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.

La proximité de la ville contribue à :	Échelle de 1 à 7. Encerchez le chiffre correspondant au niveau de l'importance que vous accordez						
	1= Aucune importance						7= Très important
Donner accès à un plus grand bassin de clients	1	2	3	4	5	6	7
Donner accès à un plus grand volume de clients potentiels qui passent devant la ferme	1	2	3	4	5	6	7
Donner accès à un plus large bassin de main-d'œuvre	1	2	3	4	5	6	7
Donner accès à un plus grand nombre de services	1	2	3	4	5	6	7
Donner accès à un plus grand nombre d'activités de loisirs	1	2	3	4	5	6	7
Donner un meilleur accès à des soins de santé	1	2	3	4	5	6	7
Réduire les distances entre amis et membres de la famille	1	2	3	4	5	6	7
Autres avantages que procure la proximité de la ville : _____	1	2	3	4	5	6	7
Autres avantages que procure la proximité de la ville : _____	1	2	3	4	5	6	7

3. La proximité de la ville peut apporter certains inconvénients à votre entreprise, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.

La proximité de la ville :	Échelle de 1 à 7. Encerclez le chiffre correspondant au niveau de l'importance que vous accordez 1= Aucune importance 7= Très important
Accroît le prix des terres	1 2 3 4 5 6 7
Accroît les problèmes de circulation sur les voies publiques	1 2 3 4 5 6 7
Accroît les contraintes à l'épandage plus sévère	1 2 3 4 5 6 7
Accroît les plaintes quant au bruit	1 2 3 4 5 6 7
Inquiète les voisins à propos des pesticides	1 2 3 4 5 6 7
Tends à accroître les risques de vol et le vandalisme	1 2 3 4 5 6 7
Accroît la présence de déchets dans les champs	1 2 3 4 5 6 7
Accroît les problèmes liés aux véhicules récréatifs sur vos terres	1 2 3 4 5 6 7
Accroît le nombre de chiens et chats errants	1 2 3 4 5 6 7
Autre inconvénient que procure la proximité de la ville : _____	1 2 3 4 5 6 7
Autre inconvénient que procure la proximité de la ville : _____	1 2 3 4 5 6 7

4. Quels sont les services que vous jugez importants pour soutenir votre entreprise agricole veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.

Et

5. Quelle est la proportion de ces services que vous seriez prêt à assumer financièrement

Le niveau d'importance des services :	Échelle de 1 à 7. Encerchez le chiffre correspondant au niveau de l'importance que vous accordez 1= Aucune importance 7= Très important	Encerchez le % des frais que vous êtes prêt à payer pour ces services
Préparation de plan d'affaires	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
COOP de travailleurs agricoles (CUMO ou autre)	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
COOP de machineries agricoles (CUMA ou autre)	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
Services-conseils spécialisés (agronomie, génie, zootechnie)	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
Services-conseils en agroenvironnement	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
Services vétérinaires	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
Planification financière	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
Conseils pour préparer la vente de la ferme et la relève	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
Conseils pour la retraite	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
Services-conseils en commercialisation	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100
Autres services : _____	1 2 3 4 5 6 7	0 25 50 75 100

Partie II Portrait des exploitants et des exploitations

1. Avez-vous complété une formation en agriculture? oui non

Attestation d'études collégiales (AEC) Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Diplôme d'études collégiales (DEC) Diplôme d'études universitaire en agriculture

Autre spécifiez

Combien d'années d'expérience en production agricole possédez-vous : _____ années

Avez-vous grandi sur une ferme? oui non

2. Comment avez-vous fait l'acquisition de votre entreprise?

Acquisition auprès d'un parent (héritage ou achat)

Acquisition auprès d'un employeur agricole

Acquisition auprès d'une personne sans lien de parenté

Autre, spécifiez _____

3. En vous incluant, combien de personnes travaillent sur votre entreprise

À temps plein? Salariés _____ Non-salariés _____

À temps partiel? Salariés _____ Non-salariés _____

4. Selon vous, quels sont les principaux changements que votre entreprise a connus au cours des 10 dernières années? (Cochez tous les choix qui s'appliquent)

- Croissance de la production Décroissance de la production
- Nouvelle production végétale Nouvelle production animale
- Mécanisation Drainage Irrigation Conformité environnementale
- Changement de mode de mise en marché Agrotourisme
- Aucune modification

Autre spécifiez

5. Pour les cinq prochaines années, quels changements anticipez-vous pour votre entreprise?

- Une croissance des activités ou de la taille de l'entreprise
- Une décroissance des activités ou de la taille de l'entreprise
- Aucun changement Nouvelle production / production d'autre chose
- Vente de l'entreprise

Autre spécifiez

6. Faites-vous d'autres activités commerciales (autre que la production agricole) sur votre ferme?

Cochez tous les choix qui s'appliquent.

- Transformation de produits agricoles Activités agrotouristiques
- Entreposage (bateau, roulotte, etc.) Vente ou réparation de machinerie agricole
- Bois de chauffage Foresterie Activité équestre Fabrication de terreau
- Camps de jour

Autre spécifiez

Partie III Les terres agricoles

1. Louez-vous des terres agricoles pour votre production? oui non

Superficies louées (ha)	Avec bail	Sans bail	Durée du bail	Qui est le locateur
Exemple de réponse 12,5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 ans	<input type="checkbox"/> un agriculteur actif <input type="checkbox"/> un non-agriculteur <input checked="" type="checkbox"/> un associé
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> un agriculteur actif <input type="checkbox"/> un non-agriculteur <input type="checkbox"/> un associé
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> un agriculteur actif <input type="checkbox"/> un non-agriculteur <input type="checkbox"/> un associé
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> un agriculteur actif <input type="checkbox"/> un non-agriculteur <input type="checkbox"/> un associé

2. Diriez-vous que vous avez des difficultés à trouver des terres à louer qui sont propices à la culture?

oui non

Si oui, expliquez plus en détail :

3. Avez-vous comme projet d'acheter une terre agricole?

oui non

4. Diriez-vous que vous avez des difficultés à trouver des terres à acheter qui sont propices à la culture?

oui **non**

Si oui, expliquez plus en détail :

5. Louez-vous des terres agricoles à une autre entreprise agricole?

oui **non**

Superficies louées (ha)	Avec bail	Sans bail	Durée du bail	Qui est le locataire
Exemple de réponse 12,5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 ans	<input checked="" type="checkbox"/> un agriculteur actif <input type="checkbox"/> un associé
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> un agriculteur actif <input type="checkbox"/> un associé
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> un agriculteur actif <input type="checkbox"/> un associé
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> un agriculteur actif <input type="checkbox"/> un associé

6. Possédez-vous des superficies en friches?

oui **non** Nombre de terres _____ et ha total _____

7. Quelle forme de friche est-ce?

Friche avec arbustes **Friche herbacée** **Début de forêt**

8. Ces superficies sont en friche depuis combien de temps?

Moins de 5 ans **moins de 10 ans** **moins de 15 ans** **plus de 15 ans**

9. Est-ce que ces terres en friches seraient cultivables? OUI NON

Pourquoi ne sont-elles pas cultivées?

mauvais drainage mauvais égouttement pierres pentes fortes

inaccessibles

autres spécifiez :

10. En ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction associé à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait.

Votre niveau de satisfaction à exploiter votre entreprise :	Échelle de 1 à 7. Encerclez le nombre de votre choix						
	1= Pas satisfait						7= Très satisfait
Revenu net annuel produit	1	2	3	4	5	6	7
Retour sur l'investissement	1	2	3	4	5	6	7
Charge de travail	1	2	3	4	5	6	7
Les perspectives d'avenir	1	2	3	4	5	6	7
La fierté à exercer ma profession	1	2	3	4	5	6	7
La perception de la société	1	2	3	4	5	6	7
Autre élément, inscrire et évaluer : _____	1	2	3	4	5	6	7
Autre élément, inscrire et évaluer : _____	1	2	3	4	5	6	7

11. Toujours en ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction en regard des fournisseurs de services suivants selon une échelle de 1 à 7; ou 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait.

Votre niveau de satisfaction à exploiter votre entreprise :	Échelle de 1 à 7. Encercliez le nombre de votre choix						
	1= Pas satisfait						7= Très satisfait
Le MAPAQ	1	2	3	4	5	6	7
La MRC	1	2	3	4	5	6	7
La municipalité	1	2	3	4	5	6	7
Les institutions financières	1	2	3	4	5	6	7
Les fournisseurs d'intrants	1	2	3	4	5	6	7
Les clubs agroenvironnementaux	1	2	3	4	5	6	7
L'UPA	1	2	3	4	5	6	7
Autre fournisseur, inscrire et évaluer : _____	1	2	3	4	5	6	7
Autre fournisseur, inscrire et évaluer : _____	1	2	3	4	5	6	7

12. Y a-t-il des sujets qui n'ont pas été mentionnés et que vous jugez importants pour le développement de l'agriculture dans la MRC de Thérèse-De-Blainville?

13. Dans lequel des groupes d'âge suivants vous situez-vous?

- De 18 à 29 ans.....
- De 30 à 39 ans.....
- De 40 à 49 ans.....
- De 50 à 59 ans.....
- De 60 à 69 ans.....
- De 70 à 79 ans.....
- De 80 ans et plus
- Refus.....

En janvier 2014, la MRC de Thérèse-De-Blainville amorcera une série de consultations portant sur le PDZA. Le portrait et le diagnostic y seront présentés. Les résultats du sondage feront partie des éléments du portrait. Lors de l'étape finale de ces consultations, les participants seront invités à choisir les actions du plan de développement de la zone agricole.

Souhaitez-vous participer à ces consultations?

oui Voici mon adresse _____

Adresse courriel : _____

No tél : _____

non merci

Sondage: Les Réponses

PDZA				1. En plus de fournir des produits agricoles, l'agriculture contribue de plusieurs façons à la communauté de la MRC de Thérèse-De Blainville, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune contribution et 7 signifie une contribution très importante.										
Sainte-Anne-des-Plaines	21	61	34%											
Boisbriand	6	12	50%											
Blainville	8	16	50%											
Total	35	89	39%	5.5	5.1	4.6	5.5	5.1	5.5	5.5	4.4			
35.00				5.50	5.12	4.60	5.49	5.11	5.46	5.46	4.40			
# du sondage				L'agriculture contribue également pour les résidents et visiteurs, par la présence de paysages verts	L'agriculture contribue également à l'agrotourisme et aux camps de jour à titre de vitrine pédagogique de l'activité agricole	L'agriculture contribue également à la conservation de certains bâtiments à valeur patrimoniale	L'agriculture contribue également par des retombées économiques locales (emplois, revenus)	L'agriculture contribue également à la biodiversité près des villes	L'agriculture contribue également à la réduction des gaz à effet de serre	L'agriculture contribue également à la protection de l'environnement	L'agriculture contribue également en procurant un espace pour les loisirs	Autre contribution apportée par l'agriculture (1 ^{er} autre choix) :	Autre contribution apportée par l'agriculture (2 ^e autre choix) :	Aucune réponse

2. La proximité de la ville peut apporter certains avantages à votre entreprise, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.													
Donner accès à un plus grand bassin de clients	4.9	4.5	4.6	5.1	5.0	4.7	4.7						
Donner accès à un plus grand volume de clients potentiels qui passent devant la ferme	4.94	4.48	4.56	5.09	5.00	4.74	4.74						
Donner accès à un plus large bassin de main-d'œuvre													
Donner accès à un plus grand nombre de services													
Donner accès à un plus grand nombre d'activités de loisirs													
Donner un meilleur accès à des soins de santé													
Réduire les distances entre amis et membres de la famille													
Autres avantages que procure la proximité de la ville (1) :													
Autres avantages que procure la proximité de la ville (2) :													
Aucune réponse													

<p>3. La proximité de la ville peut apporter certains inconvénients à votre entreprise, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.</p>											
5.8	5.6	5.6	5.1	5.3	5.3	5.0	5.2	3.9			
5.80	5.60	5.56	5.11	5.29	5.29	5.03	5.17	3.94			
Accroît le prix des terres	Accroît les problèmes de circulation sur les voies publiques	Accroît les contraintes à l'épandage plus sévère	Accroît les plaintes quant au bruit	Inquiète les voisins à propos des pesticides	Tend à accroître les risques de vol et le vandalisme	Accroît la présence de déchets dans les champs	Accroît les problèmes liés aux véhicules récréatifs sur vos terres	Accroît le nombre de chiens et chats errants	Autre inconvénient que procure la proximité de la ville (1) :	Autre inconvénient que procure la proximité de la ville (2) :	Aucune réponse

<p>4. Quels sont les services que vous jugez importants pour soutenir votre entreprise agricole, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.</p>											
34	34	33	34	35	32	34	33	34	33		
3.9	3.4	3.3	4.7	4.7	3.1	4.2	5.2	4.7	3.8		
3.88	3.41	3.33	4.71	4.74	3.13	4.18	5.18	4.71	3.82		
Préparation de plan d'affaires	COOP de travailleurs agricoles (CUMO ou autre)	COOP de machinerie agricoles (CUMA ou autre)	Services-conseils spécialisés (agronomie, génie, zootéchnie)	Services-conseils en agroenvironnement	Services vétérinaires	Planification financière	Conseils pour préparer la vente de la ferme et la relève	Conseils pour la retraite	Services-conseils en commercialisation	Autres services	Aucune réponse

5. Quelle est la proportion de ces services que vous seriez prêt à assumer financièrement, encerclez le % des frais que vous êtes prêt à payer pour ces services.											
24	22	23	23	24	20	23	23	21	21	-	11
27%	20%	27%	37%	40%	35%	36%	48%	37%	32%		
27.1	20.5	27.2	37.0	39.6	35.0	35.9	47.8	36.9	32.1		
Préparation de plan d'affaires	COOP de travailleurs agricoles (CUMO ou autre)	COOP de machineries agricoles (CUMA ou autre)	Services-conseils spécialisés (agronomie, génie, zootechnie)	Services-conseils en agroenvironnement	Services vétérinaires	Planification financière	Conseils pour préparer la vente de la ferme et la relève	Conseils pour la retraite	Services-conseils en commercialisation	Autres services	Aucune réponse

6. Avez-vous complété une formation en agriculture?								7. Combien d'années d'expérience en production agricole possédez-vous?	
								31	4
								60	
								5	
6	24	1	9	2	1			26.2	4.0
oui	non	Attestation d'études collégiales (AEC)	Diplôme d'études professionnelles (DEP)	Diplôme d'études collégiales (DEC)	Diplôme d'études universitaires en agriculture	Autre, spécifiez	Aucune réponse	Nombre d'années	Aucune réponse

8. Avez-vous grandi sur une ferme?			9. Comment avez-vous fait l'acquisition de votre entreprise?					10. En vous incluant, combien de personnes travaillent sur votre entreprise?					
								129	22	115	11		
								25	17	20	12		
28	5	2	22	0	9	0	1	5.2	1.3	5.8	0.9		
oui	non	Aucune réponse	Acquisition auprès d'un parent (héritage ou achat)	Acquisition auprès d'un employeur agricole	Acquisition auprès d'une personne sans lien de parenté	Autres, spécifiez	Aucune réponse	À temps plein Salarisés	À temps plein Non-salarisés	À temps partiel Salarisés	À temps partiel Non-salarisés	Aucune réponse	

11. Selon vous, quels sont les principaux changements que votre entreprise a connus au cours des 10 dernières années? (Cochez tous les choix qui s'appliquent)												
23	5	7	3	12	12	11	15	6	5	2		
Croissance de la production	Décroissance de la production	Nouvelle production végétale	Nouvelle production animale	Mécanisation	Drainage	Irrigation	Conformité environnementale	Changement de mode de mise en marché	Agrotourisme	Aucune modification	Autre, spécifiez	Aucune réponse

12. Pour les cinq prochaines années, quels changements anticipez-vous pour votre entreprise?

Four empty red rectangular boxes stacked vertically, intended for handwritten responses to the survey question.

13	2	10	4	7		
Une croissance des activités ou de la taille de l'entreprise	Une décroissance des activités ou de la taille de l'entreprise	Aucun changement	Nouvelle production / production d'autre chose	Vente de l'entreprise	Autre, spécifiez	Aucune réponse

13. Faites-vous d'autres activités commerciales (autre que la production agricole) sur votre ferme? Cochez tous les choix qui s'appliquent.

	1	4	1	0	3	1	2	0	1	16
Transformation de produits agricoles										
Activités agrotouristiques										
Entreposage (bateau, roulotte, etc.)										
Vente ou réparation de machinerie agricole										
Bois de chauffage										
Forêtierie										
Activité équestre										
Fabrication de terreau										
Camps de jour										
Autre, spécifiez										
Aucune réponse										

14. Louez-vous des terres agricoles pour votre production?

606.2														
		424			9			84.3			3			
		176			25			35			5			
		0.5			1			2.0			1			
13	18	30.3	13	3	6.0	3	8	4	16.9	2	3	2.7	1	2
oui	non	Superficies louées (ha)	Avec bail	Sans bail	Durée du bail (an)	Locateur-agriculteur actif	Locateur-non-agriculteur	Locateur-associé	Superficies louées (ha)	Avec bail	Sans bail	Durée du bail (an)	Locateur-agriculteur actif	Locateur-non-agriculteur

15. Diriez-vous que vous avez des difficultés à trouver des terres à louer qui sont propices à la culture?				16. Avez-vous comme projet d'acheter une terre agricole?			17. Diriez-vous que vous avez des difficultés à trouver des terres à acheter qui sont propices à la culture?			
9	18	0	8	8	25	2	8	18	0	9
oui	non	si oui, expliquez	Aucune réponse	oui	non	Aucune réponse	oui	non	si oui, expliquez	Aucune réponse

18. Louez-vous des terres agricoles à une autre entreprise agricole?													
		85.2			3			0					
		20			5			0					
		7.0			1.0			0.0					
5	28	14.2	3	2	2.7	6	1	0.0	0	0	0	0	0
oui	non	Superficies louées (ha)	Avec bail	Sans bail	Durée du bail	Locataire-agriculteur actif	Locataire-associé	Superficies louées (ha)	Avec bail	Sans bail	Durée du bail	Locataire-agriculteur actif	Locataire-associé

19. Possédez-vous des superficies en friche?					20. Quelle forme de friche est-ce?				21. Ces superficies sont en friche depuis combien de temps?				
11	25	12	22.4	0	1	7	6	23	2	0	2	8	23
oui	non	Nombres de terres	Ha total	Aucune réponse	Friche avec arbustes	Friche herbacée	Début de forêt	Aucune réponse	Moins de 5 ans	Moins de 10 ans	Moins de 15 ans	Plus de 15 ans	Aucune réponse

22. Est-ce que ces terres en friche seraient cultivables?			23. Pourquoi ne sont-elles pas cultivées?						
9	6	20	0	1	2	1	2	0	21
oui	non	Aucune réponse	mauvais drainage	mauvais égouttement	pierres	pentcs fortes	inaccessibles	autres spécifiez	Aucune réponse

24. En ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction associé à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait.

	4.5	4.2	4.6	4.4	6.1	4.8			
	4.53	4.21	4.65	4.35	6.06	4.79			
Revenu net annuel produit									
Retour sur l'investissement									
Charge de travail									
Les perspectives d'avenir									
La fierté à exercer ma profession									
La perception de la société									
Autre élément, inscrire et évaluer (1)									
Autre élément, inscrire et évaluer (2)									
Aucune réponse									

25. Toujours en ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction en regard des fournisseurs de services suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait.

	5.1	3.9	4.1	4.6	5.2	4.7	4.6		
	5.12	3.94	4.09	4.65	5.20	4.71	4.61		
Le MAPAQ									
La MRC									
La municipalité									
Les institutions financières									
Les fournisseurs d'intrants									
Les clubs agroenvironnementaux									
L'UPA									
Autre fournisseur, inscrire et évaluer (1)									
Autre fournisseur, inscrire et évaluer (2)									
Aucune réponse									

27. Dans lequel des groupes d'âge suivants vous situez-vous?

6%	9%	23%	23%	23%	3%	6%	0%	9%
2	3	8	8	8	1	2	0	3
De 18 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	De 60 à 69 ans	De 70 à 79 ans	De 80 ans et plus	Refus	Aucune réponse

Réponses ouvertes du sondage

Question 1 En plus de fournir des produits agricoles, l'agriculture contribue de plusieurs façons à la communauté de la MRC de Thérèse-De Blainville, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune contribution et 7 signifie une contribution très importante.

Autres contributions apportées par l'agriculture

- Réduit l'étalement urbain 7
- Paie des taxes 6
- Nourrir notre population 7
- Embellir le paysage autre que des maisons et commerces ou de beaux condos 7
- Nourrir les gens avec des produits frais de proximité 6
- Proximité des produits 5
- Produit plus résistant à l'hiver parce qu'il vient d'ici (ex. arbres, cèdres, arbustes) 7
- Éducation des gens
- Contribue au commerce local 6
- Arrimage de qualité de vie 6

Question 2 La proximité de la ville peut apporter certains avantages à votre entreprise, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.

Autres avantages que procure la proximité de la ville

- Rapidité des appels de service / réparations 7
- Augmentation de l'achat local 7
- Économie d'essence pour venir cueillir
- Courte distance du centre-ville de Montréal
- Borne-fontaine 7
- Moins de transfert 6
- Transport en commun 6
- Diminue l'isolement 5
- Terrain de jeux des citoyens
- Formation 6
- Services 3

Question 3 La proximité de la ville peut apporter certains inconvénients à votre entreprise, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.

Autres inconvénients que procure la proximité de la ville

- Courtoisie envers la machinerie agricole 7
- Perte de nos terres agricoles 7
- Poussière, achalandage les fins de semaine 6
- Présence d'animaux sauvages apportés par les gens (marmottes)
- Beaucoup de chats et de chiens apportés par les gens
- Accentue la pression sur la vocation agricole des terres 7
- Attire les fermiers de luxe qui se cherchent un domaine pour leurs loisirs 7
- Trafic 7

Question 4 Quels sont les services que vous jugez importants pour soutenir votre entreprise agricole, veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie aucune importance et 7 signifie très important.

Question 5 Quelle est la proportion de ces services que vous seriez prêt à assumer financièrement

Autres services

- Programme ferme 7 100%

Question 6 Avez-vous complété une formation en agriculture?

Autres

- École d'agriculture à Sainte-Martine
- DEC en comptabilité
- DES – formation générale
- BAC école normale enseignement technique
- AEC gestion d'entreprises agricoles
- DEP mécanique
- BAC en enseignement technique
- Centre de formation rurale à Sherbrooke

Question 9 Comment avez-vous fait l'acquisition de votre entreprise?

Autres

- Démarrage d'entreprise
- Projet de retraite
- Employé de ferme
- Culture de la terre paternelle qui en est toujours le propriétaire
- Achat de quotas par système centralisé
- Aéroport de Mirabel

Question 11 Selon vous, quels sont les principaux changements que votre entreprise a connus au cours des 10 dernières années?

Autres

- Intégration de la relève, informatisation (GPS)
- Nouvelle terre cultivable bientôt
- Ne peut plus travailler à cause de la maladie

Question 12 Pour les cinq prochaines années, quels changements anticipez-vous pour votre entreprise?

Autres

- Comme d'habitude, ça va changer avec de l'intégration de nouvelles relèves mais pas nécessairement une croissance
- Le passage à la troisième génération
- Association
- Ajout de nouveaux fruits pour compléter le choix des petits fruits disponibles à l'autocueillette

Question 13 Faites-vous d'autres activités commerciales (autre que la production agricole) sur votre ferme?

Autres

- Travaux à forfait
- Travaux à forfait, déneigement
- Déneigement
- Vente au détail et en gros
- Déneigement

Question 15 Diriez-vous que vous avez des difficultés à trouver des terres à louer qui sont propices à la culture?

Si oui, expliquez plus en détail

- De moins en moins de terres disponibles car il y a beaucoup d'acheteurs dans ma région
- Car il y a rareté
- Beaucoup de compétition entre les producteurs et beaucoup trop d'activités non agricoles sur les terres : golf, centre-jardin, bois de chauffage, mécanique, entreposage de roulottes, etc.
- Il y a plus de demandes que d'offres. Les entreprises sont de plus en plus grosses et veulent toujours plus d'hectares
- Nous sommes encerclés pas des promoteurs immobiliers
- Les terres à Sainte-Anne-des-Plaines sont toutes cultivées
- Les terres sont volontairement laissés en friches par les propriétaires non agriculteurs (absence de réglementation sur ce point)
- Beaucoup d'acheteurs

Question 17 Diriez-vous que vous avez des difficultés à trouver des terres à acheter qui sont propices à la culture?

Si oui, expliquez plus en détail

- Prix élevés et bonne demande
- Trop dispendieuse
- Beaucoup de compétition entre les producteurs et beaucoup trop d'activités non agricoles sur les terres : golf, centre-jardin, bois de chauffage, mécanique, entreposage de roulottes, etc.
- Introuvable dans notre ville, encerclé par les maisons
- Parce que moi je n'ai pas les moyens de laisser mes terres en friches
- Pas de terres à vendre
- Prix élevé pour l'agriculture

Question 23 Pourquoi les terres en friches ne sont-elles pas cultivées?

Autres

- Érablière
- Incessible en partie, pour diminuer l'érosion
- Les besoins ne sont pas là pour le moment
- Mauvaise volonté (propriétaires et décideurs locaux)
- Les 4 roues passent partout et les chevaux, vols de culture (fraise)

- Présentement pas nécessaire de mettre en production
- Elles sont boisées et devront être défrichées
- Pour diminuer l'érosion
- Il faut abattre tous les arbres

Question 24 En ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction associé à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait.

Autres éléments

- Être mon propre patron 7
- Laisser une belle entreprise à la relève 7
- La perception des élus provinciaux 5
- La perception des élus municipaux 1
- Activité valorisante 6

Question 25 Toujours en ce qui a trait aux activités d'exploitation de votre entreprise, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction en regard des fournisseurs de services suivants selon une échelle de 1 à 7; où 1 signifie pas satisfait et 7 très satisfait.

Autres fournisseurs

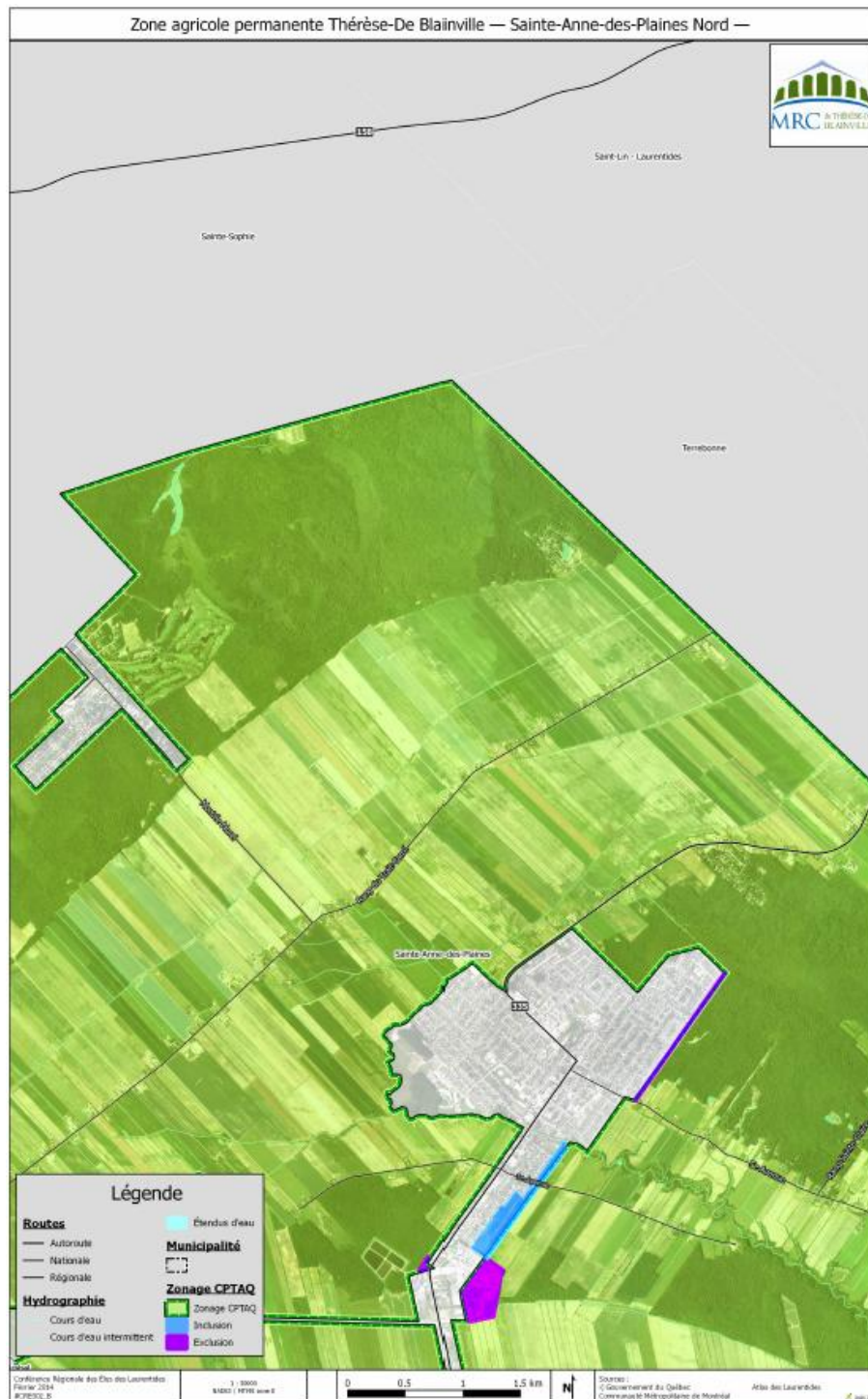
- Constructeurs 2
- Hydro-Québec 6
- Téléphone, Internet 5
- Main d'œuvre 2
- Territoire agricole 1

Question 26 Y a-t-il des sujets qui n'ont pas été mentionnés et que vous jugez importants pour le développement de l'agriculture dans la MRC de Thérèse-De Blainville?

- Programme pour fournir de la bonne main-d'œuvre locale aux producteurs en besoin, avoir une façon claire et précise pour informer les résidants non agriculteurs en zone agricole qu'il peut y avoir des inconvénients et qu'ils doivent les accepter sans toujours faire des plaintes
- Réglementation municipale : abattage d'arbres, affichage, construction, etc., demandes d'agrandissement des périmètres urbains et demandes d'utilisation autre qu'agricole en zone agricole, usages dérogatoires en zone agricole non sanctionnés par les municipalités

- Taxation : les services municipaux feu-police ne devraient pas s'appliquer sur le fonds de terre, ils ne peuvent se faire voler ni prendre en feu. La valeur des terres agricoles devrait inclure les prix préférentiels accordés à la relève dans l'évaluation globale du prix des terres agricoles
- La protection des boisés dans une région de bassin versant dit dégradé. L'entretien et l'aménagement de ces mêmes boisés pour en tirer leur plein potentiel environnemental
- Les urbains devraient être contents d'avoir des agriculteurs tout près d'eux. Montrer que les agriculteurs tiennent à leur environnement. Que l'on n'attend pas juste après les subventions pour vivre
- Achats des terres pas des promoteurs qui n'ont aucune intention de cultiver mais qui attendent un dézonage pour vendre ou développer. Réseau routier de plus en plus encombrant, mal adapté en rapport avec le développement urbain
- Faire moins de dézonage agricole
- Où que je suis situé, il n'y aura pas de développement en agriculture. Je suis encerclé de maisons et d'écoles
- Ne pas oublier qu'il y a une très grande différence entre un producteur de Boisbriand et celui de Sainte-Anne-des-Plaines. J'espère que le PDZA en tiendra compte
- Après 57 ans en agriculture et aucune relève, on veut avoir notre droit d'obtenir le prix le meilleur pour toutes ces années de travail sur notre terre. Notre terre est notre plan de retraite alors c'est normal d'exiger notre prix pour la vente de notre bien. La zone agricole est bonne pour l'agriculture et le jour qu'il y a vente, ce sera à déterminer pour l'acheteur

Carte ^{236 237} 1 (Zone agricole, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)



236 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

237 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

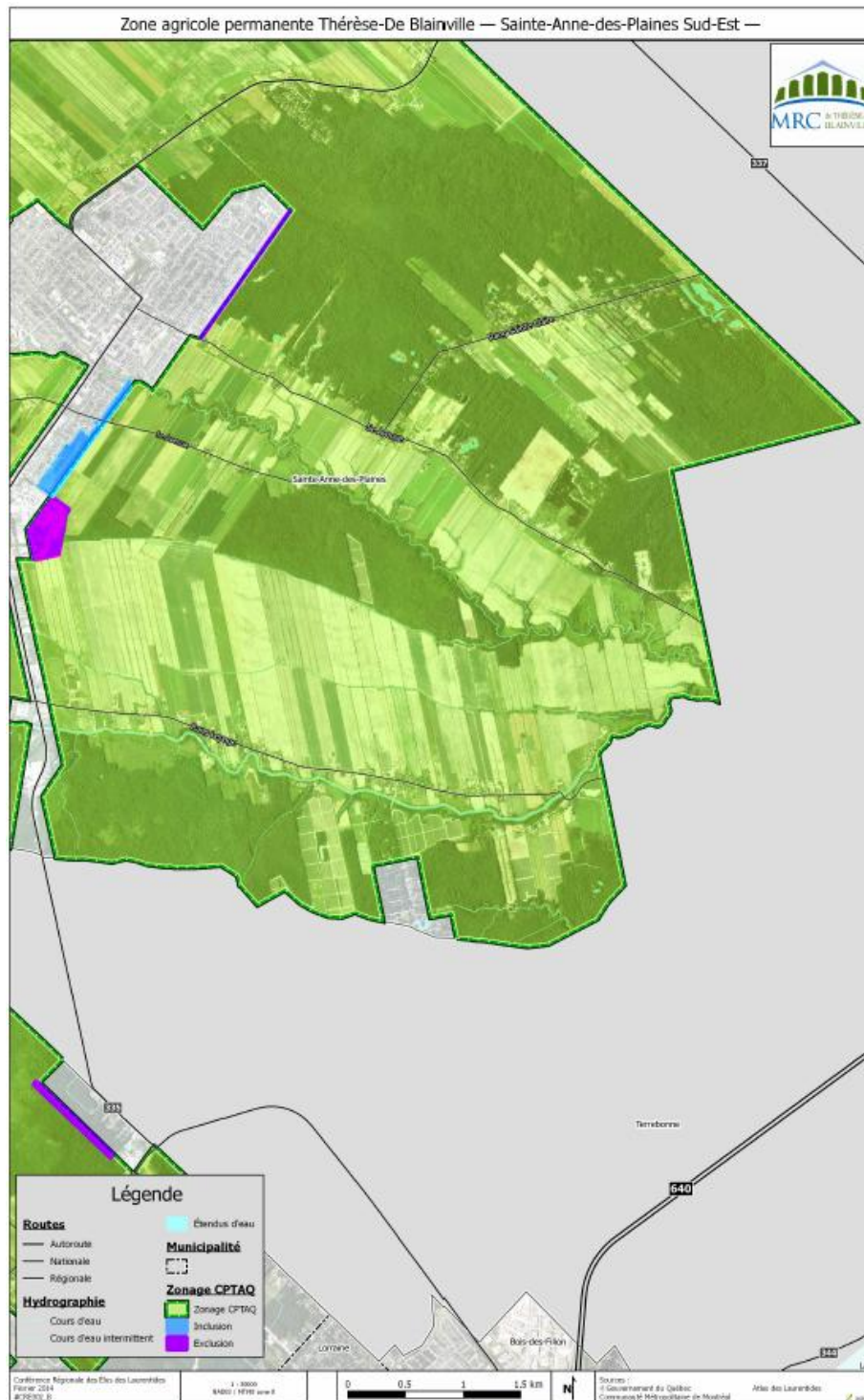
Carte 2^{238 239} (Zone agricole, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)



238 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

239 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 3^{240 241} (Zone agricole, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)



240 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

241 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

Carte 4^{242 243} (Zone agricole, Blainville)



²⁴² Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

²⁴³ Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

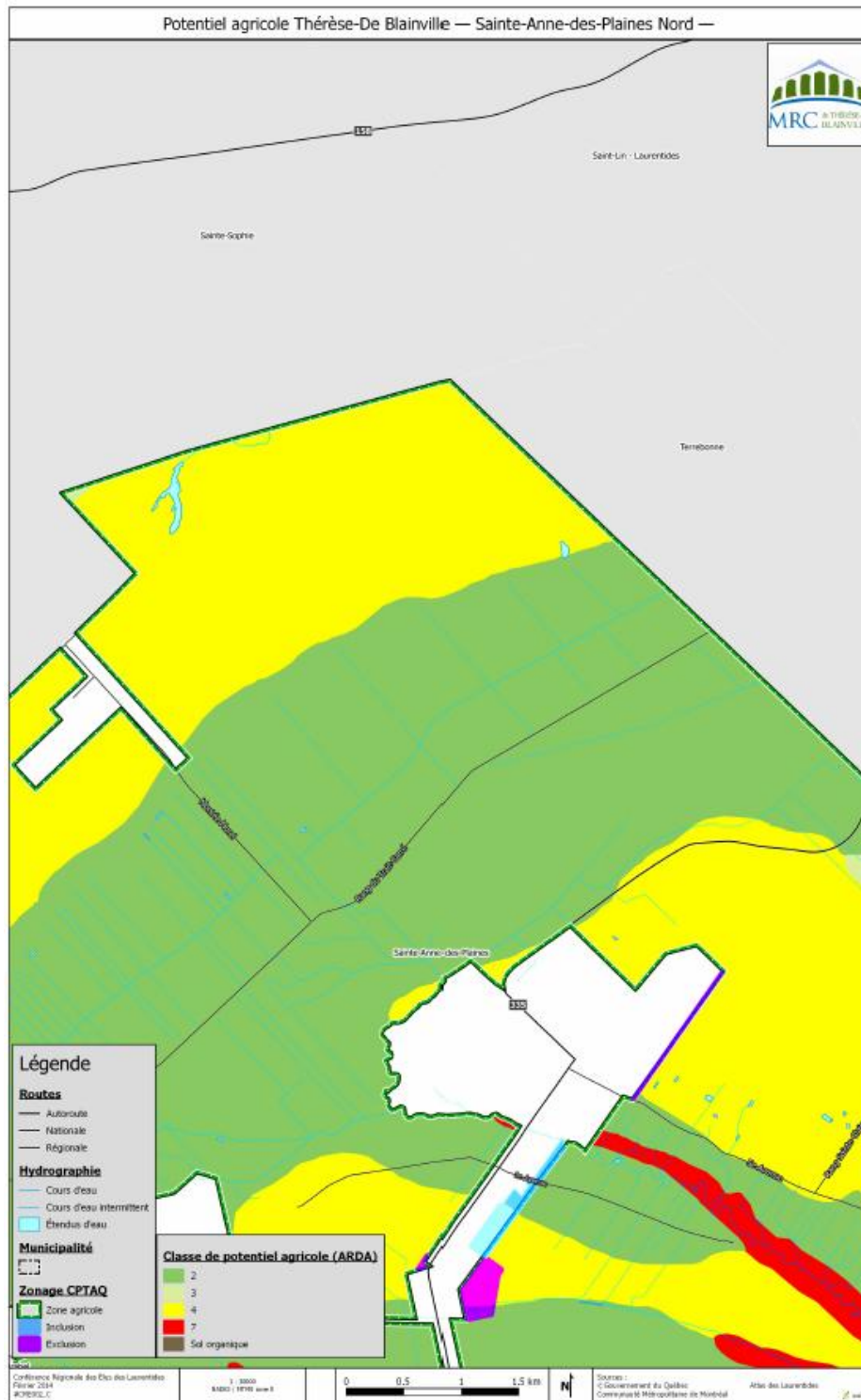
Carte 5^{244 245} (Zone agricole, Boisbriand)



244 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

245 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

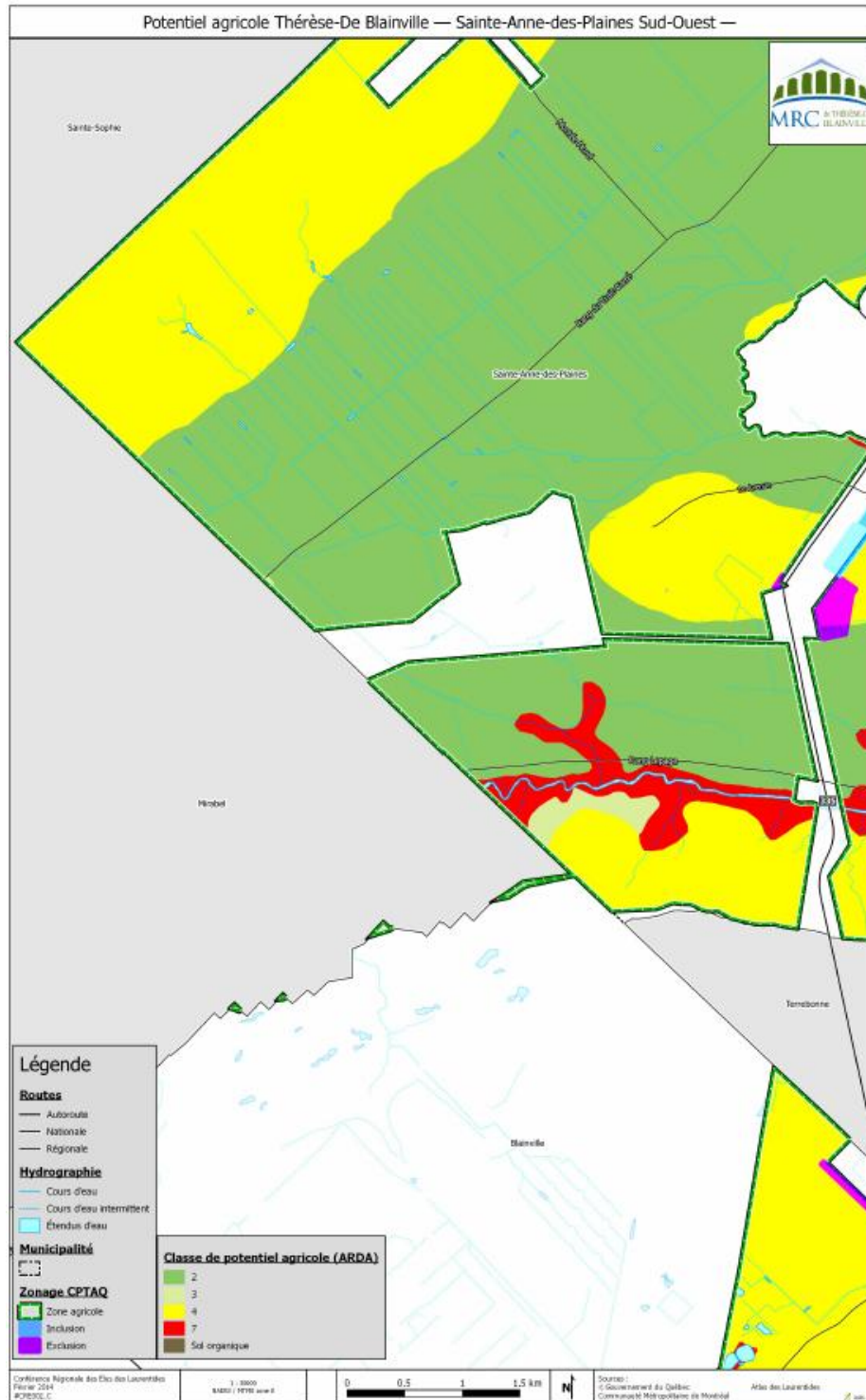
Carte 6^{246 247} (ARDA, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)



246 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

247 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

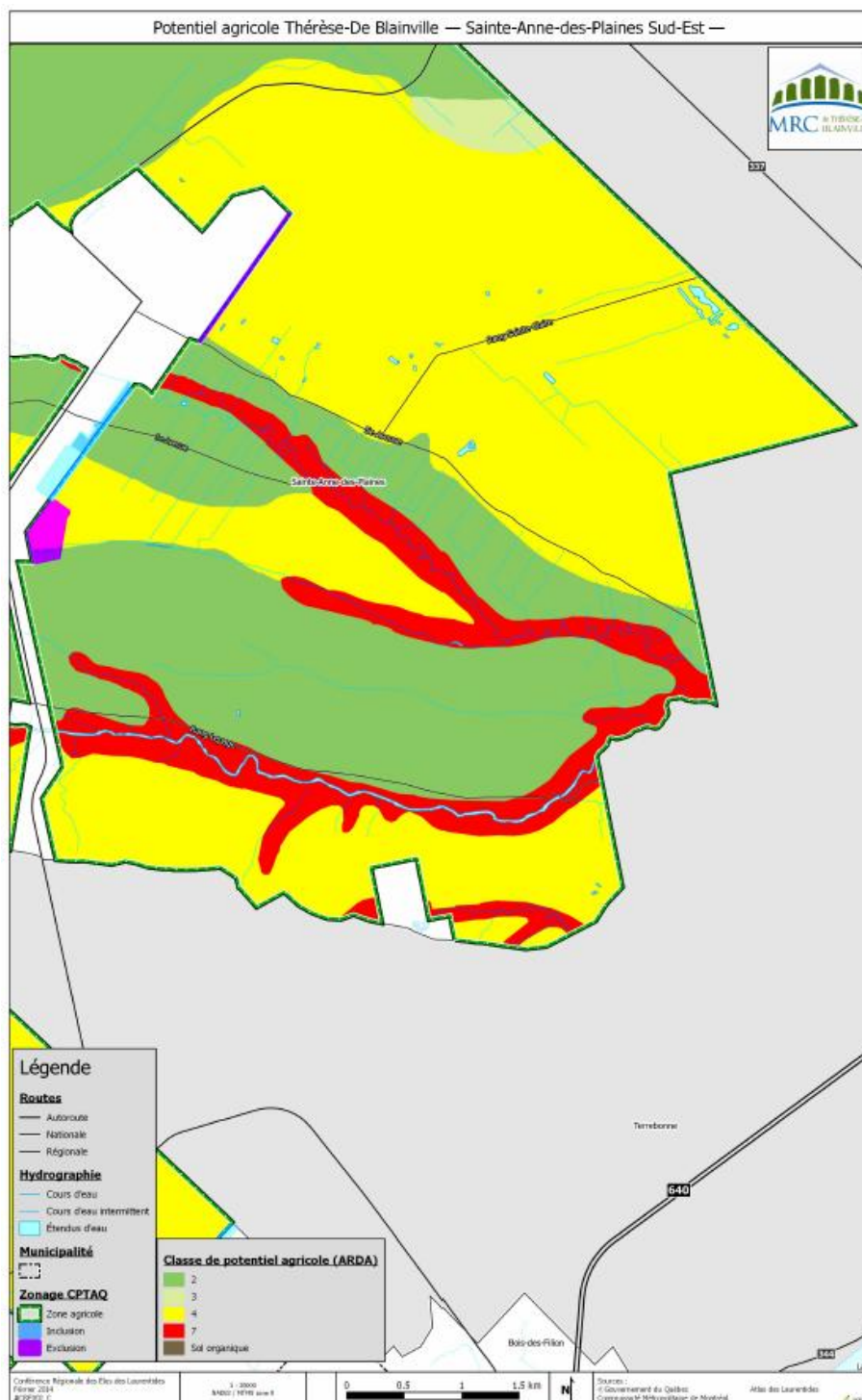
Carte 7^{248 249} (ARDA, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)



248 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

249 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

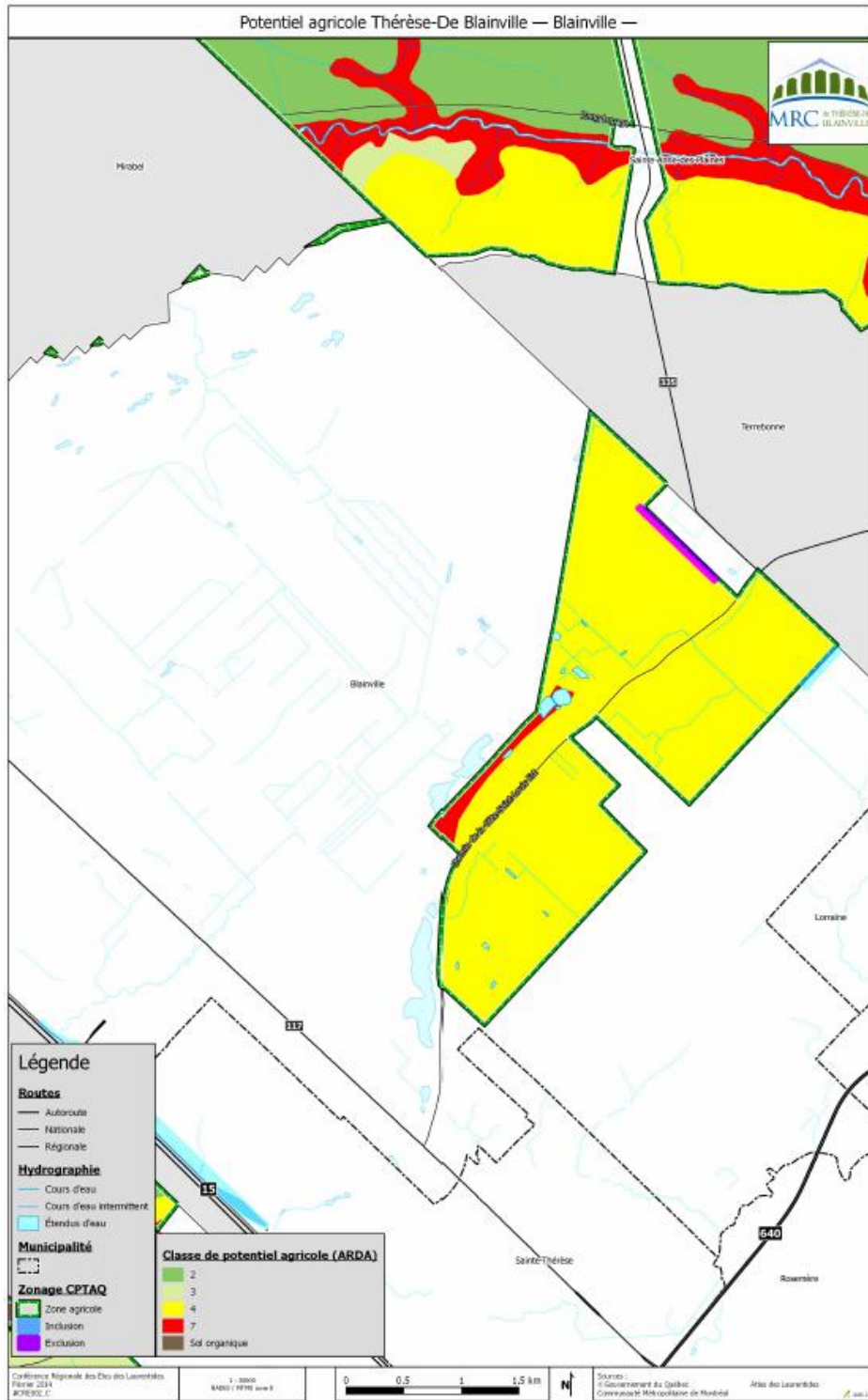
Carte 8²⁵⁰ 251 (ARDA, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)



250 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

251 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 9^{252 253} (ARDA, Blainville)



²⁵² Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

²⁵³ Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

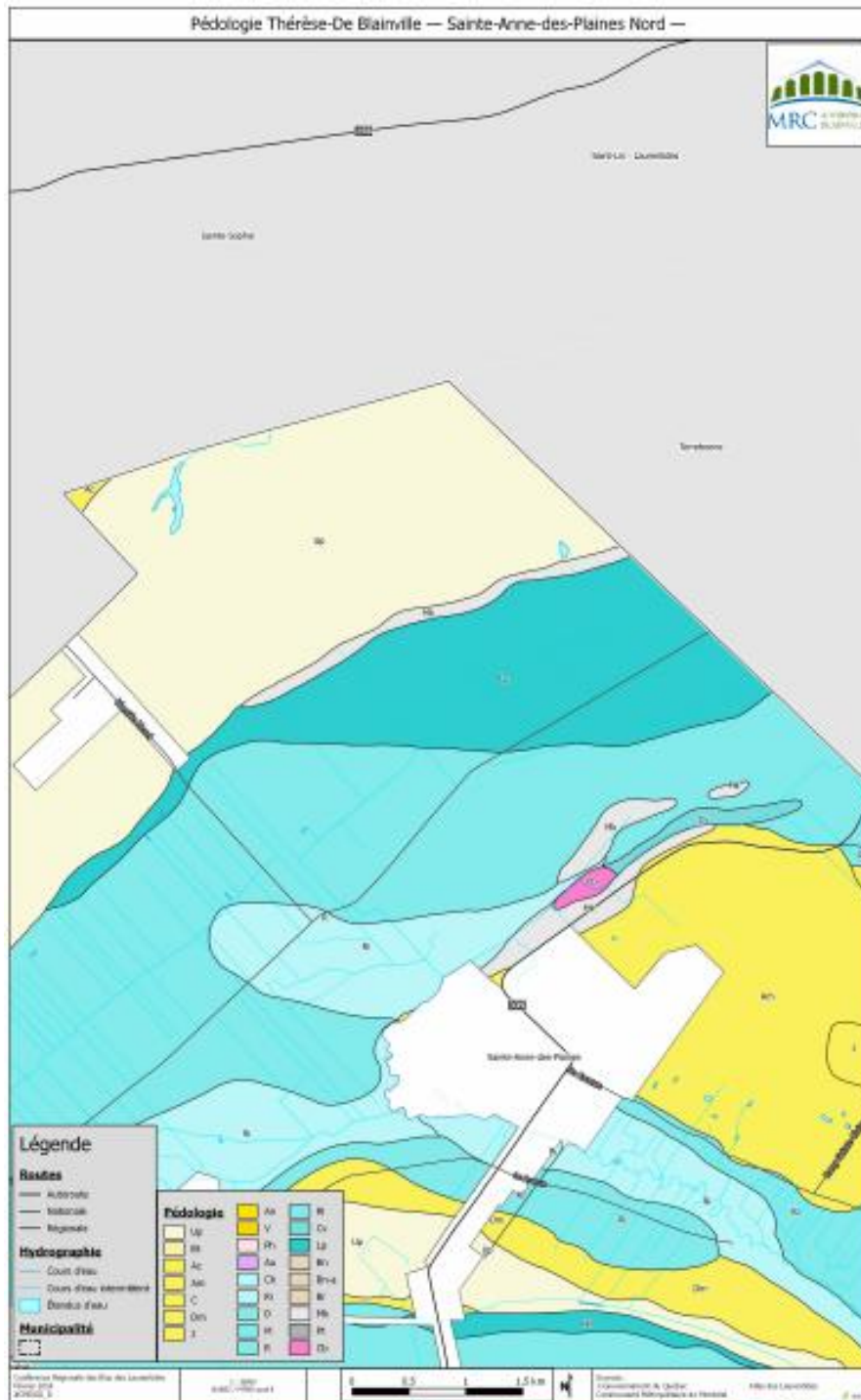
Carte 11 ^{254 255} (ARDA, Boisbriand)



254 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

255 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

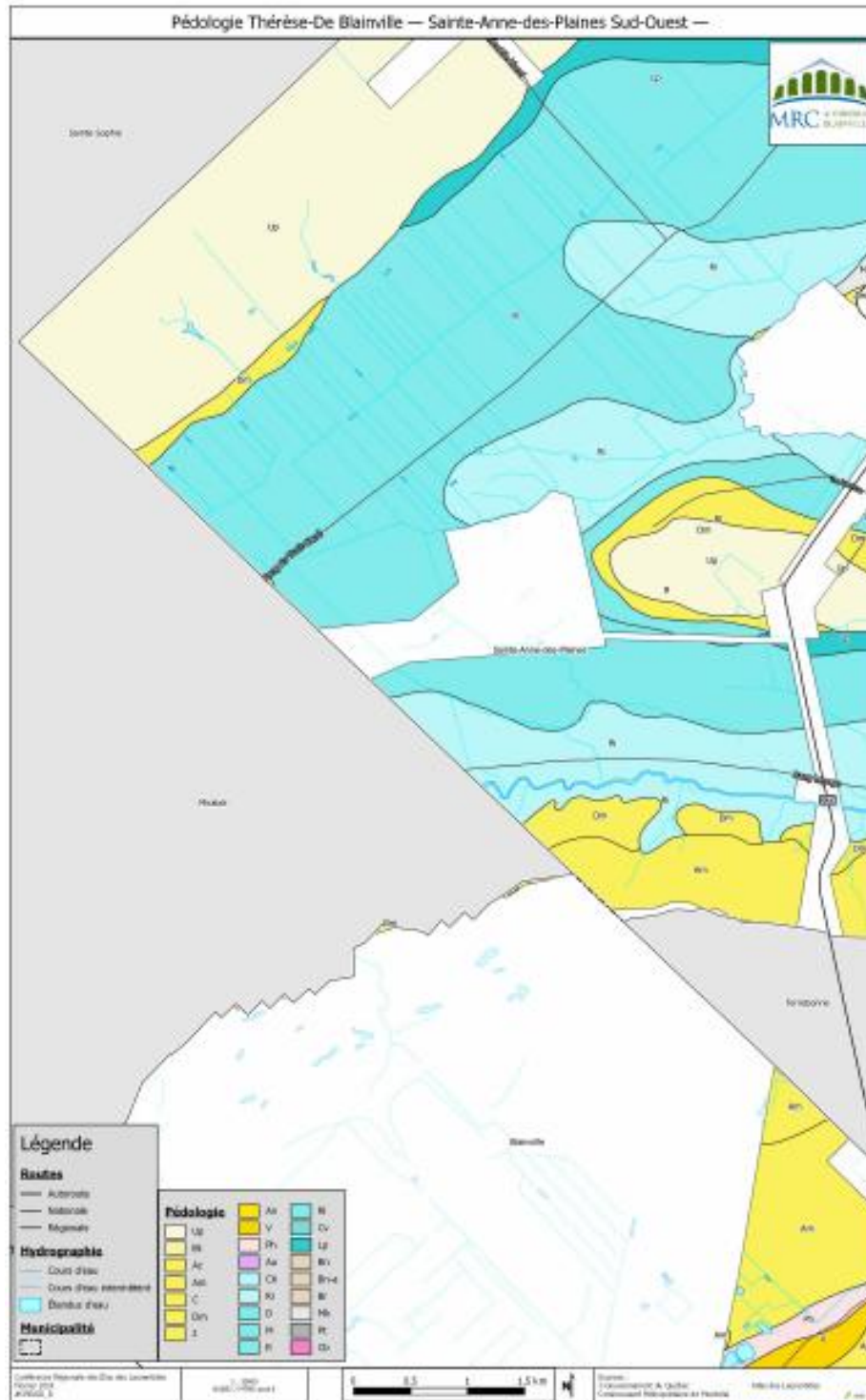
Carte 12 ^{256 257} (Pédologie, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)



²⁵⁶ Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

²⁵⁷ Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebtainville.qc.ca/>

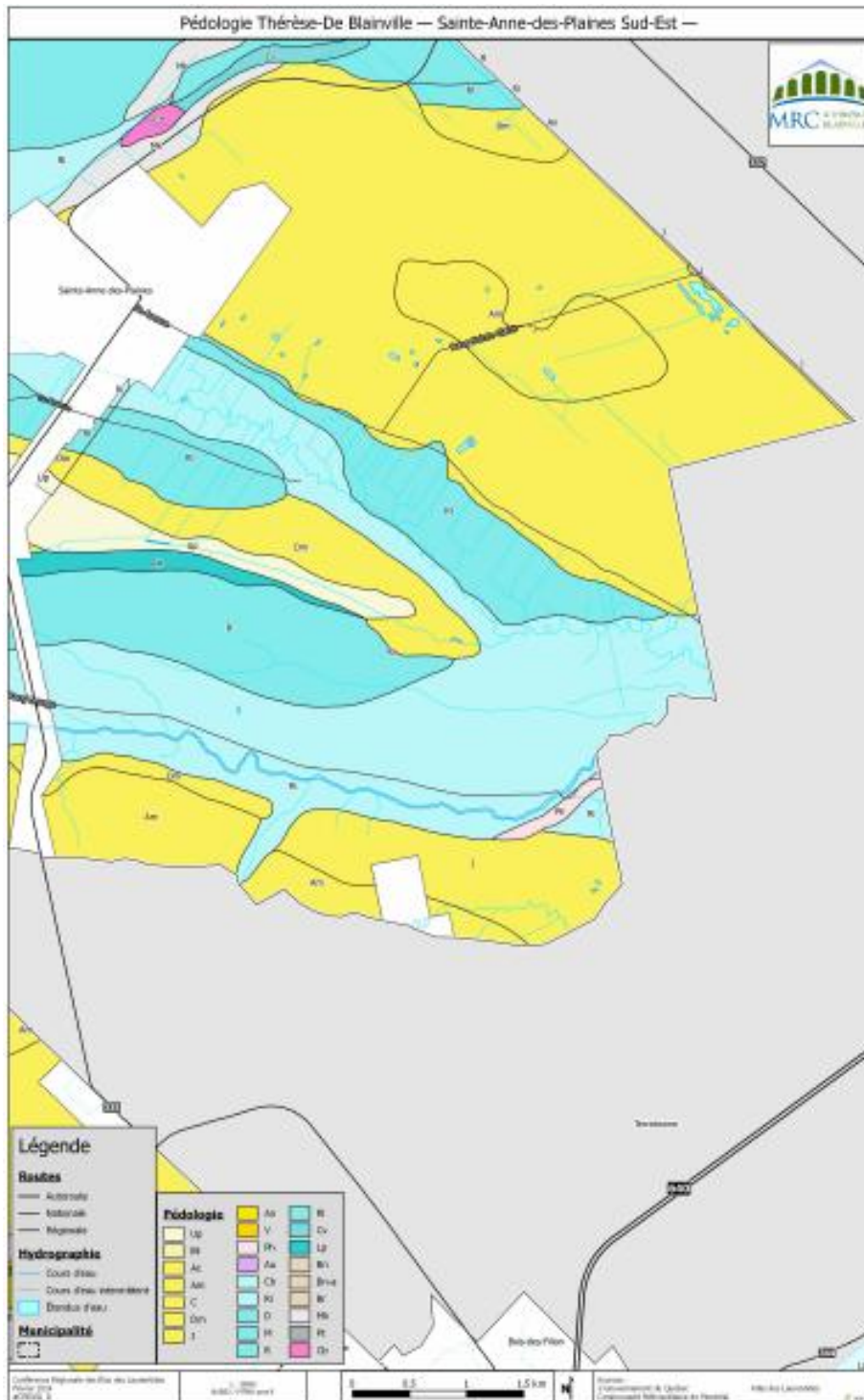
Carte 13^{258 259} (Pédologie, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)



258 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

259 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

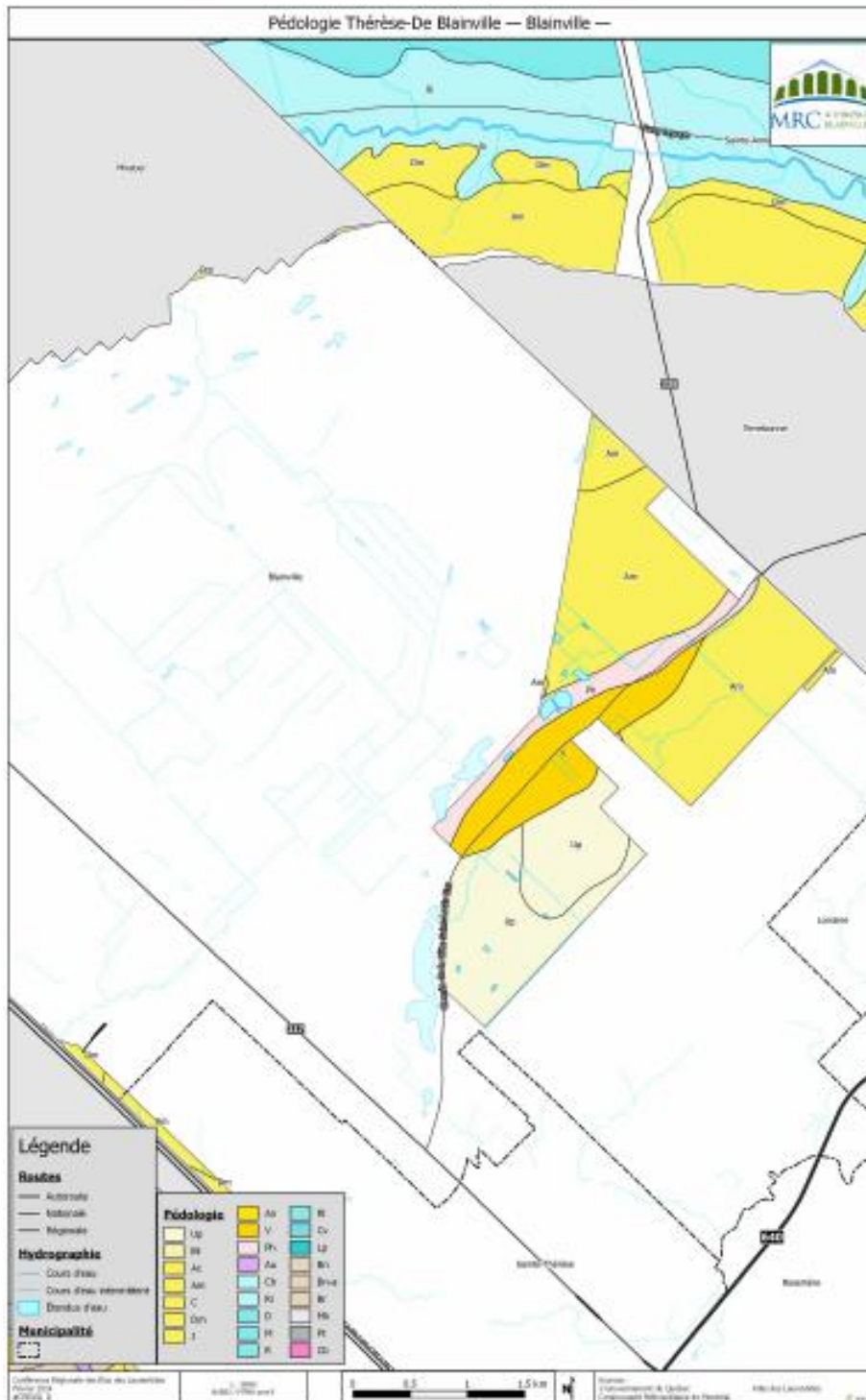
Carte 14^{260 261} (Pédologie, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)



²⁶⁰ Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

²⁶¹ Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

Carte 15^{262 263} (Pédologie, Blainville)



²⁶² Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

²⁶³ Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 16^{264 265} (Pédologie, Boisbriand)



²⁶⁴ Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

²⁶⁵ Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 18 ^{268 269} (Milieux naturels, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)



²⁶⁸ Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

²⁶⁹ Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

Carte 19 ^{270 271} (Milieux naturels, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)



270 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

271 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 20^{272 273} (Milieux naturels, Blainville)



²⁷² Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

²⁷³ Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 21^{274 275} (Milieux naturels, Boisbriand)



274 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

275 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 22^{276 277} (Agrotourisme, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)



276 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

277 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

Carte 23^{278 279} (Agrotourisme, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)



278 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

279 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebtainville.qc.ca/>

Carte 24 ^{280 281} (Agrotourisme, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)



280 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

281 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

Carte 25^{282 283} (Agrotourisme, Blainville)



282 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

283 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebtainville.qc.ca/>

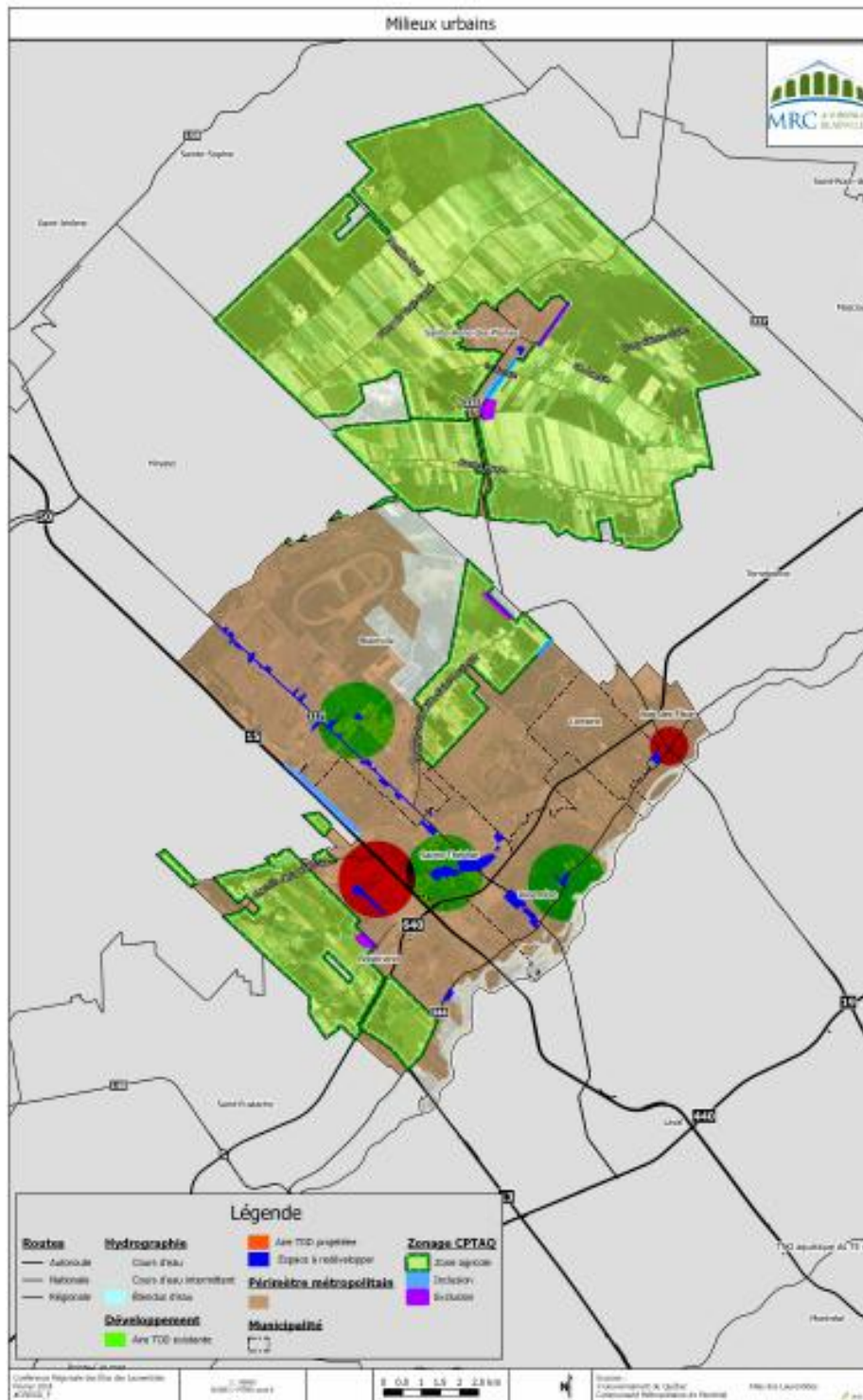
Carte 26^{284 285} (Agrotourisme, Boisbriand)



284 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

285 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 27 ^{286 287} (Milieux urbains, MRC de Thérèse-De-Blainville)



286 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

287 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

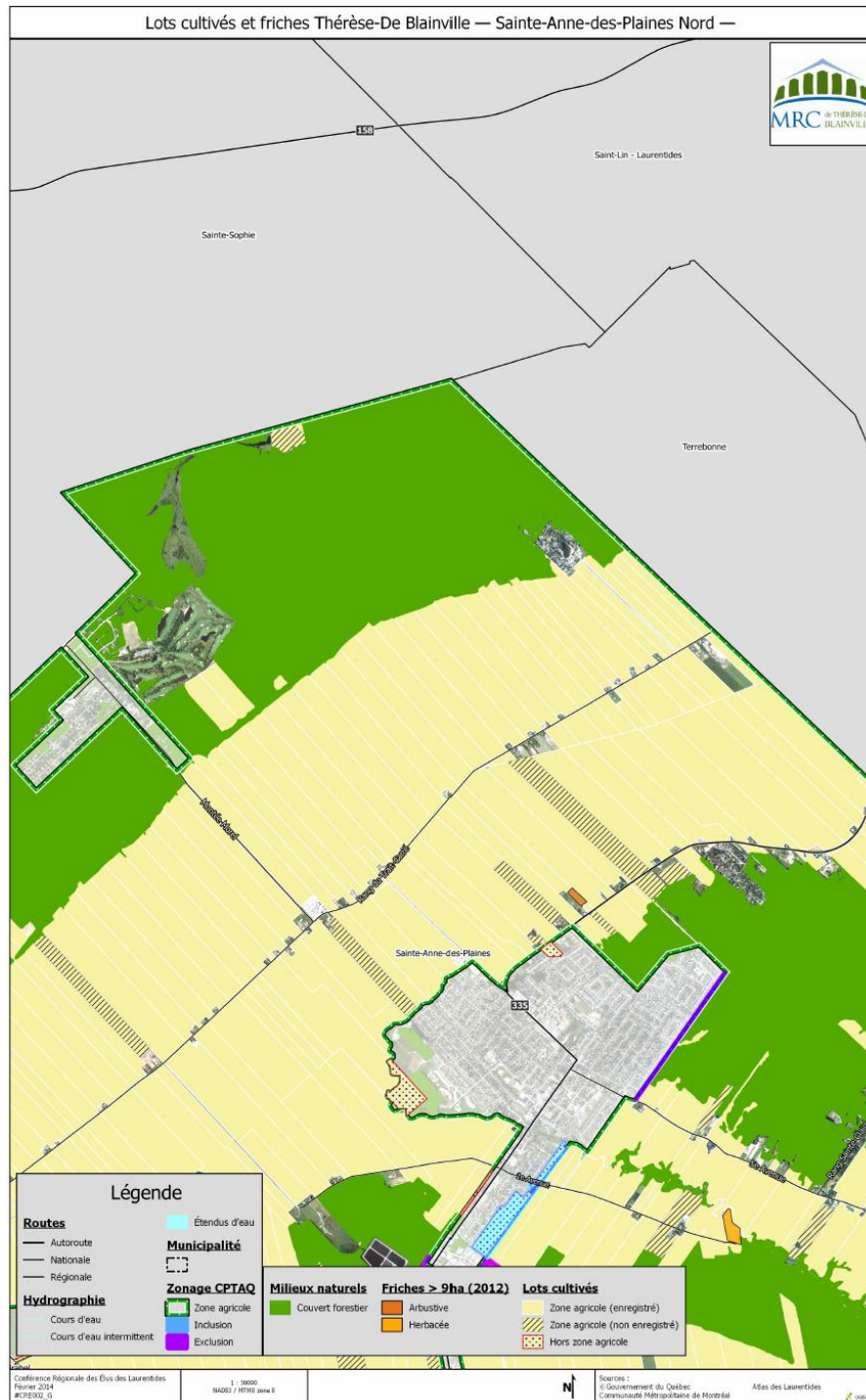
Carte 28 ^{288 289} (Zone agricole, Friches et matrice, Boisbriand)



288 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

289 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

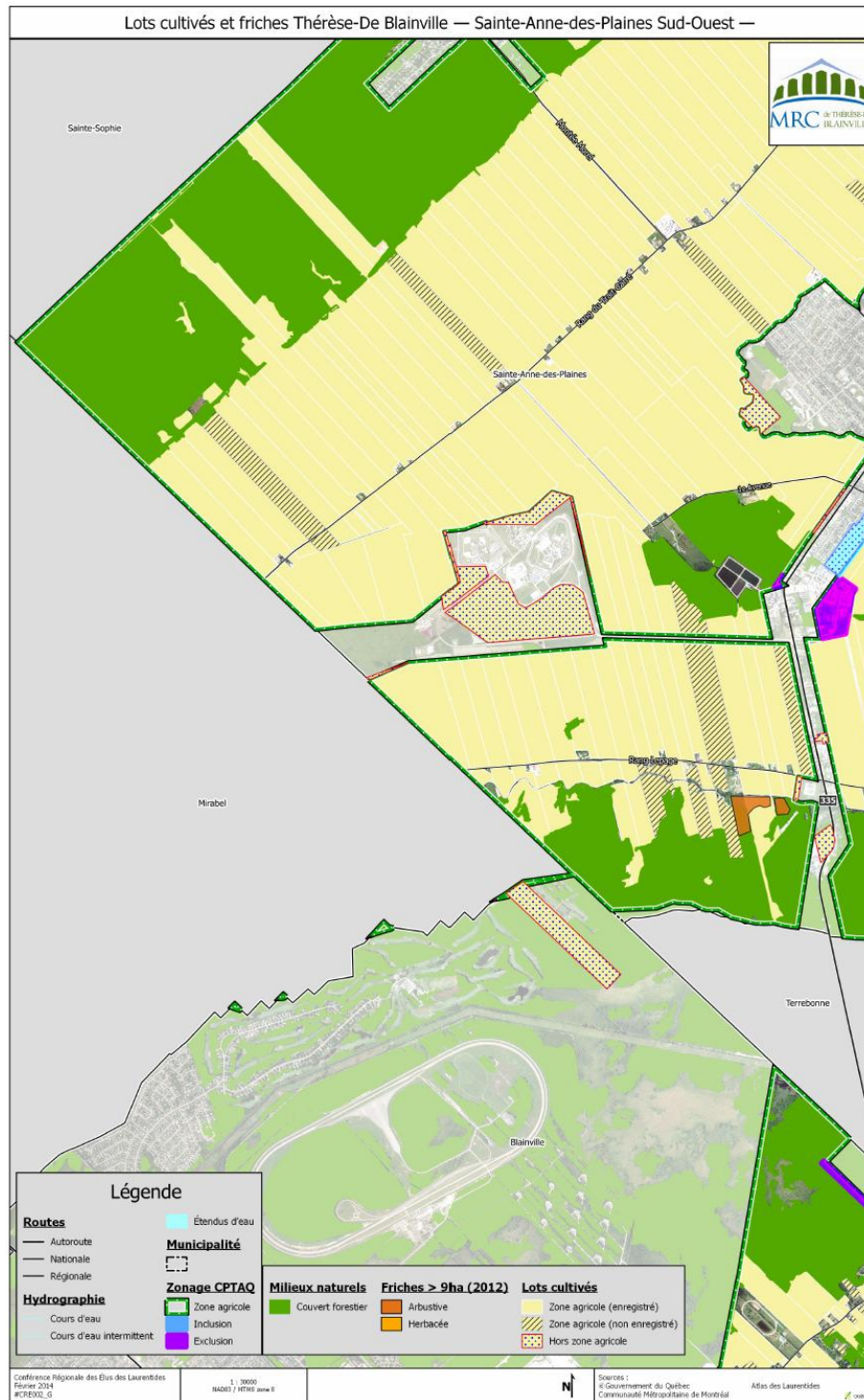
Carte 29²⁹⁰ 291 (Lots cultivés et friches, Sainte-Anne-des-Plaines Nord)



290 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

291 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

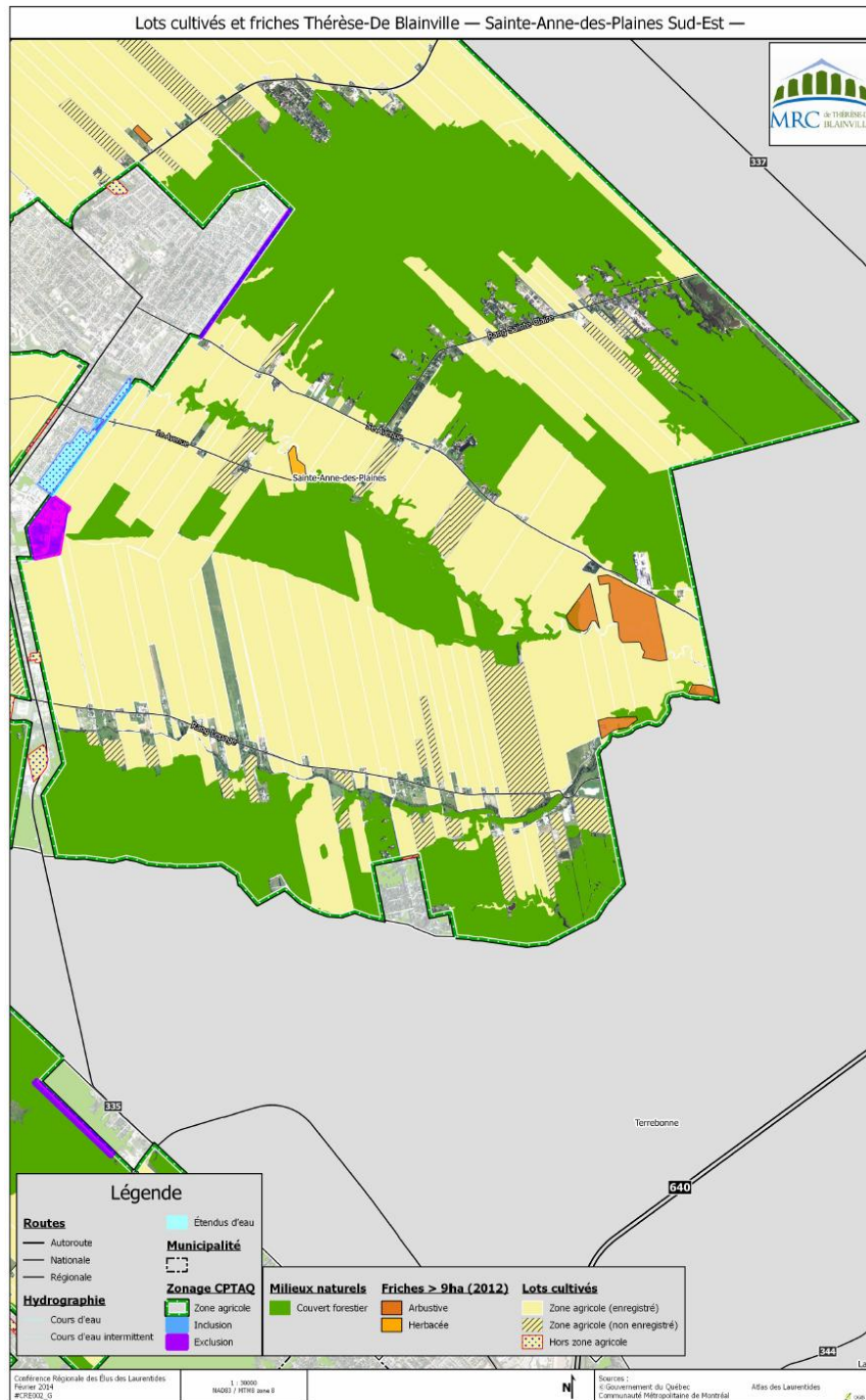
Carte 30²⁹² 293 (Lots cultivés et friches, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Ouest)



292 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

293 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

Carte 31 ^{294 295} (Lots cultivés et friches, Sainte-Anne-des-Plaines Sud-Est)



294 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac’hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

295 Cartes en format PDF disponibles à l’adresse suivante : <http://www.mrctheresedebtainville.qc.ca/>

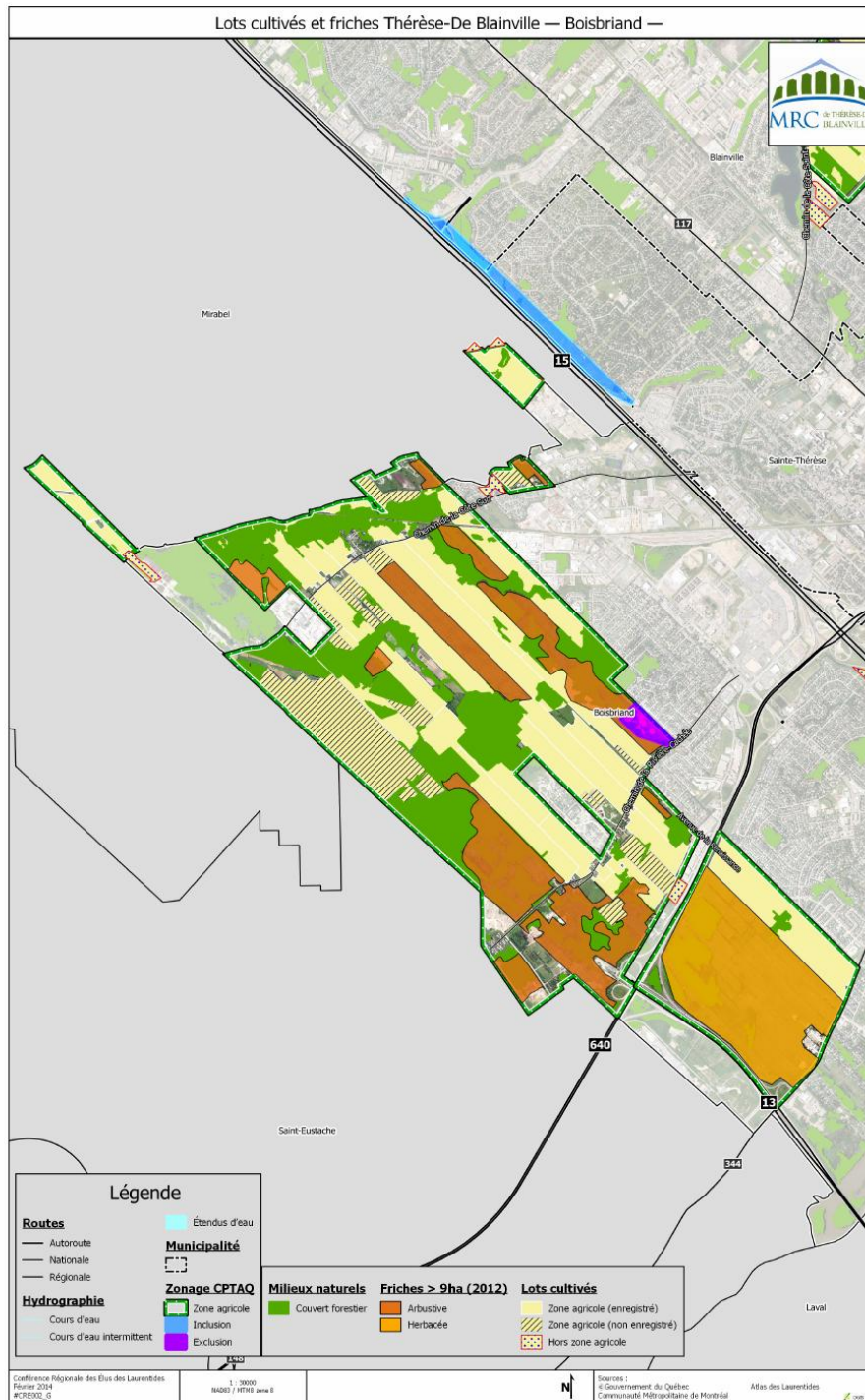
Carte 32^{296 297} (Lots cultivés et friches, Blainville)



296 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

297 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedebainville.qc.ca/>

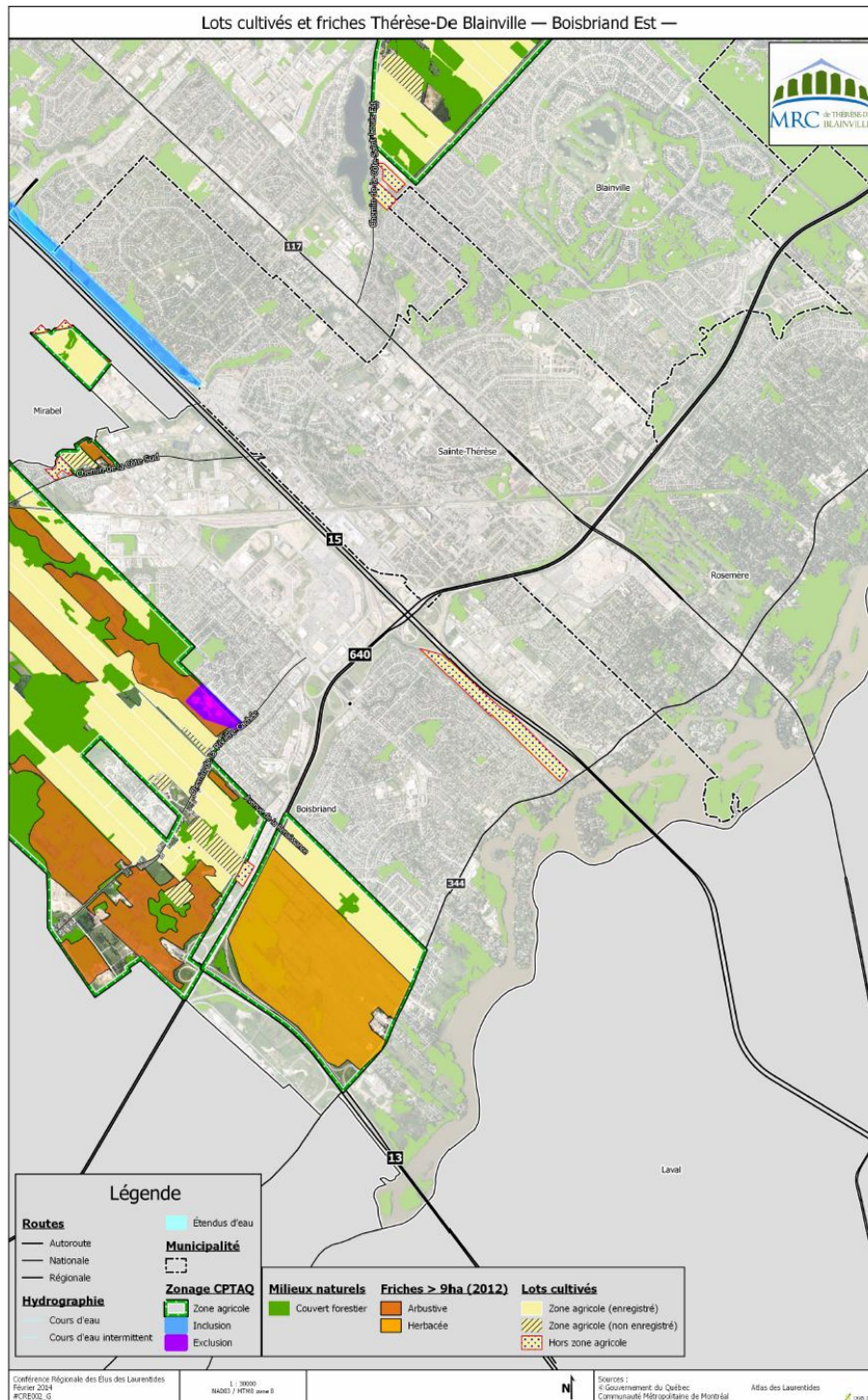
Carte 33^{298 299} (Lots cultivés et friches, Boisbriand)



298 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

299 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 34^{300 301} (Lots cultivés et friches, Boisbriand-Est)



300 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

301 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrtheresedeblainville.qc.ca/>

Carte 35^{302 303} (Zone agricole et agrotourisme MRC)



302 Les cartes en annexe ont été produites pour la MRC de Thérèse-De Blainville par Florian Créac'hcadec, Géomaticien, Conférence Régionale des Élus des Laurentides, février 2014.

303 Cartes en format PDF disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mrctheresedeblainville.qc.ca/>

DIAGNOSTIC

FORCES

Sols et climat

1. Très bonne qualité des sols
2. Conditions climatiques excellentes

Mise en marché, transformation et distribution

3. Position géographique privilégiée (proximité de la métropole)
4. Importante concentration de grossistes et détaillants à moins de 40 km des fermes
5. Secteurs secondaire et tertiaire nombreux
6. Plusieurs kiosques à la ferme
7. Demande et offre de produits frais sont présentes.

Productions et exploitants agricoles

8. Importance des productions horticoles (64% du revenu agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville)
9. Productions agricoles assez variées et tendance vers une spécialisation
10. Moyenne d'âge des exploitants agricoles à Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines (assez jeune)

Aménagement et réglementation

11. Taux d'occupation et proportion cultivée très élevés à Sainte-Anne-des-Plaines
12. Zone agricole homogène à Sainte-Anne-des-Plaines
13. Plus important couvert forestier par ferme par rapport à l'ensemble de la CMM
14. Effort réglementaire pour protéger l'activité agricole (interdiction de nouvelle sablière ou carrière)

Environnement

15. La qualité des eaux souterraines est bonne
16. Phosphore provenant des élevages non excessif
17. Fumier plus abondant que le lisier (générant moins d'odeurs)

FAIBLESSES

Aménagement et règlementation

1. Existence de terres agricoles non exploitées
2. Terres en friches et terres morcelées à Boisbriand
3. La spéculation : une source de pression sur les prix des terres et un obstacle à la relève
4. Taux d'occupation et proportion cultivée à TDB inférieurs à ceux de la CMM et de la couronne Nord
5. Absence de contraintes obligeant à maintenir en culture les sols de la zone agricole
6. Baisse du nombre d'exploitations agricoles (TDB 14%, CMM et CN 8%)
7. Absence de drains agricoles sur certaines terres, il n'y a pas d'inventaire des terres drainées.
8. Certaines terres en culture échappent aux statistiques officielles

Productions et exploitants agricoles

9. Faiblesse de la relève à Boisbriand
10. Baisse de la superficie exploitée par les entreprises agricoles
11. Il y a peu d'agriculteurs qui ont une formation agricole de haut niveau.
12. Risque de fragilisation du secteur agricole par une spécialisation réductrice des grandes cultures (maïs/soya)
13. Forte proportion d'exploitation générant moins de 50 000\$/an
14. Superficies louées avec baux de courte durée ou sans baux (précarité, investissement et entretien non réalisés ex. drainage)
15. Incubateur pour les entreprises : une nécessité, mais une formule à revoir

Environnement

16. La qualité des eaux de surface est mauvaise selon l'IQPB
17. Grande proportion de cultures annuelles et de sols avec enfouissement complet des résidus de culture
18. Bandes riveraines non respectées par certains exploitants
19. Vulnérabilité des cultures aux vents; absence de brise-vents dans certains secteurs

FAIBLESSES (suite)

Mise en marché, transformation et distribution

20. L'agriculture pourrait être plus valorisée
21. Peu de transformation à la ferme
22. Boisés peu exploités
23. L'agroforesterie est sous exploitée
24. La cueillette de matière non ligneuse de la forêt n'est pas valorisée
25. Méconnaissance de l'activité forestière par les villes
26. Bandes riveraines sous-valorisées économiquement
27. Règlements municipaux limitant l'offre et empêchant les étals extérieurs (Rosemère et Lorraine)
28. Les marchés publics ont connu des échecs; un seul est ouvert à Rosemère.
29. Il n'y a pas d'agent agricole au CLD de Thérèse-De Blainville

OPPORTUNITÉS

Aménagement et réglementation

1. Répertorier les terres à remettre en cultures et celles qui sont à vendre pour favoriser la reprise d'activités agricoles sur celles-ci
2. Le PMAD et la CMM sont favorables à la protection du territoire agricole et à la remise en culture (objectif d'accroissement de 6%)
3. Grand potentiel de remises en cultures des terres en friches et non cultivées à Boisbriand; cette ville est exclue de l'annexe III du REA; sols de classe ARDA 2 et 3

Mise en marché, transformation et distribution

4. Valorisation du secteur agricole auprès de la population de TDB, un effort concerté est à privilégier
5. Renforcer le maillage entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs
6. Sainte-Thérèse : une seule terre agricole, mais beaucoup de projets potentiels
7. Mise en marché au niveau local analyse et concertation à privilégier
8. Répondre à la demande locale pour des produits agricoles de proximité
9. Favoriser l'agrotourisme (ex. route gourmande)

Productions et exploitants agricoles

10. Possibilité de productions innovantes (ex: vigne à Boisbriand)
11. Agriculture biologique peu présente
12. Potentiel de valorisation des bandes riveraines. L'installation, l'entretien et la valorisation des bandes riveraines pourrait être le lieu d'une culture niche (ex. arbres à noix, arbres fruitiers)
13. L'agroforesterie : un potentiel à valoriser
14. La cueillette de matière non ligneuse de la forêt : un potentiel à valoriser
15. La présence de chevaux pourrait permettre la production de champignons cultivés
16. L'accès à la formation agricole est varié

CONTRAINTES

Aménagement et réglementation

1. Aucune réglementation obligeant le maintien en culture dans la zone agricole
2. Proximité avec les populations urbaines: cohabitation difficile et potentiel de réglementation plus contraignante pour les exploitants agricoles
3. Conflits d'usages à l'intérieur de la zone agricole risque de limiter les potentialités agrotouristiques
4. L'expectative de la poursuite de l'autoroute 13 et des autres voies de circulation induit une attente sclérosante qui favorise la spéculation et l'abandon de l'activité agricole.
5. Valeurs foncières élevées
6. Projets de nouvelles infrastructures avec impact sur la zone agricole: oléoducs et lignes hydro-électriques
7. Déboisement limité par réglementation : REA, Ville, CMM
8. Le PMAD favorise la protection des boisés et des corridors forestiers
9. Par endroit et par moment, la cohabitation est difficile entre citadins et exploitants agricoles, à Blainville et à Boisbriand surtout
10. Absence de suivi des plans d'aménagements forestiers
11. La densité de la circulation routière à proximité des terres en cultures

Mise en marché, transformation et distribution

12. Accès aux marchés limité par une multitude de normes (ex. GAP), coûts élevés pour les petites entreprises
13. Réglementations multiples (MAPAQ et villes) touchant la mise en marché en circuit court et la transformation à la ferme
14. La possibilité de relocalisation du Marché central pourrait défavoriser les producteurs de Thérèse-De Blainville

Environnement

15. Voie ferrée et contamination des sols, l'ignorer n'est pas une option.
16. Puits orphelins non répertoriés et autres risques de contamination de l'eau souterraine, un enjeu à adresser
17. Importance élevée accordée à la protection des milieux naturels

Consultation publique tenue le 19 mars 2014



Compte-rendu global –
Rencontre de consultation publique du 19 mars 2014 (Étape 2)
dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement de la Zone agricole (PDZA)

COMPTE-RENDU GLOBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 19 MARS 2014 (ÉTAPE 2) MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Table des matières

Objectifs.....	3
Participants.....	3
Déroulement sommaire.....	3
Processus de consultation.....	3
Comptes rendus des ateliers-enjeux.....	4
Témoignages.....	4
Appréciation globale de la rencontre.....	24

Version du 24 mars 2014
2
MBVA

Objectifs

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Développement de la Zone agricole (PDZA), la MRC de Thérèse-De Blainville a organisé une rencontre de consultation publique ayant comme objectifs de partager et de favoriser l'appropriation du PDZA ainsi que de susciter l'engagement des participants dans sa mise en œuvre. Plus précisément, la rencontre aura permis de :

- ▶ présenter le portrait réalisé;
- ▶ présenter le diagnostic (forces – faiblesses –opportunités –contraintes);
- ▶ présenter les enjeux et les objectifs;
- ▶ présenter, enrichir et prioriser les actions identifiées sous chacun des enjeux;
- ▶ identifier les participants qui souhaiteraient contribuer davantage à l'une ou l'autre des actions.

Participants

Voir l'Annexe 1

Déroulement sommaire

18 h – 18 h 20	Mot de bienvenue et allocutions
18 h 20 – 19 h 15	Présentation des travaux réalisés à ce jour suivie d'une période de questions Consignes pour le déroulement des ateliers-enjeu
19 h 15 – 20 h 30	Pause-café et échanges en atelier-enjeu
20 h 30 – 20 h 55	Pause-dégustation (produits locaux)
21 h – 21 h 45	Plénière – Actions prioritaires par enjeu et témoignages
21 h 45 – 22 h	Mot de clôture et prochaines étapes

Processus de consultation

Afin de favoriser les échanges en profondeur, il a été privilégié de traiter un enjeu par atelier. Donc, 6 ateliers-enjeux composés chacun de 12 à 20 participants, d'un animateur d'atelier et d'un secrétaire.

La durée prévue des échanges était d'une heure. L'objectif était d'entendre les participants sur le degré de réalisation souhaité de chacune des actions proposées, ainsi que de prioriser 3, 4 ou 5 actions selon l'enjeu.

Animateurs d'atelier-enjeu

1. Jean-Luc Gagnon, étudiant en maîtrise et stagiaire à la MRC de Thérèse-De Blainville
2. Julie Drolet, coordonnatrice aux relations avec la communauté, COBAMIL
3. Sandra Lapierre, agente de développement, Centre de formation agricole à Mirabel (CFAM)
4. Claude Paquin, conseillère en aménagement, MAPAQ
5. Louis Tremblay, chargé de projet – Plan directeur de l'eau, COBAMIL
6. Normand Bourgon, retraité du MAPAQ et travailleur autonome

Comptes rendus des ateliers-enjeux

Voir dans les pages suivantes.

Les actions prioritaires présentées en plénière sont surlignées en jaune.




Témoignages




Au terme de la présentation des actions prioritaires des ateliers-enjeux, les animateurs ont invité à tour de rôle un participant de leur atelier à témoigner de son expérience. En voici la synthèse :




1. Le rôle du conciliateur-arbitre : plutôt un accompagnateur qu'un gendarme;
2. Récurrence de ce type de consultation (3 ou 5 ans); Le citoyen doit entreprendre la visite des fermes pour découvrir davantage l'agriculture;
3. Simplifier la bureaucratie en vue de promouvoir l'agriculture;
4. Valoriser l'agriculture par l'implication des jeunes et la sensibilisation des enfants à leur bas âge;
5. Cerner davantage l'enjeu de la commercialisation et faire une étude de faisabilité pour un vrai marché public;
6. Rôle de la FAQ et ses engagements : prête à travailler, éventuellement, avec un futur agent de développement agricole.

Fiches d'enjeux

ENJEU 1	OCCUPATION OPTIMALE DE LA ZONE AGRICOLE PAR LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'acquisition des terres par des exploitants agricoles. - Accroître le nombre de producteurs agricoles. - Accroître les revenus agricoles. - Accroître les superficies en culture (objectif CMM 6% d'ici 2031). - Accroître les superficies exploitées par des entreprises agricoles. - Actualiser les informations touchant toutes les activités agricoles de la MRC. - Assurer la pérennité des terres et des exploitations agricoles. - Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires. - Développer les activités agroforestières et forestières. - Diversifier les cultures. - Favoriser la relève agricole. - Innover relativement à l'offre des biens et services agroalimentaires. - Pérenniser la vocation agricole des terres cultivées non enregistrées au MAPAQ. - Rééquilibrer le prix des terres en fonction des revenus agricoles potentiels.

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
1.1 Actualiser les connaissances de toute l'activité forestière de la MRC	18					
1.2 Actualiser les informations touchant toutes les activités agricoles de la MRC.	18					

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
1.3 Ajouter à la SODET et/ou à la MRC un mandat de développement de la production agricole et y nommer un agent de développement.	14	2				
1.4 Communiquer clairement que les municipalités maintiendront les limites actuelles de la zone agricole.	3	3	12			
1.5 Créer un comité de suivi qui coordonnera la réalisation des actions proposées.	12	5				
1.6 Encourager les projets agroforestiers et forestiers.	12	3				
1.7 Évaluer les avenues légales permettant de contraindre les propriétaires fonciers à cultiver ou à faire cultiver les superficies situées dans la zone agricole.	3	1	10	Favoriser et non contraindre		
1.8 Faire la promotion des opportunités d'affaires en production agricole.	18					
1.9 Inventorier les terres pourvues de drains agricoles.	18					
1.10 Mettre en place un mécanisme d'actualisation du PDZA.	16	2				
1.11 Mettre sur pied un comité local pour choisir une vocation agricole à la terre de la ville de Sainte-Thérèse.		9	9	Voir 1.19 Questionnement sur l'enjeu (à valider auprès de Jean-Luc Gagnon)		
1.12 N'autoriser dans la zone agricole que des projets et des activités qui sont compatibles avec la production agricole.	16					

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
1.13 Produire un bulletin d'information sur l'état d'avancement des travaux.	18					
1.14 Promouvoir la relève agricole interne et externe.	16	2				
1.15 Recenser toutes les activités agricoles sur tous les lots de la zone agricole incluant ceux qui ne sont pas enregistrés au MAPAQ.	18			Voir 1.2		
1.16 Répertoire les cultures prometteuses qui sont avantagées par le climat et les sols				Voir 1.8		
1.17 Répertoire les terres à remettre en culture et celles qui sont à vendre	10	5	1			
1.18 Soutenir la remise en culture de terres en friche.	13		3			
1.19 Trouver une vocation agricole à la terre de Sainte-Thérèse				Voir 1.11		
Ajouts						
1.20 Faciliter l'exploitation agricole des propriétés (remise en culture).					X	
1.21 Parfaire le portrait de la zone et des activités agricoles.					X	
1.22 Favoriser une complémentarité entre les productions agricoles.					X	
1.23 Assurer le respect des propriétés agricoles.					X	




Actions prioritaires issues de ces notes d'atelier **(à revoir avec Jean-Luc Gagnon, au besoin)**




- 1 Inventaire, portrait et diagnostic
- 2 Prioriser les problématiques de spéculation
- 3 Assouplir la réglementation → Faciliter l'exploitation agricole
- 4 Identifier les contraintes à l'expansion des activités et à l'exploitation agricole (loi, réglementation)
- 5 Trouver des débouchés cohérents (par exemple : marchés publics en zone urbaine)
- 6 Faire la promotion des produits agricoles
- 7 Problématique reliée à l'emploi/revenu des producteurs agricoles (saison hivernale)
- 8 Biodiversité des terres agricoles
- 9 Favoriser les échanges entre MRC et même à l'intérieur de la MRC pour encourager les échanges entre producteurs
- 10 Faire en sorte que les terres agricoles et les activités agricoles soient respectées (problématique de passage de VTT et autres)
- 11 Prendre soin de ce qu'on a déjà avant de penser à promouvoir l'agriculture sur de nouvelles terres
- 12 Certification « Bio », « ISO »?




Autre série de notes **(par le secrétaire ou Guillaume – à revoir avec Jean-Luc Gagnon)**




- ▶ Souplesse envers développement agricole, agrandir les fermes (moyens/apports)
- ▶ Identifier contraintes/potentiels
- ▶ Règlement à pallier supplémentaire
- ▶ Financer les projets qui entrent dans un développement cohérent avec...
- ▶ Débouchés cohérents et complémentaires...
- ▶ Arrimer →
- ▶ Vision à long terme du développement agricole
- ▶ Communication (forum interne entre...)
- ▶ Respect des propriétés agricoles

ENJEU 2	COHABITATION DES USAGES ET ACTIVITES EN ZONE AGRICOLE
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> – Faire connaître l'agriculture et les exploitants agricoles auprès de la population de la MRC – Réduire les conflits entre les citoyens et les agriculteurs – Planifier l'aménagement du territoire de façon à réduire les problèmes de cohabitation – Reconfigurer les rapports urbains et agricoles

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
2.1 Consigner les plaintes des citoyens et des agriculteurs.	6	6	0	Le simple fait de consigner n'est pas suffisant, on doit assurer un suivi des plaintes. Il est important d'analyser les plaintes et de déterminer les thèmes qui reviennent le plus souvent. Cette action doit donc être accompagnée d'une volonté d'agir sur les principaux conflits.		
2.2 Développer un plan de communication sur les activités agricoles pratiquées dans la MRC.	12	0	0	À l'unanimité, cette action a été considérée comme étant prioritaire. Toutefois, tous sont d'avis qu'elle devrait être plus large et englober d'autres actions présentées dans ce plan d'action. C'est pourquoi les participants ont choisi de la fusionner avec l'action 2.4 et 2.3	Oui	Sainte-Anne-des-Plaines en fait déjà beaucoup, mais se dit prête à en faire plus. Les participants jugent qu'il importe d'utiliser toutes les instances existantes : Ville, MRC, UPA, agent de développement à la SODET, journaux, médias sociaux, Internet. Il faut profiter des organismes qui ont déjà des réseaux développés ainsi que des ressources/compétences en communication. Les




ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
						agriculteurs doivent obligatoirement être impliqués. Le mouvement doit venir de la base.
2.3 Évaluer les risques de la circulation de la machinerie agricole sur les routes de la MRC et modifier les règlements et la signalisation au besoin.	5	7	0	Les participants ont des doutes quant au réalisme de changer les règlements de signalisation étant donné que de nombreuses routes ne sont pas de juridiction municipale. Il faudrait ainsi une action concernée avec les paliers provincial et fédéral. Les panneaux de sensibilisation apparaissent comme étant la seule option possible. Toutefois, plusieurs producteurs présents à la table ont confirmé que la cohabitation de tracteurs et du trafic métropolitain posaient des enjeux de sécurité. La représentante du MTQ (j'ai oublié son nom) indique qu'un secteur de Lanaudière dispose d'un panneau de vitesse électronique avec limite modulable. Ainsi, la limite de vitesse peut être abaissée lorsqu'un convoi agricole emprunte la route. Sans prioriser cette action, les participants proposent qu'elle soit intégrée à un plan de communication (action 2.2) afin de sensibiliser les urbains à la présence de véhicule agricole sur les routes.		
2.4 Faire connaître le rôle de l'agriculture aux citoyens et aux entrepreneurs de la MRC.	12	0	0	Tous les participants jugent que cette action est essentielle, mais il considère qu'elle s'intègre à l'action 2.2	Annexée à 2.2	

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
2.5 Fermer ou limiter l'accès aux terres en culture le long des sentiers et des pistes cyclables.	10	2	0	Les participants estiment que cette action est prioritaire, à la condition qu'un portrait des problèmes soit d'abord réalisé. Il faut agir là où l'accès public aux terres agricoles est source de conflits ou de désagréments. De plus, il ne faut pas se limiter l'action aux sentiers et pistes cyclables. Tous les endroits où il y a un accès public aux terres (rue, etc.) doivent être considérés. Les agriculteurs sont également d'avis qu'ils ne doivent pas assumer les coûts de l'installation d'une clôture. De façon plus large, les participants suggèrent de prévenir les conflits grâce à une planification de l'occupation du territoire qui favorise la cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et les secteurs urbains.	Oui	Les municipalités et les villes doivent obligatoirement participer à la mise en œuvre de cette action. Personne ne se propose spontanément.
2.6 Mettre sur pied des mécanismes de reconnaissance mutuelle pour les exploitants agricoles et les urbains.	2	10	0	Les participants avaient de la difficulté à voir le concret derrière cette action. C'est pourquoi elle n'a pas été priorisée.		
2.7 Nommer un conciliateur-arbitre agissant comme médiateur lors d'un conflit opposant citoyen et producteur agricole.	1	8	3	Les participants auraient aimé que le rôle et les pouvoirs de ce conciliateur-arbitre soient mieux définis. Le mot « arbitre », qui implique que ce médiateur aurait certains pouvoirs devant la loi semblait accrocher plusieurs participants. On se demande aussi qui chapeauterait ou engagerait ce médiateur. Bref, cette action apparaît irréaliste pour certains alors que d'autres craignent la nomination d'un conciliateur avec pouvoir.		

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
2.8 Proposer et participer à des activités de valorisation de l'agriculture.	12	0	0	Grande approbation pour cette action! Il ne faut pas oublier que plusieurs intervenants sont déjà en action. Il faut promouvoir les initiatives existantes afin qu'elles se reproduisent ailleurs. Selon certains participants, Sainte-Anne-des-Plaines est déjà très active à ce niveau. Il faut travailler du côté de Boisbriand et Blainville. De plus, la promotion de l'agriculture doit se faire à l'échelle régionale, pas seulement à l'intérieur d'une municipalité. Les citoyens de Rosemère (par exemple) doivent être sensibilisés à la présence d'agriculture dans leur MRC.	Oui	Même partenaire que l'action 2.2
2.9 Réviser la grille de compatibilité des usages dans et au pourtour de la zone agricole lors de la révision du SAD.	0	8	4	Selon le participant, la grille de comptabilité actuelle encadre déjà suffisamment la cohabitation. Il serait difficile d'aller plus loin. Il faudrait plutôt, selon certains participants, amorcer une réflexion sur les usages permis en zone agricole. De plus, la cohabitation est un enjeu beaucoup plus large. La solution ne peut reposer uniquement sur une grille de comptabilité. Encore une fois, la sensibilisation est l'avenir à adopter.		

Commentaires généraux sur le déroulement global de la consultation à suivre (re : courriel du 20 mars 2014, Julie Drolet)

ENJEU 3	DIVERSIFICATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> – Accroître la mise en marché des produits agricoles en circuits courts : <ul style="list-style-type: none"> ○ Kiosque à la ferme ○ Marché public – Accroître la transformation des produits agricoles à la ferme. – Accroître le nombre de projets en agrotourisme. – Accroître les ventes de produits agricoles aux transformateurs, grossistes et distributeurs – Développer la mise en marché des produits agricoles dans le secteur des HRI (Hôtels, restaurants et institutions).

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
3.1 Participer à un groupe de travail pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs, les grossistes et les distributeurs.	9	2			X	Caroline Le Guerrier, productrice Patrick Vinet
3.2 Soutenir des projets en agrotourisme (ex. route gourmande).	11				X	
3.3 Adapter la réglementation municipale pour faciliter la vente de produits agricoles à la ferme, dans les marchés publics et aux portes des marchés d'alimentation.	11			Pas nécessairement un problème, grande ouverture déjà		
3.4 Évaluer le potentiel d'implantation d'un marché public permanent (analyser les expériences passées).	11				X	Gilbert Guérette






Résumé des notes d'ateliers par Sandra Lapierre




De façon générale, les participants étaient très favorables à l'ensemble des actions proposées. L'action 3.3 n'a pas été retenue, car la réglementation municipale ne constitue pas un problème en soi.

Les participants sont conscients du potentiel de leur MRC. Toutefois, malgré les produits de qualité et des clients potentiels bien nantis, on note un manque d'intérêt de la population : « Les clients ne sont pas au rendez-vous ». Un agent de développement rural manque à la MRC pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles et en faire la promotion. Selon les participants, l'accent devrait être mis sur la promotion : cahier du citoyen, panneaux municipaux électroniques, identifications sur la route, etc. Ça prend un promoteur : agent de développement.




Les infrastructures routières ne favorisent pas l'accès aux routes secondaires où sont les kiosques. Bonifier le « autour » du Petit train du Nord. Développer des attractions accessibles. Pour les marchés publics, une évaluation en profondeur doit être faite. Un participant propose que les municipalités émettent des permis de type « vente de garage » pour vendre des produits agricoles et autres de façon ponctuelle dans de grands espaces (stationnements du Collège Lionel-Groulx ou d'église).




ENJEU 4	DEVELOPPEMENT DU DYNAMISME DES ENTREPRISES AGRICOLES
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> – Maximiser les bénéfices nets des entreprises agricoles – Favoriser l'innovation agricole et agroalimentaire – Diversifier les productions agricoles en tenant compte des marchés émergents <ul style="list-style-type: none"> o HRI (Hôtels, restaurants et institutions). o Biologique / Santé o Communautés ethniques o Etc. – Encourager la relève agricole (apparentée ou non) – Introduire le concept travail à la ferme/voyage WWOOF (Worldwide Opportunities on Organic Farms) – Accroître la visibilité et la notoriété des exploitations agricoles

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
4.1 Ajouter à la SODET ou à la MRC un mandat de développement de la production agricole et y nommer un agent de développement	X Rôle de stimulation			Action étroitement liée aux actions 4.2 et 4.4. Il a été déterminé que cette personne agit comme guichet unique. La ressource doit s'impliquer dans le collectif régional de la formation agricole et au sein des chambres de commerce (susciter la participation des producteurs à celles-ci) → Maillage et cohabitation. Cette ressource doit être soutenue par les élus. La ressource devrait tenir un registre des terres et bâtiments sous-occupés (opportunités). Pour réaliser son mandat, elle devra assurément répondre à l'action 4.3 et ainsi répondre aux actions de 4.4. Il existe déjà des programmes et ressources, le rôle de l'agent est de les faire connaître.	X	

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
4.2 Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires	X			4.2 implique 4.3	X	
4.3 Développer des relations avec les institutions agricoles (régionales, provinciales)				Zéro agriculteur aux chambres de commerce. Moins considérés comme des gens d'affaires → Maillage avec d'autres entreprises		
4.4 Soutenir les entreprises agricoles au niveau de : <ul style="list-style-type: none"> o Démarrage o Gestion o Expansion / diversification o Projet collectif o Transfert de ferme o Réseau WWOOF 	Pas le rôle de la MRC			Le réseau WWOOF ne répond pas au besoin de combler les manques en main-d'œuvre (zéro formation, trop volatile). Par contre, intérêt pour des échanges de stagiaires internationaux (ex. Suisse). Bénéfice intéressant pour les aspirants agriculteurs qui voient d'autres façons de faire.		
4.5 Communiquer les succès des entreprises agricoles dans la MRC				Reformulation proposée : Signaler (affichage) la présence d'entreprises agricoles sur le territoire. Promouvoir les bons coups agricoles, notamment en agroenvironnement via la TV communautaire, les journaux locaux, les bulletins municipaux, etc.	X	

ENJEU 5	ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN RESPECTANT LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> – Réduire l'impact des pratiques agricoles sur les cours d'eau de la MRC, notamment: <ul style="list-style-type: none"> ○ la charge de phosphore ○ la charge bactérienne ○ la charge des matières en suspension ○ la teneur des pesticides – Évaluer l'impact des activités industrielles et commerciales sur la qualité des sols. – Assurer l'innocuité des sols agricoles. – Répertoire, évaluer et si possible réhabiliter les sites dégradés dans la zone agricole (érosions, berges, anciens sites industriels, etc.). – Assurer la protection de l'eau souterraine. – Faciliter l'entretien des cours d'eau agricoles.

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
5.1 Confier au conciliateur-arbitre la tâche de veiller à l'application des normes environnementales (bandes riveraines, date d'épandages de fumier, etc.).	8	2		Par contre, approche « policière » à éviter! En accompagnement, pourrait être utile	X	Ville
5.2 Soutenir des projets innovants pouvant à la fois maintenir des bandes riveraines efficaces et produire une récolte commerciale (noix, fruits, autres) ou une activité complémentaire à l'agriculture (observation d'oiseaux, sentiers d'interprétations, etc.).	9	1		Très bonne idée		
	1	2	5	Plus ou moins, car problèmes persiste avec vandalisme (cause souvent plus de problèmes pour le producteur que de bénéfices)		

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
5.3 Soutenir des projets de protection de l'environnement qui vont au-delà des normes minimales (bandes riveraines plus larges, cultures intercalaires, reboisement de zones sensibles).	5	1	4	Il y a eu des commentaires à l'effet que ce genre de projet peut représenter des dépenses inutiles si les problématiques abordées n'ont pas été préalablement identifiées puis priorisées. L'argent doit être investi pour résoudre des problèmes prioritaires.	X	
5.4 Soutenir et participer à l'évaluation de l'impact des activités industrielles et commerciales sur le secteur agricole.	10			Bon pour documenter le problème	X	
5.5 Identifier les sols potentiellement contaminés et favoriser leur réhabilitation ou leur reboisement.	10			Bien évaluer pour savoir qui va payer la facture... si dangereux ou non	X	
5.6 Aider à mettre en place des mesures d'urgence en cas de rupture appréhendée d'un oléoduc.	10				X	
5.7 Protéger les zones de recharge en eau souterraine.	10			Analyser les impacts et les conséquences va se traduire comment?		
5.8 Localiser les puits orphelins et soutenir leur fermeture	10					
5.9 Localiser et cartographier les sorties de drains agricoles.	6	3	1	Est-ce pour mettre des mesures de contrôle (tester) sur une propriété privée?		
5.10 Soutenir les projets des bassins versants en milieu agricole.	10					
5.11 Soutenir un projet d'ensemble pour la création d'un réseau de bandes riveraines.	6	4		Revient au point 5.2		
5.12 Soutenir un projet d'ensemble pour la création d'un réseau de bandes riveraines.						

Commentaires supplémentaires de Louis Tremblay, animateur de l'atelier

Somme toute, la consultation était très bien organisée. Félicitations ! Un succès hors du commun ! La présentation de M. Clément était excellente, le lieu, la nourriture et les dégustations ont donné une touche conviviale et « luxueuse » à l'événement ! M. El-Batal et Mme Bérubé avaient l'événement bien en main et M. Clément a fait un travail remarquable. Tout s'est déroulé à merveille et les animateurs ont été bien encadrés !

Voici tout de même quelques commentaires que je souhaitais vous transmettre.

Constatation : Les participants (et parfois les animateurs) étaient très peu à l'aise avec plusieurs actions étant donné qu'elles étaient très « larges ». Cette situation a causé un malaise à plusieurs reprises lorsqu'on demandait le vote. En effet, certaines actions, très générales, paraissaient positives à prime abord mais impliquaient des actions pouvant « brimer » les producteurs dans leur pratique (ex. actions 5.1, 5.7 et 5.9).

Recommandation : Ces actions auraient pu être formulées de façon plus précise, quitte à multiplier le nombre d'actions.

Constatation : Certains enjeux (ex. enjeux 1 et 5) comprenaient beaucoup d'actions pour la durée des ateliers. Ce manque de temps a généré des frustrations comme on a pu le constater en plénière (!). Le temps accordé aux ateliers était un peu trop serré compte tenu de la nature décisionnelle de la consultation et du manque de préparation des participants.

Recommandation : (1) Fractionner certains enjeux en plusieurs thèmes, limitant le nombre d'actions à discuter dans un atelier. (2) Favoriser une préparation adéquate des participants en leur transmettant des documents adaptés plusieurs jours/semaines à l'avance.

Constatation : Plusieurs actions étaient difficiles à comprendre, même pour un acteur œuvrant dans le secteur agricole. Aucun outil ne permettait de pallier à cette lacune et de nombreuses minutes ont été perdues pour tenter de mieux comprendre lesdites actions.

Recommandations : (1) Il aurait été opportun de rédiger de petits paragraphes explicatifs et succincts, à même l'outil, afin d'assurer une juste compréhension de l'action par l'animateur et les participants (objectif de l'action, exemples concrets d'actions, quel est le contexte ayant mené à la formulation de cette action, etc.). (2) Les animateurs et les participants auraient pu recevoir cette documentation résumée en avance afin de se préparer à la consultation.

Constatation : Aucun mécanisme n'était prévu pour encadrer la priorisation des actions et très peu de temps était prévu pour y parvenir (ça a c'est très bien passé pour moi, malgré tout, rassurez-vous !).

Recommandation : Prévoir une activité/méthode de priorisation aurait permis de gagner du temps tout en assurant l'uniformité des méthodes employées par les animateurs. Une méthodologie uniforme favorise l'atteinte de meilleurs résultats.

Constatation : La consultation avait un pouvoir décisionnel. Selon ma compréhension, elle menait à une sélection d'un nombre très limité d'actions à mettre en œuvre pour les prochaines années. Or, les animateurs et participants ne savaient pas que le travail en atelier allait mener à l'exclusion de nombreuses actions. Certains participants ont donc eu le sentiment d'un travail bâclé, alors que les enjeux abordés étaient importants.



Compte-rendu global –
Rencontre de consultation publique du 19 mars 2014 (Étape 2)
dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement de la Zone agricole (PDZA)




Recommandations : (1) Partager la sélection des actions priorisées dans le PDZA entre A) la consultation publique et B) un comité technique, permettant d'éviter l'exclusion d'enjeux jugés incontournables par l'un ou l'autre des sous-groupes. (2) Mieux informer les animateurs et les participants du modus operandi et des objectifs de la consultation en avance. (3) Permettre aux participants de choisir les enjeux sur lesquels ils se prononcent.




Voilà, je vous remercie encore de m'avoir invité comme animateur! J'ai beaucoup apprécié mon expérience! Cette consultation a été un véritable succès et a atteint ses objectifs! Ce n'est pas peu dire, car une consultation implique toujours beaucoup d'objectifs à atteindre... dans un temps très restreint!




Toutes mes félicitations!

Louis Tremblay

ENJEU 6	PROTEGER LES MILIEUX NATURELS
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer la préservation des milieux humides – Atteindre un minimum de 30% de superficies boisées (objectif CMM). – Favoriser en zone agricole, le reboisement des sols moins favorables à la culture. – Favoriser, en zone agricole, le reboisement près des berges. – Favoriser une approche concertée pour régler le déboisement.

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
6.1 Actualiser les connaissances de toute l'activité forestière de la MRC.	9	2	1	<p>Intègre 6.4 et 6.5</p> <p>Tous les participants étaient d'accord à ce qu'il serait souhaitable que la population en générale soit informée des activités forestières sur son territoire. Ce point rejoint le point 6.5 concernant les plans d'aménagement forestier (la plupart des gens ne savent pas de quoi il s'agit) et les permis de coupe. Par exemple, parfois des permis sont attribués pour des coupes complètes dans certains secteurs d'un boisé, car la population d'arbres est toute à maturité en même temps. Dans ces cas, sans doute un reboisement d'une partie équivalente sur la propriété est demandé.</p> <p>Une personne a voté rouge, parce qu'elle demande non seulement d'être mieux informée, mais elle déplore le manque de connaissance à savoir les raisons le pourquoi derrière ces réglementations. Pourquoi on permet le déboisement pour la mise en place de projets résidentiels ou commerciaux et non pour l'agriculture. Ici on faisait référence au producteur</p>	X	

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
				agricole qui s'est exprimé avant les échanges en ateliers pour faire connaître sa situation.		
6.2 Favoriser le reboisement des berges.	12			Tous étaient d'accord à ce que la protection des cours d'eau par le reboisement, ou du moins, la plantation de matière ligneuse et le respect de la bande riveraine sont importants. Ces actions ont un impact certain sur la qualité des eaux de surfaces.	X	
6.3 Réviser les règles de déboisement de façon à permettre la remise en culture des bons sols tout en maintenant un couvert forestier suffisant.	9	3		Les discussions ont porté surtout sur le fait que la réglementation du ministère de l'Environnement et celles des municipalités n'étaient pas la même. Une harmonisation est souhaitable. Des propriétaires de boisés dans le groupe n'étaient pas au fait qu'il pouvait remplacer une superficie équivalente en couvert forestier. Est-ce que cela pourrait être une solution pour le producteur mécontent qui s'est exprimé? Pourrait-il agrandir de quelque peu ses superficies cultivables si une superficie équivalente était reboisée ailleurs dans la municipalité? Les participants semblaient d'accord sur ce point.	X	
6.4 Répertoire les plans d'aménagements forestiers et les permis de coupes de bois.						
6.5 Soutenir des projets de récolte de matières non ligneuses des boisés (champignons, etc.).	11	2		Il serait souhaitable d'actualiser les connaissances sur les possibilités de récoltes de matières non ligneuses en milieu boisé. Je n'ai pu répondre aux		

ACTIONS	DEGRÉ SOUHAITÉ DE RÉALISATION			ARGUMENTAIRE, S'IL Y A LIEU (AJOUT OU OBJECTION)	ACTIONS PRIORITAIRES	PARTENAIRE(S) INTERESSE(S)
	 Très favorable	 Indifférent	 Objection			
				questions des participants, mais personne ne voyait de grandes possibilités.		
6.6 Soutenir les projets de reboisement et d'agroforesterie.	10		2	Pour ce qui est du point 6.6, personne n'était contre les projets d'agroforesteries ou de reboisement, mais on se demandait ce que l'on entendait par le soutien. Est-ce un soutien financier, sous quelle forme?		
Ajout 6.7 Ajustement de la réglementation municipale et provinciale en rapport au déboisement						

Appréciation globale de la rencontre

Appréciation globale de la rencontre	
Animation	3.4
Logistique (lieu, salle, buffet)	3.1
Accueil	3.6
Cahier du participant	3.3
Qualité des échanges	3.1
Déroulement de la rencontre	3.3
Portrait et diagnostic	3.1
Moyenne	3.3

Note manuscrite sur les sondages :

Animation 1 animateur par table car trop de participants nuit aux échanges
Ne pas interrompre notre conversation pour nous expliquer ce qu'on doit faire, ça consomme de nos minutes pour couvrir les actions.

Point

Logistique Il aurait été bien d'avoir des salles séparées pour les discussions
Petits locaux par atelier
2 salles bruyantes et 4 buffets et lieu
lieu : 4, Salle 2, Buffet 4

Qualité des échanges

Manque de temps
Moindre parce que trop de participants aux ateliers.
Pas de temps
Question ambiguë

Déroulement de la rencontre

Manque de temps
Enregistrement du temps

Suggestion

Envoyer ODJ avant, bonne présentation au départ
Peu d'échanges dus au manque de temps

41 répondants sur une possibilité de 91.



Compte-rendu global –
Rencontre de consultation publique du 19 mars 2014 (Étape 2)
dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement de la Zone agricole (PDZA)

Annexe 1

Nom	Prénom	Fonction	Compagnie	Ville	Oui	Table
Bigras	Léopold	Agriculteur (Maraîcher)		Blainville	1	F1
Boivin	Julie	Conseillère	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	1	E2
Bordeleau	André	Citoyen	Citoyen	Boisbriand	1	B2
Busque	Jacqueline	Citoyen		Boisbriand	1	A2
Cadioux	Claude	Directeur général	Centre de formation agricole de Mirabel	Mirabel	1	D1
Cardone	Nicola	Urbanisme	Ville de Sainte-Thérèse	Sainte-Thérèse	1	B1
Casista	Alain	Conseiller	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	1	A2
Chaput	Sylvie	Agriculteur (patate et céréale)		Sainte-Anne-des-Plaines	1	D1
Charbonneau	Benoît	Agriculteur	Les Serres Benoit Charbonneau	Blainville	1	A1
Charbonneau	Simon	Agriculteur	Fraisebec	Sainte-Anne-des-Plaines	1	A2
Charbonneau	Daniel	Agriculteur (lait)	Bleuetière	Sainte-Anne-des-Plaines	1	D1
Charbonneau	Luc	Agriculteur (lait)		Sainte-Anne-des-Plaines	1	E2
Comtois	Lyne	Directrice, Projet et développement	Table de concertation agroalimentaire des Laurentides	Blainville	1	C1
Cordato	Marlene	Mairesse	Ville de Boisbriand	Boisbriand	1	A1
De Grâce	Luc	Directeur	La financière agricole du Québec	L'assomption	1	D2
Demers	Émilie	Agriculteur (fraise)	Ferme Demers, Valiquette & Filles	Sainte-Anne-des-Plaines	1	E2
Deroo	Thierry	Conseiller en aménagement du territoire	Ministère des Affaires municipales, Région et Occupation du territoire	Saint-Jérôme	1	D1
Desjardins	Alain	UPA et agriculteur (Lait)	Membre du comité technique	Boisbriand	1	D2
Dion	Aimé	Culture de céréales	Ferme Dion		1	A1
Dorval	Claude	Agriculteur			1	F1
Dubois	Arianne	Agriculteur		Boisbriand	1	A1
Dubois	Luc	Agriculteur		Boisbriand	1	B1
Dubois	Geneviève	Citoyen		Boisbriand	1	B1
Dubois	Rodrigue	Citoyen		Boisbriand	1	C2

Dufresne	Lyne	Citoyenne de Sainte-Anne-des-Plaines		Sainte-Anne-des-Plaines	1	A2
Fuoco	Luc	Agent Syndical	UPA Basses-Laurentides	Saint-Eustache	1	D1
Gagnon	Deny	Conseiller	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	1	B2
Gauthier	Michel	Agriculteur	Bleuetière	Sainte-Anne-des-Plaines	1	A1
Goyette	Stéphane	Agronome, spécialiste en agro-environnement	MAPAQ	Blainville	1	E2
Gravel	Yves	Président propriétaire	Restaurant La Maison François	Sainte-Thérèse	1	D2
Guénette	Vincent	Agriculteur (?)		Sainte-Anne-des-Plaines	1	D2
Guerette	Gilbert	Conseiller	Ville de Bois-des-Filion		1	C1
Hallée-Charest	Guillaume	UPA			1	F2
Hardy	Isabelle	Agriculteur	Ferme Geobastien	Sainte-Anne-des-Plaines	1	F1
Hogue	Raymond	Agriculteur (Sainte-Anne-des-Plaines	1	E1
Joubert	Fermin	Entrepreneur	Fournisseur d'intrants agronome Fertinor	Sainte-Anne-des-Plaines	1	E1
Kennedy	Julie	Directeur général	Conférence régionale des Élus des Laurentides	Saint-Jérôme	1	F1
Labbé	Suzanne	Citoyenne de Boisbriand		Boisbriand	1	A1
Lachance	René	Directeur général	Ville de Boisbriand	Boisbriand	1	B2
Lafond	Johane	Citoyen	maman	Rosemère	1	F2
Larocque	Paul	Maire	Ville de Bois-des-Filion	Bois-des-Filion	1	A1
Laurence	Yvette	Terre agricole		Sainte-Anne-des-Plaines	1	F2
Lauzon	André	Agriculteur (Acéricole)		Sainte-Anne-des-Plaines	1	F1
Leclari	Jacques	Directeur général	Société de développement économique de Thérèse-De Blainville	Sainte-Thérèse	1	C2
Le Guerrier	Philippe	Agriculteur (Maraîcher)		Blainville	1	C2
Le Guerrier	Caroline			Blainville	1	C2
LeChasseur	Denis	Urbanisme	Ville de Boisbriand	Boisbriand	1	F1
Leclair	Christian	Urbanisme	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	1	F2

Leduc	Madeleine	Mairesse	Ville de Rosemère	Rosemère	1	E2
Lepage	Serge	Directeur général	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	1	B1
Lessard	Élianne Jean-	Urbanisme	Ville de Blainville	Blainville	1	A2
Lévis	François	Urbanisme	Ville de Bois-des-Filion	Bois-des-Filion	1	D2
Lopie	Anna	Agriculteur (Maraîcher)		Blainville	1	B2
Majeau	France	Agriculteur (Maraîcher)		Sainte-Anne-des-Plaines	1	B2
Marquis	Isabelle	Agriculteur			1	A2
Métayer	Lyne	Agriculteur (Fraise Framboise)		Sainte-Anne-des-Plaines	1	E1
Millette	Michel	Conseiller	Ville de Sainte-Thérèse		1	C1
Mongeon	Marc	Conseiller en aménagement	Ministère des Affaires municipales, Région et Occupation du territoire	Saint-Jérôme	1	B1
Montminy	Dominique	Fonctionnaire	Ministère des Transports du Québec		1	B1
Perreault	Richard	Maire	Ville de Blainville	Blainville	1	A2
Quesnel	Pierre- Olivier	Aménagiste	Ministère Agriculture Pêcheries Alimentation du Québec	Blainville	1	E1
Rémy	Erick	Conseiller	Ville de Boisbriand		1	A2
Robillard	Vincent	Conseiller à la recherche	Communauté métropolitaine de Montréal	Montréal	1	A1
Saint-Aubin	Gérard	Agriculteur		Blainville	1	B2
Schryburt	Christian	Directeur général	Ville de Lorraine	Lorraine	1	F2
Simoneau	Daniel	Conseiller	Ville de Rosemère		1	F2
St-Martin	Bénérice	Citoyenne de Boisbriand		Boisbriand	1	D2
Théroet	Normand	Accompagnateur		Boisbriand	1	C2
Théroet	Jean-Louis	Agriculteur (soya - céréale)		Boisbriand	1	C2
Touchette-Viau	Jean- Mathieu	Entrepreneur-Agro	Concept Fruits et Légume		1	C1
Tremblay	Laurier	Agriculteur	Kanata limitée		1	C2
Tremblay	Pierre	Citoyen Avec terre à bois		Sainte-Anne-des-Plaines	1	F2

Valiquette	Céline	Agriculteur (fraise)	Ferme Demers, Valiquette & filles	Sainte-Anne-des-Plaines	1	E2
Vinet	Patrick	Agriculteur (Maraîcher)		Sainte-Anne-des-Plaines	1	C1
Zérouala	Larbi	Agronome, conseiller en petits fruits, vignes et ail des bois	MAPAQ	Blainville	1	C1
Audette	Réal			Sainte-Thérèse	1	D1
Leblanc	Thierry				1	E1
Drapeau	Martin				1	E2
Groulx	Joël				1	A1
Chaumont	Pierre				1	F2
Lauzon	Yvon				1	F2
Martine	Duguire				1	A1
Lapointe	Stéphane				1	E1
Hébert	Denis	Conseiller		Boisbriand	1	B2
					84	

Bibliographie

AGRlcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, Portrait du marché du travail du secteur de la production agricole Région des Laurentides Région de Laval, 15 août 2013, ISBN : 978-2-922731-84-2 (PDF) .

Agriculture et agroalimentaire Canada, Le portrait de l'agroforesterie au Québec, 2007.

Barrios, Gerardo B., Ing. M. Sc., Nature Action, Évaluation du système alimentaire durable en Montérégie, mai 2012.

Biopterre, Analyse de commercialisation des champignons forestiers sauvages à potentiel commercial du Québec , projet AF-08-021, MAMROT, mai 2009.

BOUCHARD, Daniel, « Suites au rapport de la Commission sur l'Avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, démarche, gestes concrets et avancement », Conférence prononcée au nom de la Direction de la planification et des priorités stratégiques du MAPAQ au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), 29 avril 2009.

Bourque, Pierre-André, Le retrait des glaces wisconsinennes, les Grands Lacs, la Mer de Champlain, et le fleuve Saint-Laurent. U. Laval.

CECPAQ, Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture, Analyse comparative Culture de maïs grain et soya, février 2012.

Cloutier, Vincent, Origine et évolution géochimique des eaux souterraines du système aquifère des Basses-Laurentides dans les roches sédimentaires paléozoïques des basses-terres du Saint-Laurent, Québec, Canada. Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae doctor (Ph.D.) en Sciences de la Terre Thèse soutenue le 28 mai 2004.

Comité d'emploi-Québec Laurentides, Profil socio-économique et caractéristiques du marché du travail MRC de Thérèse-De Blainville, 2010 ISBN 978-2-550-59225-9.

Communauté métropolitaine de Montréal, Comité consultatif agricole, Rapport final, Portrait statistique des activités et du territoire agricoles de la communauté métropolitaine de Montréal - Édition 2010.

Communauté métropolitaine de Montréal, Plan d'action 2012-2017 du plan métropolitain d'aménagement et de développement, décembre 2011.

Communauté métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), avril 2012 ISBN 978-2-923013-89-3 (PDF).

Communauté métropolitaine de Montréal, Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable, Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement, avril 2011, ISBN 978-2-923013-81-7 (PDF).

Emploi Québec, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, Avantages de la formation agricole et son impact sur la rentabilité des fermes, septembre 2001, ISBN 2 922731 14 6.

Environnement Canada, Climat, Archives nationales d'informations et de données climatologiques 1971-2000.

Environnement Canada. Inventaire des terres du Canada. 1972.

Gasser, Marc-Olivier, agr., Ph.D. Impacts agroenvironnementaux associés à la culture et au prélèvement de biomasses végétales agricoles pour la production de bioproduits industriels, 11 février 2011, IRDA.

Gouvernement du Québec, Loi sur le développement durable, 19 avril 2006.

GUAY, P.-Y. (2007). « Une politique microrégionale intégrée de développement durable. Le cas de la MRC de Thérèse-De Blainville ». Dans GAGNON, C. (Éd). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux. HUDON, Patrick. Que reste-t-il de la zone agricole montréalaise? Rapport de stage (DESS) en milieu de travail, Université de Montréal, 2012.

IRDA, Fiche technique no 3, Le transport du Phosphore Pulié par le CRAAQ en 2008.

Lajoie, Paul G., agronome et pédologue, Glacio-isostasie et évolution de l'argile marine et des matériaux parentaux des sols sur le bouclier Laurentidien et les basses terrasses des rivières Pré-Outaouais et des Outaouais ainsi que du Fleuve Saint-Laurent, 10 septembre 2013.

Lajoie, Paul G., Les sols des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne, Québec, 1960.

MILES, M. B. et HUBERMAN, A. M. et (2003). « Analyse des données qualitatives », Traduction de la 2e édition américaine par Hlady-Rispal, Martine. Révision scientifique de Jean-Jacques Bonniol. 2e Édition. De Boeck. 626 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Politique de la souveraineté alimentaire du Québec, 2013, ISBN 978-2-550-67754-3 (PDF).

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Communauté métropolitaine de Montréal, Portrait Statistique agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville, version modifiée décembre 2012.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction des politiques et des analyses sectorielles, Recensement sur la relève agricole, édition 2011 et Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, version certifiée 2010, 06/08/2013.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 (copie certifiée).

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 31 janvier 2008, ISBN 978 2 550 51787 0.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total, 2005.

MRC de Thérèse-De Blainville, schéma d'aménagement et de développement 2006.

MRNF, Cartes des titres miniers, feuillet SNRC_NTS sur Google Earth 2013.

Perrier, Jean Philippe, Nouveau portrait de l'agriculture québécoise?, Journée de la gestion 2014, Traget Laval, Université Laval.

Richardson, Mary, et coll. Ph. D., Un outil pour bâtir une cohabitation harmonieuse entre producteurs agricoles et voisinage, Institut national de santé publique du Québec et Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.

Savard, Martine M. et coll., Caractérisation hydrogéologique régionale du système aquifère fracturé du sud-ouest du Québec, partie IV, 15 mai 2002.

Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-640-XWF au catalogue.

Statistique Canada. 2012. Blainville, Québec et Québec. Profil du recensement, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

Statistique Canada. 2013. Blainville, Québec, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

Tremblay, Élise, Évaluation de la ressource et perspectives de développement dans le contexte du nouveau régime forestier, juin 2011, U. Laval.

Tremblay, Louis, chargé de projet au Plan directeur de l'eau, Suivi permanent des tributaires de la rivière des Mille Îles et du lac des Deux Montagnes. Présentation des résultats 2012., COBAMIL.

Vanasse, Anne, Impact des pratiques de conservation sur la qualité des sols et de l'eau, U. Laval, 14 novembre 2013.

Acronymes

APMQ : Association des producteurs maraîchers du Québec
ARDA: Aménagement rural et développement de l'agriculture (ARDA) (Inventaire des terres du Canada)
CA : Certificat d'autorisation
CAAQ : Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CAARUL : Conseil d'assainissement et d'aménagement du ruisseau Lacorne
CARTV : Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CCA : Comité consultatif agricole
CCAÉ : Club-conseil en agroenvironnement
CFAM : Centre de formation agricole de Mirabel
CLD/SODET : Centre local de développement / Société de développement économique Thérèse- De Blainville
CMM : Communauté métropolitaine de Montréal
CMO : Rotation céréale-maïs-soya
COBAMIL : Conseil des bassins versants des Mille-Îles
CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRÉ : Conférence régionale des élus
CSSMI : Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
EFF : Enquête financière sur les fermes
ENM : Enquête nationale auprès des ménages
FADQ : Financière agricole du Québec
GAP : Good Agricultural Practices
GEEA : Gestion et exploitation d'entreprise agricole
IQBP : Indice de qualité bactériologique et physico-chimique
LCQ : Lait canadien de qualité
LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMROT : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEFP: Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MRC : Municipalité régionale de comté
MRN (MRNF) : Ministère des Ressources naturelles
OSBL : Organisme sans but lucratif
PAEF : PLAN AGROENVIRONNEMENTAL DE FERTILISATION
PDZA : Plan de développement de la zone agricole
PIIA : Plans d'implantation et d'intégration architecturale
PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement
REA : Règlement sur les exploitations agricoles
RMAAQ : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
RMR : Région métropolitaine de recensement
SAD : Schéma d'aménagement et de développement
SODET: Société de développement économique Thérèse- De Blainville
SUPER-2MI: Suivi permanent des tributaires de la rivière des Mille Îles et du lac des Deux Montagnes
TCAL : Table de concertation agroalimentaire des Laurentides
TDB: Thérèse-De Blainville
UA : Unité animale
UNA : Utilisation non agricole
UPA : Union des producteurs agricoles
UTM : Unités thermiques maïs
ZA : Zone agricole

Enjeux, objectifs et plan d'action

ENJEU 1

OCCUPATION OPTIMALE DE LA ZONE AGRICOLE PAR LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

La CMM définit l'occupation optimale du territoire de la façon suivante dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

"Considérant l'importance de la mise en valeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire métropolitain, la Communauté entend favoriser la réalisation, par les MRC et par les agglomérations, d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Une telle planification contribuerait, entre autres, à la mise en valeur du potentiel agricole et au maintien d'une stabilité aux entreprises agricoles :

- *le plan territorial par l'accès à des sols de qualité et à des coûts compétitifs;*
- *la possibilité d'investir dans l'amélioration de leurs terres suivant un horizon économiquement acceptable.*

La Communauté établit comme objectif une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture d'ici 2031, à l'échelle métropolitaine. Cette croissance des terres en culture pourrait notamment être atteinte par une remise en culture des terres en friche." ³⁰⁴

Toutes les informations compilées durant la préparation du portrait montrent qu'il y a peu de sols cultivables dans la MRC qui sont à l'abandon et que si certaines superficies échappent aux statistiques officielles, elles sont néanmoins en cultures. Les terres en friches herbacées et arbustives font exception, elles sont sur des sols de grande qualité (ARDA classes 2 et 3) et elles étaient en culture en 1975 selon les photos aériennes de l'époque.

Les participants au sondage maison et aux groupes de discussion nous ont affirmé que ces terres ne sont pas en cultures parce que les propriétaires refusent de les mettre en cultures ou de les faire cultiver. Les demandes d'exclusions de ces lots refusées par la CPTAQ seraient une preuve des visées spéculatives qu'entreprendraient leurs propriétaires.

La zone agricole n'est pas utilisée uniquement à des fins agricoles. Elle comprend aussi des utilisations non agricoles (UNA) telles des infrastructures, des espaces récréatifs et naturels, des sablières et carrières, des résidences ainsi que des espaces commerciaux et industriels. Les UNA qui existaient avant la LPTAA en 1978 bénéficient de droits acquis tandis que depuis l'adoption de la LPTAA, les UNA doivent être autorisées par la CPTAQ. De 2004 à 2013, la CPTAQ a autorisé 138 ha de nouvelles UNA et 8 ha d'agrandissement d'UNA existantes, principalement pour l'usage résidentiel.

Les terres non cultivées deviennent progressivement des friches et l'utilisation non agricole des sols cultivables se solde par la rareté des terres à cultiver, la hausse du prix des terres agricoles, une relève agricole plus difficile, la diminution du nombre de fermes, le vieillissement des membres de l'entreprise, tout en ajoutant plus de conflits de voisinage entre des citoyens et des agriculteurs et certains usages peu compatibles avec la vocation de la zone agricole.

Le potentiel de l'agriculture sur le territoire de la MRC pourrait être davantage soutenu, développé et exploré par l'ensemble des acteurs de la MRC de Thérèse-De Blainville. L'objectif de la CMM est d'accroître les superficies en cultures de 6 % sur l'ensemble du territoire métropolitain devient atteignable sur cette portion du territoire. En effet, il existe 543 ha cultivés et non enregistrés sur le territoire de la MRC dont 473 ha en zone agricole et 70 ha hors zone agricole. C'est 9,5 % de plus de sols cultivés en zone agricole. En ajoutant les 387 ha de friches aux 473 ha déjà cultivés, la zone agricole pourrait compter 860 ha additionnels en cultures, soit 17,3 % de plus que ne le montre les statistiques de 2010 du MAPAQ.

Les activités agricoles pourraient être enrichies et diversifiées. Les sols et le climat sont favorables à un grand nombre de cultures. À Boisbriand par exemple, la vigne pourrait être une de ces nouvelles cultures. Plusieurs autres cultures pourraient s'ajouter à la gamme des cultures fruitières et maraîchères notamment sur les terres en friches. Un répertoire des sols disponibles, des besoins des entreprises de transformation et de distributions pourraient aider à recruter des entrepreneurs.

³⁰⁴ Communauté métropolitaine de Montréal, Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture, site Web CMM, Orientations PMAD. <http://pmad.ca/orientations/amenagement/objectifs/favoriser-une-occupation-optimale-en-augmentant-la-superficie-des-terres-en-culture/>

ENJEU 1
OBJECTIFS

- Accroître l'acquisition des terres par des exploitants agricoles.
- Accroître le nombre de producteurs agricoles.
- Accroître les revenus agricoles.
- Accroître les superficies en culture (objectif CMM 6 % d'ici 2031).
- Accroître les superficies exploitées par des entreprises agricoles.
- Actualiser les informations touchant toutes les activités agricoles de la MRC.
- Assurer la pérennité des terres et des exploitations agricoles.
- Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires.
- Développer les activités agroforestières et forestières.
- Diversifier les cultures.
- Favoriser la relève agricole.
- Innover relativement à l'offre des biens et services agroalimentaires.
- Pérenniser la vocation agricole des terres cultivées non enregistrées au MAPAQ.
- Rééquilibrer le prix des terres en fonction des revenus agricoles potentiels.

ENJEU 2

COHABITATION DES USAGES ET ACTIVITES EN ZONE AGRICOLE

Richardson et Gauvin Racine en ont défini la cohabitation harmonieuse de la façon suivante :

*"Vivre ensemble. Le fait de partager un territoire vécu avec d'autres acteurs, qui peuvent avoir des perspectives et/ou des intérêts différents (...)"*³⁰⁵.

La proximité des zones résidentielles et commerciales avec la zone agricole confère plusieurs avantages aux exploitants agricoles notamment, en commercialisation des produits agricoles, mais elle apporte aussi son lot de problématiques et de contraintes.

Bien que la zone agricole elle-même semble assez homogène, il existe à l'intérieur de celle-ci des voisinages plus ou moins heureux : une ferme à vocation agrotouristique adossée à un ferrailleur, une enclave urbanisée insérée dans une zone cultivée et des résidences cossues bâties à même des fermes exploitées. En périphérie de la zone agricole, il y a des quartiers entiers qui bordent les champs en cultures.

La zone agricole de la MRC comporte des pistes cyclables qui passent tout près des terres exploitées tout comme plusieurs routes où la circulation est très importante, surtout aux heures de pointe. Notons enfin qu'on retrouve en zone agricole plusieurs lignes de transport d'électricité, et bientôt deux oléoducs.

Les producteurs nous ont signalé que leurs terres sont parfois empiétées par des citoyens qui ne respectent pas leurs propriétés, qu'ils endommagent leurs cultures et y laissent des déchets. Les citoyens de leur côté se questionnent sur les pratiques agricoles à proximité de leur résidence. Le bruit, les odeurs, l'épandage de pesticides sont les griefs les plus fréquemment mentionnés.

Les agriculteurs sont fiers de leurs entreprises et sont déterminés à poursuivre l'activité agricole. Ils souhaitent aussi partager leur passion avec les citoyens.

ENJEU 2 OBJECTIFS

- Faire connaître l'agriculture et les exploitants agricoles de la MRC auprès de la population
- Réduire les conflits entre les citoyens et les agriculteurs
- Planifier l'aménagement du territoire de façon à réduire les problèmes de cohabitation
- Reconfigurer les rapports urbains et agricoles

³⁰⁵ Richardson, Mary, et coll. Ph. D., Un outil pour bâtir une cohabitation harmonieuse entre producteurs agricoles et voisinage, Institut national de santé publique du Québec et Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.

http://iasp.inspq.qc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/presentations/2010/MRichardson_JGauvinRacine_MBelzile_SLemay.pdf

ENJEU 3

DIVERSIFICATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

La diversification est l'élargissement de la gamme des activités et des marchés auxquels une entreprise se consacre (Larousse). Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en plus de l'associer à la production, suggérait cette notion à la commercialisation des produits agricoles :

"En plus de s'appliquer à la production, le virage vers la diversification s'adresse au secteur de la transformation qui, pour répondre aux attentes changeantes exprimées par les consommateurs, doit mettre en marché une gamme plus étendue de produits. La diversification concerne aussi la distribution : plusieurs participants aux audiences souhaitent de nouveaux modes d'accès aux produits alimentaires comme des circuits courts de distribution." ³⁰⁶

Les exploitants agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville sont favorisés par la présence de nombreuses entreprises de transformation de produits alimentaires, de nombreux grossistes et détaillants de produits alimentaires et de nombreux restaurants. Ce ne sont pas tous les exploitants agricoles qui connaissent les exigences de ces marchés. Un dialogue entre les agriculteurs et les grossistes, transformateurs et restaurateurs est à initier pour faciliter la connaissance des uns et des autres.

Une inquiétude plane pour les producteurs maraîchers : le déplacement probable du Marché central de Montréal (L'Acadie et Métropolitain). Il y a aussi plusieurs exploitations agricoles qui utilisent les circuits courts pour commercialiser leurs produits et certaines entreprises offrent des activités agrotouristiques. L'implantation de marchés publics bat de l'aile et plusieurs tentatives n'ont connu qu'une existence éphémère.

Même si plus de 63 % du revenu des exploitations agricoles provient du secteur horticole, il n'y a pas de route gourmande ni de signalisation ou promotion particulière pour les autres activités agrotouristiques présentes sur le territoire.

Les grandes cultures qui occupent 85 % des surfaces cultivables se spécialisent dans les productions de maïs, de soya, de céréales et de fourrages. La commercialisation du maïs, du soya et des céréales est desservie par les centres régionaux, les coopératives et les acheteurs spécialisés. L'assurance stabilisation du revenu agricole tamponne les effets des fluctuations du marché. La commercialisation pour le secteur des grandes cultures et des productions sous gestion de l'offre n'est donc pas un enjeu, mais il en est tout autrement pour les cultures maraîchères et fruitières et les productions animales non contingentées et les productions en mode biologique.

ENJEU 3 OBJECTIFS

- Accroître la mise en marché des produits agricoles en circuits courts :
 - Kiosques à la ferme
 - Marchés publics
- Accroître la transformation des produits agricoles à la ferme.
- Accroître le nombre de projets en agrotourisme.
- Accroître les ventes de produits agricoles aux transformateurs, grossistes et distributeurs
- Développer la mise en marché des produits agricoles dans le secteur des HRI (Hôtels, restaurants et institutions).

³⁰⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 31 janvier 2008, ISBN 978 2 550 51787 0

http://www.caaag.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_basse.pdf

ENJEU 4

DEVELOPPEMENT DU DYNAMISME DES ENTREPRISES AGRICOLES

La notion de dynamisme des entreprises agricoles fait référence à la vigueur ou à la vitalité de celles-ci. Le groupe d'agriculteurs de la MRC de Thérèse-De Blainville doit être évalué par rapport à la région (Laurentides) et à la province. Jean Philippe Perrier de l'Université Laval en 2014, dans une conférence portant sur la gestion, faisait ce bref portrait des exploitants agricoles du Québec :

*" La population agricole est vieillissante
40 % des agriculteurs vont quitter l'agriculture dans les 10 ans à venir (4 %/an)"³⁰⁷*

Force est de constater que cette situation s'applique aussi aux exploitants de la MRC. La transition d'une entreprise agricole à une autre génération est une étape charnière pour le maintien du dynamisme agricole du territoire. La relève agricole n'affiche pas le même bilan de santé sur tout le territoire de la MRC. La pression de la spéculation sur les propriétés agricoles, la rentabilité du secteur agricole et la volonté d'assurer cette transition sont les facteurs en cause qui ont été mentionnés lors des groupes de discussion. Le choix des cultures et des élevages par les exploitants agricoles est l'aboutissement d'un parcours complexe. Ce choix est influencé par l'historique de la ferme, la rentabilité de la production, le sol et le climat, le parc de machinerie, pour en nommer quelques-uns. On ne change pas de cap rapidement.

Le dynamisme de l'entreprise agricole doit avoir à la base une saine gestion. L'accroissement de la valeur des terres gonfle la valeur des actifs. Le ratio du revenu brut sur l'actif montre que les exploitations de la MRC (18,2 %) se situent un peu en dessous du ratio de la région (19,2 %) et de celui de la province (25,6 %).

Cependant, l'émergence de nouveaux marchés (bio, santé, ethnique) et la volonté gouvernementale de fournir plus de produits du Québec aux HRI pourraient stimuler une diversification de production et une occupation plus grande de la zone agricole. Certaines entreprises introduisent de nouvelles productions et le sondage maison a identifié que de nouveaux projets sont en préparation. Les connaissances des opportunités d'affaires et le maillage entre des producteurs et des entrepreneurs seraient facilités par la présence d'un agent de développement agricole. Pour maintenir le dynamisme des entreprises agricoles, il faut favoriser l'adaptation au changement par la formation, la recherche et l'innovation. Le maillage entre les différentes institutions existantes comme le CLD, les Chambres de commerce, les institutions d'enseignement et d'autres pourraient aider à la relance du dynamisme agricole.

ENJEU 4 OBJECTIFS

- Maximiser les bénéfices nets des entreprises agricoles
- Favoriser l'innovation agricole et agroalimentaire
- Diversifier les productions agricoles en tenant compte des marchés émergents
 - HRI (Hôtels, restaurants et institutions).
 - Biologique/Santé
 - Communautés ethniques, etc.
- Encourager la relève agricole (apparentée ou non)
- Introduire le concept voyage ou travail à la ferme
- Accroître la visibilité et la notoriété des exploitations agricoles

³⁰⁷ Perrier, Jean Philippe, Nouveau portrait de l'agriculture québécoise?, Journée de la gestion 2014, Traget Laval, Université Laval.

http://www.agrireseau.qc.ca/Economie-et-Gestion/documents/Nouveau_portrait_agriculture_quebecoise_Jean-Philippe_Perrier.pdf

ENJEU 5

ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN RESPECTANT LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

"Le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement." ³⁰⁸

Les producteurs ont consenti beaucoup d'efforts et de capitaux pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. L'entreposage des fumiers, la charge en phosphore provenant des élevages, les doses d'engrais et de pesticides ou les périodes d'applications ne sont plus des causes majeures de pollution. Malgré tous ces efforts et ceux des villes, l'eau de surface n'est toujours pas de bonne qualité. Les cours d'eau secondaires et la rivière Mascouche sont contaminés entre autres de bactéries, de phosphore, d'azote, de matières en suspension et de pesticides.

La proportion de cultures annuelles est élevée, et il y a encore plusieurs champs qui sont labourés. Le travail réduit, les semis sans labour, les cultures intercalaires et les bandes riveraines efficaces sont les nouvelles pratiques à encourager pour diminuer encore plus l'apport des contaminants vers les cours d'eau.

La MRC est responsable de l'entretien des cours d'eau; elle a confié cette responsabilité à chaque ville. Peu d'agriculteurs sont familiers avec ces rouages administratifs qui étaient assumés par le MAPAQ il y a quelques années.

Cependant l'eau souterraine est de bonne qualité et la ville de Sainte-Anne-des-Plaines dépend exclusivement de cette source d'eau pour approvisionner sa population. L'eau souterraine abreuve aussi le bétail et irrigue les cultures. Les puits existants doivent faire l'objet d'une protection de tous les instants et il importe de localiser et fermer les puits orphelins pour prévenir toute contamination.

ENJEU 5 OBJECTIFS

- Réduire l'impact des pratiques agricoles sur les cours d'eau de la MRC, notamment :
 - la charge de phosphore
 - la charge bactérienne
 - la charge des matières en suspension
 - la teneur en pesticides
- Évaluer l'impact des activités industrielles et commerciales sur la qualité des sols.
- Assurer l'innocuité des sols agricoles.
- Répertorier, évaluer et si possible réhabiliter les sites dégradés dans la zone agricole (érosions, berges, anciens sites industriels, etc.).
- Assurer la protection de l'eau souterraine.
- Faciliter l'entretien des cours d'eau agricoles.

³⁰⁸ Gouvernement du Québec, Loi sur le développement durable, 19 avril 2006.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>

ENJEU 6

PROTEGER LES MILIEUX NATURELS

Les boisés et les friches, les corridors forestiers, les milieux humides et les cours d'eau intérieurs font l'objet d'une attention toute particulière dans le PMAD; ce sont les milieux naturels à protéger. L'objectif de la CMM en matière de boisés est de préserver 17 % du territoire métropolitain (aires protégées – terrestres et aquatiques, bois et corridors forestiers métropolitains et milieux humides) et de tendre vers le seuil minimal de 30% de couvert forestier à l'échelle métropolitaine.

" Les bois présentent une grande valeur pour la région métropolitaine, en raison de leur rareté et de leur potentiel écologique et récréatif. Ils permettent de préserver les sols contre l'érosion hydrique et éolienne; de régulariser les eaux et la nappe phréatique, de protéger l'équilibre écologique en regard du maintien des habitats favorisant une diversité biologique, faunique et floristique; de protéger les potentiels acéricoles, récréotouristiques et paysagers. " ³⁰⁹

Le déboisement aux fins de cultures est freiné par le Règlement sur les Exploitations Agricoles (REA) à Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines. L'assouplissement et surtout l'harmonisation des règles de déboisement du MDDEFP (REA) et des villes (orientées par le PMAD) pourraient faciliter l'atteinte des objectifs de cultures recherchés par les producteurs et les objectifs de conservation recherchés par les organismes gouvernementaux en permettant notamment le reboisement des sols moins propices à la culture et le reboisement des berges de certains cours d'eau et la plantation de brise-vents.

La cueillette commerciale de matière non ligneuse pourrait être un nouveau créneau de production. À eux seuls, les champignons forestiers pourraient avoir un apport économique annuel de 30 millions de dollars au Québec. Certains postes d'achat sont situés près de la MRC. L'activité commerciale en forêt est présente sur le territoire, mais ne fait pas l'objet d'un suivi par les villes. Le bois d'œuvre et le bois de chauffage sont les deux débouchés des produits forestiers du territoire.

ENJEU 6 OBJECTIFS

- Assurer la préservation des milieux humides
- Tendre vers un minimum de 30% de superficies boisées à l'échelle de la région métropolitaine (objectif CMM).
- Favoriser en zone agricole, le reboisement des sols moins favorables à la culture.
- Favoriser, en zone agricole, le reboisement près des berges.
- Favoriser une approche concertée pour régler le déboisement

³⁰⁹ Communauté métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), avril 2012 ISBN 978-2-923013-89-3 (PDF).
<http://projet.pmad.ca/orientations/environnement/maintenir-le-couvert-forestier-dans-les-bois-metropolitains/>

Plan d'action

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 1)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier	
1. Faciliter l'exploitation agricole des propriétés (remise en culture).	A. Répertorier les cultures montantes qui sont avantagées par le climat et les sols.	1	2	Ce répertoire est destiné à informer les exploitants qui désirent diversifier leurs cultures de même qu'aux nouveaux exploitants qui sont en démarche d'établissement sur le territoire.	MAPAQ, SODET
	B. Répertorier les terres à remettre en culture et celles qui sont à vendre ou à louer (Banque de terres).	1	1,2	Ce répertoire est destiné à informer les exploitants qui désirent acquérir des terres agricoles pour les cultiver de même qu'aux nouveaux exploitants qui sont en démarche d'établissement sur le territoire. Une banque de terres pourrait être mise en place.	MRC, Villes, MAPAQ, SODET, UPA
	C. Soutenir la remise en culture de terres en friche.	1	2	Cette action implique une recherche de moyens incitatifs, règlementaires et/ou financiers pour encourager les propriétaires à défricher les terres en friches et à les remettre en cultures ou à les céder à des exploitants qui s'y activeront.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA
	D. Ajouter à la SODET et/ou à la MRC un mandat de développement de la production agricole et y nommer un agent de développement agricole.	1,4	0	Dans plusieurs MRC environnantes, ce poste a été créé suite à la participation de ces MRC à la Politique nationale de la ruralité (PNR). L'éligibilité de Sainte-Anne-des-Plaines à la PNR devrait permettre de mettre en place un tel poste au CLD pour soutenir l'activité agricole sur tout le territoire. Le mandat de l'agent de développement agricole porterait sur la promotion de l'agriculture, l'innovation agricole, la diversification des productions et celle de collaborer à favoriser une relève agricole.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAMROT, MEIE

	E. Encourager les projets agroforestiers et forestiers.	1	2	23,5 % des 5 745 ha boisés appartiennent à des exploitants agricoles enregistrés. Cette action pourrait prendre la forme d'un inventaire des produits potentiels, une recherche de maillage vers la formation des exploitants et les services disponibles. Un agent de développement agricole pourrait diffuser l'information ainsi colligée.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MRNF, UPA, COOP Terra-Bois
	F. Inciter les propriétaires fonciers à cultiver ou à faire cultiver les superficies situées dans la zone agricole.	1	1	Cette action implique de communiquer aux propriétaires les objectifs du PDZA, les opportunités agricoles et les services qui sont disponibles. Un agent de développement agricole pourrait être mandaté pour faire cette tâche. En lien avec les actions 1-A, 1-B, 1-C et 12.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA
	G. Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires et en faire la promotion notamment auprès de la relève agricole.	1,4	2,3	Cette action pourrait prendre la forme d'un mandat permanent de l'agent de développement agricole. En lien avec l'action 1-D et l'enjeu 4.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA

2. Parfaire le portrait de la zone et des activités agricoles.	A. Actualiser les connaissances de toute l'activité forestière de la MRC	1	1,2,3	Répertorier le nombre de plans d'aménagement forestier requis pour l'obtention de la coupe de bois serait un premier levier d'information. Il serait opportun d'explorer la possibilité d'acquérir de l'information exclusive au territoire de la MRC, auprès du MRNF et des syndicats forestiers.	MRC, SODET, Villes, MRNF, CMM, MRC, UPA, COOP Terra-Bois, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, Agriculteurs
	B. Actualiser les informations touchant toutes les activités agricoles de la MRC.	1	1,2,3	Le MAPAQ a répertorié 543 ha de terres cultivées et non enregistrées. Celles-ci échappent donc à ses statistiques officielles. Développer une méthode permettant de colliger ces informations sur une base permanente.	MRC, Villes, MAPAQ, Agriculteurs
3. Préserver la vocation agricole de la zone agricole.	A. N'autoriser dans la zone agricole que des projets et des activités qui sont compatibles avec la production agricole en révisant la grille de compatibilité des usages dans et au pourtour de la zone agricole lors de la révision du SAD.	1,2	1,2,3	La révision du schéma d'aménagement est de l'avis de tous, le moyen pour s'assurer que la zone agricole se développe harmonieusement.	CMM, MRC, MAPAQ, MAMROT, Villes, UPA

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 2)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier	
4. Développer un plan de communication sur les activités agricoles pratiquées dans la MRC.	A. Produire un bulletin d'information sur l'état d'avancement des travaux et développer un plan de communication sur les activités agricoles pratiquées dans la MRC.	2	0,1,2,3	La communication avec les citoyens, les exploitants agricoles, les élus et les intervenants est un gage de succès. Une communication moderne, efficace et visible peut stimuler le développement en gardant à l'avant-scène et valoriser le secteur agricole.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA
	B. Évaluer les risques de la circulation de la machinerie agricole sur les routes de la MRC, sensibiliser les usagers de la route au danger et si possible modifier les règlements et la signalisation au besoin.	2	1,2,3	Plusieurs fermes sont situées près de routes ayant une circulation importante surtout aux heures de pointe. Il est recommandé de faire l'inventaire des endroits problématiques, d'informer les citoyens et les exploitants agricoles des dangers et des règles de sécurité, de faire respecter la réglementation et de faire respecter et modifier, au besoin, la réglementation et la signalisation .	CMM,MRC, MAMROT, MAPAQ, Villes, MTQ, SAAQ, UPA, Agriculteurs
	C. Faire connaître le rôle de l'agriculture aux citoyens et aux entrepreneurs de la MRC.	2	1,2,3	Peu de citoyens connaissent les bénéfices qui sont associés directement et indirectement à l'agriculture dans la MRC. Les entrepreneurs de la MRC, surtout ceux qui sont en transformation et en restauration, auraient avantage à mieux connaître les fermes et les produits. Un projet de communication conjoint élaboré et réalisé par les intervenants est recommandé. Ce plan doit aussi faire une place aux écoles et aux visites à la ferme.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, Commissions scolaires et institutions d'enseignement, Agriculteurs

	D. Proposer et participer à des activités de valorisation de l'agriculture.	2	1,2,3	À titre d'exemple, les événements comme " <i>Portes Ouvertes</i> " et Blainville en Fête avec un effort concerté peuvent devenir de puissants leviers pour valoriser l'agriculture de la MRC.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, Commissions scolaires et institutions d'enseignement, Agriculteurs
	E. Communiquer les succès des entreprises agricoles dans la MRC	2	1,2,3	C'est une forme de reconnaissance qui permet de valoriser le secteur agricole.	CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ et FAC
5. Trouver les moyens de fermer ou limiter l'accès aux terres en culture le long des sentiers et des pistes cyclables, là où il y a des problèmes connus.		2	2	En certains endroits le long de sentiers et des pistes cyclables, des citoyens empiètent sur les terres agricoles et causent des dommages aux cultures. Il faut identifier ces endroits, choisir le moyen afin de sensibiliser les citoyens au respect de la propriété agricole et éventuellement de limiter l'accès.	MRC, Villes, UPA, propriétaires, MTQ
6. Conserver une zone tampon boisée lors de l'aménagement d'un nouveau quartier contigu à la zone agricole.		2	1,2,3	Une bonne façon d'atténuer le bruit, les poussières et de délimiter l'espace est la conservation d'une zone boisée en zone blanche. L'aménagement d'un nouveau quartier près de la zone agricole devrait être conçu ainsi, surtout si le boisé y est déjà à maturité.	CMM, MRC, MAPAQ, Villes

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 3)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier
<p>7. Mettre sur pied un groupe de travail pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs, les grossistes et les distributeurs.</p>	3	2	<p>Les producteurs ne sont pas tous familiers avec les exigences des acheteurs et les acheteurs ne connaissent pas tous les produits disponibles ni ceux qui pourraient être produits sur le territoire. Les rouages de la commercialisation sont complexes et la base du succès en affaires est largement tributaire de la connaissance des besoins des uns et des autres. Pour remédier à cette situation, il est suggéré de mettre sur pied des rencontres favorisant le dialogue, le partage d'informations et la formation des participants.</p>	<p>MRC, SODET, MAPAQ, UPA, TCAL, Association des marchés publics du Québec (AMPQ), Entreprises agroalimentaires, Agriculteurs.</p>
<p>8. Soutenir des projets en agrotourisme (ex. route gourmande, circuits courts, transformation à la ferme, visites à la ferme).</p>	3	2	<p>Plusieurs entreprises agricoles commercialisent leurs produits à la ferme. Il n'y a pas de route gourmande ni de signalisation particulière faisant la promotion des produits du terroir. Comme premier projet, une stratégie publicitaire pourrait être mise en place par les exploitants agricoles, les commerçants, les restaurateurs. Le soutien de la SODET, des villes et de la MRC est essentiel. Un lien doit être fait avec Tourisme Basses-Laurentides (TBL).</p>	<p>MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, MTQ, TBL</p>
<p>9. Assouplir et harmoniser la réglementation municipale pour faciliter la vente de produits agricoles à la ferme, dans les marchés publics et aux portes des marchés d'alimentation.</p>	3	2	<p>La réglementation des villes doit faciliter la commercialisation des produits agricoles de la MRC. Il est recommandé de revoir celle-ci et de l'adapter aux besoins des exploitants agricoles.</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA</p>

<p>10. Évaluer le potentiel d'implantation d'un ou de plusieurs marchés publics permanent (analyser les expériences passées). Faire une analyse de faisabilité.</p>	<p>3</p>	<p>1,2</p>	<p>La fermeture de plusieurs marchés publics commande que la création d'un nouveau marché public doive d'abord s'inspirer des succès et des échecs passés. L'analyse, qui est à réaliser, doit d'abord mesurer l'offre auprès des producteurs et ensuite le besoin auprès des citoyens. La localisation et la période d'ouverture sont aussi des facteurs à évaluer. Enfin, il pourrait être intéressant d'évaluer de nouvelles formules de marchés comme des marchés ponctuels (une journée semaine, etc.)</p>	<p>MRC, MAPAQ, SODET, Villes, UPA, Marché de Rosemère, (AMPQ), Agriculteurs</p>
--	----------	------------	---	---

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 4)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier
<p>11. Développer des relations avec les institutions agricoles (régionales, provinciales)</p>	4	2	<p>Les institutions visées sont les intervenants réguliers du secteur agricole (MAPAQ, FAQ, FAC, UPA), mais on doit aussi faire l'ajout des centres de recherches privés et publics, des institutions d'enseignement et des chambres de commerce. Cette action pourrait prendre la forme d'un mandat permanent du l'agent de développement de l'agriculture. Les institutions de promotion de l'entrepreneuriat, actives sur le territoire, de la MRC pourraient lancer un colloque sur les perspectives du dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ, FAC, Chambres de commerce régionales et locales de la MRC, et les institutions d'enseignement.</p>

<p>12. Promouvoir la relève apparentée et non apparentée; soutenir les entreprises agricoles au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage • Gestion • Expansion/diversification • Projet collectif • Transfert de ferme 	<p>1,4</p>	<p>1,2</p>	<p>Le recrutement et l'accompagnement de la relève agricole fait par le MAPAQ doivent être continués avec la collaboration de l'agent de développement agricole. La promotion de la relève apparentée et non apparentée pourrait être facilitée par la réalisation de témoignages de succès auprès d'entreprises qui ont réalisé un transfert avec succès. Le maintien, le développement et la création des entreprises agricoles requièrent des services spécialisés en gestion. La préparation de plan d'affaires, l'analyse d'opportunité de production, les stratégies de commercialisations permettent d'accompagner les exploitants agricoles. Ces services sont disponibles, mais pourraient être enrichis par les connaissances combinées des spécialistes de la production, de la transformation et de la commercialisation. C'est un mandat taillé sur mesure pour un agent de développement agricole.</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ, FAC, institutions d'enseignement, GCGA, FRAQ et SRALO.</p>
--	------------	------------	--	---

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 5)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier
<p>13. Confier au conciliateur-arbitre la tâche de veiller à communiquer les normes environnementales (bandes riveraines, date d'épandages de fumier, etc.).</p>	5	1	<p>Le conciliateur-arbitre aurait la tâche de veiller à communiquer les normes environnementales, d'informer et de sensibiliser les propriétaires et les locataires et non de sanctionner les entreprises.</p>	<p>MRC, Villes, CCAE</p>
<p>14. Soutenir un projet d'ensemble pour la création d'un réseau de bandes riveraines. Soutenir des projets innovants pouvant à la fois maintenir des bandes riveraines efficaces et produire une récolte commerciale (noix, fruits, autres)</p>	5,6	1,2	<p>Plusieurs agriculteurs ont la perception de perdre du terrain en respectant les normes environnementales. Certaines suggestions émergeant des consultations sont intéressantes. Elles devront faire l'objet d'essais et de soutien financier auprès des producteurs qui accepteront ces projets novateurs. L'aide financière pourrait provenir des programmes du MAPAQ et des villes.</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs</p>
<p>15. Soutenir les projets des bassins versants en milieu agricole. Soutenir des projets de protection de l'environnement qui vont au-delà des normes minimales (bandes riveraines plus larges, cultures intercalaires, reboisement de zones sensibles) là où le besoin est identifié.</p>	5,6	2	<p>Compte tenu des niveaux de contamination de certains cours d'eau de la MRC, des mesures de protection des rives peuvent être requises. Combiné aux projets de bassins versants, les zones sensibles à l'érosion pourraient bénéficier, après un diagnostic et une recommandation, d'un soutien plus important que celui qui provient des programmes existants. L'aide financière pourrait provenir des programmes du MAPAQ et des villes.</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs</p>
<p>16. Soutenir et participer à l'évaluation de l'impact des activités industrielles et commerciales sur le secteur agricole.</p>	5	3	<p>Certaines activités industrielles ou commerciales faites à proximité des entreprises agricoles pourraient affecter l'innocuité des produits agricoles ou nuire à l'exploitation. À titre d'exemple la construction d'un deuxième oléoduc aura un impact sur le secteur agricole. La MRC et les villes doivent participer à l'analyse de situation similaire.</p>	<p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, Agriculteurs</p>

<p>17. Identifier les sols potentiellement contaminés et favoriser leur réhabilitation ou leur reboisement.</p>	<p>5</p>	<p>3</p>	<p>Certains sols peuvent être impropres à la production agricole de par leur historique industriel ou commercial. L'identification des sites et l'analyse des contaminants potentiels permettraient soit de les réhabiliter pour la culture ou de les reboiser.</p>	<p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, CCAE</p>
<p>18. S'assurer de la mise en place des mesures d'urgence en cas de rupture appréhendée d'un oléoduc.</p>	<p>5</p>	<p>1</p>	<p>Un oléoduc est déjà présent sur le territoire et un deuxième est en voie de réalisation. Les agriculteurs et les citoyens souhaitent qu'un plan de mesures d'urgence soit réalisé pour parer à une de rupture appréhendée d'un oléoduc.</p>	<p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL</p>
<p>19. Localiser les puits orphelins et soutenir leur fermeture</p>	<p>5</p>	<p>1,2,3</p>	<p>Les puits orphelins sont une porte d'entrée directe sur la nappe d'eau souterraine. Ces puits devraient être localisés et colmatés pour prévenir toute forme de contamination.</p>	<p>MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, Agriculteurs, propriétaires fonciers, COBAMIL</p>

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

Actions (issues de l'enjeu 6)	Enjeux	Échéancier	Description	Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier
<p>20. Favoriser le reboisement des berges.</p>	5,6	2	<p>Le reboisement d'un côté de la rive d'un cours d'eau en zone agricole est hautement souhaitable. On doit généralement conserver un côté libre pour l'entretien du cours d'eau. Non seulement cette action permet de mieux protéger les berges des cours d'eau, mais permet de contribuer à l'atteinte de la cible de la CMM qui est d'atteindre 30% de couvert forestier. Il y a un lien avec l'enjeu 5, actions 16 et 17.</p>	<p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, MRNF, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs</p>
<p>21. Réviser les règles de déboisement de façon à permettre la remise en culture des bons sols tout en maintenant un couvert forestier suffisant.</p>	5,6	1	<p>Le déboisement aux fins de cultures est freiné par le Règlement sur les Exploitations agricoles (REA) à Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines. Assouplir et harmoniser les règles de déboisement de la CMM, du MDDEFP (REA) et des villes afin de faciliter l'atteinte des objectifs de cultures recherchés par les producteurs et les objectifs de conservation recherchés par les organismes gouvernementaux en permettant notamment le reboisement des sols moins propices à la culture et le reboisement des berges de certains cours d'eau.</p>	<p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA</p>

MISE EN ŒUVRE ET COMITE DE SUIVI

Afin de réaliser les actions choisies lors du PDZA, il est nécessaire de confier le mandat à un organisme qui peut en diriger la mise en œuvre. La MRC semble toute désignée pour accomplir cette mission par un comité de suivi. La mise en œuvre du plan, accompagné d'un budget prévisionnel et enrichi des offres de participation des partenaires, devrait être présentée aux élus de la MRC pour évaluation et approbation.

La formation d'un comité de suivi spécifique à la mise en œuvre du PDZA devrait être privilégiée. Ce comité serait sous la supervision de la MRC. En plus de coordonner la réalisation des actions, ce comité de suivi aurait pour tâche d'élaborer un rigoureux plan de communication pour s'assurer que toutes les parties interpellées soient bien informées et se sentent comme partie prenante de ces actions (citoyens, agriculteurs, commerçants et transformateurs, UPA, Villes, MRC, SODET, CMM, MAPAQ et MAMROT).

La clef de voute de la réalisation du PDZA réside idéalement dans la désignation d'une ressource dédiée au développement de l'agriculture. On devra d'abord choisir de quel organisme relève cette personne. Le CLD/SODET semble un choix logique et permettrait de faire plus de liens avec les autres secteurs économiques de la MRC. Cette personne pourrait tout autant relever de la MRC.

Voilà les tout premiers choix qui s'offrent aux élus.